



Über dieses Buch

Dies ist ein digitales Exemplar eines Buches, das seit Generationen in den Regalen der Bibliotheken aufbewahrt wurde, bevor es von Google im Rahmen eines Projekts, mit dem die Bücher dieser Welt online verfügbar gemacht werden sollen, sorgfältig gescannt wurde.

Das Buch hat das Urheberrecht überdauert und kann nun öffentlich zugänglich gemacht werden. Ein öffentlich zugängliches Buch ist ein Buch, das niemals Urheberrechten unterlag oder bei dem die Schutzfrist des Urheberrechts abgelaufen ist. Ob ein Buch öffentlich zugänglich ist, kann von Land zu Land unterschiedlich sein. Öffentlich zugängliche Bücher sind unser Tor zur Vergangenheit und stellen ein geschichtliches, kulturelles und wissenschaftliches Vermögen dar, das häufig nur schwierig zu entdecken ist.

Gebrauchsspuren, Anmerkungen und andere Randbemerkungen, die im Originalband enthalten sind, finden sich auch in dieser Datei – eine Erinnerung an die lange Reise, die das Buch vom Verleger zu einer Bibliothek und weiter zu Ihnen hinter sich gebracht hat.

Nutzungsrichtlinien

Google ist stolz, mit Bibliotheken in partnerschaftlicher Zusammenarbeit öffentlich zugängliches Material zu digitalisieren und einer breiten Masse zugänglich zu machen. Öffentlich zugängliche Bücher gehören der Öffentlichkeit, und wir sind nur ihre Hüter. Nichtsdestotrotz ist diese Arbeit kostspielig. Um diese Ressource weiterhin zur Verfügung stellen zu können, haben wir Schritte unternommen, um den Missbrauch durch kommerzielle Parteien zu verhindern. Dazu gehören technische Einschränkungen für automatisierte Abfragen.

Wir bitten Sie um Einhaltung folgender Richtlinien:

- + *Nutzung der Dateien zu nichtkommerziellen Zwecken* Wir haben Google Buchsuche für Endanwender konzipiert und möchten, dass Sie diese Dateien nur für persönliche, nichtkommerzielle Zwecke verwenden.
- + *Keine automatisierten Abfragen* Senden Sie keine automatisierten Abfragen irgendwelcher Art an das Google-System. Wenn Sie Recherchen über maschinelle Übersetzung, optische Zeichenerkennung oder andere Bereiche durchführen, in denen der Zugang zu Text in großen Mengen nützlich ist, wenden Sie sich bitte an uns. Wir fördern die Nutzung des öffentlich zugänglichen Materials für diese Zwecke und können Ihnen unter Umständen helfen.
- + *Beibehaltung von Google-Markenelementen* Das "Wasserzeichen" von Google, das Sie in jeder Datei finden, ist wichtig zur Information über dieses Projekt und hilft den Anwendern weiteres Material über Google Buchsuche zu finden. Bitte entfernen Sie das Wasserzeichen nicht.
- + *Bewegen Sie sich innerhalb der Legalität* Unabhängig von Ihrem Verwendungszweck müssen Sie sich Ihrer Verantwortung bewusst sein, sicherzustellen, dass Ihre Nutzung legal ist. Gehen Sie nicht davon aus, dass ein Buch, das nach unserem Dafürhalten für Nutzer in den USA öffentlich zugänglich ist, auch für Nutzer in anderen Ländern öffentlich zugänglich ist. Ob ein Buch noch dem Urheberrecht unterliegt, ist von Land zu Land verschieden. Wir können keine Beratung leisten, ob eine bestimmte Nutzung eines bestimmten Buches gesetzlich zulässig ist. Gehen Sie nicht davon aus, dass das Erscheinen eines Buchs in Google Buchsuche bedeutet, dass es in jeder Form und überall auf der Welt verwendet werden kann. Eine Urheberrechtsverletzung kann schwerwiegende Folgen haben.

Über Google Buchsuche

Das Ziel von Google besteht darin, die weltweiten Informationen zu organisieren und allgemein nutzbar und zugänglich zu machen. Google Buchsuche hilft Lesern dabei, die Bücher dieser Welt zu entdecken, und unterstützt Autoren und Verleger dabei, neue Zielgruppen zu erreichen. Den gesamten Buchtext können Sie im Internet unter <http://books.google.com> durchsuchen.



A propos de ce livre

Ceci est une copie numérique d'un ouvrage conservé depuis des générations dans les rayonnages d'une bibliothèque avant d'être numérisé avec précaution par Google dans le cadre d'un projet visant à permettre aux internautes de découvrir l'ensemble du patrimoine littéraire mondial en ligne.

Ce livre étant relativement ancien, il n'est plus protégé par la loi sur les droits d'auteur et appartient à présent au domaine public. L'expression "appartenir au domaine public" signifie que le livre en question n'a jamais été soumis aux droits d'auteur ou que ses droits légaux sont arrivés à expiration. Les conditions requises pour qu'un livre tombe dans le domaine public peuvent varier d'un pays à l'autre. Les livres libres de droit sont autant de liens avec le passé. Ils sont les témoins de la richesse de notre histoire, de notre patrimoine culturel et de la connaissance humaine et sont trop souvent difficilement accessibles au public.

Les notes de bas de page et autres annotations en marge du texte présentes dans le volume original sont reprises dans ce fichier, comme un souvenir du long chemin parcouru par l'ouvrage depuis la maison d'édition en passant par la bibliothèque pour finalement se retrouver entre vos mains.

Consignes d'utilisation

Google est fier de travailler en partenariat avec des bibliothèques à la numérisation des ouvrages appartenant au domaine public et de les rendre ainsi accessibles à tous. Ces livres sont en effet la propriété de tous et de toutes et nous sommes tout simplement les gardiens de ce patrimoine. Il s'agit toutefois d'un projet coûteux. Par conséquent et en vue de poursuivre la diffusion de ces ressources inépuisables, nous avons pris les dispositions nécessaires afin de prévenir les éventuels abus auxquels pourraient se livrer des sites marchands tiers, notamment en instaurant des contraintes techniques relatives aux requêtes automatisées.

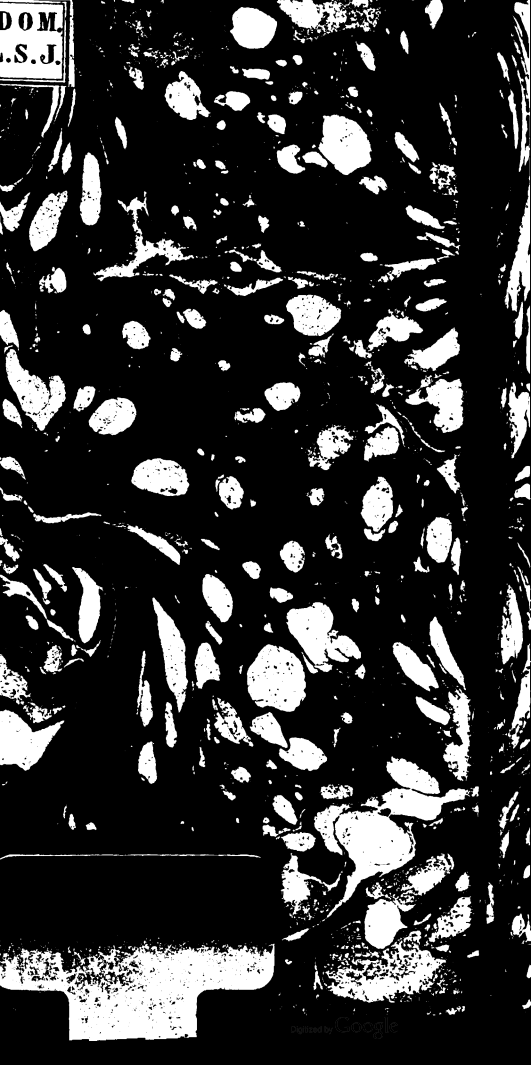
Nous vous demandons également de:

- + *Ne pas utiliser les fichiers à des fins commerciales* Nous avons conçu le programme Google Recherche de Livres à l'usage des particuliers. Nous vous demandons donc d'utiliser uniquement ces fichiers à des fins personnelles. Ils ne sauraient en effet être employés dans un quelconque but commercial.
- + *Ne pas procéder à des requêtes automatisées* N'envoyez aucune requête automatisée quelle qu'elle soit au système Google. Si vous effectuez des recherches concernant les logiciels de traduction, la reconnaissance optique de caractères ou tout autre domaine nécessitant de disposer d'importantes quantités de texte, n'hésitez pas à nous contacter. Nous encourageons pour la réalisation de ce type de travaux l'utilisation des ouvrages et documents appartenant au domaine public et serions heureux de vous être utile.
- + *Ne pas supprimer l'attribution* Le filigrane Google contenu dans chaque fichier est indispensable pour informer les internautes de notre projet et leur permettre d'accéder à davantage de documents par l'intermédiaire du Programme Google Recherche de Livres. Ne le supprimez en aucun cas.
- + *Rester dans la légalité* Quelle que soit l'utilisation que vous comptez faire des fichiers, n'oubliez pas qu'il est de votre responsabilité de veiller à respecter la loi. Si un ouvrage appartient au domaine public américain, n'en déduisez pas pour autant qu'il en va de même dans les autres pays. La durée légale des droits d'auteur d'un livre varie d'un pays à l'autre. Nous ne sommes donc pas en mesure de répertorier les ouvrages dont l'utilisation est autorisée et ceux dont elle ne l'est pas. Ne croyez pas que le simple fait d'afficher un livre sur Google Recherche de Livres signifie que celui-ci peut être utilisé de quelque façon que ce soit dans le monde entier. La condamnation à laquelle vous vous exposeriez en cas de violation des droits d'auteur peut être sévère.

À propos du service Google Recherche de Livres

En favorisant la recherche et l'accès à un nombre croissant de livres disponibles dans de nombreuses langues, dont le français, Google souhaite contribuer à promouvoir la diversité culturelle grâce à Google Recherche de Livres. En effet, le Programme Google Recherche de Livres permet aux internautes de découvrir le patrimoine littéraire mondial, tout en aidant les auteurs et les éditeurs à élargir leur public. Vous pouvez effectuer des recherches en ligne dans le texte intégral de cet ouvrage à l'adresse <http://books.google.com>

DOM.
S.J.





IB. DOM.
AVAL.S.J.





PY 20/12

~~Am-46~~



BIBLIOTHEQUE
CHOISIE,
POUR SERVIR DE SUITE
A LA
BIBLIOTHEQUE
UNIVERSELLE.

Par JEAN LE CLERC.

ANNÉE MDCCXI.

TOME XXIII.

Première Partie.



A AMSTERDAM,
Chez HENRI SCHELTE.

MDCCXI.

THE CHURCH OF THE

THE CHURCH OF THE

THE CHURCH OF THE

THE CHURCH OF THE

THE CHURCH OF THE

THE CHURCH OF THE

THE CHURCH OF THE

THE CHURCH OF THE

THE CHURCH OF THE

THE CHURCH OF THE

T A B L E

D E S

L I V R E S

Dont il est parlé dans la I. Partie du Tome XXIII.

- I. **C**ommentaire de Mr. DE LIMBORCH sur les Actes des Apôtres , l'Epître aux Romains & l'Epître aux Hebreux. pag. 1
- II. *Extrait d'une Dissertation Italienne , sur la Papesse Jeane , & le Domaine Temporel des Papes , par GILBERT BENVENUTI.* 57
- III. **EGINHART** de la vie de Charles-Magne , par Mr. SCHMINCKE. 70
- IV. *Caractères des Hommes , des Mœurs , des Opinions & des Temps , en 3. Volumes.* 89
- V. **BEN-GORION** de Monfr. GAGNIER. 169

* 2

VI. Le

T A B L E.

VI. *Le même, par Monsr. BREITHAUPT.* 188

VII. *Nouveau Testament en Grec.* 204

VIII. *Histoire de la Philosophie, par THOMAS STANLEY.* 221

IX. *La Latinité des anciens Jurisconsultes défendue, par Mr. DUKER.* 231

X. *Livres dont on parlera dans la seconde Partie de ce Tome.* 235

Fin de la Table.



BI-

BIBLIOTHEQUE CHOISIE.

ARTICLE I.

PHILIPPI A LIMBORCH

*Commentarius in Acta Apostolorum
& in Epistolas ad Romanos & ad
Hebræos.* A Rotterdam chez Barent
Bos, 1711. in fol. pagg. 766. & se
trouve ici chez Henri Schelte.



Es Actes des Apôtres sont, après les Evangiles, le plus important livre que nous ayons ; parce qu'ils renferment l'accomplissement des promesses, que Jesus-Christ avoit faites à ses Apôtres, avant que de monter au Ciel ; & que cet accomplissement est une preuve essentielle & incontestable de la verité de la Religion Chrétienne ; qui auroit été éteinte, dès la naissance, si les promesses de son Auteur n'avoient pas été accomplies. Les Apôtres, naturellement timides & peu propres à prêcher l'E-

Tome XXIII.

A

van-

2 BIBLIOTHEQUE

vangile , se voyant trompez par leur Maître , n'auroient pas continué à répandre cette doctrine parmi les hommes. On voit , outre cela , dans les Actes des Apôtres , la maniere dont ces Saints Hommes la prêchoient & la défendoient contre les Juifs.

L'Epître aux Romains est aussi très-importante, non seulement pour la doctrine Chrétienne qu'elle renferme , mais à cause des controverses , que les premiers Chrétiens avoient avec les Juifs ; sur la Justification qu'ils enseignoient devoir être , sans les œuvres de la Loi , & sur la vocation des Gentils à la connoissance du vrai Dieu , dont S. Paul défend le souverain pouvoir ; qu'il fait paroître , en répandant ses grâces , sur ceux qui ne les ont point méritées.

On doit dire la même chose de l'Epître aux Hebreux , qui , entre plusieurs autres choses de conséquence , renferme la doctrine Chrétienne , touchant la nullité du Sacerdoce Lévitique , après l'établissement de celui de Jesus-Christ , & touchant la nature du dernier , qui n'est expliquée si clairement & si am-

amplement, dans aucun autre Livre du Nouveau Testament.

Ainsi on ne peut pas douter que Mr. de *Limborch* n'ait choisi des Livres, qui méritent d'être expliquez à fonds, & le Public verra, sans doute, avec plaisir, de quelle manière il le fait; après avoir reçu très-favorablement sa *Théologie Chrétienne*, qui a été imprimée trois fois, depuis l'an 1686. J'en fis alors un Extrait, qu'on pourra voir dans le II. Tome de la *Bibliothèque Universelle*. En 1687. il publia sa Conférence avec *Isaac Orobio*, Docteur en Médecine Juif, de cette ville, où il défend & prouve la vérité de la Religion Chrétienne, contre un Adversaire, qui ne manquoit pas de subtilité. J'en ai fait un Extrait, dans le Tome VII. de la même *Bibliothèque Universelle*. Depuis en 1692. il publia son Histoire de l'Inquisition en général, avec les sentences rendues, par celle de Toulouse en particulier, depuis l'an 1307. jusqu'à l'an 1323. où l'on voit des choses très-curieuses touchant les sentimens des *Vandois* & des *Albigéois*. Quelcun qui a fait une Histoire de l'Inquisition en François, publiée à

4 BIBLIOTHEQUE

Bruxelles , depuis quelques années , en a copié divers endroits. En 1693. les Sermons de *Simon Episcopus* , en Flamand , mis de nouveau sous la presse , lui donnerent occasion de composer la Vie de ce grand homme , dans la même langue , & elle parut à la tête de ces Sermons. Cette Vie fut traduite en Latin , & publiée en 1701. in 8. en cette ville. Ces derniers Ouvrages sont assez connus du Public, & par eux mêmes , & par divers Journaux , qui en ont parlé.

Le Volume de Commentaires , dont on a lu le titre , n'est pas d'une nature à en donner d'Extrait suivi. Il suffira de dire quelque chose de la méthode de l'Auteur en général , & de produire des exemples de quelques endroits remarquables.

L'Auteur rejette dans sa Préface la maniere d'expliquer l'Ecriture Sainte , par des Allegories , & fait voir qu'en cela , il a suivi le goût des plus habiles gens : comme d'*Erasme* , de *Sixtin Amama* & d'autres , dont il cite les passages. En effet , il n'y a rien de plus incertain , que cette sorte d'explications , que l'on peut réfuter en les niant , sans qu'on en puisse

C H O I S I E. 5

puisse apporter aucune preuve solide. Il n'y avoit rien aussi de plus facile, parce qu'il ne s'agissoit que d'avoir un peu d'imagination, & de facilité à parler; pour trouver par tout, ce que l'on vouloit, & pour dire ce qu'on trouvoit à propos, à toute occasion. Mais par là on soumettoit toute l'Ecriture à l'imagination déréglée des Interpretes, & on la rendoit ridicule aux Incrédules, qui se moquoient avec raison des explications arbitraires, qu'on lui donnoit. Une proposition, qui peut signifier tant de choses en même tems, ne signifie rien & demeure tout à fait obscure.

Les Réformateurs avoient rejeté, à cause de cela, les vaines allegories de l'Antiquité; mais quelques Théologiens Protestans ont tâché de les introduire de nouveau, en donnant à l'Ecriture tous les sens qu'elle peut avoir, à ce qu'ils croient, & en débitant des conjectures, souvent destituées de toute vrai-semblance, pour les vuës du S. Esprit. Nôtre Auteur les réfute en peu de mots, dans sa Préface, & déclare qu'il s'est attaché par tout au sens littéral, & qui nait de l'explication des mots & des ex-

6 BIBLIOTHEQUE

preffions de l'Ecriture Sainte, selon l'usage des Auteurs Sacrez, aussi bien que de la suite du discours; comme l'ont fait les meilleurs Interpretes. Il est vrai qu'on peut se tromper aussi, dans cette maniere d'expliquer l'Ecriture Sainte; sur tout dans les endroits obscurs, & sur lesquels les plus habiles gens sont partagez. Mais on s'y trompe beaucoup moins, & pour la plupart de tems on peut s'assurer de la verité du sens. Dans l'autre maniere, on n'est assuré de rien; parce qu'on n'a point de regle, que son imagination.

Mr. de Limborch déclare aussi qu'il n'a cherché que la Verité, sans se mettre en peine de qui elle pouvoit venir, & qu'il n'a point eud'égard aux autres sentimens de ceux, qui lui ont paru l'avoir trouvée. Il ajoute encore que de ce qu'un Auteur ne tire pas une certaine doctrine d'un passage, duquel d'autres la tirent, il ne s'ensuit pas qu'il rejette cette doctrine; ce qu'il confirme, par des passages de *Piscator* & de *Rivet*, célèbres Théologiens Réformez. En effet, on prouve souvent des doctrines très-veritables, par des passages, dans lesquels elles ne sont nul-

nullement renfermées , & personne n'est obligé de raisonner mal , parce qu'un autre a mal raisonné , avant lui.

Au reste notre Auteur , comme il le témoigne , dans * un petit préambule , qui est à la tête de son Commentaire sur les Actes , ne s'est pas proposé de donner ici au Public un Commentaire Critique ; où l'on vît une explication suivie des mots , même quand il n'y a point d'obscurité , dans les choses. Il s'est proposé principalement trois choses , dans son Commentaire sur les Actes.

I. LA première est de montrer la divinité de l'Evangile , par l'Histoire de l'ascension de Jesus-Christ au Ciel , par la descente du S. Esprit sur les Apôtres , par les circonstances de ces deux choses & par les autres miracles , dont il est parlé dans cette Histoire. La seconde , de faire voir par les premiers discours , que les Apôtres firent devant les Juifs , de quelles raisons & de quelle méthode ils se servoient , pour les convaincre de la vérité de la Religion Chrétienne. On ne peut pas douter qu'ils ne fussent parfaitement com-

A 4 ment

* *Pag. 2. col. 1.*

8 BIBLIOTHEQUE

ment il le falloit faire, & qu'on ne les doive imiter, pour disputer heureusement contre les Juifs. La troisième est de montrer, par la maniere dont l'Evangile a été annoncé parmi les Payens, & par les marques que Dieu a données de son approbation à cette conduite des Apôtres, en accordant aux Gentils les mêmes privileges qu'aux Juifs, que ce n'est pas par hazard, ni par un effet de la volonté des hommes, mais par un décret de Dieu & par une direction particuliere de sa Providence, que nous avons été appelez à la participation des Graces du Messie.

On peut diviser l'Histoire des Actes en deux parties. La premiere contient la maniere, dont les Apôtres prêcherent l'Evangile, aux Juifs seuls, soit à Jerusalem, soit dans la Samarie & en d'autres villes. Elle est renfermée dans les IX. premiers Chapitres. La seconde partie contient la prédication de l'Evangile parmi les Gentils, par le ministere de S. Pierre; ce que l'on voit dans les Chapitres X, XI & XII. Le reste du Livre contient la vocation de S. Paul & sa prédication parmi les Gentils. S. Luc qui accompagnoit, cet

Apô-

CH O I S I E.

Apôtre, s'attache principalement à ce qui le regarde.

On voit par-là que son dessein étoit de faire voir , à quelle occasion & de quelle maniere l'Evangile s'étoit répandu parmi les Gentils. C'est pour cela qu'il ne parle que de la prédication de S. Pierre & de S. Paul, & qu'il n'en dit même, que ce qui fait à son but. Après avoir parlé des prédications & des miracles de Saint Pierre, dans la Judée & dans la Samarie ; il rapporte de quelle maniere cet Apôtre prêcha le premier l'Evangile aux Gentils , comme il paroît par l'Histoire du Centurion Corneille. Mais comme les Juifs rejetterent opiniâtrément l'Evangile , & qu'ils persécuterent les Apôtres ; Dieu ouvrit entierement la porte du salut aux Payens , & S. Paul fut celui, dont il se servit principalement, pour leur annoncer l'Evangile. Cet Apôtre garda néanmoins en cela ce temperament , qu'il ne s'adressa aux Gentils, qu'après avoir prêché inutilement dans les Synagogues des Juifs , comme il paroît par toute l'Histoire des Actes. Au reste, Saint Luc ne raconte pas le reste de ce qui est arrivé à S. Pierre & à S. Paul, &

A 5 ne

10 BIBLIOTHEQUE

ne dit même rien des autres Apôtres , qui ne laisserent pas de prêcher l'Évangile en divers endroits.

Pour donner quelque idée de la maniere , dont nôtre Auteur a travaillé sur les Actes , nous en prendrons quelques endroits , sur lesquels néanmoins les Lecteurs feront bien d'avoir recours à l'Original.

Sur le Ch. I, 9. & suiv. où S. Luc raconte l'ascension de Jesus-Christ au Ciel , il y a quantité de remarques , qui méritent d'être luës. Nôtre Seigneur voulut être enlevé au Ciel , sur une montagne , afin que les Apôtres le vissent plus facilement , & sans que rien les empêchât ; comme auroit pû être quelque corps opaque , qui auroit été entre lui & leurs yeux. Cela se fit lentement , afin qu'ils le pussent bien voir ; pour en rendre ensuite témoignage , comme d'une chose assurée. Au reste , l'Auteur croit que la nuée , qui parut enlever nôtre Seigneur , n'étoit pas comme un char , sur lequel il fût porté , parce que les nuées ne vont pas de bas en haut ; mais que nôtre Sauveur ayant été enlevé jusqu'à la hauteur des nuées , à peu près aussi loin , que les yeux le

le pouvoient appercevoir distinctement , il se mit une nuée entre deux ; afin que les Apôtres ne rendissent témoignage , que de ce qu'ils avoient vû clairement , & qu'on ne pût pas leur objecter qu'ils racontaient des choses , qu'ils n'avoient pas bien vuës.

Si les Juifs demandent d'où vient donc que les Apôtres disent que Jesus est monté au Ciel , puisqu'ils ne l'ont pas vû plus loin que les nuées ; on répond qu'ils l'ont appris de deux Anges , qui leur apparurent , sous la forme humaine , de la maniere dont ils avoient accoustumé d'apparoître. Ils purent les reconnoître à leur air majestueux , à leur vêtemens blancs , au discours qu'ils leur firent ; par où ils voyoient , que les Anges savoient pourquoi ils regardoient au Ciel , sans que les Apôtres le leur eussent dit. Peut-être encore que la maniere dont les Anges se séparèrent d'avec eux , en montant eux-mêmes vers le Ciel , ou en disparoissant tout d'un coup , contribua à les faire reconnoître pour ce qu'ils étoient.

Les Juifs ont encore accoustumé d'objecter , que Jesus-Christ devoit

A 6 mon-

12 BIBLIOTHEQUE

monter au Ciel, à la vuë des Juifs, dans Jerufalem, afin de les guérir de leur incredulité. On répond à cela que Dieu ayant résolu de sauver les hommes, par la foi en Jesus-Christ, il falloit que cela arrivât ainsi. La foi est une persuasion fondée sur de bonnes raisons, qui suffisent bien pour convaincre un homme qui n'est pas opiniâtre, & qui aime sincerement la pieté; mais qui ne sont pas d'une évidence, qui ne puisse être révoquée en doute, même par les plus obstinez. Par la foi & par l'incredulité, on peut reconnoître ceux qui sont d'un esprit doux & docile, & ceux qui sont durs & entêtez. D'ailleurs les preuves, qui nous restent de l'ascension de Jesus-Christ au Ciel, sont assez fortes, pour satisfaire ceux, qui ne veulent pas douter, pour douter. Le nombre des témoins, qui l'avoient vuë & qui ne pouvoient pas s'y tromper, la sainteté de leur vie, & les supplices qu'ils ont soufferts, pour soutenir la verité de leur témoignage, sont des preuves suffisantes, pour satisfaire ceux qui sont capables de se payer de raison, & qui ne cherchent que la Verité.

L'Au-

L'Autcur objecte aux Juifs, avec raison, qu'ils n'ont aucun sujet de croire, sur la parole du seul Elisée, qu'Elie avoit été enlevé dans le Ciel; s'ils rejettent l'ascension de Jesus-Christ. S'ils répondent qu'Elisée étoit un Prophete, & même illustre par ses miracles; on leur replique la même chose à l'égard des Apôtres, qui ont déclaré qu'ils tenoient la vertu de faire des miracles de leur Maître, qui la leur avoit donnée après être monté dans le Ciel. Outre cela, on ne voit point qu'Elisée ait rien souffert, pour soutenir la verité de l'ascension d'Elie.

Ces preuves sont fortes, mais comme ce qu'on n'a pas vû ne frappe pas, comme ce que l'on a vû; il faut être disposé d'une maniere avantageuse à la doctrine de l'Evangile, pour s'y rendre. Ce n'est pas une vertu, que de croire ce que l'on voit, & les Juifs n'auroient pas été fort louables, s'ils avoient crû, après avoir vû. Quand même les Juifs auroient vû l'ascension de Nôtre Seigneur, il ne s'enfuit nullement qu'ils eussent crû en lui, comme étant le Messie. Quand on est une fois entêté de quelque chose, il n'y a rien, qui en

A 7 fasse

fasse revenir. Ils auroient même pu chicaner son ascension, comme s'ils ne l'avoient pas bien vuë; ou ils auroient dit qu'il n'étoit pas monté dans le lieu, où la Majesté Divine donne des marques particulieres de sa demeure, comme le disoient les Disciples de Jesus. Ils avoient vû les Démoniaques, qu'il avoit guéris, & ils ne pouvoient disconvenir de la verité des faits. Cependant ils aimoient mieux attribuer ces miracles aux Démons, que de se rendre, comme il paroît par Matth. XII, 24. Les Souverains Prêtres corrompirent les Soldats Romains, pour dire que des hommes avoient enlevé de nuit le corps de Nôtre Seigneur du tombeau; quoi qu'ils fussent le contraire, comme on le voit Matth. XXVIII, 13. Leurs Peres, après avoir vû tous les miracles de Moïse, doutoient encore de sa mission, comme il paroît par Nomb. XVI, 41.

On pourroit objecter qu'il est surprenant que l'ascension de Jesus-Christ n'ait pas été décrite par les Apôtres, dans leurs Evangiles, mais seulement par leurs Disciples. Saint Marc & S. Luc en ont parlé, mais S. Matthieu, ni S. Jean ne l'ont point

ra-

racontée. Ils se sont contentez de finir leurs Evangiles , par l'Histoire de sa résurrection. L'Auteur répond qu'on ne peut pas rendre compte de toutes les vuës du S. Esprit , & fait voir que la résurrection de Jesus-Christ étant une preuve incontestable de sa mission divine , & le fondement de son ascension ; les Apôtres ont appuyé principalement là-dessus , & en ont même fait la source de tous les biens , que nous avons reçus de Jesus-Christ , & que nous en espérons encore. En effet , s'il n'étoit pas ressuscité , après l'avoir prédit , rien de ce qu'il avoit promis ne seroit arrivé , & sa Religion ne seroit pas véritable.

On peut dire , outre cela , que S. Matthieu & S. Jean ont fait des allusions assez claires à l'ascension de Jesus-Christ , & en ont même fait mention , quoi qu'ils ne l'aient point racontée. Voyez Matth. XXVIII , 18, 19, 20. S. Jean en parle assez clairement Ch. VII, 39. où il dit que *le S. Esprit n'étoit pas encore , parce que Jesus n'avoit pas été glorifié.* Jesus-Christ la prédit aussi , avec assez de clarté , dans le même Evangile , Ch. VI, 62. XIV, 2, 3. aussi bien que l'en-

16 BIBLIOTHEQUE

l'envoi du S. Esprit, qui en est une suite, Ch. XIV, 16. XV, 26. S. Pierre fait aussi mention de l'ascension de Jesus-Christ 1 Epit. Ch. III, 22.

* On peut aussi ajouter à cela ce que l'on en trouve dans l'Apocalypse, dans laquelle S. Jean suppose, dès le commencement, que Jesus-Christ étoit monté au Ciel, & a fait voir par tout qu'il regne là, avec son Pere, & qu'il viendra juger les vivans & les morts.

D'ailleurs, comme Mr. de *Limborch* le remarque fort bien, les Apôtres prêchoient de bouche l'ascension de leur Maître, & la confirmoient évidemment par les dons miraculeux du S. Esprit, qu'ils avoient reçus de lui, après qu'il fut monté au Ciel; en sorte que chaque miracle, qu'ils faisoient, étoit une preuve qu'il regnoit au Ciel, & que delà il prenoit soin de son Eglise.

† A l'égard de l'objection des Juifs, que Jesus-Christ auroit dû monter au Ciel, aux yeux des Juifs incredules; on peut ajouter que cela n'a pas dû être, pour deux raisons. La premiere c'est que ce peuple s'étoit

* *Remarque de l'Auteur de la B. C.*

† *Remarque de l'Auteur de la B. C.*

toit rendu, par son incredulité, indigne de voir ni Jesus-Christ ressuscité, ni Jesus-Christ montant au Ciel. Il n'étoit pas juste que des gens aussi obstinez, que ces gens-là, vissent de nouveaux miracles, dans la personne de celui qu'ils avoient crucifié, & qu'ils traitoient d'imposteur; après en avoir vû une infinité d'autres, ou au moins après avoir pû s'assurer de leur verité, sans qu'ils en eussent fait aucun usage. Dieu ne fait des graces singulieres, qu'à ceux qui ont fait un bon usage des précédentes, selon la parole de Nôtre Seigneur : *on donnera à celui qui aura reçu.* Autrement, plus les hommes seroient incredules & impies, plus ils auroient de droit d'exiger de nouvelles graces de Dieu; ce qui est également injuste & absurde. Secondement, si les Juifs avoient vû Jesus-Christ ressuscité & montant au Ciel, ils auroient pû dire que c'étoit un spectre; ou un effet de la puissance des Démons, pour détruire la Loi de Moïse; ou une sorte de tentation, que Dieu permettroit, pour éprouver leur constance à lui obéir. A cause de cette mauvaise disposition, *cela même, qu'ils avoient, leur fut ôté,*
&

& ils ne furent plus le peuple de Dieu.

Pour revenir à notre Auteur , je mettrai ici , en peu de mots , la maniere dont il explique le discours de S. Etienne , qui est au Ch. vii. des Actes , & qui cause de la peine à bien des Lecteurs ; parce qu'ils ne conçoivent pas d'abord pourquoi ce Saint Martyr y dit plusieurs choses , qui ne semblent avoir aucun rapport avec le but , qu'il s'étoit proposé.

S. Etienne commence par l'histoire de la vocation d'Abraham , de la maniere dont il vécut comme étranger dans le païs de Chanaan , que Dieu lui avoit promis , & de la menace que Dieu fit à sa posterité de l'esclavage , qu'elle devoit souffrir dans le païs d'Egypte , suivie de la promesse de sa délivrance. Il ajoute de plus que tout cela fut promis à Abraham , avant qu'il fût circoncis , & qu'Abraham ne reçut la circoncision , qu'après la naissance d'Isaac. Notre Auteur croit , qu'il se peut faire que S. Etienne ajouta à cela le témoignage , qui est rendu à la foi d'Abraham Gen. xv , 6. savoir , *qu'il crut à Dieu , & que sa foi lui fut imputée à justice* , ou lui tint lieu de justice. En

En effet, quoi que le discours de S. Etienne soit direct, il ne s'ensuit pas que S. Luc le rapporte tout, jusqu'à une syllabe ; comme on le peut voir par ceux de Jesus-Christ rapportez par divers Evangelistes, si on les compare ensemble. Supposé donc que S. Etienne ait remarqué cela, ou même qu'il l'ait eu seulement dans l'esprit ; on peut dire qu'il ne fait l'histoire d'Abraham, depuis le 3. verset, jusqu'au 8. que pour insinuer qu'on peut être agreable à Dieu, sans observer les cérémonies de la Loi de Moïse. S. Paul a poussé davantage ce raisonnement contre les Juifs, dans son Ep. aux Romains Ch. IV, 10, 11.

Depuis le vers 9. jusqu'au 34. S. Etienne fait l'histoire de ce qui arriva à Jacob & à sa posterité, jusqu'à Moïse, & s'arrête un peu plus à la vie de ce Legislatteur ; qui fut d'abord mal-traité par ses freres, quoi qu'il tâchât de les soutenir contre les Egyptiens.

Après en être venu à cette circonstance, S. Etienne dit, avec une Emphase particuliere : *ce Moïse donc qu'ils avoient nié leur appartenir, en disant : qui vous a établi Magistrat &*
Ju-

20 BIBLIOTHEQUE

Juge ? fut celui-là même , que Dieu leur envoya , pour être leur Magistrat & leur Libérateur. Il vouloit marquer par-là , quoi qu'il ne le dise pas , que comme les Juifs , du tems de Moïse , avoient condamné témérairement ce Prophete , & que Dieu n'avoit pas laissé de le leur établir pour Legislatteur : il en seroit de même à l'égard de Jesus-Christ , & qu'on ne devoit point s'arrêter à la condamnation , que les Juifs avoient prononcée contre lui. C'est en vain que ceux de cette Nation objectent encore aujourd'hui , qu'au lieu que Dieu délivra Moïse de la poursuite , que le Roi d'Egypte auroit pû faire contre lui ; Jesus-Christ a été tué , par les Juifs , de sorte qu'il ne peut pas être le Messie , qui leur avoit été promis. Cette objection n'est fondée que sur l'opinion qu'ils ont , que le Regne du Messie doit être un Regne temporel , & qui est sans doute fausse. Outre cela , la résurrection de Jesus-Christ & son ascension au Ciel , attestées par ses Apôtres , sont infiniment plus glorieuses pour Jesus , & des preuves bien plus fortes de la verité de sa mission ; que si Jesus avoit été tiré des mains des Romains , poussez par
les

les Juifs, & étoit demeuré sur la terre pour regner sur les derniers. Aussi les Juifs purent-ils bien ôter la vie à Jesus, mais ils ne purent pas empêcher son regne céleste, après qu'il fut ressuscité.

S. Etienne rapporte au verset 37. la prophetie de Moïse Deut. XVIII, 15, 18. *le Seigneur vôtres Dieu vous suscitera un Prophete, comme moi, d'entre vos freres; écoutez le.* L'Auteur fait voir sur le Ch. II, 22, 23. que cette Prophetie a été accomplie en Jesus-Christ. Il montre ici qu'il s'ensuit de ces paroles, que le Messie devoit anéantir les cérémonies de la Loi, & établir un culte spirituel. La preuve de cela est que le Messie ne seroit pas un Prophete, comme Moïse, s'il n'étoit Législateur. Les autres Prophetes n'étoient que des Interpretes & des Défenseurs de la Loi, en quoi ils étoient sans doute inferieurs à Moïse. Le Messie ne pouvoit être égal, ou supérieur à lui, qu'en donnant une Loi plus parfaite, & qu'en cassant les cérémonies, qui ne produisoient pas dans les Juifs une véritable sainteté; pour établir des Lois, qui les conduisissent à une véritable vertu. C'est ce que l'on fait voir

22 BIBLIOTHEQUE

voir au long, & par des raisons, qui ne souffrent point de réplique.

Au verset 38. & suiv. S. Etienne reproche aux Juifs, qu'après avoir reçu la loi de Moïse, qui s'entretenoit avec un Ange sur la montagne de Sinaï; les Juifs n'avoient pas laissé de la rejeter, en faisant le Veau d'or. A cause de cela, Dieu *les livra-à servir l'armée du Ciel*, c'est à dire, les abandonna à eux mêmes, en sorte qu'ils se mirent à servir les Etoiles. C'est ainsi que Dieu livre les pecheurs à leurs cupiditez, non en les déterminant à commettre des pechez; ou en leur ôtant une grace, qui leur étoit nécessaire pour les éviter: mais en permettant, qu'il se présente à eux des occasions de pecher; ou en ôtant les obstacles, qui les empêchoient de le faire; ou en employant des moyens, dont ils abusent. Il ne faut pas s'imaginer que Dieu soit la cause du péché, & qu'il le punisse en suite. Ce seroit avoir une pensée tout à fait contraire à sa sainteté & à sa justice. Ce n'est pas au reste que les Israélites aient commis, dans le desert, tous les pechez, que S. Etienne leur reproche. Il suffit qu'il y soient tombez, dans la suite du tems.

Après

Après avoir parlé du Tabernacle au verset 44. & suiv. au 48. S. Etienne vient au Temple, & dit que si Dieu avoit approuvé le dessein de Salomon, qui le lui avoit bâti, ce n'étoit pas qu'il en eût besoin, puis que *le Ciel est son trône & la terre le marchepied de ses pieds*; mais pour s'accommoder à la foiblesse des Israélites. Il s'ensuivoit de là que le culte de Dieu n'étoit pas attaché à un certain lieu, & que Dieu pouvoit permettre qu'on le détruisît, sans que la Religion y perdît rien. Il s'ensuivoit encore, que les cérémonies n'étoient nullement essentielles au véritable culte divin. On verra cela étendu plus au long, dans le *Commentaire de Mr. de Limborch*. La conséquence générale, que l'on doit tirer de tout cela, c'est qu'il étoit injuste de faire un crime à S. Etienne de ce qu'il avoit dit, que Jesus détruiroit le Temple de Jerusalem, & qu'il établiroit d'autres coutumes que celles de Moïse.

Enfin ce Saint Homme reproche aux Juifs qu'ils se sont toujours opposés aux Prophetes, & qu'après avoir reçu une loi de la main des Anges, ils ne l'avoient pas néanmoins ob-

observée ; d'où il s'ensuivoit qu'il n'étoit pas surprenant de les voir alors s'opposer à Jesus-Christ & maltraiter ses Disciples.

Quoi que nôtre Auteur ne s'attache pas à des matieres de Critique, qu'il suppose qu'on cherchera dans *Grotius*, & ailleurs ; il n'a pas laissé de faire une remarque de cette nature sur Act. XIII, 48. où il est dit *que tous ceux, qui étoient disposez (τεταγμένοι) à la vie éternelle, crurent.* Ceux qui croient la prédestination absolue se servent de ce passage, pour prouver qu'il n'y a que les gens, que Dieu a ordonnez, ou préordonnez à la vie éternelle, qui croient. Les Rémonstrans ne croient point qu'il s'agisse ici de prédestinez au salut. Les Apôtres ayant quitté les Juifs, à cause de leur incredulité, & s'étant tournez du côté des Gentils ; il est dit que ces derniers se réjouirent, & louèrent la parole du Seigneur, & que tous ceux, qui étoient disposez à la vie éternelle, crurent. Si par ces derniers mots il falloit entendre les élus, par un décret absolu, cette remarque de S. Luc seroit très-inutile ; puis que les Juifs, qui demeurèrent endurcis, auroient aussi rejeté l'Evangile, parce

ce qu'ils n'étoient pas *ordonnez à la vie éternelle*. De même ceux d'entre les Gentils , qui n'étoient pas prédestinez , selon cette idée , ne purent pas croire ; & ceux d'entre les Juifs , qui avoient été prédestinez , avoient cru. Il n'y avoit pas plus de sujet d'abandonner les Juifs , qu'il n'y en auroit eu de quitter les Gentils , pour retourner à eux ; parce qu'il ne se faisoit rien , qui ne fût une suite inévitable d'un décret éternel de Dieu.

Comme il n'est pas dit par qui ceux d'entre les Gentils , qui crurent , furent *ordonnez* , ou *disposez* , à la vie éternelle ; il s'agit de savoir s'il faut suppléer ici , par eux mêmes , ou par un décret divin. Nôtre Auteur soutient qu'il s'agit de ceux qui par leur application à la vertu , autant que leurs lumieres l'avoient pû permettre , étoient heureusement disposez à recevoir l'Evangile , & qui s'y déterminèrent eux mêmes. On objecte à cela que le participe *τεταγμένοι* est passif , & par conséquent qu'il faut sous-entendre le décret divin. Il répond premierement que les composez du verbe *τάσσω* , & en particulier *ὑποτάσσω* , ont très-souvent dans le passif une signification reciproque ;

26 BIBLIOTHEQUE

c'est à dire, que *ὑποτάσσεται* signifie souvent non être *soumis* par un autre, mais *se soumettre* soi même; comme il le fait voir, par plusieurs exemples. Secondement, que c'est une chose très-usitée dans le Nouveau Testament, que d'employer toutes sortes de verbes passifs dans le même sens; ce qu'il montre par quantité de passages. Troisièmement, que c'est aussi l'usage des Auteurs Payens, & il le prouve de nouveau, à l'égard des participes passifs. Ainsi *Plutarque*, dans la vie de *Pompée*, selon la remarque de *Budée*, s'est servi de cette expression *τιταγμένοι ταῖς ἐπιθυμίαις*, pour marquer une homme qui n'avoit que des desirs reglez. On trouve même un passage dans *Xenophon*, de l'Education de *Cyrus*, où il y a *ὑπ' ἐαυτῶν τιταγμένοι*, rangez par eux mêmes. De même les Gentils étoient disposez d'eux mêmes à recevoir l'Evangile, aidez par les graces, que Dieu leur avoit faites auparavant.

Comme les Juifs étoient mal disposez d'eux mêmes à recevoir l'Evangile, soit à cause de leurs anciens préjugés, soit à cause de la jalousie, qu'il y avoit entre eux & les Gentils; ils rejetterent l'Evangile. Les Gentils

tils au contraire moins prévenus, & sans envie le reçurent, au moins ceux qui se trouverent *disposés à la vie éternelle*. Tels étoient ceux, qui par la grace générale de Dieu, ou par la connoissance de la Loi (car il y avoit quelques Profelytes entre eux) étoient attachés à la Pieté & à la Vertu; ou en qui l'amour de ce qui est honête n'étoit ~~pas~~ *absent*, ni les passions fort enflammées; gens qui ne pechent pas tant par malice, que par ignorance. Cette espece de gens-là est assez disposée à recevoir l'Evangile, quand il lui est annoncé. Les Juifs de Berée, dont il est parlé au Chap. XVII, 11. étoient dans cette disposition-là; puis qu'il est dit *qu'ayant l'esprit plus élevé, (ou étant plus généreux) que ceux de Thessalonique, ils reçurent la parole, avec toute sorte de promptitude*. Je ne m'arrêterai pas davantage sur cette matiere, ni sur le Commentaire sur les Actes.

II. M^r. de Limborch a commenté l'Epître aux Romains, selon la même méthode; mais comme cette Epître n'est pas si facile à entendre, que les Actes des Apôtres, & que la liaison des raisonnemens de S. Paul est souvent obscure, il a cru être

28 BIBLIOTHEQUE

obligé de joindre une Paraphrase à son Commentaire. On voit donc ici d'abord le texte de S. Paul , ensuite la Paraphrase , & enfin le Commentaire de l'Auteur.

Si l'on considère l'Épître aux Romains en général & par rapport au but principal , que S. Paul se propose , on peut dire , selon Mr. de Limborch , qu'elle est assez claire ; mais le détail des expressions & des raisonnemens de l'Apôtre n'est pas si clair. Il a dessein d'enseigner en général , dans cette Épître , que tous les hommes ont mérité la condamnation de Dieu ; non seulement les Gentils , qui ont violé la Loi de la Nature , mais encore les Juifs , qui n'ont pas mieux observé celle de Moïse ; de sorte qu'on ne pouvoit pas dire qu'il y eût quelcun , qui pût être juste devant Dieu , en vertu de l'observation de la Loi naturelle , ou de la Loi Mosaïque. Tous avoient besoin de la miséricorde de Dieu , qu'ils ne pouvoient obtenir , que par la foi en Jesus-Christ ; que Dieu avoit envoyé au monde , non seulement en faveur des Juifs , mais encore en faveur des Gentils. S. Paul , si l'on y prend bien garde , ne s'éloigne jamais de ce but.

Tou-

Toutes les objections, qu'il se propose, sont directement opposées à cette doctrine; & les réponses, qu'il y fait, tendent toutes à la confirmer.

Ceux qui cherchent dans cette Epître les controverses, qui divisent à présent une partie des Chrétiens, l'obscurcissent, en tâchant de l'expliquer.

Au contraire, si l'on ne perd point de vuë le principal dessein de S. Paul, la plupart des difficultez s'évanouissent. On comprend facilement ce que cet Apôtre a entendu par *la Foi*, les *Oeuvres de la Loi*, *justifier*, & *être imputé à justice*, & autres semblables expressions, d'où dépend l'intelligence de cette Epître.

Il faut néanmoins avouer, que dans le détail il y a beaucoup de difficultez, dont une grande partie semble venir du naturel & du génie de S. Paul. Il étoit fort exercé dans la lecture de la Loi & des Prophetes. Il avoit eu de grandes révelations & avoit des lumières particulières. Comme il paroît avoir été d'un naturel ardent, il ne se pouvoit pas que plusieurs choses ne se présentassent ensemble à son esprit, & ne voulussent, pour ainsi dire, sortir en même tems de sa plume. Delà est ve-

nu son stile rompu, ses Hyperbates, ses raisonnemens dont il n'exprime que la moitié, & ses fréquentes Parentheses. Quelquefois en traitant une matiere, une pensée lui en fait naître une autre; & il passe à un sujet, qui a du rapport avec le précédent. Tantôt il prévient une objection, qu'il n'exprime pas, & après l'avoir réfutée, il revient à son sujet, comme s'il ne s'en étoit point éloigné. Tantôt il commence une comparaison, mais il n'en ajoûte pas la *reddition*; ou s'il la met, il l'enveloppe si fort, qu'on a bien de la peine à la reconnoître. Il change souvent de personnes, & il a égards à diverses sortes de gens, qu'il ne nomme pas. Quelquefois il se propose une objection, pour la résoudre, & la propose d'une maniere si enveloppée, qu'on a de la peine à voir si c'est lui-même, ou un autre qui parle. Il y a des endroits où il représente, en sa propre personne, ce qui ne le regarde pas; sur tout quand il s'agit de quelque chose d'un peu odieux, & qui pouvoit offenser ceux qu'il vouloit ménager. Ainsi si on n'apporte pas beaucoup d'attention à la lecture de cette Epître, on n'y ren-
 con-

contre pas une petite difficulté. Mais si l'on a toujours devant les yeux le dessein général du l'Apôtre, il paroît beaucoup moins obscur.

Pour donner quelque idée du travail de nôtre Auteur sur l'Épître aux Romains, on mettra ici en abrégé l'Analyse, qu'il en fait, jusqu'au Chap. XI. inclusivement; car le reste ne renferme pas de grandes difficultés, en comparaison de ce qui précède.

S. Paul fait trois choses dans les onze premiers Chapitres de cette Épître. La première, c'est d'établir la doctrine de la justification, non par les œuvres de la Loi, mais par la Foi en Jesus-Christ; ce qu'il fait depuis le verset 17. du I. Chapitre, jusqu'à la fin du Chap. V. La seconde, c'est de réfuter l'objection des Juifs, qui prétendoient que, par cette doctrine, on introduisoit de la licence dans les mœurs. Saint Paul employe à cela les Chap. VI, VII, & VIII. La troisième enfin consiste dans la réfutation d'une autre objection des Juifs, c'est que la doctrine des Chrétiens détruisoit l'alliance, que Dieu avoit faite avec Abraham. L'Apôtre répond à cela, dans les Chap. IX, X, & XI.

B 4 1. Après

32 BIBLIOTHEQUE

1. Après l'exorde de cette Épître, S. Paul propose le sujet principal, dont il avoit entrepris de traiter, c'est que l'Evangile étoit l'instrument, que la puissance de Dieu employoit, pour sauver premierement les Juifs & ensuite les Gentils, Chap. I, 16. où il ajoûte au verset 17. la maniere dont l'Evangile le fait ; c'est en révélant *la justice de Dieu de foi, en foi* ; ou en faisant connoître aux hommes, qu'on peut être justifié, par la foi en Jesus-Christ ; afin que les Juifs & les Payens croient en lui, & obtiennent ainsi la justification. Pour expliquer sa doctrine, il fait voir la nécessité de la justification dont il parle, jusqu'au Chap. III, 21. & de là jusqu'à la fin du Chap. IV. la maniere de l'obtenir ; après quoi il explique encore la même matiere au Chap. V.

2. S. Paul ayant établi sa doctrine, répond à cette objection des Juifs. C'est que si la grace abonde là, où le peché a le plus abondé ; il s'ensuit delà qu'il faut s'abandonner au peché, afin que la grace abonde encore davantage. S. Paul fait voir dans le Chap. VI. que la grace de Dieu, dans l'Evangile, oblige ceux
qui

qui le reçoivent à une plus grande sainteté. Comme S. Paul avoit dit au verset 14. de ce Chapitre, que les Chrétiens ne sont plus sous la Loi, il explique cela plus au long dans le Chap. VII. & fait voir que la Loi ne servoit qu'à aigrir la cupidité, au lieu de la guérir; quoi qu'elle ne soit point, par elle-même, la cause du peché. Cela lui donne occasion de représenter, en sa propre personne, pour ne pas choquer les Juifs, l'état d'un homme irrégeneré sous l'Economie Legale. Après l'avoir dépeint dans une situation très-fâcheuse, il lui fait rendre grâces à Jesus-Christ de ce qu'il l'en a délivré, verset 24. Dans le VIII. Chapitre il décrit un état tout contraire, qui est celui d'un Chrétien régeneré, dont il fait avoir tous les avantages, pour confirmer les Chrétiens dans la foi & y attirer les Juifs.

3. Ils faisoient une autre objection contre l'Evangile; c'est qu'il s'ensuivoit de la doctrine des Apôtres, que les Juifs, le peuple de Dieu, qui cherchoient leur salut & leur justification dans l'observation de la Loi, étoient déchus de l'un & de l'autre,

B 5 &

& n'étoient plus regardez, comme le peuple de Dieu. Cette objection n'est pas proposée clairement, mais on voit bien que S. Paul la suppose dans tout le Chap. IX. & qu'il l'a vouë dès le commencement/ Les Juifs objectoient encore que, si cela étoit, il s'en suivroit que Dieu auroit violé l'alliance, qu'il avoit faite avec Abraham. S. Paul fait voir le contraire, parce que les promesses de cette alliance ne regardoient que la posterité spirituelle de ce Patriarche, ou les imitateurs de sa foi. C'est ainsi que l'alliance Divine ne regardoit pas Ismaël, ni Esau, qui étoient fils d'Abraham aussi bien qu'Isaac, & que Jacob; de sorte que d'être simplement descendu d'Abraham n'étoit pas un titre assez juste, pour avoir part à l'alliance, que Dieu avoit faite avec lui & avec sa posterité.

S. Paul fait voir, depuis le 14. verset du Chap. IX. qu'il n'y avoit aucune injustice, dans la conduite de Dieu, en cette occasion; qu'il s'est réservé la liberté de répandre ses biens sur ceux qu'il lui plaît, & de laisser les autres dans leur endurcissement.

Il introduit là-dessus un Juif obstiné, qui dit, que si Dieu a voulu en-
dur-

durcir sa nation (ou la laisser dans son endurcissement) il ne peut pas s'en plaindre, parce que personne ne peut résister à sa volonté. S. Paul rejette cette objection, avec indignation, & fait voir que Dieu a droit d'abandonner les uns, après les avoir soufferts, pendant long-tems, & d'appeler les autres à sa connoissance, quoi qu'ils ne l'aient pas mérité. Il conclut de tout cela que les Gentils, qui ne cherchoient pas la justice, sont parvenus à avoir la justice par la foi, & que les Juifs, qui tâchoient d'y parvenir, par la Loi, n'ont pas été justifiés, vers. 31, & 32. La raison de cela est, que les Juifs n'avoient pas voulu y parvenir, par la voie que Dieu leur avoit marquée; savoir, la foi en Jesus-Christ, qu'ils rejetterent. Il parut par-là que ce n'étoit pas en vain que Dieu avoit prédit autrefois, par ses Prophetes, que le Libérateur, qu'il enverroit à son peuple, seroit comme une pierre angulaire, à laquelle plusieurs se heurteroient, & qui sauveroit ceux qui s'appuyeroient sur elle, vers. 33.

Dans le Chap. X. S. Paul montre, plus au long, quelle étoit la raison de la réjection des Juifs, à qui il té-

moigné d'ailleurs de l'amitié. Il avouë qu'ils avoient du zele, mais il soutient que c'étoit un zele, sans connoissance, puis qu'ils ne cherchoient pas la justice, qui est en Jesus-Christ; qui est la fin de la Loi, pour sauver tous ceux qui croient en lui. Cela lui donne occasion de montrer qu'il est plus facile d'être justifié par l'Evangile, que par la Loi, & que cette justification est offerte aux Gentils, aussi bien qu'aux Juifs. Afin que ces derniers pussent reconnoître que l'on avoit dû annoncer l'Evangile aux Gentils, il remarque qu'ils ne pouvoient pas invoquer Dieu, sans le connoître, & qu'ils ne pouvoient pas le connoître, sans qu'on le leur annonçât, comme l'on avoit fait par tout. Les Juifs ne devoient pas le trouver étrange, puis que Dieu avoit prédit par ses Prophetes, qu'il les abandonneroit, & qu'il appelleroit les Gentils à sa connoissance.

Là-dessus, S. Paul se propose au Chap. XI. une difficulté, c'est que, cela étant, Dieu auroit rejeté son peuple. Il fait voir que Dieu ne rejette point ceux d'entre les Juifs, qui reçoivent sa vocation, quoi qu'ils ne soient pas en grand nombre. Cela se
fai-

faissant , par la grace de Dieu , il en tire cette conséquence , que ce n'est donc pas en vertu des œuvres. Il conclut que les Juifs se sont endurcis , pour ne la pas recevoir , & leur applique quelques paroles des Prophetes.

Il se demande à lui-même , si donc les Juifs sont tout à fait déchus de la grace divine , & il répond que non ; & que leur incredulité a été la cause , pour laquelle l'Evangile a été prêché aux Gentils , qui l'ont embrassé. Il tâche d'émouvoir par là les Juifs à en concevoir une jalousie , qui les engage à le recevoir de même ; ce qui seroit encore avantageux aux Gentils.

De peur que ces derniers ne s'imaginassent que c'en étoit fait du salut des Juifs , & qu'ils avoient succédé en leur place ; S. Paul leur dit que Dieu n'avoit pas oublié l'Alliance , qu'il avoit faite avec les Israélites , qu'il compare à un olivier , sur lequel les Gentils n'avoient été qu'entez. Il leur fait comprendre par-là que les Israélites n'étoient pas redevables aux Gentils , de ce qu'ils avoient été le peuple de Dieu ; mais au contraire que les Gentils étoient devenus le peuple

de Dieu, en s'unissant avec les Juifs convertis au Christianisme. S. Paul leur représente que si les Juifs étoient alors rejettez de Dieu, ce n'étoit qu'à cause de leur incredulité ; & que si les Gentils étoient entez en leur place, c'étoit uniquement par la foi ; d'où il conclut que, si les Gentils cessoient de croire & d'obeir à l'Evangile, eux, qui n'étoient que comme des branches entées, seroient retranchez ; & que si les Juifs au contraire revenoient de leur incredulité, ils seroient reçus de nouveau, parmi le peuple de Dieu. De là il prend occasion de découvrir un secret, c'est que les Juifs ne seroient endurcis, que pour un tems, & jusqu'à ce que la multitude des Gentils fût entrée dans l'Eglise Chrétienne, après quoi ils se convertiroient aussi ; parce qu'encore que Dieu les regardât alors, comme ses ennemis, à cause de leur incredulité, que la foi des Gentils rendoit encore plus odieuse, ils ne laissoit pas de les regarder comme la posterité de ceux, qu'il avoit autrefois honorez de son alliance ; & que les dons de Dieu sont sans repentance. Comme les Gentils avoient obtenu misericorde, à l'oc-
sion

sion de l'incrédulité des Juifs : Dieu auroit aussi, selon l'Apôtre, pitié de ces derniers. Le dessein de Dieu étoit, dit S. Paul, de laisser quelque tems les Juifs & les Gentils, dans l'incrédulité, pour leur faire ensuite grace à tous. Comme il y a, dans toute cette conduite de Dieu, quelque chose de surprenant, & dont nous ne pouvons point savoir les raisons; l'Apôtre s'écrie là-dessus, & lui rend gloire, sans pénétrer ses vuës.

C'est là, en abrégé, le contenu des onze premiers Chapitres de l'Épître aux Romains; par où l'on voit qu'il ne s'agit nullement, en cet endroit, des controverses modernes, qui divisent présentement les Chrétiens; mais on pourra mieux s'en assurer, en lisant le Commentaire de notre Auteur, où il examine tout en détail, & satisfait avec netteté aux difficultés, qu'on peut avoir sur la manière, dont S. Paul s'exprime.

III. P O U R venir présentement à l'Épître aux Hebreux, Mr. de *Limberch* commence ses Prolegomenes, par la question célèbre, touchant l'Auteur de cette Épître. Il propose les raisons de ceux, qui la croient être

être de S. Paul , & les réponses de ceux , qui sont dans un sentiment opposé. Ensuite il dit les raisons de ceux qui croient que ce fut un autre que S. Paul , qui composa cette Epître , & n'oublie pas les répliques, que ceux , qui sont d'un autre sentiment , leur font. Ainsi l'on peut trouver ici tout ce qui se dit , de part & d'autre , sur ce sujet. Nôtre Auteur ne croit pas que cette Epître ait été écrite par S. Paul , mais par quelqu'un de ceux qui l'accompagnoient , dans ses voyages , & cela par son consentement , & conformément à sa doctrine. Les uns l'ont attribuée à S. *Luc* , les autres à S. *Clement* , & les autres à S. *Barnabé* ; mais on ne sauroit dire assurément de qu'il elle est.

Comme nous avons donné un petit abrégé de l'Epître aux Romains , nous en donnerons un de l'Epître aux Hebreux , de la maniere dont nôtre Auteur conçoit qu'elle est disposée. Le dessein général de l'Auteur de l'Epître aux Hebreux est d'exhorter à la constance les fidèles Juifs ; parce que la crainte de la persécution les avoit rendu plus timides , dans la profession publique de l'Evangile , & dans la fréquentation des
Assem-

Assemblées Chrétiennes. Pour cela, il réfute tous les prétextes, dont ils se servoient, pour excuser leur conduite. Ils étoient tous tirez de l'excellence de la Loi Mosaique, dont ils pouvoient faire profession, sans craindre d'être persécutés. Ils faisoient valoir pour cela 1. la dignité & l'excellence des Prophetes, par lesquels Dieu avoit parlé à leurs prédécesseurs : 2. la dignité des Anges, par lesquels il avoit donné la Loi, & du ministère desquels il s'étoit servi, en plusieurs occasions, en faveur de son peuple : 3. la dignité de Moïse, qui avoit été le Médiateur de l'ancienne Alliance : 4. la dignité du Sacerdoce, que Dieu avoit établi, sous la Loi, pour l'expiation des pechez : 5. la maniere éclatante, dont la Loi avoit été publiée, & soutenue par des miracles, & l'état heureux, auquel les Juifs étoient appelez, par cette même Loi.

L'Auteur de cette Epître fait voir que l'Evangile étoit plus excellent que la Loi, à tous ces égards ; puisque Jesus-Christ, Médiateur de la nouvelle Alliance, étoit plus excellent que tous les Prophetes & tous les Anges ; soit dans sa charge de Pro-
phe-

42 BIBLIOTHEQUE

phete, soit dans sa Royauté, soit dans son Sacerdoce, dont il décrit au long la nature & l'excellence, en le comparant avec le Sacerdoce Levitique, qu'on ne pouvoit pas lui é-galer. Il montre aussi que tous les Types de l'Ancien Testament a-voient eu leur accomplissement sous le Nouveau. Il traite ces sujets distinctement, & il y ajoute des exhortations à la constance, tirées de ce qu'il vient de dire.

On peut diviser cette Epître en quatre parties, selon la difference des sujets qu'elle renferme.

1. La premiere est contenue dans les Chapitres I. & II. & l'Auteur y montre que le Fils de Dieu est infiniment plus excellent que les Prophetes & les Anges, comme il le fait voir, dans tout le I. Chapitre; d'où il tire dans le II. des exhortations à la perseverance.

2. La seconde partie s'étend depuis le commencement du Chap. III. jusqu'au 14. verset du IV. L'Auteur y fait voir d'abord combien nôtre Seigneur est plus excellent que Moïse, dans les 6. premiers versets du Chap. III. & en tire une exhortation à la constance dans la foi, qui est la con-

condition sous laquelle de Bonheur nous est promis ; au lieu que la désobéissance est sévèrement punie , comme il le prouve par l'exemple des Israélites rebelles , jusqu'à la fin du Chapitre , & dans le suivant , où il fait plusieurs réflexions sur les rebellions des anciens Juifs.

3. La troisième partie est la plus étendue , car depuis le vers. 14. du Chap. IV. elle va jusqu'au 17. du Chap. XII. L'Auteur Sacré voulant passer de la Prophetie & de la Royauté de Jesus-Christ à son Sacerdoce , exhorte en passant les Hebreux à la constance , à laquelle cette charge de Jesus-Christ les invitoit vers. 14. & les fortifie contre les afflictions , auxquelles ils étoient exposez , dans la profession du Christianisme ; par l'exemple de Jesus-Christ , & par la promesse de sa protection , qui leur donne lieu de s'approcher avec confiance du trône de grace , vers. 16.

En suite , l'Apôtre commence à parler , au Chap. V. du Sacerdoce en général & à montrer que Jesus-Christ a eu tout ce qu'on peut demander dans un Sacrificateur ; vers. 1. & suiv. jusqu'au 10. Il y joint , dans les versets suivans , quelques reproches d'igno-

44 BIBLIOTHEQUE

d'ignorance, & de pesanteur d'esprit. Au Ch. VI. il rend attentifs les fidèles Hebreux, & les affermit, en leur représentant les punitions divines, auxquelles les Apostats s'exposent, & les promesses que Dieu a faites à ceux qui persévéreront.

Au Chap. VII. & suivans, jusqu'au X, 19. l'Auteur Sacré traite du Sacerdoce de Jesus-Christ, & fait voir qu'il étoit infiniment plus excellent, que le Sacerdoce Lévitique, & en lui-même & considéré en ses fruits; d'où il conclut que le Sacerdoce de la Loi a dû être anéanti, & qu'il faut quitter les Sacrificateurs Juifs, pour avoir recours à Jesus-Christ. Il se sert, en cette occasion, du Sacerdoce de Melchisedec, qu'il fait voir avoir été supérieur à celui d'Aaron, & comme l'image de celui de Jesus-Christ, qu'il compare au long avec le Lévitique, qu'il surpasse infiniment.

Cela étant établi, l'Auteur Sacré fait une petite récapitulation de ce qu'il a dit, Ch. X, 19, 20, 21. & passe à une exhortation très-forte & très-vive à la persévérance, à la foi, & à la constance dans les adversitez, que Dieu ne nous envoie, que pour nôtre bien.

4. En-

4. Enfin l'Auteur Sacré vient à la quatrième partie de sa Lettre , au Ch. XII, 18. où il commence à faire voir la difference de la Loi & de l'Evangile. Il montre que la Loi fut donnée d'une maniere à épouvanter, & que ses promesses ne sont pas si excellentes, que celles de l'Evangile ; d'où il tire encore cette conséquence, que l'on doit demeurer fortement & inviolablement attaché à ce dernier , à moins que de vouloir s'exposer à de grandes peines.

Au Chap. XIII. il recommande plusieurs vertus Chrétiennes , & dont l'usage est plus grand dans un tems de persécution , tel qu'étoit celui-là, qu'il ne l'est autrement ; comme l'hospitalité , la charité envers les prisonniers , le contentement d'esprit appuyé sur les promesses, que Dieu a faites de ne point abandonner les fidèles , l'égard que l'on doit avoir pour ceux qui nous ont prêché l'Evangile & qui en ont signé la vérité par leur mort &c. Je ne m'arrêterai pas au reste, qui ne renferme aucune difficulté.

J'ajouterais seulement quelque chose touchant la personne & le Sacerdoce de Melchisedec. Je le tirerai
du

46 BIBLIOTHEQUE
du Commentaire de Mr. de Limborch
sur le Chap. VII.

Il est dit au vers. 3. que Melchisedec étoit *sans pere, sans mere & sans genealogie*; ce que l'on prend communément; comme si l'Auteur Sacré vouloit dire, que l'Ecriture Sainte n'avoit fait aucune mention du pere, de la mere, ou des parens de Melchisedec, pour représenter Jesus-Christ par-là. Mais Mr. de Limborch croit qu'il faut entendre tout cela de l'extraction Sacerdotale. L'Auteur de l'Epître aux Hebreux ayant dessein de montrer que le Sacerdoce de Jesus-Christ est plus excellent que celui de la famille d'Aaron, le prouve par le passage du Ps. CX. où il est dit que le Messie seroit *Sacrificateur, selon l'ordre de Melchisedec*. Il fait voir que l'on demandoit sous la Loi, que le Sacrificateur fût non seulement de la Tribu de Levi, mais encore de la famille d'Aaron. Outre cela, il falloit qu'il fût né d'une femme Israélite, qui en se mariant à un Sacrificateur devenoit de la famille d'Aaron.

Il ne falloit pas qu'elle eût été mariée, mais qu'elle fût vierge, car si elle avoit été veuve, ou répudiée,
ou

ou de mauvaise vie, il n'étoit pas permis au Sacrificateur de l'épouser, comme il paroît par la Loi du Levit. XXI, 14. C'est pourquoi les Sacrificateurs gardoient soigneusement leurs généalogies; sans quoi, ils étoient exclus de l'exercice du Sacerdote, comme nous l'apprenons d'Esdras II, 62. L'Auteur Sacré, selon Mr. de Limborch, dit ici que Melchisedec fut *sans pere* Sacrificateur; *sans mere*, dans laquelle ce que l'on demandoit, sous la Loi, dans la femme d'un Sacrificateur, eût été observé; & *sans généalogie* sacerdotale. Comme nôtre Seigneur n'étoit point de race sacerdotale, ainsi qu'il est dit dans la suite, & que les Juifs pouvoient dire, qu'à cause de cela, il ne pouvoit pas être Sacrificateur; l'Auteur Sacré fait voir, qu'il l'étoit néanmoins conformément à la prédiction du Ps. CX. selon l'ordre de Melchisedec, dans lequel il n'y avoit pas de semblables règles.

La seule difficulté, qu'il y a ici, c'est qu'il est dit que Melchisedec *n'a ni commencement de jours, ni fin de vie*; mais Mr. de Limborch entend cela, par rapport à la partie de la vie
des

des Levites consacrée au service du Tabernacle, ou du Temple; savoir, depuis l'âge de trente ans, jusqu'à cinquante. On peut dire que ces gens-là avoient un commencement & une fin de vie *ministeriale*, s'il est permis de parler ainsi. Outre cela, les Souverains Sacrificateurs avoient *un commencement & une fin de leur vie*, par rapport aux fonctions du Sacerdoce suprême; qu'ils ne commençoient à exercer, qu'après la mort de leur prédécesseur, & qu'ils cessoient aussi d'exercer, en mourant. Il n'en avoit pas été de même de Melchisedec, qui n'avoit point eu de bornes marquées dans les fonctions de son Sacerdoce, & qui n'avoit eu ni prédécesseur, ni successeur; de sorte qu'on pouvoit dire qu'il n'avoit eu *ni commencement, ni fin de sa vie sacerdotale*.

Pour les paroles, *étant semblable, ou étant comparé au Fils de Dieu*, il demeure Sacrificateur, pour toujours, nôtre Auteur les entend comme si cela vouloit dire que Melchisedec, seulement entant que *comparé au Fils de Dieu*, & dans l'endroit, où cette comparaison se trouve, savoir au Pseaume CX. est *Sacrificateur pour toujours*.

toûjours ; ce qui n'est dit de lui, que dans cet endroit-là. Comme le Fils de Dieu n'a eu ni prédecesseur, ni successeur, dans son Sacerdoce : il en a été de même de Melchisedec. Le Fils de Dieu demeure Sacrificateur pour toujours ; c'est à dire, pendant que la nature de son Sacerdoce permet qu'il subsiste, ou pendant qu'il y a des hommes, qui doivent être reconciliez à Dieu, ou jusqu'à la consommation des siècles. De même Melchisedec fut Sacrificateur aussi long-tems, que l'état de son Royaume le permit, ou qu'il y eût des gens, qui servoient le vrai Dieu, & il n'eut point de successeur. Les mots *à perpétuité*, ou *pour toujours*, se trouvent dans cette signification Exod. XXI, 6. Jerem. V, 22.

* Quelque sentiment, que l'on suive sur cet endroit, il faut tomber d'accord que les expressions de l'Auteur de cette Epître, en parlant de Melchisedec, sont assez extraordinaires, & ne peuvent pas être pressées à la rigueur. Si l'on suppose, comme l'on fait communément, que tout le raisonnement de l'Auteur Sacré est fondé sur le silence de Moïse, il pa-

Tome XXIII. C roît

* *Remarque de l'Auteur de la B. C.*

roît étrange que seulement , parce qu'il n'a rien dit du pere , ou de la mere de Melchisedec , ni de sa naissance , ni de sa mort , l'Auteur de cette Épître ait pris occasion de dire , qu'il étoit *sans pere , sans mere , sans généalogie* , qu'il *n'avoit ni commencement de jours , ni fin de vie* , que les autres Sacrificateurs *meurent* , mais que *c'est là un homme , dont il est dit qu'il est en vie*. Mais supposé qu'il faille ici suivre l'explication de Mr. de Limborch ; les expressions de l'Auteur Sacré ne paroîtront pas moins extraordinaires , & il aura toujours dit très-obscurément une chose très-claire ; outre que ce que l'on dit qu'il n'a eu ni prédecesseur , ni successeur , dans la fonction de Sacrificateur , est aussi fondé sur le simple silence de Moïse , sans qu'on en ait d'autre preuve.

Nôtre Auteur remarque qu'il est montré ici , par deux raisons , que Melchisedec étoit plus qu'Abraham , & par conséquent que sa posterité. La première est , qu'Abraham le Patriarche lui paya les dîmes , comme les Israélites ont payé depuis les dîmes à leurs freres les Levites , quoi qu'il fût d'une race différente de cel-

le

le d'Abraham. La seconde est, qu'il donna sa bénédiction sacerdotale à celui qui avoit reçu les promesses, & que c'est une chose, qui n'est point contestée, que le moindre est béni par celui, qui est plus excellent. Il faut entendre cette excellence, par rapport à la dignité spirituelle, dont Dieu avoit revêtu Melchisedec. Celui que Dieu envoie à un degré d'excellence devant lui, que n'a pas celui à qui il est envoyé.

Sur le verset 8. Mr. de Limborch remarque que lors qu'il est dit que ceux qui recevoient des dîmes, parmi les Israélites, mouraient; cela signifie que par leur mort ils laissoient leurs places à d'autres; & que quand il est ajouté: mais là c'est un homme, dont il est dit qu'il est en vie, cela veut dire, que là, où il est parlé du Sacerdoce éternel de Melchisedec, c'est à dire, au Ps. CX. il est considéré comme vivant; car il ne peut pas être dit *Sacrificateur pour toujours*, sans qu'on lui attribue une vie éternelle, dans le même sens qu'il est *Sacrificateur pour toujours*. Quoi que ce ne soit pas là une véritable éternité, il suffit qu'elle soit, telle qu'elle est représentée; pour être le type

52 BIBLIOTHEQUE
du Sacerdoce éternel de Jéfus-
Christ.

Il est dit ensuite, *que, pour parler ainsi, Lévi, qui recevoit les dîmes avoit payé la dîme à Abraham ; puis qu'il étoit encore dans les reins de son ayeul, lors que Melchisedec lui alla au devant.* Les biens des peres appartenant aux enfans par héritage, lors qu'Abraham paya la dîme à Melchisedec, on peut dire, à quelque égard, que les Levites la payerent ; parce que leur héritage diminua d'autant. Comme les Levites n'étoient pas encore au monde, & qu'ils n'existoient que dans la promesse ; on pouvoit dire qu'ils existoient dans Abraham, & qu'ils faisoient une même personne avec lui ; de sorte qu'on pouvoit aussi dire figurément, qu'ils payoient ce qu'Abraham avoit payé.

Mais il ne faut pas étendre cette maniere de parler à toutes les actions des peres, comme si tout ce qu'ils faisoient pouvoit être attribué à leurs enfans. L'Auteur Sacré fait voir qu'il n'entendoit pas proprement ce qu'il disoit, quand il dit *ὁ ἐν ἔμβρυῳ*, pour dire le mot ; * ce qui marque qu'il di-

* Voyez l'ART Critica, Part. 2. Sect. II. Ch. II, 5.

disoit quelque chose qui pouvoit paroître étrange, & qu'on ne devoit pas entendre à la Lettre. Outre cela, autre chose est le bien des prédécesseurs; autre chose est leur conduite personnelle, telles que sont leurs bonnes & leurs mauvaises actions. Ils peuvent diminuer le bien de leurs enfans, en diminuant le leur, qui doit passer en héritage à leur posterité; mais leur bonnes & leurs mauvaises actions n'augmentent, ni ne diminuent les vertus & les vices de leurs enfans. D'où vient que Dieu lui-même a défendu, dans sa Loi, de punir les enfans, pour les fautes de leurs peres.

Il peut bien arriver que les enfans deviennent malheureux, à l'occasion d'une punition que leur pere a soufferte; comme si un homme riche perd son bien, pour une faute qu'il a faite, & qu'il laisse ses enfans pauvres, au lieu qu'il les auroit laissé riches, s'il n'eût pas perdu son bien, par sa faute. Mais quoique cette pauvreté soit une punition pour le pere, ce n'en est pas une pour les enfans, mais un malheur pour eux; parce qu'ils sont les enfans d'un pere pauvre. Ainsi encore quand un pere a mangé

1. 2. 3. 4. 5. 6. 7. 8. 9. 10. 11. 12. 13. 14. 15. 16. 17. 18. 19. 20. 21. 22. 23. 24. 25. 26. 27. 28. 29. 30. 31. 32. 33. 34. 35. 36. 37. 38. 39. 40. 41. 42. 43. 44. 45. 46. 47. 48. 49. 50. 51. 52. 53. 54. 55. 56. 57. 58. 59. 60. 61. 62. 63. 64. 65. 66. 67. 68. 69. 70. 71. 72. 73. 74. 75. 76. 77. 78. 79. 80. 81. 82. 83. 84. 85. 86. 87. 88. 89. 90. 91. 92. 93. 94. 95. 96. 97. 98. 99. 100. 101. 102. 103. 104. 105. 106. 107. 108. 109. 110. 111. 112. 113. 114. 115. 116. 117. 118. 119. 120. 121. 122. 123. 124. 125. 126. 127. 128. 129. 130. 131. 132. 133. 134. 135. 136. 137. 138. 139. 140. 141. 142. 143. 144. 145. 146. 147. 148. 149. 150. 151. 152. 153. 154. 155. 156. 157. 158. 159. 160. 161. 162. 163. 164. 165. 166. 167. 168. 169. 170. 171. 172. 173. 174. 175. 176. 177. 178. 179. 180. 181. 182. 183. 184. 185. 186. 187. 188. 189. 190. 191. 192. 193. 194. 195. 196. 197. 198. 199. 200. 201. 202. 203. 204. 205. 206. 207. 208. 209. 210. 211. 212. 213. 214. 215. 216. 217. 218. 219. 220. 221. 222. 223. 224. 225. 226. 227. 228. 229. 230. 231. 232. 233. 234. 235. 236. 237. 238. 239. 240. 241. 242. 243. 244. 245. 246. 247. 248. 249. 250. 251. 252. 253. 254. 255. 256. 257. 258. 259. 260. 261. 262. 263. 264. 265. 266. 267. 268. 269. 270. 271. 272. 273. 274. 275. 276. 277. 278. 279. 280. 281. 282. 283. 284. 285. 286. 287. 288. 289. 290. 291. 292. 293. 294. 295. 296. 297. 298. 299. 300. 301. 302. 303. 304. 305. 306. 307. 308. 309. 310. 311. 312. 313. 314. 315. 316. 317. 318. 319. 320. 321. 322. 323. 324. 325. 326. 327. 328. 329. 330. 331. 332. 333. 334. 335. 336. 337. 338. 339. 340. 341. 342. 343. 344. 345. 346. 347. 348. 349. 350. 351. 352. 353. 354. 355. 356. 357. 358. 359. 360. 361. 362. 363. 364. 365. 366. 367. 368. 369. 370. 371. 372. 373. 374. 375. 376. 377. 378. 379. 380. 381. 382. 383. 384. 385. 386. 387. 388. 389. 390. 391. 392. 393. 394. 395. 396. 397. 398. 399. 400. 401. 402. 403. 404. 405. 406. 407. 408. 409. 410. 411. 412. 413. 414. 415. 416. 417. 418. 419. 420. 421. 422. 423. 424. 425. 426. 427. 428. 429. 430. 431. 432. 433. 434. 435. 436. 437. 438. 439. 440. 441. 442. 443. 444. 445. 446. 447. 448. 449. 450. 451. 452. 453. 454. 455. 456. 457. 458. 459. 460. 461. 462. 463. 464. 465. 466. 467. 468. 469. 470. 471. 472. 473. 474. 475. 476. 477. 478. 479. 480. 481. 482. 483. 484. 485. 486. 487. 488. 489. 490. 491. 492. 493. 494. 495. 496. 497. 498. 499. 500. 501. 502. 503. 504. 505. 506. 507. 508. 509. 510. 511. 512. 513. 514. 515. 516. 517. 518. 519. 520. 521. 522. 523. 524. 525. 526. 527. 528. 529. 530. 531. 532. 533. 534. 535. 536. 537. 538. 539. 540. 541. 542. 543. 544. 545. 546. 547. 548. 549. 550. 551. 552. 553. 554. 555. 556. 557. 558. 559. 560. 561. 562. 563. 564. 565. 566. 567. 568. 569. 570. 571. 572. 573. 574. 575. 576. 577. 578. 579. 580. 581. 582. 583. 584. 585. 586. 587. 588. 589. 590. 591. 592. 593. 594. 595. 596. 597. 598. 599. 600. 601. 602. 603. 604. 605. 606. 607. 608. 609. 610. 611. 612. 613. 614. 615. 616. 617. 618. 619. 620. 621. 622. 623. 624. 625. 626. 627. 628. 629. 630. 631. 632. 633. 634. 635. 636. 637. 638. 639. 640. 641. 642. 643. 644. 645. 646. 647. 648. 649. 650. 651. 652. 653. 654. 655. 656. 657. 658. 659. 660. 661. 662. 663. 664. 665. 666. 667. 668. 669. 670. 671. 672. 673. 674. 675. 676. 677. 678. 679. 680. 681. 682. 683. 684. 685. 686. 687. 688. 689. 690. 691. 692. 693. 694. 695. 696. 697. 698. 699. 700. 701. 702. 703. 704. 705. 706. 707. 708. 709. 710. 711. 712. 713. 714. 715. 716. 717. 718. 719. 720. 721. 722. 723. 724. 725. 726. 727. 728. 729. 730. 731. 732. 733. 734. 735. 736. 737. 738. 739. 740. 741. 742. 743. 744. 745. 746. 747. 748. 749. 750. 751. 752. 753. 754. 755. 756. 757. 758. 759. 760. 761. 762. 763. 764. 765. 766. 767. 768. 769. 770. 771. 772. 773. 774. 775. 776. 777. 778. 779. 780. 781. 782. 783. 784. 785. 786. 787. 788. 789. 790. 791. 792. 793. 794. 795. 796. 797. 798. 799. 800. 801. 802. 803. 804. 805. 806. 807. 808. 809. 810. 811. 812. 813. 814. 815. 816. 817. 818. 819. 820. 821. 822. 823. 824. 825. 826. 827. 828. 829. 830. 831. 832. 833. 834. 835. 836. 837. 838. 839. 840. 841. 842. 843. 844. 845. 846. 847. 848. 849. 850. 851. 852. 853. 854. 855. 856. 857. 858. 859. 860. 861. 862. 863. 864. 865. 866. 867. 868. 869. 870. 871. 872. 873. 874. 875. 876. 877. 878. 879. 880. 881. 882. 883. 884. 885. 886. 887. 888. 889. 890. 891. 892. 893. 894. 895. 896. 897. 898. 899. 900. 901. 902. 903. 904. 905. 906. 907. 908. 909. 910. 911. 912. 913. 914. 915. 916. 917. 918. 919. 920. 921. 922. 923. 924. 925. 926. 927. 928. 929. 930. 931. 932. 933. 934. 935. 936. 937. 938. 939. 940. 941. 942. 943. 944. 945. 946. 947. 948. 949. 950. 951. 952. 953. 954. 955. 956. 957. 958. 959. 960. 961. 962. 963. 964. 965. 966. 967. 968. 969. 970. 971. 972. 973. 974. 975. 976. 977. 978. 979. 980. 981. 982. 983. 984. 985. 986. 987. 988. 989. 990. 991. 992. 993. 994. 995. 996. 997. 998. 999. 1000.

son bien , par l'intemperance & par le luxe ; & que ses enfans sont devenus pauvres ; ils ne sont pas pour cela devenus intemperans & addonnez au luxe , ni ne sont pas punis de la mauvaise conduite de leur pere ; quoi qu'ils n'héritent pas des biens , que leur pere a perdus.

Cela étant ainsi , nôtre Auteur en conclut que quelques Théologiens tirent mal à propos cette conséquence des paroles , dont l'Auteur Sacré se sert ici , que nous avons pu pecher *en Adam* , quoi que nous ne fussions pas encore lors qu'Adam pecha ; parce , disent-ils , que nous étions dans les reins d'Adam , comme les Levites dans ceux d'Abraham , du tems de Melchisedec. Les pechez sont des actions purement personnelles , & demeurent attachez à ceux , qui les ont commis. Le peché d'Adam n'est pas le nôtre , & la peine , qu'Adam a soufferte pour cela , n'est pas , à proprement parler , une peine que nous souffrions ; mais nous souffrons les conséquences de cette peine , qui sont dévolues , par la naissance , à tous les descendans d'Adam.

* Ce passage touchant Melchisedec

* *Remarques de l'Auteur de la B. C.*

dec peut servir de preuve à une Règle très-importante de la Critique; c'est qu'il suffit souvent que les expressions des meilleurs Auteurs soient vraies à quelque égard, & en certain sens; sans qu'il soit besoin de les presser, selon toute l'étendue de leur signification naturelle. Telles sont ces manieres de parler, *sans pere, sans mere, sans généalogie, sans commencement de jours & sans fin de vie, Sacrificateur pour toujours, & duquel il est dit qu'il est en vie.* Ceux, qui les ont voulu prendre trop à la Lettre, se sont imaginez que *Melchisedec* n'étoit pas un homme mortel; mais le Fils de Dieu, lui même, qui avoit pris la figure humaine. *Pierre Cunaus* soutint autrefois cette pensée, dans son *Ouvrage de la République des Juifs*, Liv. III. chap. 3. & d'autres l'ont encore soutenue depuis. Ils devoient examiner auparavant, si la chose même, soit qu'on la lise dans *Moïse*, soit qu'on l'examine sur ce qu'en dit l'Auteur de l'Épître aux Hébreux, a aucune apparence. Quelle apparence que le Fils de Dieu se soit revêtu exprès de la nature humaine, ou au moins des apparences, seulement pour donner à *Abraham*

36 BIBLIOTHEQUE

quelques rafraichissemens , quand il venoit chargé des dépouilles des Rois de l'Orient , pour en recevoir la dîme , & en suite pour le bénir ? Comment est-ce que l'Apôtre , croyant que *Melchisedec* étoit le Fils de Dieu , le feroit ici le type de lui même ? Comment ne diroit-il pas en un mot que ce n'étoit pas un homme , mais le Fils de Dieu , qui auroit fait comme un essai de son Sacerdoce , puisque c'étoit une preuve directe de l'excellence du Sacerdoce de Jesus-Christ ? Il est vrai aussi qu'en lisant simplement la narration de Moïse , personne ne pourroit s'imaginer que *Melchisedec* , Roi de Salem , étoit un type de Jesus-Christ ; mais il y a apparence qu'il y avoit là-dessus quelque explication allegorique , du tems des Apôtres , par laquelle les Docteurs Juifs reconnoissoient que *Melchisedec* avoit été un type du Messie , & que l'Auteur Sacré a ici raisonné sur les mêmes principes , & de la maniere dont ils avoient accoutumé ; pour les gagner par-là à Jesus-Christ , en se servant de la même sorte de raisonnement. Il est certain au moins que des gens , qui ne recevraient ni la maniere de raisonner des

des Juifs, ni l'autorité de l'Auteur de l'Épître aux Hébreux, tels qu'auroient pu être quelques uns des Juifs incrédules d'autrefois, & tels que seroient ceux d'aujourd'hui, ne pourroient pas être touchez de ce raisonnement tiré de l'histoire de Melchisedec. Je n'ajouterais rien d'autre, concernant ce Commentaire, que personne ne sera fâché d'avoir lu, si je puis juger des autres par moi-même.

ARTICLE III.
Extrait d'une Dissertation Italienne
M.S. touchant la Papesse, Jeanne &
le Domaine temporel des Papes, à
l'occasion d'une monnoie de Jean VIII.
 par GILIBERT BENVENUTI,
communiquée, par celui à qui elle a
été envoyée, à l'Auteur de la B.C.

MR. l'Abbé Vignoli, dans ses anciens Deniers des Papes, en a produit un p. 26. dans l'un des côtez duquel on voit clairement le Monogramme de Leon IV, ou LEO PAPA, & autour SCS. PETRUS. & de l'autre côté le Monogramme de
 C 5 l'Em-

58 BIBLIOTHEQUE

l'Empereur *Lothaire*. HIR M, & autour son nom *HLOTHARIUS*, selon la maniere d'écrire de ce tems-là. Il se trouve un Denier d'argent très-bien conservé, où au revers du Monogramme & du nom de cet Empereur, on voit le Monogramme d'un Pape, dont le nom commençoit par ces lettres JO. qui sont très-claires. Le Monogramme de l'Empereur est différent de celui, que l'on voit dans les Médailles de *Leon IV.* de sorte qu'on ne les peut pas confondre avec celle-ci. L'Auteur de la Dissertation soutient, qu'il est de *Jean VIII.* que l'on a travesti depuis en *Papeffe Jeane*; & que les habiles gens, qui ont prouvé que cette Papeffe n'étoit qu'une fiction, auroient néanmoins dû reconnoître un *Jean VIII.* entre *Leon IV.* & *Boniface III.* La difficulté seroit de répondre aux difficultez Chronologiques, que *David Blondel* a faites contre le tems que l'on donne au Pontificat de ce *Jean VIII.* & qui sont très-considerables; comme on le peut voir dans sa Dissertation Francoise, qui parut en 1649. & dans la Latine qu'on publia en 1657. Mais *Mr. Benvenuti* ne s'arrête nullement à cela.

Il prend seulement occasion de réfuter assez au long l'opinion, qui a été long-tems reçue dans l'Eglise Romaine, touchant *la Papesse Jeanne*. Pour la soutenir, on se fonde sur un passage d'*Anastase le Bibliothecaire*, qui, selon divers MSS. de cet Auteur, en fait mention.

Si *Anastase* en avoit en effet parlé, comme c'étoit un habile homme, & qui n'étoit pas éloigné de ce tems-là, il seroit difficile de ne se rendre pas à son autorité; mais on soutient que ce qu'il y en a est tiré de la Chronique de *Martinus Polonus*, qui est mort vers l'an MCCLXX, ou CCCCXXV ans après l'intronization de *Benoît III.* successeur de la prétendue *Jeanne*. En effet ce sont les mêmes paroles, un peu changées.

Nôtre Auteur montre donc qu'elles ne pouvoient pas être dans la Copie Originale d'*Anastase*; 1. parce qu'il n'y en a rien dans la Chronique des Papes attribuée à *Luitprand*, quoique cette Chronique soit tirée d'*Anastase*; 2. qu'aucun Auteur Grec, un peu ancien, n'en parle; ce que *Photius* & ses sectateurs, irrités contre l'Eglise Romaine, n'auroient pas oublié; 3. que les Auteurs qui ont

vécu depuis *Leon IV.* jusqu'au tems d'*Anastase* n'en font aucune mention ; 4. que d'autres , qui ont vécu depuis, n'en ont point parlé & ont fait *Benoît III.* successeur immédiat de *Leon IV.*

* Quoi que cela paroisse veritable, *Charles Annibal Fabrot* , qui a donné la belle Edition d'*Anastase* à Paris en 1649. n'auroit pas dû retrancher les paroles dont il s'agit à la pag. 199. puis qu'il avouë qu'elles sont dans le M S. du Roi , & qu'elles étoient dans les MSS. de la Bibliothèque Palatine. On pouvoit les mettre en differens caractères , ou entre des crochets. Voyez les , dans la Dissertation Latine de *Blondel* , p. 50.

Mr. *Benvenuti* place l'origine de la fable de la Papesse au XII. siècle , qui est le siècle de l'origine des Romains en Italie , comme il le fait voir au long ; mais je ne m'y arrêterai pas. Il marque en particulier le tems de *Frederic I.* , comme l'époque de la naissance du Roman de la Papesse , 1. parce qu'alors les Italiens étoient extrêmement portez à raconter des fables : 2. que la discorde des Empereurs & des Papes , donnoit la licence

• *Remarque de l'Auteur de la B. C.*

ce de feindre ce que l'on vouloit, contre le Siege de Rome: 3. que la vie relâchée des Papes faisoit que l'on prenoit encore plus de liberté: 4. que l'on donnoit alors des surnoms aux gens, tirez de leur conduite, & qu'on a pû nommer *Jean VIII. une femme*, à cause de sa conduite efféminée. Cela donna lieu à des copistes ignorans d'ajouter aux Chroniques des Papes, qu'il y eut après Leon IV. une Papesse, ou un Pape femme; quoi que les habiles gens ne le crussent point, puis qu'il n'y en avoit rien, dans les Copies MSS. d'*Anastase*, de *Martin Polonois*, de *Sigebert de Gemblours*, & de *Godefroi de Viterbe*, faites avant l'an M CCC. Mais depuis ce tems-là, il semble qu'on fût persuadé communément de cette fable, ce qui fit qu'entre les têtes des Papes, que l'on mit l'an M CCCC dans le Dome de Sienne, on y mit la tête d'une femme. Nôtre Auteur juge qu'un des premiers, parmi les habiles gens, qui crurent cette fable, fut *Petrarque*; qui, selon l'usage de son siecle, en a débité bien d'autres.

Les Savans ne sont pas d'accord, entre eux, touchant la raison, pour laquelle dans des Monoies battues à

62 BIBLIOTHEQUE

Rome, on trouve les noms des Empereurs, avec ceux des Papes. *Le Blanc*, dans son traité des Monoies, imprimé à Paris en 1689. croit que les Empereurs eux-mêmes firent faire ces Monoies à Rome; mais quoi que les Empereurs eussent beaucoup d'autorité dans cette ville, les Romains n'étoient néanmoins pas, selon nôtre Auteur, proprement leurs sujets; non plus que les Citoyens de diverses autres villes d'Italie, qui jouïssent d'une entière liberté, & qui faisoient eux-mêmes mettre les noms des Empereurs, sur leurs Monoies. Mrs. les Abbez *Vignoli* & *Fontanini*, le premier dans ses anciens Deniers des Papes, & l'autre dans son Traité du Domaine des Papes sur *Comacchio*, croient que c'étoient les Papes eux-mêmes, qui avoient fait frapper ces Monoies, comme Souverains de Rome, & qui y avoient mis les noms des Empereurs, comme *Avocats* & *Défenseurs du S. Siege*. Mais nôtre Auteur soutient que ces Monoies n'ont point été frappées, par les Papes, & que les noms des Empereurs n'y ont point été mis en cette qualité. Pour croire ce que disent ces Mrs. il juge qu'ils devroient avoir

avoir montré que l'autorité de *Patrice*, ou d'*Avocat* étoit égale à celle d'*Empereur*, & qu'il n'y avoit de différence que dans la dignité; ce qu'ils n'ont prouvé par aucun ancien Auteur, & ce qui est contraire même à la vérité.

Dans les Monoies frappées à Rome, avant que *Charles-Magne* fût déclaré Empereur, son nom ne s'y trouve point, quoi qu'il fût *Patrice* & *Avocat de l'Eglise Romaine*. Lui & son Pere eurent ces titres, mais ils ne gouvernerent point l'Italie, comme tels: ainsi que le fit *Charles-Magne*; depuis qu'il fut nommé Empereur. * Les *Annales de Loisel* en parlent ainsi: *Ordinatis deinde Romanæ urbis & Apostolici, totiusque Italiæ non tantum publicis, sed etiam Ecclesiasticis & privatis rebus, nam tota bieme non aliud fecit Imperator, misit iterum in Beneventaniam expeditionem, cum Pipino filio suo.*

Nôtre Auteur entreprend ensuite de

* L'Auteur cite ces paroles, sous le nom d'Eginhart; mais elles sont dans le livre, dont j'ai rapporté le nom, sur l'année 801. & non dans la vie de Charles-Magne, par Eginhart.

64 BIBLIOTHEQUE

de montrer 1. que les Empereurs étoient bien Souverains de Rome, comme Empereurs, mais qu'ils n'y commandoient point; d'où il sensuit que les Carlovingiens n'y faisoient point battre Monoie: 2. que, contre le sentiment de Mr. l'Abbé Fontanini, ce furent les Romains, & non le Pape, qui firent Charles-Magne Empereur; que le Pape n'avoit aucune juridiction, que dépendante, & qu'en divers tems les Romains se sont gouvernez eux-mêmes.

Il n'y a aucune apparence que les Romains ne voulussent donner qu'un titre à *Charles-Magne*, en le déclarant Empereur. Ces titres se donnent bien par les Supérieurs aux Inférieurs, mais non pas par les Inférieurs aux Supérieurs. Mais l'autorité des Empereurs dans Rome paroît par plusieurs raisons directes. 1. *Leon III.* pria *Charles-Magne* en DCCXCVI. qu'il voulût bien subjuguier le peuple Romain, comme on le voit par un Poëte Anonyme, publié par *Boëcler*, à Strasbourg:

Admonuitque piis precibus, qui mittere vellet

Ex propriis aliquos primoribus, ac sibi plebem

Sub-

*Subdere Romanam, servandâque fœ-
dera cogens*

*Hanc fidei sacramentis promittere
magnis.*

Ce qui marque que le Peuple Romain étoit libre; 2. Ce desir du Pape ayant été executé, Charles fut fait Empereur; mais il ne fut point, par le Pape, qu'après qu'il eut été proclamé par le Peuple Romain; comme il paroît par le même Poëte, & par le *Chronographe Saxon* publié en 1698. par Mr. *Leibnitz*: 3. Quoi que Charles fût *Patrice*, on ne mettoit pas son nom sur les Monnoies, comme on le fit depuis qu'il fut Empereur: 4. Dès lors il prit le gouvernement de toute l'Italie, comme on l'a vu: 5. Avant cela, il ne prenoit le titre, que de *Patrice des Romains*; mais depuis il se nomma, *Carolus Serenissimus Augustus à Deo coronatus, magnus, pacificus, Romæ gubernans imperium*, comme il paroît par des Actes citez par le P. *Mabil-
lon*, dans sa *Diplomatique*: 6. Le Pape reconnut lui-même, qu'il avoit l'autorité des Empereurs précédens, comme le témoigne le Poëte Anonyme que l'on a cité:.

Post

*Post laudes igitur dictus & summus
 eundem
 Præsul adoravit , sicut mos debitus
 olim
 Principibus fuit antiquis.*

7. Les Empereurs conserverent leur domination dans Rome , sans contestation , comme *le Blanc* l'a fait voir , dans sa Dissertation : 8. Les Empereurs avoient beaucoup de part, dans l'élection des Papes , comme on le prouve au long. 9. Leur autorité paroît encore , par les prières publiques , que l'on faisoit à Rome , pour les Empereurs.

Mr. *Fontanini* rapporte , comme des preuves de la Souveraineté temporelle du Pape , l'usage d'envoyer des Ambassadeurs , de faire des traités de paix , d'envoyer du secours à ses alliez , & autres choses semblables ; mais on lui répond qu'autrefois Bologne , Pise , & Sienne en faisoient autant , quoi qu'elles reconnussent qu'elles dépendoient de l'Empereur.

Ce n'est pas que les Romains perdissent leur liberté , en appelant les Rois de France , pour les défendre
 con-

contre les Grecs & les Lombards. Ils la conserverent comme devant, & ils ne laisserent pas de prendre le nom de *République*, depuis le tems de *Charles-Magne*, comme on le fait voir. Il fut seulement reconnu comme Souverain Seigneur, mais les privileges de la ville de Rome demurerent dans leur entier, comme on le montre.

Mr. *Fontanini* a remarqué que le Pape *Adrien I.* dit que Charles-Magne, donna à l'Eglise Romaine les terres, dont il la mit en possession, *sub integritate*; ce qu'il explique, comme s'il avoit voulu dire que ce fut, sans se réserver aucuns droits. Mais cette expression ne marque que la possession des biens, en leur entier, sans exclurre les droits des Souverains.

Après avoir vû que l'Empereur avoit le Haut Domaine du Rome, mais qu'il ne la gouvernoit pas; il s'agit de savoir à qui ce gouvernement appartenoit, si c'étoit au Pape, ou au Peuple Romain. Mais avant que d'en venir-là, l'Auteur remarque que celui qui a écrit, en faveur du Duc de Modène, & le *Blanc* se trompent; quand ils disent que Ro-
me

68 BIBLIOTHEQUE

me a toujours été soumise aux Empereurs. On peut voir le contraire par *Constantin Porphyrogenete*, Liv. II. *them. X. de Themat. Imp.* où il dit qu'il arriva que cette ville, après avoir secoué le joug de l'Empereur, se gouverna elle-même, *ιδιοπροστασία*. Mr. *Vignoli* met le commencement de cette liberté en D CCX.

Les Romains ne se soumirent au Pape, que comme à leur Chef; ainsi que les Venitiens font au *Doge*, & que diverses anciennes Républiques d'Italie le faisoient à leur *Podestà*. Les traitez, qui se faisoient alors entre les villes libres, se faisoient en nom des *Doges* & des *Podestas*, sans que néanmoins les peuples perdissent leur liberté; comme on le fait voir par plusieurs exemples.

Les Papes ne commandoient pas, avec un plein pouvoir, dans les choses temporelles, comme il paroît par les Gloses M S S. de *Piero Vescovo Urbevetano* sur *Anastase*, composées il y a à présent quatre siècles, & citées par Mr. *Fontanini*. Cependant les discordes des Princes de l'Occident donnerent occasion aux Papes de se rendre maîtres de la souveraineté de Rome, & de secouer le joug
des

des Empereurs ; en même tems qu'ils envahissoient les droits du Peuple Romain. L'Auteur croit que ce fut sous le regne de *Serge II.* que ce nouveau gouvernement commença ; ce qu'il prouve , par un passage de *Luitprand* , dans la vie de ce Pape. Il s'aggrandit en suite sous *Charles le Chauve* , qui ayant usurpé l'Empire sur *Louis* , par la faveur du Pape , lui accorda tout ce qu'il voulut. L'Auteur en donne encore d'autres preuves , & finit par un Aête de l'an M C L I I I. qui se trouve à Sienne , dans lequel le Pape *Eugene IV.* prend en fief de l'Abbé de l'Abbaïe du mont *Amiata* , une partie de la terre de *Radcofani* , avec le consentement des principaux de Rome , qui ont signé cet Aête. L'Auteur fait diverses remarques curieuses là-dessus , que l'on pourra voir dans sa Dissertation même , si on la publie en Italien , ou en Latin , comme elle le mériteroit.

L'Auteur approuve au reste la pensée de *le Blanc* , qui dit pag. 90. que jusqu'à l'an M C C C C X X X I. les Romains ne laisserent pas de défendre leur liberté contre les Papes ; puis que dans les Monoies on trouve le nom *du Peuple & du Senat de Ro-*

70 BIBLIOTHEQUE

Rome, jusqu'au tems de *Martin IV.* & d'*Eugene IV.* On a donc sujet de croire que les Monoïes les plus anciennes, comme sont celles dont on a parlé au commencement de cet Extrait, ont été frappées par les Magistrats Romains & non par les Empereurs, ou par les Papes.

Il seroit à souhaiter que quelque habile homme examinât plus au long cette matiere, & apportât un plus grand nombre de preuves de chaque proposition, qu'elle renferme.

A R T I C L E III.

EGINHARTUS *de vita & gestis*
CAROLI MAGNI, *cum Com-*
mentario Joan. Bollandi. *Acceffe-*
runt Melchioris Hamenveltonis
Goldasti *Animadversiones ineditæ,*
cum variis Dissertationibus, quarum
index in Præfatione exhibetur, cu-
rante JOAN. HERMANNO
SCHMINCKIO. A Utrecht, 1711.
in 4. pagg. 308. avec les Préfaces
& les Indices. Il se trouve à Am-
sterdam chez *Henri Schelte.*

IL y a plus de quarante ans, que
Jean Frideric Besselius avoit publié
son

son Edition de la vie de *Charles-Magne*, par *Eginhart*. Cette Edition, qui étoit la meilleure, étoit devenue rare, lors que *Mr. Schmincke* a pensé à la publier de nouveau, & à la rendre encore meilleure. *Eginhart* est l'un des meilleurs Auteurs du Moyen Age, & l'histoire qu'il écrit est la plus importante de ce tems-là ; puis qu'elle contient la vie du restaurateur de l'Empire d'Occident. Tout ce qu'on y peut trouver à redire, c'est qu'elle n'est pas assez longue. La vie de *Charles-Magne* auroit mérité d'être écrite beaucoup plus au long & digérée selon l'ordre du tems, avec les dates précises des principaux événemens. Quoi qu'il en soit, il faut que nous nous contentions de ce que nous avons, puis qu'il ne nous reste rien de meilleur. On doit savoir gré à ceux, qui nous conservent les restes de cette sorte d'antiquitez, & qui travaillent à les éclaircir. S'il s'étoit trouvé des gens, du tems de *Charles-Magne*, qui eussent sù écrire son histoire, comme les anciens Grecs & les anciens Romains ont écrit celles de leurs nations ; ils n'auroient pas moins trouvé de matiere à faire valoir leur éloquence, & n'auroient pas

pas donné aux siècles à venir une moindre idée de Charles, que l'on nous en a donné des plus illustres Heros Grecs & Romains. Il faut néanmoins reconnoître que, pour le stile, cette vie est beaucoup mieux écrite, que l'on n'écrivoit alors; ce qui l'a toujours fait considérer comme une bonne piece.

Mr. *Schmincke* nous apprend, dans le commencement de sa Préface, de quels MSS. il s'est servi, pour perfectionner cette Edition, & à la fin on peut voir combien il s'en étoit fait avant celle-ci. Au dessous du texte, il a mis les notes de *Besselius*, qui avoient été imprimées à *Helmstadt* en 1667. avec celles du P. *Bollandus* Jésuite, excepté ce en quoi il ne faisoit que dire la même chose que *Besselius*. Outre cela il y a joint ses propres remarques, dont le Lecteur aura sujet d'être content. Après le livre même, on trouve les remarques de *Goldast*, qui n'avoient point encore été imprimées, & dont l'Original se voit à Breme. Comme *Goldast* étoit l'homme de son tems le mieux versé dans cette Moyenne Antiquité, qu'il avoit étudiée d'une façon particuliere, ces re-
mar-

marques , quoi que postumes , seront très-bien reçues.

Elles sont suivies d'une petite Dissertation de *Markard Freber* , sur la stature de *Charles - Magne* , avec des remarques d'*Henri Gontier Thulemar*. On y a joint une Dissertation d'*Herman Comte de Nuenare* , touchant l'origine & le pais des anciens Francs , que l'Auteur avoit adressée à *Charles-Quint*. Enfin on trouve les varietez de lecture des MSS. & des Editions.

Mr. *Schmincke* a mis , au devant du livre , la vie d'*Eginbart* , où après avoir montré que le nom de son Auteur doit être écrit de la sorte , il dit ce que l'on a pu savoir de sa vie , & de ses Ecrits.

Quoi qu'on ne sache pas l'extraction d'*Eginbart* , nôtre Auteur croit , avec raison , qu'elle devoit être illustre ; parce que , comme il le témoigne lui-même , il avoit été élevé à la Cour de son Maître , & qu'il fut ensuite élevé à l'emploi de *Chapellain* , comme on parloit alors , ou de *Chancelier* , comme on a parlé depuis. Il épousa une Dame de condition , nommée *Imma*. L'Auteur de la Chronique de *Laurisbam* dit , qu'elle étoit

fille de *Charles-Magne*, & qu'ayant pris de l'amour pour *Eginhart*, elle le voyoit en secret, parce que l'Empereur ne marioit pas ses filles; & qu'un jour elle emporta son Amant du Palais, sur ses épaules, au travers de la neige, afin qu'on ne reconnoît point les pas d'un homme. Cependant *Charles-Magne*, qui, s'étant levé de grand matin, vit cette manœuvre, sans que sa fille le fût, permit en suite qu'ils se mariaissent ensemble. Mais Monfr. *Schmincke* fait voir que cette histoire a toute l'apparence d'une fable; & qu'elle est apparemment de l'invention de quelque Moine, qui avoit voulu faire son fondateur gendre d'un aussi grand Empereur, que *Charles-Magne*. Quoi que plusieurs Savans aient rejeté cette histoire, il y en a eu d'autres, qui l'ont crüe. Outre l'autorité de ceux, qui l'ont rapportée, ils se fondent sur un passage de la Lettre XXXIV. d'*Eginhart*, qui est adressée à *Lotaire* fils de *Charles-Magne*. *Eginhart* y traite *Lotaire* de *Neptitas vestra*, mot que l'on dérive de *Nepos*, neveu. Mais comme on ne trouve aucun exemple de ce mot, qu'en cet endroit, Mr. *Schmincke* soupçonne qu'il ne faille lire, *Pie-*

tas

cas vestra; expression, qui se trouve souvent dans les Lettres du Chancelier de *Charles-Magne*, en de semblables cas.

Cet Empereur étant mort le 28. de Janvier de l'an D CCC XIV. *Eginhart* s'ennuya de vivre à la Cour, & se retira sur ses terres. Il avoit déjà été Abbé Commendataire, du vivant de ce Prince, & il demeura tel, pendant quelques années, sans abandonner sa femme *Imma*, qu'il avoit encore l'an D CCC XX. Ensuite ils se séparèrent l'un de l'autre volontairement, & sa femme mourut quelque tems après, comme on le fait voir. Il en eut beaucoup de chagrin, ainsi qu'il le témoigne lui même dans plusieurs de ses Lettres. On le fait vivre plusieurs années après; mais on n'est point assuré du tems de sa mort. Il eut plusieurs bénéfices, par la libéralité des Empereurs; de sorte qu'il ne perdit pas tout, en renonçant au monde.

Ce fut en ce tems-là, qu'il s'ap-
plica à composer les Ouvrages qui nous restent de lui, & ceux qui se sont perdus. Il paroît, par son stile & par *Loup*, Abbé de Ferrières, qui lui a écrit plusieurs Lettres, qu'il
D 2 étoit

étoit habile, pour ce tems-là, dans les Humanitez.

Le principal de ses Ouvrages est cette vie de *Charles-Magne*, qui est si bien écrite, que *Freher*, *Vossius* & d'autres ont cru qu'elle avoit été retouchée par le Comte de *Nuenare*, qui l'a le premier publiée ; mais le contraire paroît, par les MSS. avec lesquels cette Edition a été collationnée, sans que l'on y ait trouvé aucune variété, qui pût faire soupçonner cette révision. * En effet, on a vu un Auteur, dans un tems encore plus barbare, savoir le *Grammairien Saxon*, qui a vécu au douzième siècle, & qui a aussi bien écrit qu'*Eginhart*. Quelques uns ont attribué ce livre à *Alcuin*, mais sans raison solide, & seulement parce qu'*Alcuin* avoit aussi écrit la vie du même Empereur. Quantité d'Auteurs, qui ont écrit depuis, attribuent constamment celui-ci à *Eginhart*. Ils en parlent tous, avec éloge, mais il y a eu un Auteur Anonyme, qui, dans un livre intitulé *l'Esprit de Gerson*, imprimé en 1691. l'a traité d'imposteur & d'ignorant. Mais Mr. *Schmincke* le justifie très-bien, & fait voir que

l'Au-

* Remarque de l'Auteur de la B. C.

l'Auteur Anonyme en impose à l'Historien de *Charles-Magne*, pour ne l'avoir pas bien lû, ni bien entendu.

Il fit aussi un Ouvrage de la découverte, & du transport des Reliques des saints Martyrs *Marcellin Prêtre & Pierre l'Exorciste*, & des miracles éclatans, qui se faisoient par leur intercession; avec l'histoire de leur passion, en vers rimez. *Surius* l'a imprimé sur le 2. de Juin, & les Jésuites d'Anvers l'ont commenté, dans leur grand recueil des vies des Saints. Il avoit fait, outre cela, l'*Histoire des Temps*, des *Lettres*, dont quelques unes ont été publiées par *André du Chêne*, le *Pseautier Gallican* abrégé, & un Traité de l'adoration de la Croix, qui se sont perdus. Son Ouvrage des *Guerres contre les Saxons*, qui durèrent xxxiii. ans, s'est aussi perdu, à moins qu'il ne soit encore caché dans quelque Bibliothèque. On lui attribue aussi la *Chronique de Laurisham*, depuis la mort de *Charles Martel*, jusqu'à celle de *Louis le Débonaire*; mais il n'y a pas d'apparence qu'elle soit de lui, comme nôtre Auteur le fait voir; ou elle a été continuée, par un autre. On dit aussi qu'il avoit écrit les guerres de son Maître en Panno-

78 BIBLIOTHEQUE

nie, contre Chaba, Roi des Huns; & *Conrard Gefner* dit, que ce livre a été entre les mains de *Wolfgang Lazius*, à Vienne; mais il n'a jamais été imprimé, que l'on sâche.

Pour les *Avertissemens de l'Ange Gabriel en XII. Chapitres*, ils sont de son Copiste nommé *Ratteicus*, qui les écrivit sur la parole d'un aveugle, à qui l'Archange les avoit, disoit-il, révélez. Il les donna à corriger à *Eginhart*, pour les présenter à l'Empereur *Louis*, comme on le voit dans le Ch. V. de la translation des SS. *Marcellin & Pierre*.

C'est ce que contient la Dissertation de Mr. *Schmincke*. Elle est suivie des éloges, que divers Auteurs ont donnez à *Eginhart*, & de la figure de *Charles-Magne*, telle qu'on la trouve en or, dans le thrésor de S. Denys, en France. L'on y a ajoûté quelques monnoies de *Charles-Magne*, ou au moins de quelcun des anciens Rois de France, qui ont eu nom *Charles*.

Le titre de la vie de *Charles-Magne* parle ainsi d'*Eginhart*, *per Eginhartum illius quandoque alumnum atque scribam adjuratum*. Mr. *Schmincke* montre fort bien que *Scriba adjuratus* n'est

n'est autre chose que ce que nous appelons *Chancelier*. Il seroit fort à souhaiter qu'il eût écrit une vie complète de son Maître, au lieu qu'il ne nous en a laissé qu'un abrégé, à la maniere de *Suetone*, qu'il imite en plusieurs choses. Il représente d'abord la fainéantise des derniers Princes de la famille *Merovingienne*, & après avoir dit que *Chiléric* fut déposé, par ordre du Pape Etienne, & *Pepin*, Maire du Palais, mis en sa place, il vient à ses fils, *Charles* & *Carloman*, qui lui succederent, & s'arrête au premier, qui regna seul après la mort de *Carloman*, qui ne fut Roi que deux ans.

Ensuite * *Eginhart* fait, en très-peu de mots, l'Histoire des guerres de *Charles-Magne*, contre le Duc d'Aquitaine; contre les Rois des Lombards en Italie, en faveur des Papes; contre les Saxons, qu'il ne put entierement domter, que dans l'espace de trente trois ans; contre les Sarasins en Espagne, au retour de laquelle une partie de son armée fut taillée en pieces par les Gascons; contre les Bretons, en France, & en Italie contre le Duc

D 4

de

* *A Cap. V. ad XIV.*

de Benevent ; contre *Tassilon* Duc de de Baviere ; contre les *Sclaves* peuples de la Pomeranie ; contre les *A-vares* , ou les *Huns* , dans laquelle guerre les *Francs* amasserent de grandes richesses ; & enfin contre les *Nord-mans* , ou les *Danois*.

Ces guerres * occuperent *Charles-Magne* , pendant quarante sept ans , que dura son règne ; & comme il fut très-heureux dans ses entreprises , il aggrandit extrêmement ses États. Ce qu'on appelle à présent la France , avec les frontieres de l'Espagne , l'Allemagne & la plûpart de l'Italie lui obéissoient. Les Princes voisins en Occident & en Orient , au Nord & au Midi , l'honoroient , ou le craignoient. Le Chalife même *Abaron* lui fit mille civilités & lui envoya des présens. Il lui accorda de plus la possession du S. Sépulcre. Pour les Empereurs de Constantinople , *Nicephore* , *Michel* & *Léon* , ils rechercherent son amitié , plutôt de peur , que par estime ; car la puissance des *Francs* leur étoit suspecte , & il y avoit dès lors un proverbe Grec , qui disoit : *ayez les Franc pour amis , & non pour voisins*.

Egin-

* *Capp. XV. & XVI.*

Eginbart * parle ensuite des bâtimens , que fit *Charles-Magne* à *Aix la Chapelle*, à *Nimegue* sur le *Wabal*, & à *Inguilenheim*, près de *Mayence*, des *Eglises*, qu'il fit refaire par tout, & des flottes, qu'il opposa d'un côté aux *Nordmans* & de l'autre aux *Maures*.

Le bon *Charles-Magne*, † avec toute sa dévotion, ne laissoit pas d'avoir un penchant un peu trop grand pour les femmes ; qui lui en fit répudier une & en avoir plusieurs à la fois , sans parler des *Concubines*. Cela tenoit encore un peu de la *Barbarie* des anciens *Francs*. *Eginbart* nomme ses femmes, & ses enfans, & la maniere dont il élevoit sa famille. Il menoit ses fils & ses filles en voyage avec lui, & soupoit ordinairement avec eux. „ Il avoit ,
 „ dit l'Historien, des filles très-belles, & il les aimoit beaucoup ; ce
 „ qui fait qu'il y a diu d'être surpris qu'il ne les ait jamais voulu
 „ marier, ni avec des gens de ses
 „ Royaumes, ni avec des étrangers,
 „ mais qu'il les ait retenues près de
 „ lui jusqu'à sa mort, sous prétexte
 D 5 „ de

* *Cap. XVII.*

† *Capp. XVIII. & XIX.*

„ de ne pouvoir pas se passer de leur
 „ compagnie. En cela , quoique
 „ d'ailleurs fort heureux , il éprouva
 „ la malignité de la Fortune ; ce
 „ qu'il dissimula néanmoins , com-
 „ me si jamais il n'y avoit eu aucun
 „ soupçon sur leur conduite , & qu'il
 „ n'en eût couru aucun bruit : *Quæ*
cùm pulcherrimæ essent , & ab illo
plurimum diligerentur ; mirum dictum
quod nullam earum cuiquam aut suo-
rum , aut exterorum nuptum dare vo-
luit , sed omnes secum usque ad obi-
tum in domo sua retinuit , dicens se ea-
rum contubernio carere non posse ; ac
propter hoc , licet aliàs felix , adversæ
fortune malignitatem expertus est ; quod
tamen ita dissimulavit , ac si de iis
numquam alienius probri suspicio orta ,
vel fama dispersa fuisset. C'est-là une
 bizarrerie un peu étrange , & c'est
 apparemment là-dessus qu'on a in-
 venté la fable des galanteries de nô-
 tre Historien , avec une des filles de
 ce grand Empereur. Peut-être aussi
 craignoit-il que des gendres ne cau-
 fassent des troubles en sa famille , &
 en ses Etats.

Nôtre Historien assure * qu'on ne
 fit dans tout le cours de sa vie , que
 deux

* Capp. XX. & XXI.

deux conspirations contre lui. L'une fut appuyée par un fils, qu'il avoit eu d'une de ses Concubines, nommé *Pepin*; qui fut pris, rasé & enfermé dans le Monastere de *Prum*. L'autre se fit en Allemagne, & les Auteurs en furent pris & punis. Nôtre Historien en attribue la premiere cause à *Fastrade*, l'une des femmes de l'Empereur; qui, par complaisance pour la cruauté de cette femme, avoit trop maltraité quelques Allemands. D'ailleurs il étoit doux, humain, & bienfaisant, sur tout envers les étrangers.

L'Auteur * décrit ensuite sa personne & sa maniere de vivre, en quoi il n'y avoit rien, que de grand & qui ne fût digne de lui. Il avoit aussi beaucoup d'amour pour les Sciences, & pour les Langues. Outre sa Langue maternelle, qui étoit l'Allemand de ce tems-là, il apprit la Latine, qu'il parloit avec la même facilité, & il étoit éloquent dans l'une & dans l'autre. Il entendoit même la Greque, quoi qu'il ne la parlât pas. Il avoit appris la Grammaire de *Pierre* Diacre de Pise, & d'*Albin*, surnommé *Alcuin*, Diacre,

D 6

qui

* *Capp. XXII, XXIII, XXIV, XXV.*

84 BIBLIOTHEQUE

qui étoit un très-savant homme pour ce tems-là , la Rhétorique, la Dialectique & principalement l'Astronomie , à laquelle il s'appliquoit beaucoup. Cela étoit d'autant plus louable , dans *Charles-Magne* , que ce n'étoit pas dans sa jeunesse , qu'il apprenoit ces Sciences , mais dans un âge plus avancé & dans le milieu de ses affaires. Son enfance & sa première jeunesse avoient été négligées , comme il paroît en ce qu'il avoit de la peine à former bien ses caractères : * *Tentabat & scribere , tabulâsq; & codicillos ad hoc in lectulo , sub cervicalibus , circumferre solebat , ut cum vacuum tempus esset , manum effigiandis litteris adsuâfaceret , sed parum prosperè successit labor præposterus ac serò inchoatus*. Il sembleroit d'abord que *Charles-Magne* n'auroit pas su écrire , mais comme il paroît par le Ch. XXIV. d'*Eginhart* que ce Prince avoit écrit les plus anciens vers barbares , dans lesquels les actions des anciens Rois étoient racontées ; on ne peut guere douter qu'il ne sût écrire. Les Savans ont donc cherché une autre explication de ces paroles. *Lambecius* a crû qu'il s'a-

* Cap. XXV.

s'agissoit des lettres majuscules, que l'on peignoit, avec beaucoup d'art, au commencement des Livres. Mr. *Baudelot*, dans son Ouvrage, de l'*utilité des voyages*, prétend qu'il s'agit de la peinture en général & qu'il faut lire ici: *Tentabat & pingere*, pour *scribere*, & ensuite: *effigiandis lineamentis* au lieu de *litteris*; mais Mr. *Schmincke* rejette, avec raison, de si grands changemens, & explique les paroles de nôtre Historien, d'une maniere décrire plus nette & plus belle, que celle qu'il avoit ordinairement. Il paroît néanmoins par-là que *Charles* avoit été négligé dans son enfance, puis qu'il peignoit si mal les lettres, qu'il ne pouvoit lui-même souffrir son propre caractère.

On ne sauroit trop louer l'envie qu'il avoit d'apprendre, & l'habitude qu'il avoit acquise de parler Latin, avec facilité, & même l'intelligence, qu'il avoit de la Langue Greque. Par-là on voit que les Princes & les Grands Seigneurs, qui n'apprennent rien, ne sont pas en droit de s'excuser par leurs occupations; puis-que *Charles-Magne*, qui étoit beaucoup plus occupé, que la plupart ne

le sont , fut bien trouver du tems , pour apprendre quelque chose. Cet Empereur fit d'ailleurs un bon usage de ce qu'il savoit , puis que cela le mit en état de redresser bien des choses dans les Lois Ecclesiastiques & Civiles , qui avoient besoin de l'être , & cela avec connoissance de cause ; au lieu que s'il n'avoit rien sù , il auroit entierement dépendu de quelques Ecclesiastiques , ou de quelques Conseillers Laïques , qui l'auroient facilement surpris.

C'est ainsi que l'on voit , depuis quelque tems , les Confesseurs des Princes gouverner souvent bien plus que les Princes eux-mêmes , & les engager en mille injustices , & leur faire mille illusions , pour profiter de leur ignorance.

Nôtre Historien * remarque que *Charles - Magne* bâtit une très-belle Eglise à Aix la Chapelle , qu'il y fit faire de grans ornemens , & qu'il eut soin que le culte Divin s'y fît , d'une maniere décente. Il eut encore beaucoup de soin des pauvres , non seulement de ses Etats , mais encore de ceux qui vivoient en Asie & en Afrique sous les Mahometans. Il en-

* *Capp. XXVI, XXVII & XXVIII.*

envoya de grands présens aux Eglises de Rome & aux Papes. Il n'alla néanmoins, selon la remarque d'*Eginhart*, que quatre fois à Rome, & la dernière qu'il y fut, ce fut à la priere du Pape *Leon III.* à qui le peuple Romain, comme on le disoit, avoit crevé les yeux & arraché la Langue. Mais *Besselius* & Mr. *Schmincke* font voir qu'il y a tout sujet de douter de cette inhumanité. Quoi qu'il en soit, *Charles-Magne* rétablit *Leon* dans son autorité, passa l'hiver à Rome, où il reçut en récompense le titre d'*Empereur* & d'*Auguste*. *Eginhart* dit, que *Charles* disoit que, s'il avoit su que *Leon* & le Peuple Romain lui donneroient ce titre, il ne seroit pas entré dans l'Eglise ce jour-là, quoi que ce fût une des principales fêtes. Mais les habiles gens se font moquez de cette prétendue modestie de *Charles* & n'ont pas douté qu'il ne fût allé à Rome dans cette vue, comme on le verra dans la note de Mr. *Schmincke*. C'est ainsi que ceux qui ont le plus cabalé pour devenir Papes, disent qu'ils ne l'ont pas voulu être, & couvrent leur ambition, par une modestie affectée, dont tout le monde se moque.

Il est surprenant au reste qu'*Eginbart* n'ait point parlé des soins que *Charles* prit pour la conservation de la saine doctrine, ou pour rétablir la discipline négligée, en faisant assembler plusieurs Synodes; comme on le voit, dans l'Histoire Ecclesiastique de son tems. On n'a qu'à consulter le Cardinal *Baronius* & le P. *Pagi*, dans l'Histoire d'alors. Il est vrai qu'*Eginbart* n'a voulu faire qu'un Abregé de la vie de son Heros; mais il ne l'auroit pas fort allongée, s'il y avoit mis, dans quelque peu de pages, les Synodes qui s'assembloient par ses soins. *Eginbart* n'omet * pas le soin que cet Empereur eut de réformer, & de mettre dans un meilleur ordre les Lois Civiles, & de faire rédiger par écrit les anciennes coutumes; sans oublier même les noms Allemands, qu'il donna aux Vents & aux Mois, & qui sont encore en usage, au moins en partie.

Il finit † par la mort de *Charles*, arrivée l'an D CCC XIV. le 28. de Janvier, la XLVII. année de son regne, & la LXXII. de sa vie. Il
rap-

* *Cap. XXIX.*

† *Capp. XXX. ad XXXIV.*

rapporte même les présages de sa mort , & son Testament , que l'on pourra voir dans l'Original.

On ajoutera ici , que les notes de *Besselius* & de Mr. *Schmincke* , qui sont sous les pages , & celles de *Goldsast* , qui sont à la fin , sont pleines d'érudition & de bon sens , & peuvent beaucoup servir à l'éclaircissement de l'Histoire & de la Chronologie de ce tems-là , des opinions & des coûtures d'alors , & en général de tout ce qui regarde les Antiquitez du VIII. & du IX. siècles. On les lira avec plaisir , & avec avantage. On souhaitera même d'avoir une suite de quelques uns des principaux Auteurs du Moyen Age , éclaircis comme celui-ci.

ARTICLE IV.

CHARACTERISTICS of
Men, Manners, Opinions, Times, in
3. volumes. Vol. I. 1. A Letter concerning
Enthusiasm : 2. Sensus Communis, or an Essay on Wit &c.
3. Soliloquy, or Advice to an Author. Vol. II. 4. An Inquiring, concerning
Vertue and Merit. 5. The Mo-

90 BIBLIOTHEQUE

Moralists, a Philosophical Rhapsody.
 Vol. III. 6. Miscellaneous Reflexions on the said Treatises, and others Critical subjects; C'est à dire, *Caracteres des Hommes, des Manieres, des Opinions & des Temps, en 3. Volumes, dont le premier contient une Lettre touchant l'Enthousiasme, un Essai touchant la raillerie, un Soliloque ou Avis à un Auteur; le second une Recherche, concernant la Vertu & le Mérite; les Moralistes, ou une Rhapsodie Philosophique; & le troisième des Réflexions mêlées, sur ces Traitez & d'autres sujets de Critique. A Londres, in 8. le premier Tome a 372. pagg. le second 344. & le troisième 420. avec l'Indice des trois Tomes.*

NOUS avons déjà parlé des trois pieces, qui composent le I. Tome, & de la seconde du II. Il ne sera pas nécessaire, que nous nous y arrêtions davantage. L'Auteur, en faisant imprimer tous ces Ouvrages ensemble, y a corrigé ce qu'il a trouvé à propos, & y a joint quelques citations au dessous des pages, nécessaires pour la verification de ce qu'il

qu'il dit ; où il rapporte les passages des Auteurs , qu'il cite , en leur propre Langue ; ce qui est une très-bonne méthode.

La premiere piece du II. Tome , qui est une recherche de la nature de la Vertu & du veritable Mérite , est une piece aussi solide pour la matiere , aussi reguliere pour la méthode , & aussi bien écrite qu'aucune autre piece de Morale que j'aye lue ; & comme le sujet le mérite , je m'y arrêterai un peu plus au long.

I. L'AUTEUR se propose d'y rechercher deux choses de très-grande conséquence. La premiere est ce que c'est que la Vertu considerée en elle même , quelle influence la Religion a sur elle , comment elle la renferme , & s'il est vrai de dire , qu'il est impossible qu'un Athée ait aucun degré de Mérite. La seconde , quelle obligation les hommes ont d'être vertueux , & quelles raisons les y engagent. Ce sont là les deux questions , dont l'Auteur traite dans ces deux livres.

Ceux qui font profession d'avoir de la Religion & de la défendre , ont été si fort alarmez de la liberté de quelques Auteurs , que quoi qu'on puisse

puisse dire en faveur de la Religion , on ne peut leur plaire , si l'on accorde quelque force , à l'égard de la Vertu , à quelque autre principe que ce soit. D'un autre côté , ceux qui se plaisent à montrer le côté foible de ce qu'on appelle Religion , sont si éloignez d'y penser sérieusement ; que quelque liberté qu'un Auteur paroisse avoir , il le soupçonnent de quelque fin deshonnête , s'il paroît avoir conservé quelque sentiment favorable pour les principes de la Religion Naturelle. Ils sont disposez à donner aussi peu de quartier , qu'on leur en accorde , & ils ont aussi mauvaise opinion de la Morale de leurs Adversaires , que ces derniers en ont de la leur. Ni les uns , ni les autres n'accordent aucun avantage à ceux qui leur sont opposez. Il est difficile de persuader aux uns qu'il y a de la Vertu dans la Religion , & aux autres qu'il y a de la Probité hors de l'enceinte de leur Société. Un Auteur est mal reçu , qui ose plaider pour la *Religion* , & pour la *Morale Naturelle* , sans vouloir diminuer la force de l'une , ni de l'autre ; & qui veut , sans troubler ni l'une , ni l'autre dans ses bornes , les accorder ensemble.

Cette

Cette difficulté n'a pas empêché l'Auteur de s'appliquer à cette recherche, & on lui doit donner cette louange que dans ses pensées, ni dans le tour qu'il leur donne, il n'y a aucune sorte d'emportement, ni de fiel, qui regnent ordinairement dans cette espece de disputes. Il a gardé par tout le caractère d'un homme, qui aime la Verité, sans être en colere contre personne; on y voit par tout cette humeur douce & calme, qu'il a louée, avec tant de raison, dans sa Lettre de l'*Entbouffisme*, & dans son *Essai sur la Raillerie*. La verité qu'il trouve dans la Religion ne le rend ni farouche, ni chagrin, & il réfute ceux qui la rejettent avec une confiance tranquille, qui n'est mêlée d'aucune bile, contre ceux qui sont d'un autre sentiment. Il faut écouter ses raisons, avec la même disposition.

I. 1. Dans l'Univers,* tout est dans un bon ordre, & conspire à la même fin, qui est l'utilité du Tout: ou il y a quelque chose, qui s'y oppose & qui pourroit avoir été mieux disposé, pour l'intérêt commun de l'Univers. Si l'on admet la premiere proposition, il n'y a point de *mal* réel dans le

MOR-

* Liv. I. Part. I.

94 BIBLIOTHEQUE

monde, ou point de *mal* par rapport au Tout. C'est pourquoi tout ce qu'il y a dans le Monde, & qui ne pourroit pas être mieux disposé s'appelle *bien*; & tout ce qui est *mal*, est ce qui pourroit être mieux.

Le *mal* réel doit avoir son origine dans le dessein d'une Intelligence, ou dans le hazard. S'il y a quelque mal produit dans l'Univers à dessein, ce n'est pas un seul *bon* Principe, qui a produit & qui a disposé toutes choses; ou il y a quelque autre Être, qui opere d'une manière qui est opposée, & qui est mauvais.

Au contraire, s'il y a quelque mal dans l'Univers, qui vienne du pur hazard; ce n'est pas une seule Intelligence, bonne ou mauvaise, qui a fait toutes choses. Ainsi si l'on suppose qu'il y a une Intelligence, qui est cause seulement du bien, mais qui ne peut pas prévenir le mal, soit qu'il soit produit à dessein, ou par hazard; il faut reconnaître que cette Intelligence est impuissante, ou de mauvaise volonté.

Toute Intelligence Supérieure, que l'on conçoit gouverner le Monde, est

est ce que le hommes appellent, d'un commun consentement, *Dieu*. S'il y a plusieurs Intelligences Supérieures de cette sorte, il y a plusieurs *Dieux*. Mais si cette Nature unique, ou cette pluralité d'Intelligences ne sont pas nécessairement bonnes ; il les faut plutôt nommer *Démons*.

Croire que Tout est gouverné par une Intelligence bonne & permanente, qui a tout disposé pour le mieux, c'est être un parfait *Théiste* ; c'est-à-dire, être persuadé qu'il y a un Dieu. Croire que tout est conduit par hazard, sans aucune vue du bien commun de l'Univers, ni d'aucune de ces parties, c'est être un parfait *Athée*. Croire plusieurs Intelligences Supérieures c'est être *Polythéiste* : comme en croire plusieurs, qui ne sont pas nécessairement bonnes, ou qui ne se proposent pas toujours ce qui est le meilleur, c'est être *Démoniste*.

Il y a peu de gens, qui pensent toujours conséquemment, & sur une seule hypothèse, quand il s'agit d'un sujet aussi abstrus & aussi composé que
l'est

* Il ne faut pas confondre ce mot, avec celui du *Deïste*.

l'est l'idée de *la Cause* de toutes choses, ou le gouvernement du Monde. Ceux qui font le plus profession de dévotion ont quelquefois besoin de leur Foi, pour reconnoître une Sagesse Suprême; & sont tentez de juger peu avantageusement de la Providence, & de la justice de sa conduite. Mais on doit prendre pour l'opinion d'un homme celle, qui lui est la plus habituelle & qu'il suit le plus souvent. Ainsi il est difficile de prononcer qu'un homme est *Athée*; puis qu'à moins qu'en tous tems & à toute occasion, il ne rejette une Intelligence, qui gouverne avec un certain dessein, il ne peut pas être considéré comme un véritable *Athée*. Il faut raisonner de même sur le *Theïsme* & sur le *Démonisme*, dont il peut avoir de différentes especes, dont l'Auteur fait une énumération exacte, mais auxquelles je ne m'arrêterai pas.

Comme il peut y avoir plusieurs opinions touchant la Puissance Suprême, & qu'il peut y avoir des gens qui doutent, ou par Pyrrhonisme, ou par négligence, ou parce qu'ils n'ont qu'un jugement confus; il faut rechercher comment ces dispositions
 peu-

peuvent être compatibles avec la Vertu, ou l'*Honêteté Morale*.

2. * Nous savons que chaque Créature Intelligente a un bien, ou un intérêt particulier, que la Nature lui fait rechercher, de toutes ses forces, selon l'étendue qu'elle en a reçu. On fait aussi qu'il y a en effet un bon & un mauvais état de chaque homme, & que le bon est avancé par la Nature, & recherché passionnément par chacun. Puis qu'il y a dans chacun un certain bien, ou un certain intérêt particulier ; il faut aussi qu'il y ait une certaine fin, à laquelle chacun tend, par sa constitution naturelle. S'il y a quelque chose dans ses passions, ou dans ses desirs, qui ne tende pas là, mais qui y soit contraire ; nous devons regarder nécessairement cela comme un *mal*, pour lui. De cette manière, il est *mal* à l'égard de lui-même : comme il l'est à l'égard des autres ; lors que ses passions, ou ses desirs l'engagent à leur nuire. S'il arrive donc que, par la constitution naturelle de l'Homme, la même irrégularité des passions qui l'engage à faire du *mal* aux autres, lui fasse faire du *mal* à lui même ; & si

Tome XXIII.

E

la

* Liv. I. Part. 2.

la régularité de ses desirs, qui le rend *bon* en un sens, le rend aussi *bon* dans l'autre; la Bonté, par laquelle il est utile aux autres, le rend aussi utile à lui-même. Ainsi la Vertu, & l'Interêt peuvent s'accorder ensemble. Il faut seulement distinguer le véritable Interêt de chacun, de ce qui n'en a que l'apparence.

C'est ce que l'on montrera, dans la dernière partie de cette recherche; à présent il faut voir quelle est la qualité à laquelle nous donnons le nom de *Bonté*, ou de *Vertu*.

Si quelque Historien, ou quelque Voyageur nous disoit qu'il y a quelque animal, qui vit sans aucune société, & qui n'a rien qui lui ressemble, & pour quoi il ait quelque inclination; rien enfin hors de lui-même, pour quoi il ait la moindre passion, ou pour quoi il s'intéresse en aucune manière; nous dirions, sans hésiter, que cet animal doit être fort mélancholique, & passer sa vie fort tristement. Que si l'on disoit néanmoins que cet animal jouit de lui-même, avec beaucoup de plaisir, qu'il goûte sa manière de vivre, & que rien enfin ne lui manque pour son bien; nous dirions peut-être que cette Créature

ture n'a rien de monstrueux, & qu'elle est disposée d'une manière avantageuse à elle même; mais nous aurions bien de la peine à lui accorder de la *bonté*. Si l'on ajoûtoit que cette Créature est néanmoins parfaite en elle même, & que par conséquent elle doit passer pour bonne, n'ayant rien à démêler avec aucune autre; en ce sens, nous serions obligez d'avouër que c'est un bonne Créature, dans la supposition qu'elle n'a aucune relation avec quelque autre que ce soit. Mais si l'on supposoit qu'il y a une certaine espece de Créatures, dont elle doit être considérée comme une *partie*, alors nous ne pourrions pas accorder qu'elle est *bonne*; pendant qu'on verroit que cette partie feroit du mal aux autres de son Espece, ou au *Tout*, dans lequel elle seroit renfermée.

Nous devons faire le même jugement de la constitution de tout Animal, qui a du rapport à quelque autre Créature. Nous le considérons nécessairement, comme partie du Tout, auquel il se rapporte. Ainsi le Mâle & la Femelle ayant du rapport l'un à l'autre, doivent être considerez non absolument, mais par

rapport à cette liaison , & même à l'existence des Etres , qui naissent de leur conjonction. Il y a encore des Animaux , dont la destruction sert à la conservation d'une autre espece. Ainsi on ne peut pas dire que rien soit absolument *mauvais* , à moins qu'on ne voye qu'il est nuisible à son espece & aux autres , sans servir à rien.

Nous ne disons pas néanmoins qu'un homme est *méchant* , lors qu'il a la peste , ou lors que par des mouvemens convulsifs , dont il n'est pas le maître , il fait du mal à ceux , qui s'approchent du lui. Nous ne dirions pas au contraire qu'un homme seroit *bon* , parce qu'ayant les mains liées , il ne pourroit pas faire le mal qu'il souhaiteroit , ou (ce qui est la même chose) quand il s'abstiendrait de nuire ; de peur d'être puni , ou pour jouir de quelque plaisir , ou de quelque avantage , qui ne sont pas nécessairement joints avec une bonne disposition ,

Puis donc que c'est par la disposition , que l'on juge de la Bonté d'un homme , & s'il est dans un état conforme à la Nature , ou contre la Nature ; il faut voir ce qui est bon , ou

con-

conforme à la nature, & ce qui est mauvais, ou contraire aux affections naturelles.

Premièrement, si l'on regarde quelque chose, comme son Bien particulier, & qu'on le recherche; si cela ne sert pas à rendre heureux celui qui le recherche, sa passion est mauvaise & contre la Nature.

En second lieu, ceux qui s'aiment en sorte eux-mêmes, qu'ils préfèrent leur Bien particulier au Bien public de la Société, sont dans une disposition vicieuse, que l'on nomme *l'Amour propre*. Au contraire si l'on ne s'aime soi-même, que d'une manière, qui est compatible avec la Société, & qui lui est même avantageuse; on ne peut pas blâmer cet Amour propre. On peut s'aimer soi-même & être en même temps porté pour le Bien de toute l'Espèce; comme l'Auteur le fait voir. Il y ajoute d'autres remarques très dignes d'être lues, mais que je ne pourrois pas rapporter, sans traduire tout son livre.

Cette seule inclination à bien faire à son Espèce, qu'on peut appeler *douceur & bonté*, & qu'on voit dans les bêtes mêmes, n'est pas encore ce que

l'on appelle *Vertu & Mérite*. Il faut outre cela que l'on se fasse un objet des bonnes dispositions, comme la Pitié, l'Amitié, la Reconnoissance, & de leurs contraires; que l'on aime les premières, & que l'on haïsse les autres. Comme il y a dans les corps des beautés, qui nous touchent, & des laideurs, qui nous choquent: il y a aussi, dans les choses morales, des objets dignes de nôtre amour & de nôtre aversion. Ainsi le *Bien Public* est un objet que l'esprit se forme, & dont il est nécessairement épris, s'il est bien disposé: au contraire le *Malheur Public* est quelque chose qui lui fait peur, & dont il ne voudroit pas être la cause, à moins que d'être très-mal disposé. C'est proprement dans l'amour réfléchi & éclairé du *Bien* considéré en général, & dans la haine réfléchie & éclairée du *Mal*, que consiste ce qu'on appelle la *Vertu*, comme l'Auteur le montre plus au long.

De là naît encore la connoissance de ce qui est juste, ou injuste, par où l'on peut savoir si l'on a droit, ou tort; mais je ne puis pas m'y arrêter, non plus qu'à ce que dit l'Auteur, des degrez de la *Vertu*.

3. Elle

3. Elle consiste donc * dans *une certaine disposition juste, ou raisonnable à l'égard de ce qui est juste, ou injuste.* Rien ne la peut détruire que ce qui ôte aux hommes le sentiment naturel du Juste, & de l'Injuste; ou qui leur en donne un sentiment faux; ou qui excite en eux des passions, qui s'opposent à ce droit sentiment. Au contraire, rien ne peut soutenir, ou avancer les principes de Vertu, qui sont dans les hommes, que ce qui conserve en eux le sentiment de ce qui est bien, ou mal; ou qui empêche qu'ils ne s'y trompent; ou qui fait que ce sentiment est suivi, en domtant les passions, qui lui sont opposées.

Il n'y a point de Creature raisonnable, qui, lors qu'elle en a volontairement offensé une autre, ne craigne qu'on ne lui rende la pareille, & par conséquent le ressentiment de ceux, qui se sont apperçus de ce qu'elle a fait. Ainsi celui qui offense un autre, se sent sujet à un semblable traitement: comme s'il avoit, en quelque sorte, offensé tous les hommes. Chacun sent donc qu'une offense est punissable, par un autre, & qu'une

E 4

con-

* Liv. I. Part. 3.

204 BIBLIOTHEQUE

conduite équitable est digne d'être récompensée de chacun ; & c'est pourquoi nous la nommons *mérite*. Ces sentimens sont si naturels , qu'il n'y a rien , qui les puisse arracher du cœur , qu'une conduite , qui y est opposée. Les opinions & les pensées spéculatives ne sont pas capables d'effacer ces impressions de la nature. Ni *Théisme* , ni *Athéisme* , ni *Démonisme* ne peuvent avoir , par eux mêmes , d'influences qui détruisent immédiatement ces sentimens. Elles ne le peuvent faire , que par des passions opposées.

Rien ne peut donner des sentimens contraires à ceux de la Nature , ou de fausses pensées , touchant le Juste & l'Injuste ; que la force de la coutume & de l'éducation , qui se trouvent opposées à la Nature ; ce que l'on peut remarquer , dans les païs , où la coutume & l'autorité de l'Etat fait que qu'il s'y pratique constamment des choses naturellement mauvaises & odieuses , avec l'applaudissement des peuples. Il se peut faire qu'un homme s'accoutume à manger la chair de son ennemi , non seulement contre la repugnance de son estomac , mais encore contre la Nature ,

ture, & s'imagine que cela est beau, honorable, utile à la Communauté, & propre à lui acquies de la réputation, parmi les voisins.

Mais pour parler de ceci, par rapport aux Opinions, que l'on a touchant la Divinité, & pour voir quel effet elles peuvent produire; l'Athéisme ne paroît pas, de lui même, pouvoir changer les idées du Juste & de l'Injuste, quoi qu'il soit vrai que de mauvaises coutumes, soutenues par l'Athéisme, peuvent produire cet effet. Par exemple, il ne peut pas persuader que manger de la chair humaine, & commettre ce qu'on appelle *Bestialité*, soient des choses bonnes & excellentes en elles mêmes. Mais il est certain que la Superstition peut faire commettre des choses horribles & contre la Nature, comme des choses qui par elles mêmes méritent d'être louées. Quand une chose odieuse & abominable est soutenue par la Religion, qui la représente comme la volonté de la Suprême Divinité; si celui, qui adore cette Divinité, n'y trouve rien de mauvais, il la faut blâmer & la regarder comme un Etre mauvais. Mais la Religion défend de s'imaginer rien

E s de

de semblable , puis qu'elle veut que d'on estime & que l'on honore la Divinité , au même tems qu'on l'adore. Quiconque donc enseigneroit qu'il faut aimer & admirer une Divinité , qui est mauvaise ; enseigneroit en même tems , qu'il faut aimer & admirer *le mal* , & feroit que l'on regarderoit comme une chose bonne & aimable , ce qui , en soi même , est détestable & horrible.

S'il y avoit une * Religion , qui enseignât qu'il faut adorer & aimer un Dieu , dont le caractère seroit d'être capricieux , sujet à la colere , au chagrin & à la vengeance , & de maltraiter même d'autres , que ceux qui l'ont offensé ; si l'on ajoûtoit encore à ce caractère , que c'est un Dieu trompeur , qui encourage la fourberie , qui n'est favorable qu'à peu de gens , pour de légères raisons , & cruel envers tous les autres ; il est visible qu'une Religion de cette sorte favoriseroit les vices , qu'elle attribuerait à la Divinité , & qu'elle rendroit les hommes capricieux , partiaux , vindicatifs & trompeurs. Il n'y a qu'une seule chose , qui pût mettre les adorateurs de cette Divinité

* Pag. 48. & suiv.

nité à couvert ; savoir , s'ils ne l'adoroient & ne la servoient , que par forme & par coûtume, ou par frayeur, ou même s'ils avoient horreur de ce que la Religion , établie par la force , les contraindroit de faire. Mais si insensiblement ils s'apprivoisoient avec la malignité , le caprice , la partialité , ou l'esprit de vengeance , que l'on attribuerait à la Divinité , & qu'ils vinssent souvent à considérer des actions cruelles , injustes & barbares, comme des actions non seulement justes & légitimes , mais même divines & dignes d'être imitées ; leur conduite ressembleroit enfin à celle de leur Divinité.

Quiconque est persuadé qu'il y a un Dieu , & qui fait profession de croire que ce Dieu est *juste & bon*, doit supposer qu'il y a indépendamment de lui quelque chose, qu'on peut nommer *Justice* ou *Injustice*, *Vérité* ou *Fausseté*, *Droit* ou *Tort* ; suivant quoi on dit que Dieu est *juste* , & qu'il aime la *vérité* ; & sans quoi ces mots ne signifieroient rien du tout. Si c'étoit une volonté de Dieu purement arbitraire , qui fît le *Juste* & l'*Injuste*, nous n'entendrions point ces mots ; & si des propositions contradictoires

E 6 étoient

108 BIBLIOTHEQUE

étoient affirmées comme vraies , parce qu'il plairoit ainsi à la Souveraine Puissance, elles deviendroient vraies. Si quelcun étoit condamné à souffrir, pour la faute d'un autre, la sentence seroit *juste & équitable*. De même, si, sans aucune raison, mais par l'effet d'un décret arbitraire, un Etre étoit condamné à endurer un mal perpétuel, & un autre à jouir éternellement du bonheur; on appelleroit tout cela, du même nom.

Comme une fausse idée de la Divinité fait beaucoup de tort aux hommes, & diminue en eux le sentiment naturel du *droit & du tort*: d'un autre côté, rien ne peut plus contribuer à en fixer la véritable idée, que de croire qu'il y a un Dieu, qui est, à tous égards, un parfait modèle de la plus exacte Justice & de la plus haute Bonté. En considérant une Providence Divine, & une Bonté, qui s'étend à *tous*, & qui marque une bonne disposition à l'égard du *Tout*; on est engagé infailliblement à agir de la même manière, selon l'étendue de son pouvoir. Regardant le Bien de notre Espece, ou le Bien public, comme notre fin; il est comme impossible que nous nous écartions

tions de la véritable idée du Juste & de l'Injuste.

A cet égard-là, la Religion est capable de faire beaucoup de bien & beaucoup du mal ; mais l'Athéisme ne peut pas être de grand effet, de l'une, ni de l'autre manière, si on le considère en lui même.

Pour venir présentement à ce que des passions opposées aux sentimens naturels du Juste & de l'Injuste peuvent faire, par rapport aux opinions que l'on a de la Divinité ; il paroît certain que, par la bonne éducation & par la Raison, on peut se former des sentimens du *droit* & du *tort*, comme l'Auteur le fait voir, sans avoir encore d'idée de l'existence d'une Divinité.

Les hommes peuvent obéir à Dieu, ou parce qu'ils le regardent comme un Etre puissant, qui peut récompenser, ou punir ; ou parce qu'ils le considèrent comme un Etre excellent, & que l'on doit imiter.

Si l'on obéit par la seule vue des récompenses & des peines, en sorte que l'on fasse, à cause de cela, le bien que l'on hait, & que l'on évite le mal qu'on souhaiteroit autrement de faire ; il n'y a en cela ni Vertu,

ni Bonté. Au contraire, si l'on regarde Dieu, comme un Etre bon & excellent, qui procure le bien de *tous*, & qui a soin du *Tout*; son exemple peut servir à exciter & à augmenter les sentimens de Vertu que l'on a.

Ce n'est pas néanmoins l'exemple seul, qui agit alors dans les hommes; la pensée que Dieu voit tout, & conduit tout, fait que l'on a honte de mal faire en sa présence, & que l'on s'attache au bien; quelque jugement injuste, que le Monde en puisse faire. A cet égard, le parfait *Théisme* peut beaucoup contribuer à la Vertu, & l'*Athéisme* au contraire se trouve en cela infiniment inférieur.

Quoi qu'on ne doive pas agir, par un simple principe d'espérance & de crainte, comme on l'a dit: il est certain néanmoins que la créance des recompenses d'une autre vie peut, en bien des circonstances, augmenter, affermir & soutenir la Vertu, comme notre Auteur le fait voir en détail. Je ne puis pas rapporter tout ce qu'il dit, & il vaut mieux qu'on le lise dans l'Original, qui est plein d'excellentes réflexions, & dont la netteté plaira à tous ceux qui entendent l'Anglois. J'en traduirai seulement

ment quelques endroits, en les abregeant un peu, & avec la liberté, qui est nécessaire, pour se faire mieux entendre.

„ Une personne, dit * l'Auteur,
 „ qui a naturellement de la Bonté
 „ & de la Droiture; mais qui est
 „ néanmoins foible, ce qui la rend
 „ peu propre à souffrir la pauvreté,
 „ & l'adversité; ne peut être exposée
 „ à cela, pendant long-tems, sans
 „ se dégoûter, & sans prendre quel-
 „ que aversion pour ce qui lui attire
 „ du mal. Si l'on pense en soi-même,
 „ ou que l'on entende dire à d'au-
 „ tres, *que la Vertu est la cause de*
 „ *malheur, que l'on souffre, & que*
 „ *l'on seroit plus heureux, si on n'y*
 „ *étoit pas attaché*; elle diminue de
 „ jour en jour, & la disposition, où
 „ l'on étoit, devient toujours plus
 „ fâcheuse. Mais si l'on pense *que*
 „ *si la Vertu n'emporte pas avec elle*
 „ *un avantage présent, elle en produi-*
 „ *ra un à l'avenir, qui recompensera*
 „ *toutes les pertes, que l'on fait*; on
 „ s'affermir dans la bonne disposi-
 „ tion, où l'on étoit, & l'Amour
 „ de la Vertu demeure toujours le
 „ même.

„ Ainsi

* Liv. I. Part. 3. §. 3. p. 61.

„ Ainsi si , au lieu que la Douceur,
 „ & le Pardon des injures devroient
 „ attirer de la consideration & de l'a-
 „ mour , on voit la Fierté & la Ven-
 „ geance respectées & cheries ; on
 „ pense que les premieres , par la re-
 „ compense , qui les attend , mettront
 „ ceux , qui ont ces Vertus , dans un
 „ meilleur état , que n'est celui de
 „ ceux , qui ont le plaisir de se ven-
 „ ger ; & cette consideration affermit
 „ ces Vertus , & diminue la force des
 „ Vices , qui leur sont contraires.
 „ Il en est de même de toutes les au-
 „ tres Vertus.

„ L'Auteur confirme cela , par l'ef-
 „ fet qu'un Gouvernement bon , juste
 „ & favorable à la Vertu , produit dans
 „ l'esprit des hommes ; & au contraire ,
 „ par le mal , qu'un mauvais Gouverne-
 „ ment peut produire dans un Etat.

„ Quiconque , dit-il * un peu plus
 „ bas , est fortement persuadé que la
 „ Vertu est la cause du Bonheur de
 „ l'homme , & que le Vice le rendra
 „ malheureux , se sent plein d'une
 „ certaine assurance , qui est néces-
 „ saire pour soutenir la Vertu. Ce-
 „ lui qui n'a pas cette pensée , & qui
 „ ne croit pas que la Vertu est son

„ veri-

* Pag. 67.

„ véritable intérêt , soit à l'égard de
 „ sa propre nature , soit à l'égard
 „ des circonstances de la vie ; s'il
 „ croit néanmoins , qu'il y a une
 „ Puissance Suprême , qui se mêle
 „ de la conduite du Genre Humain,
 „ & qui favorise les gens de bien,
 „ contre les méchants ; cela peut
 „ conserver en lui quelque estime
 „ pour la Vertu , qu'il commence-
 „ roit autrement à mépriser. Quand
 „ même il ne seroit pas fort persuadé
 „ que Dieu agisse immédiatement,
 „ en faveur de la Vertu, en cette vie ;
 „ néanmoins s'il croit que dans l'au-
 „ tre le Vice sera puni, & la Vertu
 „ récompensée ; cette créance fait le
 „ même effet sur lui , pendant qu'elle
 „ est ferme & assurée. Car il faut
 „ remarquer qu'une attente d'une
 „ chose aussi miraculeuse , que celle-
 „ là , doit naturellement diminuer
 „ l'attachement , que l'on pourroit
 „ avoir pour les autres moindres en-
 „ couragemens , que l'on peut avoir
 „ à la Vertu. Quand on attend une
 „ récompense infinie , & que l'ima-
 „ gination est fortement tournée de
 „ ce côté-là ; les motifs communs
 „ & naturels à bien faire , ne sont
 „ presque plus d'aucun usage. On
 „ ne

114 BIBLIOTHEQUE

„ ne compte pour rien le reste , pen-
 „ dant que l'Ame est ainsi transpor-
 „ tée dans la poursuite d'un si grand
 „ avantage , & d'un intérêt , qui nous
 „ regarde de si près. Sur ce pied-là,
 „ on regarde comme rien toutes les
 „ liaisons , que l'on a avec ses pa-
 „ rens , ses amis , & en général avec
 „ tous les hommes. Ce sont des
 „ choses *mondaines* & de nulle con-
 „ séquence , si on les compare avec
 „ l'intérêt de l'Ame. On pense si
 „ peu , à la satisfaction , qu'on peut
 „ tirer des bons offices de ses Amis ,
 „ que les Dévots ont accoutumé de
 „ décrier tous les avantages tempo-
 „ rels , & toutes les suites naturel-
 „ les de la Vertu ici bas. Au con-
 „ traire , ils parlent avantageusement
 „ de bonheur des vicieux , lors qu'ils
 „ disent , *que si ce n'étoit pour les re-*
 „ *compenses , & les peines futures ; ils*
 „ *abandonneroient la Vertu , pour s'a-*
 „ *donner entierement au Vice.* Il paroît
 „ par-là qu'à certains égards , rien ne
 „ pourroit être plus fatal à la Vertu ,
 „ qu'une créance foible & incertaine
 „ des recompenses & des peines à
 „ venir ; car tout étant appuyé là-
 „ dessus , on ne sauroit ôter ce fon-
 „ dement , sans ruiner la Vertu.

„ L'A-

„ L'Athéisme, en cette occasion,
 „ ne fournit rien, & se trouve sans
 „ ressource, lors que la Vertu est re-
 „ gardée comme malheureuse; quoi
 „ que de lui même il ne produise né-
 „ cessairement aucun mauvais juge-
 „ ment. On dira peut-être que, sans
 „ embrasser absolument aucune hy-
 „ pothèse du *Théisme*, on peut re-
 „ connoître les avantages de la Ver-
 „ tu, & en avoir une haute idée. Mais
 „ il faut avouer que le but naturel
 „ de l'Athéisme est très-different.

„ Il est, en quelque maniere, im-
 „ possible que l'on ait une fort bon-
 „ ne opinion du bonheur de la Ver-
 „ tu; sans avoir une grande idée de
 „ la satisfaction, qui résulte de l'a-
 „ mour que l'on a pour elle. Il faut
 „ même avoir senti cet amour, pour
 „ être persuadé de la satisfaction qu'il
 „ produit. C'est-là principalement
 „ ce qui entretient l'opinion, que
 „ l'on a du bonheur de la Vertu. Il
 „ est certain aussi que l'on ne peut
 „ pas regarder, comme une chose
 „ propre à entretenir cet amour &
 „ cette opinion; que l'on croie qu'il
 „ n'y a ni bonté, ni beauté dans l'U-
 „ nivers même, ni aucun exemple de
 „ bénéficence dans aucun Etre Supe-
 „ rieur.

„ rieur. Une opinion, comme cel-
 „ le-là, diminue le penchant qu'on
 „ peut avoir pour ce qui est aimable,
 „ ou qui mérite par soi-même d'être
 „ estimé. Elle étouffe l'habitude
 „ qu'on peut avoir d'admirer ce qui
 „ est naturellement beau, & tout ce
 „ en quoi on remarque de l'ordre &
 „ de l'harmonie. Comment pour-
 „ roit-on admirer quelque chose,
 „ dans l'Univers, comme conforme
 „ à l'ordre, pendant que l'on croit
 „ que tout l'Univers est un modèle
 „ de desordre?

„ Il n'y a point de pensée, qui
 „ puisse inspirer plus de mélancholie,
 „ que l'opinion où l'on peut
 „ être, que l'on vit dans un Mon-
 „ de qui n'a rien de lié, d'où l'on
 „ peut craindre beaucoup de mal,
 „ où rien de bon, ni d'aimable ne
 „ se présente à nos yeux, rien qui
 „ puisse satisfaire nos contempla-
 „ tions, ou faire naître en nous
 „ d'autre passion, que celles du mé-
 „ pris, de la haine & du dégoût.
 „ Une semblable opinion peut par
 „ degrez nous aigrir l'esprit, & non
 „ seulement diminuer en nous l'a-
 „ mour de la Vertu; mais en ruiner
 „ même les principes, telles que
 „ „ font

„ sont les *affections* & la *tendresse* na-
 „ *turelles*.

„ Celui qui croit fortement qu'il
 „ y a un Dieu , que non seulement
 „ il appelle *bon*, mais dont il ne croit
 „ rien , qui ne soit *réellement bon*,
 „ rien qui ne soit parfaitement con-
 „ forme à la plus exacte Bonté ; un
 „ homme, dis-je, qui est dans cette
 „ pensée, & qui croit encore des re-
 „ compenses & des peines dans une
 „ autre vie, doit croire qu'elles sont
 „ attachées à une Vertu réelle, ou
 „ au véritable Vice : & non à des
 „ qualitez, ou à des circonstances
 „ accidentelles, à l'égard desquelles
 „ on ne les pourroit appeller, ni re-
 „ compenses, ni peines; mais des *distrib-*
 „ *utions capricieuses de bien & de mal*
 „ *aux Créatures*. C'est en ce sens-là
 „ seulement que la créance d'une
 „ vie à venir peut avoir d'heureuses
 „ influences sur les hommes. Cela
 „ étant posé, par la force de cette
 „ persuasion, on peut conserver sa
 „ Vertu & son Intégrité, même dans
 „ la condition la plus dure, à laquel-
 „ le la Nature Humaine puisse être
 „ exposée; même lors que par quel-
 „ que accident, ou par une doctrine
 „ mal-entendue, on est tombé dans
 „ cette

„ cette malheureuse opinion , *que la*
 „ *Vertu est naturellement ennemie du*
 „ *bonheur de la vie.*

„ Cette opinion n'est néanmoins
 „ presque pas compatible , avec un
 „ *Théisme* bien sain. Car enfin quoi
 „ qu'un *Théiste* croye des recompen-
 „ ses & des peines dans l'autre vie ; il
 „ est aussi persuadé qu'il y a une Intel-
 „ ligence Suprême , qui regle toutes
 „ choses , avec la plus haute perfection
 „ de Bonté , aussi bien que de Sagesse
 „ & de Puissance , & ainsi il faut qu'il
 „ croye nécessairement que la Vertu
 „ est naturellement bonne & avanta-
 „ geuse. Quel desordre plus grand
 „ & plus injuste pourroit-il y avoir ,
 „ & ne seroit-ce une tache & une
 „ imperfection dans l'Univers , s'il
 „ étoit vrai que la Vertu fût le mal
 „ naturel & le Vice le bien naturel
 „ des Créatures ?

„ Il y a encore une autre chose ,
 „ qui est avantageuse à la Vertu ,
 „ dans la créance des *Théistes* , & qui
 „ ne se trouve point dans celle des
 „ *Athées*. Il n'y a point de Créature
 „ Intelligente , qui ne soit exposée
 „ à souffrir quelque mal , lors qu'el-
 „ le a un plus grand penchant , ou
 „ une plus grande aversion , que son
 „ Bien

„ Bien particulier, ou celui de la So-
 „ cieté, où elle est, ne le souffre;
 „ car dans l'un & l'autre, la disposi-
 „ tion, où elle est, est vicieuse.
 „ Mais si une Créature raisonnable
 „ n'a qu'un degré d'aversion, qui est
 „ nécessaire pour l'armer contre un
 „ malheur particulier, ou pour l'a-
 „ larmer à l'approche d'une calami-
 „ té publique; il n'y a rien là que de
 „ régulier & de bien. Mais si lors
 „ que le malheur est arrivé, son aver-
 „ sion continue encore, & sa passion
 „ s'augmente, pendant qu'elle se
 „ plaint avec emportement de cet ac-
 „ cident, & qu'elle s'écrie contre son
 „ malheur particulier; cette disposi-
 „ tion ne peut être considérée que
 „ comme vicieuse & pour le présent,
 „ & pour l'avenir, & comme propre
 „ à troubler l'affiète de l'esprit, de la-
 „ quelle la Bonté & la Vertu dépen-
 „ dent. Au contraire, souffrir patiem-
 „ ment un malheur, & se soumettre
 „ doit être regardé comme quelque
 „ chose de vertueux par soi-même,
 „ & qui est propre à la conservation
 „ de la Vertu.
 „ Selon l'hypothese de ceux qui
 „ ne reconnoissent point une Intel-
 „ ligence Universelle, qui conduit
 „ tout,

„ tout, il faut avouër qu'il n'arrive
 „ rien dans le monde, qui mérite
 „ nôtre admiration, nôtre amour,
 „ nôtre chagrin, ou nôtre aversion.
 „ Comme il n'y a aucune satisfaction
 „ à penser à ce que le mouvement
 „ fortuit des atomes peut causer :
 „ aussi quand il arrive quelque mal-
 „ heur, auquel on se trouve soumis,
 „ il n'est guere possible de s'empê-
 „ cher d'en sentir de l'indignation,
 „ & du chagrin ; que la pensée que
 „ ces gens-là ont, que tout est en
 „ desordre dans le Monde, entre-
 „ tient, & conserve long-tems. Mais
 „ dans la pensée des *Théistes*, on
 „ conçoit *que quoi que l'ordre de l'U-*
 „ *nivers produise, cela dans le fonds*
 „ *est bien & juste.* Dans cette idée,
 „ quoi qu'on soit disposé à se plain-
 „ dre de son sort particulier, néan-
 „ moins on prend patience & l'on se
 „ soumet. Ce n'est pas encore là le
 „ tout ; un *Théiste* peut regarder en
 „ cette conjoncture son sort, avec
 „ quelque sorte de plaisir ; puis que
 „ cela lui donne occasion de mar-
 „ quer sa fidélité à celui qui gouver-
 „ ne tout, & de montrer sa bonne
 „ disposition à l'égard des Lois de
 „ *sa patrie supérieure.*

L'Au-

L'Auteur ajoûte quelques réflexions à cela, & en conclut que la Vertu & la Pieté sont liées ensemble, en sorte que la premiere ne peut devenir parfaite, que par la seconde; puis que lors que celle-ci manque, on ne trouve ni la même Bonté, ni la même Fermeté, ni la même Uniformité dans l'Ame. Ainsi l'on n'est redevable de la perfection & de l'excellence de la Vertu, qu'à la créance qu'il y a un Dieu.

II. 1. * Après avoir montré ce que c'est que la Vertu, & à qui elle appartient, l'Auteur entreprend de faire voir l'obligation, où nous sommes de l'embracer.

On a prouvé qu'une Créature raisonnable, pour mériter le nom de *bonne* & de *vertueuse*, doit avoir toutes ses inclinations disposées, en sorte qu'elles soient conformes au bien de toute son Espece; dans laquelle elle est renfermée, & dont elle ne fait qu'une partie. Etre bien disposé non seulement à l'égard de soi même, mais encore à l'égard de la Société & du Public; c'est ce qu'on appelle *Droiture*, *Intégrité*, ou *Vertu*. Manquer de cette disposition, ou être

Tome XXIII.

F

dispo-

— *Liv. II. Part. 1.*

disposé d'une maniere contraire ; c'est ce que l'on appelle *Dépravation*, *Corruption*, ou *Vice*.

On ne peut pas nier qu'il ne soit aussi naturel à l'Homme d'être bien disposé envers son Espece ; qu'aux organes du corps des animaux , & aux végétales même d'agir , pour la conservation de leur Tout. „ Il n'est „ pas plus naturel , dit l'Auteur , à „ l'Estomac de digerer , aux Poumons de respirer , aux Glandes de „ séparer les sucs , & au reste des „ entrailles de faire leurs différentes „ fonctions , quoi qu'il y arrive „ quelquefois de l'empêchement & „ du desordre ; qu'il l'est aux hommes de procurer le bien de la Société , dont ils sont les membres.

Posé donc que l'Homme soit affectionné envers son Espece , en même tems qu'il s'aime lui même ; il faut nécessairement qu'en suivant la premiere de ces affections naturelles, il contredise en plusieurs occasions la seconde ; parce que l'Espece ne pourroit pas être conservée. Que signifieroit , sans cela , l'affection naturelle ; par laquelle on défend ses enfans , & l'on soutient son Espece,

au

.

au travers de tant de difficultez & de hazards?

A cause de cela, on pourroit s'imaginer que l'amour du Bien propre, & l'amour du Bien public sont tout à fait opposez; de sorte qu'on ne sauroit s'abandonner à l'un, sans faire tort à l'autre. Les hazards & les difficultez sont naturellement nuisibles au Bien particulier de ceux, qui s'y exposent; & le Bien public les exposant à cela, on en tirera peut-être cette conséquence, qu'il n'est de l'intérêt d'aucun Particulier, d'avoir de l'amour pour le Bien public. Mais l'on fait voir, dans la suite, que le Bien public & le Bien particulier sont très-compatibles ensemble.

Peu de gens néanmoins, qui considereront un homme dénué de toute affection naturelle & de tout principe de *Socialité*, pour parler ainsi, pourront se persuader qu'il jouit d'aucun bonheur en lui même, ou par rapport aux autres hommes. On est généralement dans cette pensée, qu'un homme jouit de très-peu de plaisir, dès qu'il a perdu tout sentiment d'humanité, & qu'il ne se soucie de personne. Il faut nécessairement qu'il soit bizarre, plein de haine

F 2

ne

ne & de malice ; parce qu'étant destitué de toute sorte de bonté , il faut qu'il soit en proie aux passions contraires. Une Ame, comme celle-là, doit être le siege de toutes sortes d'inclinations perverses , & d'aversions violentes, nées d'une constante mauvaise humeur, d'un esprit aigre , & inquiet. Un homme, qui se sent en lui même plein de ces passions , & qui se voit exposé à la haine du Genre-Humain , doit être troublé de soupçons & de jalousies, qui le remplissent d'alarmes & d'horreurs , & qui excitent en lui un trouble perpétuel ; même dans le meilleur état de ses affaires, & dans le plus haut point de sa prospérité extérieure.

On voit bien qu'un homme de cette sorte seroit très-malheureux , & l'on peut comprendre par-là qu'il faut trouver moyen d'accorder l'Amour propre, avec l'Amour du Bien public , pour jouir de quelque bonheur. Pour cela , il faut examiner l'Homme en lui même, & rechercher les principes de ses actions.

L'Homme , comme tous les autres Animaux , n'agit que par des mouvemens intérieurs, que l'on peut nommer passions : comme la crainte,

te, l'amour, & la haine. Il n'est pas possible qu'une passion moindre en surmonte une plus grande, & il n'est pas possible non plus que la balance ne penche du côté, où les passions se trouvent les plus fortes, ou en nombre, ou en force. L'Homme fait ce qu'elles demandent de lui.

Les passions, qui gouvernent les hommes, sont ou les affections naturelles, qui conduisent au Bien public : ou l'Amour propre, qui conduit seulement au Bien particulier : ou des passions, qui ne tendent ni au Bien public, ni au Bien particulier, mais à des fins toutes opposées, & qu'on peut appeller *des affections contraires à la nature*. Ces dernières sont visiblement vicieuses, mais les premières peuvent être vicieuses, ou vertueuses, selon leur degré, qui peut être trop haut, ou trop bas, comme nôtre Auteur le fait voir. Il faut tenir ces passions dans une juste balance, pour en faire un bon usage ; autrement elles deviennent vicieuses, comme lors que l'on voit ou l'Amour du Bien public trop foible, & manquer : ou l'Amour propre devenir trop fort : ou naître des passions opposées au Bien public, & au

particulier. Les hommes ne peuvent devenir vicieux, que de cette manière; & si l'on montre une fois, qu'il n'est point de leur intérêt d'être disposés de la sorte, on aura montré qu'il est de leur intérêt d'être entièrement bons, ou vertueux. Il s'agit donc de prouver, I. Qu'avoir les inclinations naturelles d'amitié & de générosité à l'égard du Bien public, c'est avoir le principal moyen d'être heureux, & de *jouir*, * comme parle l'Auteur, *de soi même*; & que le manquement de ces affections n'est que misère: II. Qu'avoir un trop grand Amour propre, & qui n'est point subordonné à l'Amour naturel de l'Espece, c'est aussi être mal-heureux: III. Qu'avoir des affections, contraires à la Nature, ou qui ne tendent ni au Bien public, ni au particulier, c'est être mal-heureux au suprême degré. C'est là le sujet des trois Sections de la 2. Partie du II. Livre de notre Auteur.

I. Il y a des plaisirs du Corps, & il y en a de l'Esprit; mais on ne peut pas nier que ces derniers ne soient préférables aux autres, à cause de
l'in-

* *The chief power of Self enjoyments,*
pag. 98.

l'inconstance des premiers, & pour d'autres raisons qu'on ne rapporte pas. Entre les plaisirs de l'Esprit, il n'y en a point d'égaux à ceux, qui naissent de la disposition d'un homme qui se trouve plein d'amitié, de reconnoissance, de bonté, de générosité, de pitié, & de tout ce qui sert à entretenir la Société. Il ne faut pas avoir beaucoup de connoissance de la Nature Humaine, pour savoir quel plaisir l'on ressent dans cette disposition. La difference, que l'on trouve entre la solitude & la compagnie, ou entre une compagnie commune & celle de nos amis particuliers ; la maniere dont nous rapportons tous nos plaisirs au commerce, que nous avons les uns avec les autres ; & la liaison qu'ils ont avec la société présente, ou que nous nous imaginons, en sont des preuves suffisantes ; comme notre Auteur le fait voir plus au long.

Les effets de cette disposition prouvent la même chose, puis que nous sentons que nous jouissons mieux d'un Bien, en le communiquant à nos amis, & que nous le ressentons, pour ainsi dire, par réflexion, & en participant au plaisir que nous faisons aux

128 BIBLIOTHEQUE

autres. Nous sentons aussi, avec une très-grande satisfaction, l'amitié qu'ils ont pour nous; & le sentiment intérieur, que nous avons de mériter leur estime, & leur approbation nous comble de douceur.

„ Quel Tyran * y a-t-il au monde, de quel larron & quel infra-
 „ de toutes les Lois de la Société, qui
 „ n'ait pas quelcun qui lui tienne
 „ compagnie, soit qu'il soit de ses parents, ou de ceux qu'il nomme ses
 „ Amis; avec lequel il partage avec
 „ joie son bien, dans le bonheur duquel il se plaise, & de la satisfaction
 „ duquel il fasse sa joie? Presque toutes nos actions se rapportent à ces
 „ douceurs de l'Amitié, auxquelles nous nous attendons. Elle entre
 „ dans toute notre vie, & se mêle même dans la plupart de nos Vices. La Vanité, l'Ambition, la
 „ Luxure, & beaucoup d'autres desordres, ne sont jamais sans ce
 „ mélange, & l'Amour même le plus impudique n'est pas sans cela. Si
 „ l'on comptoit les plaisirs, comme l'on compte les autres choses; on
 „ pourroit dire que de ces deux branches, savoir *la communication de*
 „ ses

* Pag. 109.

„ *ses plaisirs avec d'autres, & la pen-*
 „ *sée où l'on est que les autres nous sont*
 „ *obligez, tiennent plus des neuf*
 „ *dixièmes de toutes les douceurs,*
 „ *dont nous jouissons en cette vie.*
 „ Dans le bonheur, qui les renfer-
 „ me toutes, il n'y a presque rien
 „ qui ne vienne de l'Amitié, & qui
 „ ne dépende immédiatement des
 „ affections naturelles.

L'Auteur montre en suite que plus
 l'Amitié *sociale*, pour parler avec lui,
 est imparfaite, moins on est heureux :
 & qu'au contraire on est d'autant plus
 heureux, qu'elle est plus parfaite, &
 finit par ces paroles : „ Elle est éga-
 „ le, constante, satisfaite, & tou-
 „ jours agréable. Elle est applaudie
 „ de tout ce qu'il y a de meilleur au
 „ monde, & même des plus mé-
 „ chants dans les cas, où ils ne sont
 „ point interressez. On peut dire,
 „ avec justice, qu'elle emporte avec
 „ elle le sentiment intérieur d'avoir
 „ mérité l'Amour & l'approbation
 „ de toute la Société, de toutes les
 „ Créatures Intelligentes, & de l'O-
 „ riginal sur lequel elles ont toutes
 „ été formées. S'il y en a un dans
 „ la Nature, comme tous les *Théistes*
 „ en sont persuadez, nous pouvons

F 5 „ ajout-

„ ajouter que la satisfaction , qui ac-
 „ compagne le parfait Amour de la
 „ Société , est pleine & noble , con-
 „ formément à son dernier objet ,
 „ qui renferme toutes les perfec-
 „ tions ; car c'est là ce qui résulte de
 „ la Vertu. C'est là vivre conformé-
 „ ment à la Nature , & suivre les
 „ mouvemens de la Suprême Sagef-
 „ se. C'est là ce qu'on appelle *Mo-*
 „ *ralité* , *Justice* , *Piété* , & Religion
 „ naturelle.

L'Auteur montre cela d'une ma-
 niere un peu plus populaire , dans la
 suite ; mais ceux qui auront une fois
 bien compris ses principes , en tire-
 ront facilement les conséquences ,
 qui en naissent.

Il passe après cela à la *Conscience* ,
 ou au sentiment interieur que nous
 avons de ce que nous sommes , &
 * remarque fort bien „ que toute
 „ Créature Intelligente & réfléchis-
 „ sante est obligée de souffrir , qu'il
 „ se fasse en elle même un examen
 „ de ce qu'elle se propose , & de sa
 „ conduite ; & de voir passer , dans
 „ le plus secret de son Esprit , des
 „ représentations de ce quelle est ,
 „ & de ce qui se fait en elle. Il
 „ n'y

„ n'y a point de sentiment plus fâ-
 „ cheux , que celui que ressentent
 „ ceux , qui se font dépourvoir de *ton-*
 „ *tes affections naturelles* ; & rien de
 „ plus doux pour ceux , qui les ont
 „ conservées toutes entières. Il y a
 „ deux choses , qui sont ce qu'une
 „ Créature Raisonnable peut ressen-
 „ tir de plus fâcheux. C'est quand
 „ elle est convaincue en elle même
 „ d'avoir fait quelque action , ou
 „ gardé une conduite injuste , qu'elle
 „ le fait être odieuse & choquante :
 „ ou quand elle sent que , par une
 „ action , ou une conduite folle , elle
 „ a préjudicié elle-même à son inte-
 „ rêt & à son bonheur.

On appelle la première de ces deux choses *Conscience*, lors que l'on prend ce mot dans un sens moral & religieux ; & l'on peut nommer la seconde une *Conscience d'intérêt*. L'Auteur fait quelques réflexions sur l'une & sur l'autre , par où il paroît que l'Homme fait naturellement , quand il fait bien & quand il fait mal ; & d'où il conclut que nôtre Bonheur dépend entièrement de la conservation des *affections bonnes & naturelles*. Si le principal Bonheur dépend des plaisirs de l'Ame , & si les principaux

F. G. de

de ces plaisirs sont ceux, que l'on a décrits; il s'ensuit *que d'avoir les affections naturelles, c'est avoir les principaux moyens de jouir de soi-même, & de tout le Bonheur, que l'on peut ressentir dans la Vie.*

On peut même dire que les plaisirs du Corps, & qui ne regardent que la satisfaction des sens, ne sauroient produire leur effet; *sans les affections naturelles & sociales*, & l'Auteur le montre très-bien. Il prouve encore que, pour être heureux, il faut que nos affections naturelles se contrebalancent l'une l'autre, & que chacune demeure dans le degré, dans lequel elle doit être; sans quoi, nous ne saurions être heureux. Il s'ensuit de tout cela, *que d'avoir les affections naturelles & bonnes, c'est avoir le principal moyen d'être heureux; & au contraire que ne les avoir pas, c'est être dans un état de misere & de malheur.*

2. * Nôtre Auteur passe de là à montrer que le trop grand Amour propre rend les hommes malheureux.

Les passions dont cet Amour est composé sont l'Amour de la Vie, le Ressentiment des injures, les Plaisirs

de

* Liv. II. Part. II. Sect. 2.

de la bouche & de la chair, le Desir d'avoir tout ce que nous jugeons nécessaire, pour vivre avec douceur, l'Emulation, ou l'Amour de la louange & de l'honneur, l'Indolence, ou l'Amour de l'Aise & du Repos. Ce sont là les passions, qui forment ce que nous appellons l'Amour propre. Si ces passions sont moderées, & demeurent en de certaines bornes; elles ne portent aucun préjudice à la Société. Mais si elles sont poussées à l'excès, elles deviennent Lâcheté, Esprit de Vengeance, Luxure, Avarice, Vanité, Ambition, & Pefanteur, ou Paresse. Toutes ces dispositions sont vicieuses & nuisibles à la Société Humaine, tant à l'égard des Particuliers, qu'à l'égard du Public. C'est ce que nôtre Auteur montre très-bien, en les examinant en détail. Ces passions, quand elles sont violentes, étant propres à éteindre les *affections naturelles*, & à faire naître en nous des habitudes opposées à la Nature; elles ne sauroient que nous rendre très-malheureux.

3. * Quoi que la chose soit assez évidente, pour ceux qui sont capables de méditer un peu les principes

F 7 de

* Liv. III. Part. 2. Sect. 3. p. 163.

de l'Auteur ; il ne laisse pas de la prouver encore, plus au long, dans la dernière Section du I. I. Livre, en examinant à part chacun des Vices, qu'on peut nommer des *affections contre nature*.

Telles sont, par exemple, l'*Inhumanité*, qui consiste dans le plaisir que l'on prend, en voyant les autres souffrir ; le *Plaisir*, que quelques personnes prennent à faire tort aux autres ; la *Malignité*, l'*Envie*, l'humeur des *Misanthropes*, l'*Inhospitalité*, la *Barbarie*, la *Superstition*, les *Plaisirs contre nature*, un *Orgueil énorme*, l'*Ambition*, l'*Arrogance*, la *Tyrannie*, l'*Esprit de vengeance*, la *Haine implacable*, la *Trahison*, l'*Ingratitude* &c.

On ne peut contester à notre Auteur, que ces Vices ne soient propres à rendre malheureux les hommes, qui y sont sujets ; sur tout quand il y en a plusieurs ensemble, comme il arrive ordinairement, ou qu'ils sont venus à un degré considérable.

„ Mais on peut objecter, * dit-il,
 „ que ces Passions, quoi qu'opposées à la Nature, ne laissent pas
 „ d'entraîner avec elles du plaisir,
 „ & que quoi que ce soit un plaisir
 „ bar-

* Pag. 168.

„ barbare, c'est néanmoins un plaisir ; que les gens orgueilleux, d'un esprit tyrannique, vindicatifs, malicieux & cruels ressentent, lors que leurs passions sont satisfaites. S'il étoit possible, que quelcun ressentît une joie barbare & maligne, autrement que comme une suite d'un châgrin ; alors on pourroit la nommer *plaisir*. Mais le cas est ici tout contraire. Aimer, & être disposé à l'amitié ; avoir des *affections sociales*, ou naturelles ; être complaisant & de bonne volonté ; c'est jouir en même tems de beaucoup de satisfaction & de contentement d'esprit. C'est là, pour ainsi dire, une *joie originale*, qui n'est la suite d'aucune peine, ni d'aucune inquietude, & qui ne produit que de la satisfaction. Au contraire, l'Animosité, la Haine, & l'Aigreur, sont d'elles mêmes propres à rendre malheureux les hommes, & renferment une *misere originale* ; qui ne produit aucun plaisir, qu'autant qu'un desir, opposé à la nature, est satisfait pour un instant, par quelque chose, qui l'appaise. Quelque vif, que puisse être ce plaisir, il ne laisse pas de
 „ ren-

„ renfermer l'état malheureux , par
 „ lequel il a été produit. Comme
 „ les peines les plus cruelles du corps
 „ nous font sentir un très-grand plaisir ,
 „ lors qu'elles ont quelque intervalle ,
 „ ou qu'elles cessent : de même les
 „ tourments de l'Esprit , lors qu'ils
 „ viennent à cesser pour un peu de tems ,
 „ donnent beaucoup de joie intérieure ,
 „ à ceux qui n'en ont jamais ressenti de
 „ plus véritable.

„ Les personnes de la meilleure humeur ,
 „ & de la plus douce , ont quelquefois
 „ éprouvé qu'il y a certains mauvais
 „ momens , où la moindre chose suffit
 „ pour se fâcher ; & lors que ces
 „ momens sont passés , elles sont toutes
 „ disposées à l'avouer. Que peut-on donc
 „ croire de ceux , qui ont à peine une
 „ bonne heure , en toute leur vie , & qui
 „ sont agitez perpétuellement de mauvaise
 „ humeur , de malignité , & de haine ?
 „ La moindre opposition , qu'ils
 „ trouvent , ne les doit-elle pas très-
 „ sensiblement toucher ? Ne doivent-ils
 „ pas être excessivement choquez , lors
 „ qu'ils ne réussissent pas , lors qu'on
 „ leur fait affront , & lors que l'antipathie
 „ agit-

„ fante , dont ils font pleins , s'ap-
 „ perçoit de plusieurs objets , qui
 „ l'offensent ? Il ne faut pas s'éton-
 „ ner , si des gens agitez de la sorte
 „ paroissent sentir du plaisir , lors
 „ qu'ils peuvent satisfaire leurs pas-
 „ sions de malignité & de vengean-
 „ ce.

Ceux qui ont perdu tout sentiment naturel de Bonté & de Vertu , sentent quelle est leur disposition envers les autres , & n'ignorent pas quels sentimens les autres ont pour eux. Ils sentent bien qu'ils n'ont mérité l'affection & l'amitié de personne , mais au contraire l'horreur & la haine du Genre Humain. N'est-ce pas là en état propre à jeter dans le desespoir ? N'est-ce pas là une source perpétuelle de craintes & d'appréhensions , soit de la part des hommes , soit de celle des Puissances Supérieures ? De quelle noire mélancholie ces gens-là ne doivent-ils pas être pleins ; puis qu'ils n'ont aucun ami , qui les puisse divertir ? De quelque côté qu'ils tournent les yeux , ils ne voyent rien , qui ne leur fasse peur , & qui ne soit , pour ainsi dire , ligué contre eux ; de sorte que se voyant séparés de tout , ils sont dans une per-

perpetuelle défiance , & dans une guerre continuelle , avec le reste de la Nature.

Leur ame devient , selon l'expression de l'Auteur , comme un vaste desert , où ils ne voyent rien de beau , ni d'aimable , & où tout est sauvage & propre à les épouvanter. Si l'éloignement du commerce des hommes , la relégation & le bannissement dans des lieux deserts , sont si difficiles à supporter ; que fera-ce de ce *bannissement interieur* , qui éloigne ceux qui le souffrent de toute liaison humaine ; pour vivre dans la plus affreuse solitude , & cela au milieu de la Société ? Quel chagrin n'y a-t-il pas à essuyer dans un état , où l'on n'est content de rien , mais dans une opposition irréconciliable avec l'ordre & le gouvernement de l'Univers ?

Il paroît par-là que le plus grand des malheurs accompagne cet état , qui est une conséquence nécessaire du manquement des *affections naturelles* ; & qu'avoir *ces affections affreuses , monstrueuses , & opposées à la nature* , c'est être malheureux , dans le *suprême degré*.

Si l'on médite un peu ce que l'on
vient

vient de lire , & sur tout si on lit l'Original ; on tombera d'accord que l'Auteur a très-bien prouvé ce qu'il avoit entrepris de montrer , & l'on souscrira à sa conclusion , que je mettrai ici toute entière.

„ Puis que , selon le sentiment
 „ commun , que l'on a du *Vice* & du
 „ *Mal* , personne ne peut être vi-
 „ cieux ; que parce qu'il manque des
 „ *affections naturelles* , ou qu'elles
 „ sont trop foibles en lui , ou par la
 „ violence de l'*Amour propre* , ou par
 „ des passions , qui sont clairement
 „ *contre la Nature* ; il s'ensuit que si
 „ tout cela est pernicieux à l'Hom-
 „ me , en sorte que le plus malheu-
 „ reux de tous les états en naisse ,
 „ *être vicieux est la même chose , qu'être*
 „ *malheureux.*

„ Puis que chaque action mauvai-
 „ se conduit plus , ou moins , à pro-
 „ portion de son irrégularité , à ce
 „ malheur ; *chaque mauvaise action*
 „ *est une injure , que ceux , qui la com-*
 „ *mettent , font à leur propre nature ,*
 „ *& un mal pour eux.*

„ Au contraire , on a fait voir le
 „ Bonheur de la Vertu , par un effet
 „ tout opposé des *affections , qui sont*
 „ *conformes à la Nature* , & par le
 „ bien

„ bien qui résulte de l'Amour, qu'on
 „ a pour son Espece. On a rapporté
 „ tous ces articles , desquels (par
 „ voie d'addition, ou de soustraction)
 „ la *somme* entiere , pour me servir
 „ de cette comparaison , du Bon-
 „ heur est augmentée, ou diminuée.
 „ S'il n'y a aucun article, qui puisse
 „ être contesté, dans cette *Aritbme-*
 „ *tique Morale* ; on peut assurer qu'on
 „ a démontré ce qu'on vient de dire,
 „ avec la même évidence, que l'on
 „ trouve dans les nombres, ou dans
 „ les Mathematiques. Portons le
 „ Scepticisme si loin, que nous vou-
 „ drons ; doutons, si nous le pou-
 „ vons, de tout ce qui est autour de
 „ nous ; nous ne pouvons pas dou-
 „ ter de ce qui se passe dans nous
 „ mêmes. Nos passions & nos in-
 „ clinations nous sont connues. El-
 „ les sont certaines , quoi qu'il en
 „ puisse être des objets, auxquels
 „ elles se rapportent. Ces objets ne
 „ font rien au sujet, dont il s'agit ;
 „ il n'importe que ce soient des réa-
 „ litez, ou des illusions ; c'est la mê-
 „ me chose, soit que nous veillions,
 „ ou que nous dormions. De mau-
 „ vais songes sont également fâ-
 „ cheux, & un bon songe (si la vie
 „ n'est

„ n'est autre chose) passe plus faci-
 „ lement & plus agreablement. C'est
 „ pourquoi dans ce songe de la vie,
 „ nos démonstrations sont de la mê-
 „ me force. La balance des passions,
 „ & le rapport , que nous devons
 „ avoir à nôtre Espece, demeurent
 „ dans leur entier, & l'obligation,
 „ que nous avons à la Vertu, est à
 „ tous égards la même.

„ Après tout , il ne manque au-
 „ cun degré de certitude à ce qu'on
 „ a dit, touchant la préférence qu'on
 „ doit donner aux plaisirs de l'Esprit,
 „ sur ceux des Sens ; ou des plaisirs
 „ des Sens, accompagnez d'une bon-
 „ ne disposition, & reglez par la
 „ Temperance, conformément à un
 „ droit usage, sur ceux qui n'ont
 „ aucunes bornes, & qui ne sont
 „ soutenus par aucune affection,
 „ que l'on ait pour la Societé

„ Il n'y a pas moins d'évidence,
 „ en ce qu'on a dit de la disposition
 „ de l'Ame, & des passions, qui
 „ forment l'humeur ; desquelles le
 „ Bonheur & le Malheur dépendent
 „ immédiatement. On a montré
 „ que, dans cette constitution, une
 „ partie de nos passions ne peut pas
 „ s'augmenter, sans causer d'abord
 „ du

42 BIBLIOTHEQUE

„ du desordre , qui tend à la ruine
„ des autres parties & même du
„ Tout ; à cause de la liaison de nos
„ passions , & de la balance , dans
„ laquelle on les doit tenir.

„ Il est encore clair que les pas-
„ sions , en quoi consistent les vices
„ des hommes , sont en elles mêmes
„ des supplices & des tourments , &
„ que tout ce que l'on fait , sachant
„ que cela est mal , convainc ceux
„ qui le font , qu'ils en ont mérité
„ autant , & qu'à proportion que
„ l'action est mauvaise , elle peut
„ beaucoup nuire à la Société , ren-
„ dre les hommes incapables d'ai-
„ mer les autres , & les convaincre
„ qu'ils n'ont pas mérité de l'être.
„ Ainsi ils ne pourroient ni partici-
„ per à la joie & au bonheur des au-
„ tres , ni recevoir aucune satisfac-
„ tion de leur amitié mutuelle , ou
„ de la pensée qu'ils en sont aimez ;
„ sur lesquelles néanmoins la plus
„ grande partie de nos plaisirs est
„ fondée.

„ Si c'est là le cas , où se trouvent
„ ceux qui renoncent à toute Mora-
„ le , & si l'état , qui est une suite de
„ cette rebellion contre la Nature ,
„ est le plus malheureux & le plus
„ af-

„ affreux de tous les états; il paroît.
 „ que de consentir à une chose, qui est.
 „ contre les bonnes mœurs, est une con-
 „ duite, qui nous est nuisible, & qui
 „ nous peut conduire aux plus grands
 „ maux; & au contraire, que tout ce
 „ qui sert à augmenter la Vertu, en
 „ nous, sert à procurer nôtre bien, &
 „ à nous conduire au plus grand & au
 „ plus solide bonheur.

„ Ainsi la Sagesse, qui conduit tou-
 „ tes choses, les a faites pour le bien
 „ particulier de chacun, afin qu'il
 „ contribue au bien général de tous;
 „ que personne ne peut cesser de pro-
 „ curer, sans négliger son propre
 „ bonheur. Il est, à cet égard, son
 „ propre ennemi, & ne peut être
 „ utile à soi même, qu'autant qu'il
 „ l'est à la Société, ou au Tout,
 „ dont il n'est qu'une partie. La
 „ Vertu donc, qui est la plus gran-
 „ de excellence & le plus grand orne-
 „ ment de la Nature Humaine; qui
 „ conserve les Communautés; qui
 „ entretient l'union & l'amitié, par-
 „ mi les hommes; qui rend florif-
 „ santes & heureuses les provinces
 „ entières, aussi bien que les famil-
 „ les; & sans laquelle tout ce qu'il
 „ y a de beau, de grand & de digne
 „ de

„ de la Nature Humaine , perit ; cet-
 „ te qualité si avantageuse à toute la
 „ Société & au Genre Humain en
 „ général , fait en même tems le
 „ bonheur de chaque homme en par-
 „ ticulier. Il s'ensuit de tout cela,
 „ que LA VERTU EST LE BIEN
 „ DE L'HOMME , ET LE VICE
 „ SON MAL.

C'est là la conclusion de nôtre Aute-
 „ leur , qui doit être applaudie de tout
 „ ce qu'il y a de gens raisonnables.
 „ Quoi qu'il ne nomme point *Hobbes* ,
 „ il ne laisse pas de réfuter son senti-
 „ ment , touchant l'état naturel de
 „ l'Homme ; qu'il prétend mal à pro-
 „ pos être un *état de guerre* , & éloigné
 „ de toute Société. C'est là , selon lui ,
 „ l'état de la Nature , & si l'on vit au-
 „ trement , c'est la nécessité & la crain-
 „ te qui y ont porté les hommes , &
 „ qui ont fait qu'ils ont formé des So-
 „ cietez , & établi des Lois. Il est vrai
 „ que l'état , où se trouve la Nature
 „ Humaine , oblige les hommes à en
 „ user ainsi ; mais l'Auteur de la Natu-
 „ re n'a établi les choses , comme elles
 „ sont , que pour conduire , par la né-
 „ cessité même de la vie , les hommes à
 „ faire ce que la Raison leur dicte , com-
 „ me nôtre Auteur l'a fait voir.

II. RE-

II. REFLECTIONS MELÉES *sur les Traitez précédens, & sur divers autres sujets de Critique.*

IL y a divers endroits, dans ce Volume, qui concernent la Lettre touchant l'*Enthousiasme*, l'*Essai touchant la Raillerie*, l'*Avis à un Auteur*, & les *Moralistes*. L'Auteur défend ces Ouvrages, contre la Critique de certaines gens qui les avoient attaquez. Mais outre cela, il y a quantité de pensées nouvelles, ou autrement poussées, qu'elles ne le sont dans ces Ouvrages. Comme il s'agit de pensées mêlées, & que l'Auteur n'a pas crû devoir se gêner à garder aucun ordre; on ne peut pas en faire un Extrait suivi, comme de la piece précédente. On peut néanmoins dire que la plupart des matieres, que l'on trouve ici, regardent l'abus que l'on fait de la Religion, & la mauvaise conduite des Ecclesiastiques. J'en rapporterai quelques endroits, en indiquant en un mot les principaux materiaux. Il y a cinq *Mélanges*, & chaque *Mélange* est distingué en quelques Chapitres.

I. 1. L'Auteur commence par vanter la commodité de débiter ses pen-
Tome XXIII. G *sées,*

sées , sans s'affujetter à un certain ordre , sous le nom de pensées diverses. Il a sans doute raison , & il vaut mieux débiter de bonnes pensées , sur divers sujets , sans se gêner à en former un Système ; que de faire un Système , seulement parce qu'on a quelque peu de pensées nouvelles , sur une matiere. Nôtre Auteur a employé ici un stile gai , & enjoué , qui divertit son Lecteur , en l'enseignant ; de sorte qu'on lui peut appliquer , avec raison , le vers d'*Horace* :

*Omne tulit punctum qui miscuit utile
dulci.*

2. Quand on a attaqué quelcun , ou que l'on a été attaqué , il se trouve toujours des Libraires , ou d'autres qui flattent & qui irritent les Auteurs , qui sont entrez en lice ; comme s'ils avoient terrassé leur adversaire , ou s'il étoit absolument nécessaire de leur répondre. On introduit ici un Auteur répondant à son Libraire , qui le pressoit d'écrire :

„ Avant que vous prépariez vôtre
 „ Artillerie , & que vous m'engagiez
 „ dans des Actes d'hostilité , aprenez
 „ moi , je vous prie , si le livre de
 „ mon

„ mon Adversaire est recherché —
 „ Attendez la seconde édition, & si
 „ en un an, ou deux, on parle, en
 „ bonne compagnie, de son livre,
 „ je verrai si je lui dois repliquer.
 Il a sans doute raison de parler ainsi,
 puis que l'on oublie absolument les
 querelles littéraires, dès que les In-
 tereffez n'en parlent plus; & que l'on
 ne lit pas même leurs Livres, lors
 qu'ils en publient plusieurs, sur la
 même matiere.

3. Il fait voir que, dans la Lettre
 de l'*Enthousiasme*, on n'a pas eu rai-
 son de demander la méthode d'un
 Traité; il parle des Lettres en gé-
 ral, & fait plusieurs bonnes remar-
 ques, sur la maniere de les écrire,
 & en particulier sur celles de *Seneca*;
 dont il prend le parti contre
Dion Cassius, qui a affecté de parler
 mal des plus illustres Romains.

II. 1. L'Auteur en reprenant la
 matiere du livre de l'*Enthousiasme*,
 qui n'est autre chose qu'un mouve-
 ment de l'imagination, qui est frap-
 pée de quelque grande idée, & qui
 fait concevoir les choses, agir, &
 parler d'une maniere plus noble,
 qu'on ne feroit autrement; montre
 qu'il entre presque par tout, dans les

affaires , comme dans les plaisirs , dans la crainte , dans l'amour , & en d'autres passions. La Magnanimité , la Vertu Héroïque , l'Honneur , le Zele , la Religion , & la Superstition n'en sont pas exemptes. Comme toutes les agitations de l'Ame ont leurs excès , il faut de la moderation & de la discretion , qui les retiennent , & qui les conduisent ; autrement l'Enthousiasme va trop loin.

L'Auteur le prouve , par divers exemples , & sur tout par celui que l'on voit dans le Zelereligieux , qui fait commettre de très-grands excès , lors qu'il n'est pas tenu en bride , & conduit par la Raison. „ * Dans cette disposition , dit-il , on lâche la „ bride à toutes les passions qui en „ naissent ; & l'Ame , autant qu'il „ lui est possible de penser en cet „ état , approuve tout ce fracas , & „ en justifie tous les mauvais effets , „ par la sainteté de la cause. Châ- „ que songe , & chaque frenesie de- „ vient *inspiration* , chaque passion „ *zele*. Dans cette persuasion , les „ zelateurs , qui ne se conduisent „ plus eux mêmes , sont emportez „ dans la vaste mer des passions , &

„ peu-

* Pag. 40.

„ peuvent , dans le même esprit de
 „ dévotion, ressentir des mouvemens
 „ contraires d'amour & de haine ;
 „ s'unir passionnément avec les uns,
 „ & avoir une horreur furieuse pour
 „ les autres ; maudire , & bénir ;
 „ chanter , & pleurer ; éclatter de
 „ joie & de confiance, & trembler ;
 „ infliger & souffrir le *Martyre* , &
 „ faire en même tems mille violents
 „ efforts des passions les plus oppo-
 „ sées.

L'Auteur prend occasion de là de
 faire , en peu de mots , l'Histoire de
 la Religion des Egyptiens , & de la
 puissance de leurs Prêtres. On sait
 qu'il n'y a rien de plus contraire à la
 constitution d'un Etat , que de pouf-
 fer trop un métier particulier. Rien
 n'est plus dangereux , que de multi-
 plier trop ceux qui travaillent à une
 sorte de manufacture , & qui font
 plus d'ouvrage, que le Public n'en a
 besoin. Il arrivoit en Egypte , qu'on
 peut appeller la mere de la Supersti-
 tion , que les fils suivant constam-
 ment la profession de leurs peres,
 les fils des Prêtres étoient aussi Prê-
 tres, avec toute leur posterité , sans
 interruption. Il n'y avoit pas seule-
 ment un Prêtre & une Prêtresse à

châque Temple , mais tel nombre qu'il leur plaisoit , & comme il y avoit beaucoup de Dieux & beaucoup de Temples , le nombre des Prêtres s'augmenta à l'infini. L'Egypte étant divisée en trois parties , les Prêtres en possédoient une , dès le commencement , comme *Diodore* de Sicile le dit , dans le I. Livre de sa *Bibliothèque* , dont l'Auteur cite les paroles ; à la pag. 43. & les fondations religieuses n'avoient point de bornes. Il pouvoit y avoir autant de Prêtres , en chaque Temple , que les revenus de ce Temple en pouvoient nourrir.

Ainsi quoi qu'il pût arriver aux autres Professions , il falloit nécessairement que le nombre des Prêtres s'augmentât. C'est quelque chose de tentatif , que de gouverner si facilement le monde ; de le subjuguier , non par force , mais par adresse ; d'agir , comme l'on veut , sur les passions des hommes , & de triompher de leurs propres jugemens ; d'avoir une très-grande influence sur les familles , & sur les Conseils publics ; de conquérir les Conquerans , & de censurer le Souverain lui même ; enfin de gouverner , sans exciter contre soi l'envie , qui est attachée à toutes

tes les autres sortes de gouvernement. Il n'y a donc pas sujet de s'étonner si ceux de cette Profession multiplioient beaucoup ; principalement si l'on considère leur manière de vivre à leur aise, & dans une entière sûreté, leur exemption de tout travail & de tout danger, la sainteté prétendue de leur caractère, leurs richesses, leur grandeur, & leurs femmes.

Il n'étoit même pas besoin que les Egyptiens leur donnassent de si grandes terres, pour les établir. Il suffisoit qu'il fussent distinguez des autres hommes, & considerez comme revêtus d'un caractère sacré ; pour s'établir eux mêmes, & pour augmenter leurs fonds. C'étoit assez que les Lois leur accordassent ce seul privilege : qu'ils pourroient recevoir tout ce qu'on leur donneroit, mais qu'ils ne le pourroient jamais aliéner. Que si l'on ajoute à cela que les Sacrificateurs pouvoient recevoir de nouvelles recrues de ceux, qui volontairement se destinoient au service divin ; il sera facile de concevoir quel devoit être leur nombre, & quelle autorité ils devoient avoir parmi les superstitieux.

D'ailleurs le Climat de leur païs , & leur grand loisir , leur donnoient le moyen & le tems de s'appliquer à l'Astronomie , & aux autres sciences , qui servoient à les faire respecter par le peuple.

Cela étant , on trouvera , selon l'*Arithmetique politique* , dans chaque nation , que *la quantité de la Superstition* , s'il est permis de parler ainsi , répond à peu près au nombre des Prêtres , des Devins , des diseurs de bonne aventure , & des autres qui gagnent leur vie , & qui tirent du profit des fonctions publiques , qui concernent la Religion ; car où le nombre de ceux qui gagnent par-là est grand , le métier est poussé plus loin qu'il ne devroit l'être. Enfin leur nombre devient formidable , même à la Puissance souveraine , & l'oblige à réformer ce desordre.

Les Mages en Perse se trouverent assez forts par-là , pour se rendre maîtres de la Couronne , après la mort de Cambyse , & quelque chose de semblable arriva en Ethiopie ; soit que les Ethiopiens eussent imité les Egyptiens , ou que les Egyptiens eussent suivi leur exemple. *Diodore de Sicile* , dans son III. Livre , nous ap-

apprend qu'à Meroë , qui étoit la capitale de la basse Ethiopie , les Prêtres étoient si puissans , que , quand ils le jugeoient à propos , ils envoyoient dire au Roi de se tuer ; & que personne n'osoit mépriser ce que les Dieux avoient commandé , par la bouche des Prêtres. Un Sergent , envoyé par ces gens-là , leur faisoit voir un certain signe , & dès qu'on l'avoit vu , on se retiroit dans la maison , où l'on se faisoit mourir ; tant l'*obéissance passive* avoit pris de pied , parmi ces gens-là ! „ Pendant les „ siècles précédens , dit l'Historien , „ les Rois insensez , sans être con- „ traints , ni par la force , ni par les „ armes , mais enforcelez par la seu- „ le Superstition , obéissoient aux Sa- „ crificateurs ; jusqu'à ce qu'Erga- „ mene , Roi d'Ethiopie , qui vivoit „ du tems du second des Ptolomées , „ & qui avoit étudié la Philosophie „ & les Sciences des Grecs , osa le „ premier mépriser leurs ordres. „ Ayant pris le courage , que doit „ avoir un Roi , il entra avec des „ troupes dans un lieu inaccessible , „ où étoit le Temple d'or des Ethio- „ piens , tua tous ces Sacrificateurs , „ & ayant aboli l'ancienne coutume ,

„ réforma la Religion , comme il
 „ trouva à propos.

Jamais la Superstition ne cessera, parmi le Vulgaire & les Ignorants, pendant que des gens fins & habiles pourront gagner du bien, en abusant de la foiblesse humaine. Ils auront toujours un fonds inépuisable, en établissant de nouvelles manieres de culte, de nouveaux miracles, de nouveaux Heros, de nouvelles Divinitez, qui attirent de nouvelles donations; pendant que la Puissance Souveraine ne mettra aucunes bornes aux donations, en faveur des Prêtres.

Nôtre Auteur montre cela plus au long, & fait voir que les Hebreux, par le séjour qu'ils firent en Egypte, s'entêterent de plusieurs costumes Egyptiennes; mais nous ne pouvons pas nous y arrêter.

2. Dans le Chap. suivant, après avoir rapporté ce que quelques Théologiens Anglois ont dit de l'Enthousiasme, il reprend l'histoire des abus de la Religion, & raconte à sa maniere, qui est fine & agréable, ce qui se passa à Ephese; dans la sédition qui s'y excita à l'occasion de S. Paul, par les Ouvriers, qui faisoient de petits Temples de Diane, comme il est rap-

rapporté au Chap. XIX. des Actes. Il y dit agréablement que le Greffier, qui appaisa la sédition, étoit apparemment lui-même un *Dissenter*; comme parlent les Anglois, ou au moins un *Conformiste Occasionel*; puis qu'il répondoit si hardiment pour la nouvelle Secte, & qu'il assuroit que l'Eglise n'en souffriroit aucun Domage, & qu'elle seroit *bors de Danger*, pour l'avenir.

Il fait aussi voir que la Belle Humeur, & l'Esprit peuvent beaucoup servir pour affermir la vraie Religion; & que ses fondateurs mêmes se sont servis de leurs armes, pour cela. Cela regarde la Lettre de l'*Enthousiasme*, où l'on avoit soutenu la même pensée. On pourroit lire ici cet endroit, avec plaisir, mais il est trop long, pour l'inferer dans cet Extrait.

* Il est certain qu'une humeur douce, tranquille, sans colere, ni emportement, & même gaie, sans que cette gayeté blesse les regles de la Bienfaisance, est plus propre à gagner le cœur & l'esprit des hommes; qu'une humeur triste, chagrine, colerique & emportée, qui n'est bonne, ce me semble, qu'à empêcher les au-

G 6 tres

* Remarque de l'Auteur de la B. C.

tres d'écouter ce que l'on a à leur dire. La grandeur de celui, de qui l'on prend les intérêts, & l'importance de ce que l'on propose, de sa part, inspire, je l'avoue, un air & des manieres sérieuses; mais on ne doit pas confondre cette disposition, avec un air châgrin & mordant. Cette dernière disposition, propre à choquer tout le monde, est un effet de l'humeur, & non du personnage que l'on représente en cette occasion, ou de la chose même, dont il s'agit. Si l'on venoit en Ambassade, de la part d'un Tyran intraitable, & proposer en son nom des choses impossibles, ou injustes; alors, pour garder la Bienveillance, il faudroit venir enflammé de colere, & armé de menaces & de discours violents; mais ceux, qui sont Ambassadeurs, comme il le disent, de celui, qui est la Bonté même, qui ne punit que tard & malgré lui, qui est disposé à faire des biens infinis à ceux qui voudront croire des choses très-raisonnables, & vivre d'une maniere très-conforme à la Raison, très-utile à la Société, & très-avantageuse aux Particuliers qui la composent, doivent parler avec douceur, & proposer d'un air tranquille,

le, & plutôt gai, que triste, ce dont il s'agit. Ils ont plus de sujet d'avoir pitié des hommes, qui y paroissent opposez, que de se mettre en colere contre eux; & s'ils les peuvent gagner, en leur faisant honte de leur folle, par quelques railleries douces, sans fiel & sans malice, on ne sauroit, ce me semble, les en blâmer. Au contraire, si l'on agit d'une maniere toute opposée, qu'on parle d'un air tout troublé, comme si l'on étoit chargé de parler pour un Maître capricieux & implacable; si l'on avoué que l'on exige la créance de divers points contradictoires, & que l'on demande des hommes une maniere de vivre, presque impossible, & qui ruineroit & la Société & les Particuliers, s'ils entreprennent de la suivre; si là-dessus on menace de tous les maux, de cette vie & de l'autre, ceux qui ne se trouvent pas disposez à se rendre à ce qu'on leur dit; si l'on s'empporte avec excès contre eux, qu'on les querelle, qu'on les anathematize, qu'on leur fasse perdre leur bien & leur repos, qu'on les exile, ou qu'on les fasse mourir cruellement, en les envoyant, comme on croit, au Diable, par ces supplices, s'ils ne par-

lent pas contre leur conscience ; si l'on se conduit, dis-je, de cette manière , je ne fais ce que l'on pourroit reprocher aux Religions les plus violentes, comme la Mahometane, & d'autres semblables.

III. 1. Cela soit dit en passant ; pour revenir à nôtre Auteur, il témoigne que quoi que dans la Lettre de l'*Enthousiasme*, on ait pris un air un peu *Sceptique*, l'Auteur est, dans le fonds, un véritable *Dogmatique*. C'est ce qu'il a fait assez voir, dans son *Traité* touchant la recherche de la *Vertu*, dont nous avons parlé, & en divers endroits de ses autres *Ouvrages*.

De là il passe à l'origine & aux progrès des Sciences, qui nous sont venues des Grecs & des Latins, & à ce qu'on appelle le *Bon Goût*, quand il s'agit de la manière d'écrire, dont il recherche la naissance en Angleterre. Si l'on examine les plus anciens discours, que les Anglois ont tenus dans les Assemblées des Parlemens ; on trouvera, généralement parlant, qu'ils étoient courts & clairs, sans aucuns ornemens étrangers, & tous de leur propre crû ; jusqu'à ce qu'il s'introduisît quelque Science
dans

dans cette île. Quand les Rois & leurs Conseillers devinrent savans, à la mode de ce tems-là, ils parlèrent d'une manière Scholaſtique, & le ſtile pédanteſque eut le deſſus, quand les Lettres vinrent à renaître, vers le tems de la Réformation & long-tems après. On trouvoit les Livres écrits, en un ſtile figuré & enflé, bien écrits, & il n'y a pas long-tems, que l'on eſt venu à la manière naturelle d'écrire.

A l'occafion de cela, nôtre Auteur fait diverſes remarques ſur l'amour de la patrie, & ſur la patrie même; qui méritent d'être luës, mais qui ne ſont que le préambule des leçons, qu'il a deſſein de faire à ſes Compatriotes, ſur le bon goût.

2. Il continue à traiter cette matière, dans le Chapitre ſuivant, où il fait voir de quelle importance il eſt, pour la Jeuneſſe, de ſe former le goût. Toutes les Nations ſont, à cet égard, entêtées d'elles mêmes, & n'approuvent communément que ce que l'on eſtime dans leurs païs. Mais il faut entendre cela des eſprits vulgaires, qui ont encore moins d'étendue que le lieu où ils ſont nez. Nôtre Auteur découvre & censure les dé-

défauts de ses Compatriotes, comme ceux des autres ; mais il le fait avec délicatesse, pour ne pas s'attirer une foule de gens sur les bras.

IV. 1. Au commencement du quatrième *Mélange*, notre Auteur remarque que les trois Traitez, qui sont compris dans le I. Volume de cette Edition, étoient comme une sorte de préparation au quatrième Traité, où il recherche la nature de la Vertu & du Mérite ; & que le cinquième, ou l'*Avis à un Auteur*, est une sorte d'Apologie oblique du précédent, qui avoit été d'abord imprimé, sur une mauvaise copie en 1699.

Ensuite il introduit l'Auteur méditant d'une manière toute métaphysique sur lui-même ; d'où il tire néanmoins des conséquences de Morale, sur la manière de régler son Imagination, & de fixer ses sentimens. Il faudroit rapporter tout ce qu'il dit, pour le faire entendre, parce que le raisonnement est fort serré.

2. Après avoir fait quelques remarques, sur les sentimens de l'Auteur des Volumes précédens, touchant la liaison qu'il y a entre les Individus de la même Espece, dont ils
sont

font obligez , par la nature , de procurer le bien ; il en tire cette conséquence , * „ que si l'Homme , par la „ partie raisonnable , qui est en lui , „ sent qu'il est lié au Système universel du Tout , & au Principe de „ l'Ordre & de l'Intelligence , qu'il „ y a dans le monde ; il est non seulement sociable , par sa nature , „ dans l'enceinte de son Espèce , „ mais encore d'une manière bien „ plus relevée & bien plus étendue. Il „ est non seulement né pour la Vertu , l'Amitié , l'Honêteté & la Fidélité ; mais pour la Religion , la „ Pieté , l'adoration de l'Etre Suprême , & la soumission pour tout ce „ qui arrive , par l'ordre qu'il a établi , qu'il croit être absolument „ juste & parfait. “ Ce sont là les sentimens sérieux de l'Auteur.

V. 1. Au Chap. I. du V. *Mélange*, l'Auteur fait très-bien voir que la connoissance de l'Antiquité & de l'Histoire est tout à fait nécessaire , pour la défense & l'éclaircissement de la Religion Chrétienne. Il a raison de blâmer *Gregoire le Grand*, d'avoir condamné l'étude des Belles-Lettres , aussi bien que les Patriar-

ches

* *Pag.* 224.

ches de Constantinople, s'il est vrai qu'ils aient supprimé plusieurs Auteurs Grecs, comme on les en accuse. J'ai été bien-aïse de voir, que l'Auteur ne desapprouvoit pas ce que j'ai dit là-dessus, au Tom. X. de cette *Bibliothèque Choisie*, pag. 131. & suiv. qu'il cite sous la pag. 241.

„ Ce seroit en vain, dit-il un peu
 „ plus bas, que nous mettrions *Pon-*
 „ *te Pilate*, dans notre *Credo*, & que
 „ nous dirions ce qui s'est passé sous
 „ son gouvernement, en Judée ; si
 „ nous ne savions pas sous qui il
 „ gouvernoit, quelle autorité il avoit,
 „ & de quel caractère il étoit revê-
 „ tu, dans un pays si éloigné de Ro-
 „ me, & parmi un peuple étranger.
 „ Ce seroit aussi en vain, qu'un Pon-
 „ tife Romain tireroit son droit de
 „ Souveraineté de la donation, ou
 „ de la concession des Empereurs ;
 „ s'il n'y en avoit aucun témoigna-
 „ ge dans l'Histoire de leur tems.

Ainsi ce ne sont pas les Protestans seuls, qui ont besoin de la connoissance de l'Antiquité ; mais encore les Catholiques Romains. L'Auteur le fait voir encore plus au long, à l'égard des premiers. En effet, l'Ecriture Sainte du Vieux & du Nou-
 veau

veau Testament est pleine d'allusions à l'Histoire , aux coutumes & aux sentimens des Payens ; dont elle suppose la connoissance dans ses Lecteurs , & sans laquelle on ne pourroit entendre les Livres Sacrez.

En parlant des lumieres , que nous avons tirées des Anciens , il est venu à l'Auteur la pensée d'avertir ses Compatriotes de regler leurs pieces de Théâtre , selon les regles qu'ils nous ont données. Il leur marque en même tems quelques fautes , qu'on ne leur reproche pas , sans raison.

2. Il continue à critiquer leurs défauts , & fait voir qu'on a tort de se gendarmer , contre cette sorte de censures , au lieu d'en profiter. Je ne puis pas m'arrêter à ces sortes de choses , qui regardent plus les Lecteurs Anglois , que ceux des autres Nations.

3. Le dernier Chapitre n'est pas le moindre de ces *Mélanges*. L'Auteur y traite du droit que les Hommes ont de penser avec liberté , & d'étendre leurs lumieres ; au lieu de se rétrécir l'Esprit , par timidité & par foiblesse , comme l'on fait communément. Il fait voir que de la petitesse des Esprits , qui n'osoient pas suivre
leurs

164 BIBLIOTHEQUE

leurs lumieres, sont venus quantité de Vices, & qu'elle a aussi produit la Bigoterie. Il montre l'harmonie, qu'il y a entre l'Esclavage & la Superstition; & au contraire l'utilité de la Liberté en matieres Civiles, Morales, & Spirituelles. Il prouve qu'il y a eu d'excellens Théologiens, qui ont été pour la liberté de penser, comme les Evêques *Taylor & Tillotson*; & que l'on ne doit pas se soumettre aveuglément à ce que disent les Théologiens, sous prétexte qu'ils se nomment *les Ambassadeurs de Dieu*. Enfin il introduit quelqu'un, qui montre qu'il n'est pas possible de ramener tous les hommes, ni tous les Chrétiens à de mêmes sentimens, & qu'il faut qu'ils se supportent les uns les autres; à moins qu'on ne voulût dire que ceux, qui se trouvent les plus forts, doivent exterminer tout le reste.

Je finirai, en traduisant ici quelques endroits de ce Chapitre, qui méritent qu'on y fasse attention, ou qui ont quelque chose de remarquable.

„ * Le but, dit-il, & la principale
 „ fin de ces Volumes est de montrer
 „ qu'il y a une Beauté aussi réelle,
 „ dans

* *Pag. 303.*

„ dans les objets de Morale , que
 „ dans ceux de la Nature , & que
 „ l'on doit avoir du goût pour cette
 „ Beauté , & la choisir pour la regle
 „ de sa Vie & de ses Mœurs. La re-
 „ gle de cette espece & le caractère
 „ de la Verité Morale paroissent éta-
 „ blis si fortement dans la Nature
 „ elle-même, & sont si répandus dans
 „ le monde des Etres Intelligens,
 „ qu'il n'y en a aucun , qui n'en soit
 „ interieurement convaincu. Les
 „ Esprits les plus obstinez & les plus
 „ rebelles en sont persuadez , par des
 „ pensées , qui leur en reviennent de
 „ tems en tems , & sont obligez de
 „ reconnoître , qu'en cette sorte de
 „ choses , il y a un *droit* & un *tort*.

En parlant de ceux , qui s'opposent
 à la liberté des pensées , & à l'usage
 de la Raïson , il se plaint * justement
 „ que ces gens-là confondent mal à
 „ propos la licence dans les mœurs,
 „ avec la liberté des pensées & des
 „ actions , & traitent de *Libertins* ,
 „ ceux qui feroient voir qu'ils sont
 „ tout le contraire , s'ils étoient maî-
 „ tres d'eux mêmes. Car tels , dit-
 „ il , sont ceux qui ont des vuës re-
 „ glées , & qui demeurent inviola-
 „ ble-

* *Pag.* 306.

„ blement attachez à la Raison , con-
 „ tre tout ce que les passions , les pré-
 „ jugez , les artifices & l'usage peu-
 „ vent avancer au contraire. Cepen-
 „ dant certaines gens ne manquent
 „ guere de diffamer la moindre pen-
 „ sée de liberté. Ils renversent tou-
 „ te Philosophie Morale , ils raffinent
 „ sur la maniere de pousser leurs pro-
 „ pres interêts , ils rejettent toute gé-
 „ nerosité. Au lieu d'un devoir vo-
 „ lontaire , & d'un service libre , ils
 „ exigent une obéissance servile ; ils
 „ font passer une aveugle ignorance ,
 „ pour dévotion ; ils louent la bas-
 „ sesse d'ame , & blâment la Raison ;
 „ ils élèvent la volupté , l'humeur
 „ vindicative & capricieuse , le gou-
 „ vernement arbitraire , la vaine gloi-
 „ re , & deïfient toutes ces foibles
 „ passions , qui font le deshonneur ,
 „ & non l'ornement de la Nature
 „ Humaine.

Après avoir parlé du titre d'*Am-
 bassadeur du Ciel* , que l'on s'attribue
 aujourd'hui un peu hardiment , sans
 pouvoir produire aucunes Lettres de
 créance de ce païs - là ; comme fai-
 soient autrefois les Apôtres , car leurs
 miracles étoient en effet des Lettres
 de créance ; il fait un compte , qui
 mé-

merite d'être lu ici en François :

„ Un certain Indien, dit-il, de la
 „ suite des Princes Ambassadeurs,
 „ qui nous furent dernièrement en-
 „ voyez, par quelques Nations
 „ Payennes, fut un Dimanche en-
 „ gagé à aller visiter nos Eglises, &
 „ comme il vit un Ministre en chai-
 „ re, *qui est cet homme*, dit-il, *qui a*
 „ *parlé si long-tems, avec tant d'auto-*
 „ *rité, d'un lieu élevé?* Le Truche-
 „ man répondit, *que c'étoit un Am-*
 „ *bassadeur de Dieu, ou du Soleil;*
 „ comme les Indiens ont accoutumé
 „ de s'exprimer. On ne fait si l'In-
 „ dien crut qu'on lui parloit sérieu-
 „ sement, ou en raillant. Mais ayant
 „ en suite été mené aux Chapelles de
 „ quelques autres *Ambassadeurs* de la
 „ même sorte, de la Religion Ro-
 „ maine, & en quelques Assemblées
 „ de Nonconformistes; où il vit
 „ que les choses se passoient plus en
 „ particulier & avec moins d'éclat;
 „ l'Americain demanda, *si c'étoient*
 „ *aussi des Ambassadeurs du même lieu?*
 „ & on lui répondit, *qu'ils l'avoient*
 „ *été ci-devant, & qu'ils possédoient*
 „ *alors le bâtiment qu'il avoit vu, mais*
 „ *que présentement d'autres leur a-*
 „ *voient succédé.* Sur cela l'Indien
 „ re-

repliqua, *que si les autres étoient Ambassadeurs du Soleil, ceux-ci l'étoient sans doute de la Lune.*

Au reste, tout cet Ouvrage est écrit avec beaucoup de finesse & d'élégance, comme ceux, qui le liront dans l'Original, en conviendront. Il paroît que l'Auteur a bien médité les matieres, & qu'il est maître de ses expressions. Son but général étant, par tout, autant que je l'ai pu comprendre, d'établir la *Liberté* & la *Vérité*, les deux choses les plus précieuses, & les plus utiles, que les hommes puissent posséder; son dessein mérite au moins, à cet égard, d'être applaudi de tous ceux qui haïssent également l'*Esclavage* & le *Vice*, les deux choses les plus dignes de haine, dont on ait jamais ouï parler parmi les Hommes.

Si l'on souhaite de lire ce que l'on a dit, dans cette *Bibliothèque Choisie*, des autres Traitez, qui composent le premier Volume de ces *Caractères*, & la moitié du second, on le trouvera au Volume XIX. Art. X. p. 427. & suiv. & au Volume XXI. I. Part. Art. IV. p. 177. & suiv.

ARTICLE V.

.. יוסיפון JOSIPPON, *sive* JOSEPHI BEN-GORIONIS *Historiae Judaicae Libri sex. Ex Hebraeo Latine vertit, & Notis illustravit* JOANNES GAGNIER, A. M. A Oxford, 1706. in 4. pagg. 542. avec les Préfaces & les Indices.

LES Editions de ce Livre, de Constantinople & de Venise, étant devenues très-rares, & n'ayant jamais été traduites toutes entières en Latin; on est obligé à Mr. Gagnier de se donner la peine, qu'il s'est donnée de les traduire d'un bout à l'autre. Par là on peut juger sûrement de cet Auteur, & le Traducteur y a joint une Préface pleine d'érudition & de jugement, où il fait voir que les Juifs, qui s'étoient vantez d'avoir l'original de *Joseph*, avoient étrangement abusé de la credulité de leurs peuples, & que les Chrétiens, qui s'étoient laisser imposer par ces discours les Juifs, avoient peu examiné cet Ouvrage, ou avoient très-peu de dis-

Tome XXIII. H cer-

cernement. On rapportera donc ici en abrégé ce qu'il y a dans cette Préface ; dont l'Auteur est d'autant plus louable, qu'il ne s'est nullement entêté de son Historien, qui semble avoir été un Juif François ; contre l'usage ordinaire de ceux qui publient quelque piece, qu'ils tâchent communément de faire valoir, beaucoup plus qu'il ne faut.

Sebastien Munster publia in folio à Bâle, en 1548. une partie de cet Ouvrage, avec ce titre pompeux : *Josephus Hebraicus diu desideratissimus & nunc ex Constantinopolitano exemplari, juxta Hebraismum, operâ Sebastiani Munsteri, versus & adnotationibus atque collationibus illustratus.* Mais ce qu'il y a d'étonnant, c'est qu'il manque à cette Edition de *Munster* plus de la moitié, & que ce qu'il donne a été mutilé & corrompu, d'une étrange maniere. Dans les remarques sur le Chap. XIX. du III. Livre, il vante la fidélité de sa version, & il avoue néanmoins, à la fin de sa Préface, qu'il a omis à dessein le commencement, qui est plein de fables, & les noms modernes de plusieurs peuples, qui n'étoient pas en usage du tems de *Joseph* ; sous prétexte que quel-

quelque Juif plus moderne les avoit ajoûtez. Mais il y a de pareilles choses, répandues par tout l'Ouvrage ; & s'il étoit permis de faire de semblables retranchemens aux Auteurs des siècles passez, ils paroîtroient beaucoup plus vieux, qu'ils n'ont été. Cependant les Juifs ont donné des éloges excessifs à cet Ouvrage, quoi que ces prétendues falsifications y fussent.

Ce qui n'est pas moins étrange, c'est que *Munster* parle, comme s'il avoit été persuadé qu'il avoit l'Histoire de *Joséph* complete, & promettoit de donner la guerre Judaïque, si ce qu'il publioit étoit bien reçu. Cependant il ne le fit point, & peut-être que quelcun lui fit remarquer sa bevuë, ou lui reprocha même sa mauvaise foi. Mr. *Gagnier* montre clairement que l'exemplaire de *Munster* n'étoit qu'un Abregé, & que ce bon homme le mutila encore davantage. Il semble néanmoins, par un endroit de la Dédicace de *Munster*, qu'il avoit senti qu'il n'en avoit qu'un Abregé ; puis qu'il dit de son Auteur : *miro compendio scriptum inveni.*

Ce fut un certain *Rabbi Abraham Chonath* qui fit cet abregé, & qui le

172 BIBLIOTHEQUE

publia en 1490. à Constantinople. Il s'en fit encore une autre Edition, que les Juifs avoient communément en Allemagne, du tems de *Munster*, qu'ils tromperent, ou qui voulut bien paroître croire ce qu'ils disoient.

L'an 1510. il se fit une Edition à Constantinople de tout l'Ouvrage, divisé en VI. Livres, & en XCVII. Chapitres, par un certain Rabbín, nommé *Tham Aben Jechaja*, qui y ajoute encore des argumens de sa façon. Il s'en fit une autre à Venise en 1544. qui est beaucoup plus belle, & qui fut suivie de celle de Cracovie, qui parut en 1595. Mr. *Gagnier* a collationné les deux premières, & a rapporté dans ses Notes les varietez de quelque conséquence, qu'il y a trouvées.

Raimond Martini a eu un MS. de cette Histoire, semblable à l'édition de Constantinople, faite en 1510. comme il paroît par les citations, que l'on en trouve, dans son *Pugio Fidei*. D'autres Rabbins l'ont aussi citée, sur les MSS. qu'ils en avoient. *Bartolucci* témoigne, dans sa *Bibliothèque Rabbínique*, qu'il y en a un dans la Bibliothèque Vaticane. Ba-

ro-

onius, sur l'année xxxiv, dit, qu'il avoit un très-ancien MS. à Rome, le l'Histoire de *Joséph*, traduite de Grec en Hebreu, où le témoignage, que cet Historien avoit rendu à Jésus-Christ, étoit effacé avec un canif, avec lequel on avoit raclé le parchemin. J'ai néanmoins bien peur, comme *Isaac Casaubon* l'a déjà soupçonné, dans sa X V I. Exercitation contre ce Cardinal, que ce ne soit là une pure fable, qu'on lui avoit racontée; à moins qu'il ne l'eût inventée lui-même, comme une *fraude pieuse*, pour ramener les Juifs.

On trouve encore plusieurs Abrez MSS. de cette Histoire, différents de celui de *Munster*, en Arabe & en Latin, comme on le verra dans l'Auteur.

Pour venir à *Josippon* lui-même, il dit au Chap. XLII. selon la distinction de cette Edition, qu'il avoit fait une Histoire de la République Romaine, sous les Consuls, & qu'il l'avoit écrite du tems de *Jules-Cesar*; ce qui ne quadre nullement à l'Historien *Joséph*. Il appelle ce livre son *grand livre*, & le Rabbin *Tham*, dans sa Préface, dit, qu'on l'appelloit le *gros Joséph*.

Il dit aussi au Ch. LV. qu'il avoit composé *un livre de la Sagesse*, dont l'Historien, que nous avons, ne dit rien. Il ajoute à cela un Livre contre les Payens, par où il semble avoir voulu entendre l'Ouvrage de *Joseph* contre *Apion*. Enfin il témoigne au Chap. III. qu'il avoit écrit les six livres, que nous avons, & dont on a déjà parlé. Le Rabbín *Tham* dit, que le *Joseph* Grec est une traduction de celui-ci, faite par *Strabon*; & qu'il fut aussi traduit en Latin, par le Pape *Gregoire*, au tems de l'Empereur *Sebastien*; par où il fait voir qu'il étoit aussi bien instruit des noms des Empereurs, que son Auteur, de même que du tems auquel *Strabon* a vécu. Mais les Rabbins sont pleins de semblables anachronismes.

Il avoit encore composé quelques vers rimez, dont on voit quelques uns à la pag. 452. de cette Edition.

Les Rabbins concilient cet Auteur avec *Joseph*, qui se nomme, dans sa vie, au commencement, fils de *Matthias*, ou *Matthathias*, au lieu que *Josippon* se nomme fils de *Gorion*; comme si l'Historien Grec avoit voulu par-là indiquer qu'il étoit descen-

du

du de *Matthathias*, Chef de la famille des *Hasmonéens*, & que cependant son pere se fût nommé *Gorion*; mais cela est contraire à *Joseph*, qui nomme formellement son pere *Matthathias*. Tout ce qu'on pourroit dire, c'est qu'il avoit deux noms; mais c'est ce que son fils ne dit nulle part.

Les Docteurs Juifs ne laissent pas d'appeller l'Auteur de l'Histoire Grecque *Josippon*, fils de *Gorion*, le grand, ou le long, & celui de l'Hebraïque *Josippon* le court. *Joseph Scaliger* & *Nicolas Serarius* ont cru, que par les premiers mots, les Rabbins entendoient l'Histoire Hebraïque, dont nous parlons; & par les seconds, son Abregé; mais Mr. *Gagnier* fait voir évidemment le contraire, par des passages formels d'*Abraham Zachuth*, dans son *Juchasin*, & par d'autres raisons.

Josippon dit au Chap. III. qu'il s'étoit servi, pour écrire son Histoire, de *Nicolas de Damas*, qu'il dit avoir vû. Pour cela, il auroit fallu qu'il fût devenu bien vieux. Il lui joint *Strabon de Cappadoce*, *Tite Live* auteur Romain, *Togtas de Jérusalem*, & *Porphyre Romain*. Il n'est pas facile de savoir qui il a voulu dire par *Togtas*.

H 4 Mr.

176 BIBLIOTHEQUE

Mr. *Breithaupt* * croit assez probablement qu'au lieu de תוגתס *Thogtas*, il faut lire תימגני *Timagenes* ; parce que le véritable *Joseph* joint *Timagene* à *Strabon*, dans ses *Antiquit. Jud.* Liv. XIII. chap. 19. aussi bien que *Ben-Gorion*, Liv. IV. chap. 9. Pour *Porphyre* פורפיריוס, il ne fait qu'en faire ; mais Mr. *Gagnier* en fait *P. Orosius*, dont *Ben Gorion* a pu voir l'Histoire, puis qu'il a vécu quelques siècles après lui. Un autre livre, qu'il cite, c'est le livre des *générations d'Alexandre*, écrit par les *Sages d'Egypte*, la même année de sa mort, & qu'il infère presque tout entier dans son Livre II. comme on le verra dans l'Edition de Mr. *Gagnier*, qui l'a fait imprimer à côté du texte de *Ben Gorion*, dans une colonne distincte. On ne savoit auparavant ce que c'étoit que ce livre, qui n'avoit jamais été imprimé ; mais nôtre Auteur en a découvert une Copie MS. en Latin, dans la Bibliothèque *Bodleyenne*, à Oxford, où il se trouve aussi en Grec. C'est une fable tout à fait ridicule, ce qui a fait croire à Mr. *Breithaupt*, qui ne savoit néanmoins

* Voyez ses remarques sur le Chap. XXI. du Liv. I.

moins pas que ce livre fût encore au monde, qu'elle avoit été fabriquée, par quelque Juif imposteur, & mise ici, pour grossir le livre.

Ben Gorion parle encore d'autres Auteurs, comme de קרקריוס *Kirkerios*, qui avoit écrit ce qu'il avoit vu, lors que Jerusalem fut prise par Pompée. Il veut dire *Ciceron*. Il avoit lû dans *Josepb*, que Jerusalem avoit été prise par *C. Antonio* & *M. Tullia Cicerone Consulibus*. De ces deux hommes il en a fait cinq, *Gaius, Antonius, Marcus, Tullius* & *Kirkerius*, qu'il dit avoir été présens à la prise de Jerusalem. Il y a de quoi rire d'une semblable bévue, & de se fâcher, en même tems, contre l'impudence de l'Imposteur, qui a ôsé attribuer de telles absurditez à *Josepb*.

Voici comme il se décrit lui même, pour passer pour cet Historien. Il dit au Chap. X V. qu'il s'appelloit *Josepb le Juif*; parce qu'on appelle communément le véritable *Josepb*, l'Historien Juif. Au Chap. X I V. il s'exprime en ces termes : *Ainsi dit Josepb, fils de Gorion, Sacrificateur; c'est le même que Josippon, qui est un nom diminutif; c'est lui qui est appelé Josiphos, parmi les Grecs, & Gosi-*
H s phos,

178 BIBLIOTHEQUE

phos, parmi les Romains. Au Chap. LXVII. il assure qu'on le nomma *Josippon* par honneur & par louange, parce qu'il avoit été oint par une onction militaire. On peut voir ce que le Rabbin *Thami* dit de ce nom, dans la Préface; mais en vérité ceux, qui sont capables de digérer de semblables sotises, peuvent trouver tout bon.

Il dit au Chapp. XC. & XCV. que son pere se nommoit *Gorion*. On a déjà dit que le véritable *Joséph* nommoit son pere *Matthathias*. Mr. *Breithaupt* a remarqué sur le Liv. VI. chap. 9. selon la division qu'il suit, qu'*Egesippe*, dans son Ouvrage de la ruine de Jerusalem, avoit aussi nommé *Joséph*, fils de *Gorion*. Peut-être qu'*Egesippe*, ou l'Auteur du livre de la destruction de Jerusalem, quel qu'il soit, par une foiblesse de mémoire, crut avoir là que l'Historien Juif s'appeloit *Joséph* fils de *Gorion*, au lieu qu'il est parlé là d'un autre *Joséph*, dans l'Histoire de la guerre Judaïque, Liv. II. ch. 42. selon la distinction du Grec. Le Juif qui a composé le *Josippon* aura apparemment pris cette bévüe d'*Egesippe*, & de peur qu'on ne croye que ce *Gorion* ne fût le Pere de

de *Joseph*, dont il avoit entrepris de faire le personnage, il le nomme *Gorinion*, comme Mr. *Gagnier* l'a remarqué.

Sa mere, comme il dit au Ch. XC. avoit eu vingt fils, dont dix-huit avoient été tuez par les Juifs, ou par les Payens, excepté *Josippon* & *Bonian*. Il est parlé de ce *Bonian*, dans le Thalmud Babylonien, & il y est nommé aussi *Nicodeme*, fils de *Gorion*.

Pour savoir quand *Ben-Gorion* a trouvé à propos de naître, comme parle Mr. *Gagnier*, qui se moque agréablement de cet Imposteur; il faut voir auparavant qu'elle est l'Epoque, dont il se sert, & qui ne se trouve nulle part ailleurs. Il dit donc, au Ch. XIV. que *Ptolomée Philadelphie* étant mort, *Imperius*, qui est le même que *Cesar*, regna sur Rome, sur l'Egypte, sur *Jerusalem*, sur la *Macedoine*, la *Babylonie* & la *Perse*. Par *Imperius* il entend un certain Roi, qu'il nomme aussi *Cesar*, nom qu'il donne aussi à *Tarquin*, au Chap. XLIII. qui fut, dit-il, le premier *Cesar*, l'an vintième de la ville de Rome. Cet *Imperius*, fils d'*Aptolemus*, rétablit le premier de nouveau la loi (ou le droit) du *Cesar*.

reat dans Rome. C'est de cet Imperius, qu'il tire le commencement de son Ere.

Il nâquit donc , comme il dit au Chap. X V. l'an 134. d'*Imperius* ; & renvoye son Lecteur au Liv. V I. où il dit Chap. X L I I I. *qu'il étoit né l'an 134. depuis que la Loi du Césareat avoit commencé à être au monde , laquelle Loi est appelée en Grec Impe-rausia.* Il dit au Chap. X V. que la même année vivoit *Josua*, fils de *Sirach* , dont il étoit par conséquent contemporain ; quoique ce *Jesus* témoigne qu'il avoit écrit son livre la 38. année de sa vie , étant allé en Egypte, sous *Ptolomée Evergete*.

Ayant ensuite, au Chap. X L I I I. dit que *Jules-Cesar* étoit né l'an 188. depuis la loi du Césareat ; il ajoute, alors j'avois 51. ans , quand l'enfant Jules , ainsi nommé , fut tiré des entrailles de sa mere ; & depuis le commencement du regne du Consul & des Sénateurs de Rome , jusqu'à ce que ma mere me conçut , il s'écoula 185. ans , & leur domination dura jusqu'à l'année dix-neuvième , que l'on compte depuis le temps auquel cet enfant , appelé Jules , fut tiré des entrailles de sa mere ; & alors , dit-il , j'avois soixante

Et dix ans. Il raconte ensuite que Cesar conquiert tout l'Occident en quatre ans, qu'il vécut dans son regne quatre ans Et cinq mois, qu'Auguste, son successeur, en vécut, en son regne, cinquante six.

Ces deux regnes font donc ensemble 60. ans & 6. mois, à quoi si vous ajoutez 70. ans, que *Ben-Gerion* avoit, la dix-neuvième année de Jules-Cesar, & les 4. ans, qu'il employa à ses conquêtes; *Ben Gorion* avoit eu, du tems de la mort d'Auguste, 134. ans & six mois.

Nous ne continuerons pas à rapporter une si belle Chronologie, nous dirons seulement qu'à son compte, il devoit avoir 192. quand le Temple fut détruit, comme Mr. *Gagnier* le fait voir. Le Rabbin *David Ganz*, dans son *Tsemach David*, s'est bien apperçu que l'on ne pouvoit pas rendre compte de cette Chronologie; mais il n'a pas néanmoins osé se moquer de cet Imposteur. Mais il ne faut que lire les noms modernes de quantité de lieux, comme la France פרנצא, la Seine סינא, la Loire לירא, Tours תורש, Amboise אמבור, Chinon קינון, & quantité d'autres, pour voir que c'est un homme, qui a vécu as-
H 7 sez

sez tard. Au Chap. LXXVII. il fait mention de l'élection de l'Empereur, par sept Electeurs, qu'il dit avoir vue, de sorte qu'il devoit n'avoir pas vécu moins de mille ans. Il est vrai qu'il rapporte ces cérémonies du couronnement de l'Empereur au tems de *Vespasien*; mais il étoit si vieux, dit Mr. *Gagnier*, en riant, qu'il ne faut pas s'étonner si la mémoire lui a manqué.

On ne peut pas dire que ces noms modernes, & les impertinences, que l'on trouve dans ce livre, & qui sont tout à fait indignes du véritable *Joseph*, ont été ajoutées par un Impositeur, qui a corrompu l'Original de l'Historien Juif; parce qu'il y a par tout le livre de ces noms & de ces absurditez, & que le tout est écrit du même stile; pour ne pas parler des contradictions qu'il y a entre ce qu'il dit, & ce que l'on trouve dans *Joseph*.

Cependant on trouve cet Auteur cité par *Rabbi Saadias Gaon*, qui écrivoit l'an D C C C C X X V I. de Jesus-Christ. Depuis ce tems-là, les Juifs ont toujours parlé de ce livre avec éloge, & l'Auteur ne manque pas de se louer lui même, sous le nom
de

de *Joseph*, comme Mr. Gagnier le fait voir.

Il a rapporté aussi les raisons de *Munster*, qui prétendoit que nous avions ici le véritable Ouvrage de *Joseph*, quoi que corrompu ; avec les réponses que l'on fait à ses raisonnemens, tirées de *Scaliger*, d'*Usserius*, de *Drusius*, de *Morin* & d'autres. L'échantillon que l'on en a donné suffit, pour comprendre que l'Auteur de ce livre est un Impositeur fort grossier ; & s'il est permis de le défendre, je ne croi pas qu'il y ait aucune Légende qu'on ne puisse défendre. On dira de toutes, que le fond de ces Légendes est vrai, mais que des trompeurs les ont altérées.

Pour dire quelque chose de l'histoire contenue en cet Ouvrage, & de l'ordre de l'Auteur ; dans le Chap. I. il est traité de l'origine des Nations de l'Europe, qui sont venues de *Japheth* ; car il n'y a presque rien des nations de l'Asie & de l'Afrique. Dans le II. Chap. on trouve l'origine de l'Empire Romain, que les Rabbin tirent de *Jseph*, l'un des descendants d'*Edom*, ou d'*Esau* ; ce qui est l'opinion commune des Juifs, qui n'ont aucune connoissance de l'histoire

re Greque , ni de la Romaine. Le III. Chap. contient les Rois depuis *Latin*, jusqu'à *Tarquin*. Il y fait venir encore d'autres Iduméens en Italie.

Il y a ici un grand vuide dans son Histoire, car l'Auteur saute tout d'un coup à la destruction de Babylone par Cyrus & Darius, & à la maniere dont le second Temple fut bâti. C'est aussi le dessein de l'Auteur de faire l'Histoire de ce qui s'est passé sous le second Temple ; d'où vient qu'Abarbanel nomme ce livre, *le livre des guerres de la seconde Maison*. Tout le reste du premier Livre est tiré des additions apocryphes de Daniel, d'Esdras, d'Esther, des Machabées, & d'une version Latine de *Joseph*, dont Mr. *Gagnier* a cité les endroits à la marge.

Le second Livre contient l'Histoire d'*Alexandre*, tirée d'un livre, dont on a déjà parlé.

Les deux premiers Chapitres du Livre III. sont tirez presque mot pour mot de la Chronique d'*Ensebe*, traduite par S. Jérôme, sur quoi l'on peut voir l'avertissement que Mr. *Gagnier* a mis au devant.

Tout le reste de l'Ouvrage, depuis le Chap. XVI. jusqu'à la fin, est tiré,

ré , pour ce qui regarde les faits historiques , des Machabées , & de la version Latine des livres de *Joseph* , des Antiquitez & de la Guerre des Juifs ; si l'on en excepte quantité de choses , qu'il a tirées de sa tête , pour l'embellissement de l'Ouvrage , ou pour expliquer quelques endroits , ou des Rabbins & de la tradition orale. Il y mêle aussi des choses tirées du *Talmud* , dont il appelle les Auteurs les Sages d'Israël. Pour les harangues , les prédictions & leur explications , & les vers rimez , il font de l'Auteur.

Comme il n'ignoroit pas tout à fait la Langue Latine , il s'est servi des versions Latines , qu'il a traduites en Hebreu , excepté les endroits qu'il a tirez de l'Ancien Testament. Il paroît clairement qu'il a traduit sur le Latin , par les fautes que l'on y trouve. Ainsi , parce qu'il étoit dit , dans le livre *des actions d'Alexandre* , que Jupiter Hammon avoit une barbe blanche , *barbam canis ornatam* , cet Imposteur Juif a traduit *une barbe de chien* , וְקַן כֶּלֶב , croyant que *canis* étoit au génitif , au lieu que c'est l'ablatif de *cani* , & qu'il faut sousentendre *pilis*. Il exprime le surnom
du

186 BIBLIOTHEQUE

du dernier *Antiochus*, par le mot **אנטי**, parce que dans le Latin il est nommé *pius*, au lieu qu'il y a en Grec *ἀντί*. Il appelle *Mariamne* femme d'Herode **מרימי** *Marimi*, ou *Mariamne*, comme le Latin peu correct de la Version de *Joseph* l'appelle; au lieu qu'il la falloit nommer *Mariam*, de l'Hebreu **מרים** *mirjam*. Il appelle *Mundus* **מנחלים** *Munchas*, ce qui étoit une faute de l'exemplaire Latin. On y trouve encore diverses semblables fautes.

Il auroit été à souhaiter que Mr. *Gagnier* eut donné son Auteur en Hebreu & en Latin; mais ceux, qui ont fait la dépense de cette Edition, n'ont pas voulu apparemment se charger des frais d'un caractère Hebreu, pour un Livre de cette sorte. Cela l'a obligé de mettre en Hebreu les noms propres, afin que l'on vît comment *Ben-Gorion* les écrit. Il convient au reste qu'il n'y a point d'Auteur Juif, qui ait si bien imité le style de la Bible, & qui ait écrit si élégamment que lui; ce qui fait qu'il en conseille la lecture à ceux qui étudient la Langue Hebraïque.

Après la Préface, dont on vient de rapporter les principales matieres,

on

On trouve les citations que les Rab-
bins & les Chrétiens ont faites de ce
Livre , & les jugemens , qu'ils en
ont portez. Sur un passage d'*Abarba-
nel*, où il rapporte la fable de *Tsepho*,
qui fit la guerre à Joseph le Patriar-
che , par lequel il fut vaincu & em-
mené en Egypte , d'où il s'enfuit en
Afrique , & de là en Italie , où il s'é-
tablit ; Mr. *Gagnier* fait voir qu'il se
trouve quelques vestiges de cette fa-
ble dans le Paraphraste *Jonathan* &
dans le *Thalmud* Babylonien , à quoi
il joint d'autres remarques , qui mé-
ritent d'être luës.

Il a eu soin de distinguer , dans sa
version , ce que *Ben-Gorion* dit de lui
même , & ce qu'il a pris des autres ,
en faisant imprimer ce qu'il a pris en
Italique. Il a mis en marge de peti-
tes notes , pour marquer les endroits ,
où il a pris ce qu'il dit , & qui indi-
quent aussi les matieres , & les autres
endroits où il en est parlé. Il y critique
encore son Auteur , lors qu'il le trou-
vé à propos ; sans entreprendre néan-
moins de le contredire par tout , où
il l'auroit mérité. Il auroit fallu fai-
re un trop long commentaire pour
cela , sur un Auteur qui n'en valoit
pas la peine. Je m'étonne même
qu'il

qu'il y ait voulu employer tant de tems.

Au reste, on ne peut pas manquer de le louer, de ce qu'il ne s'est nullement entêté de l'Auteur, qu'il publioit ; mais l'a donné pour tel, qu'il est. Il est bon que l'on ait des preuves authentiques, & faciles à trouver, de semblables fourberies ; car on a peine les pourroit-on croire, si on les entendoit seulement raconter. C'est aussi ici un monument de l'aveuglement des Juifs, qui se sont laissez duper, par un livre aussi grossier, que celui-ci. Mais nous serions peutêtre comme eux, si les Belles-Lettres & la Critique ne nous avoient pas ouvert les yeux.

II. יוספון בן גוריון JOSEPHUS
HEBRAICUS ; *videlicet, rerum memorabilium in populo Judaico, tam pacis, quàm belli tempore gestarum, in primis de exscidio Hierosolymitano, Libri VI. Hebraïci, juxta Editionem Venetam, quam sequuta est illa, quæ superioribus annis Francofurti ad Mœnum typis excusa est. Atque collati sunt sex isti libri, cum Exemplari Constantinopolitano, cujus partem Sebastianus Munste-*

Munsterus *Basileæ* edidit; & *Latine versi* à JOAN. FRIDERICO BREITHAUPTO *Sacrae Caesar. Majest. & Ducum Saxoniae Consiliario. Quibus accesserunt notæ, ab eodem illustrationis causâ additæ, ut & index rerum & verborum locuples.* A Gotha & à Leipzig 1710, in 4. pag. 988.

CETTE Edition de *Ben-Gorion* sera recherchée par ceux, qui n'ont pas l'Original Hebreu; parce qu'il se trouve à côté de la Version de Mr. *Breithaupt*, en un caractère petit, mais assez net. Je m'étonne qu'il n'ait pas mis en cette Edition la Préface du Rabbini *Ben-Tham*, qui est dans celle d'Oxford, & qui est tirée de celles de Constantinople & de Venise; mais il y a encore plus de sujet de s'étonner qu'il n'ait fait aucune mention de l'Edition, dont nous venons de parler, & qui a paru depuis l'an M D C C VI.

Monfr. *Breithaupt* produit d'abord dans sa Préface des passages de *Scaliger*, de *Drusius*, de *Casaubon*, & de plusieurs autres, qui parlent de *Ben-Gorion* avec le dernier mépris. Après cela
il

il cite *Munster* & les Juifs , qui ont cru que ce livre étoit véritablement de *Joseph*.

Leurs raisons sont I. que *Joseph* avoit écrit en Hebreu l'Histoire de la Guerre des Juifs , avant que de la publier en Grec. Mais il ne s'en suit pas de là que ce soit ici l'Ouvrage de *Joseph* ; & *Scaliger* a eu raison de conjecturer que l'Hebreu , dont *Joseph* s'étoit servi , pour écrire cette Histoire , étoit l'Hebreu de son tems , c'est à dire , la langue Chaldaïque d'alors.

II. On s'appuye sur l'opinion constante des Juifs , qui ont toujours pris cette Histoire pour celle de *Joseph* ; sur quoi l'on cite une Lettre de *Menassé Ben Israël* , Rabbin d'Amsterdam , qui l'assure dans cette Lettre , qu'il écrivit autrefois à *Christophe Arnoldus*. Mais la nation Juive croit tant de fables , & a reçu pour bons tant de livres supposez , que son témoignage est de peu de conséquence. Les Juifs n'ont jamais su ce que c'est que Critique , & ne se sont jamais piquez de grande sincérité. Outre cela le témoignage des Juifs ne remonte pas plus haut, que *Saadias Gaon* , (qui n'est néanmoins pas cité par nôtre
Au-

Auteur, mais par Mr. *Gagnier*) qui a pu être trompé, ou même vouloir tromper les autres, qui en ont fait autant que lui. Il faudroit produire des témoignages, qui remontassent jusqu'au siècle de Joseph, & ce seroit alors une tradition perpetuelle. Un saut de huit cens ans est trop grand, en semblables matieres.

III. On cite en particulier Rabbi *Abraham Ben David*, ou *Ben Dior*, *Salomon Jarchi*, *David Kimchi*, dont les deux derniers ont tiré l'explication du mot *פחנאג* *phannag* de lui. Mais ces Rabbins se sont trompez, comme les autres, & s'ils ont pris tout cet Ouvrage pour une production de *Joseph*, sans qu'on n'y ait rien changé; ils sont assurément indignes d'être citez, comme des gens de quelque poids, en ces sortes de matieres.

IV. C'est ce qu'on peut dire d'*Abraham Chonat*, Médecin de Constantinople, qui lui a donné de très-grands éloges, sans distinguer ce qui est palpablement faux & impudent, de ce qui a été tiré d'Auteurs dignes de foi. Il faut dire la même chose de l'Auteur du *Tsemach David*, qui a bien vu les faussetez Chronologiques, qu'il y a dans ce livre, mais qui ne
l'a

l'a pas osé condamner d'imposture, & lui a même donné l'éloge d'Historien fidèle. Ni lui, ni tous les Rabbins du monde ne persuaderont à personne, qu'il n'y ait pas ici les plus impertinens & les plus grossiers mensonges, que l'on ait jamais débités.

V. *Munster* se sert de l'élégance du style de *Ben-Gorion*, pour montrer que c'est le véritable *Joseph*, si l'on en retranche néanmoins les additions, qu'un imposteur y a ajoutées depuis. Mais du tems de *Joseph*, on ne parloit pas un Hebreu, qui ressemblât à celui de la Bible, mais un langage Chaldéen. S'il avoit fallu que *Joseph* écrivît conformément au stile de la Bible, il ne l'auroit pu faire, qu'avec beaucoup de travail & d'étude; parce que cet Hebreu-là n'étoit plus dans l'usage commun. Rien n'empêche qu'un Rabbín du neuvième siècle n'en ait fait autant.

V.I. Le même dit qu'il y a ici des choses, qui ne se trouvent ni dans le Grec des Machabées, au moins dans le même ordre, ni dans celui de *Joseph*; d'où il conclut que cet Auteur est en effet le véritable *Joseph*. Mais il me semble qu'on en doit conclure tout le contraire, parce qu'il est cer-

certain que le Grec de *Joseph* & celui des *Machabées* sont anciens , & que ce qui s'en éloigne doit passer pour suspect , & même pour supposé ; s'il y a d'ailleurs des choses manifestement fausses , comme il y en a une infinité dans le *Ben-Gorion*.

VII. *Munster* croyoit qu'au Livre II. de la Guerre Judaïque , Chapitre XX V. selon la distinction de la version Latine, où un *Joseph fils de Gorion* est distingué de *Joseph fils de Matthathias*, il y avoit une faute ; mais le texte Grec de cet Auteur, imprimé depuis, a fait voir qu'il n'y en a point ; & la chose même le montrait assez , puisque le *Joseph*, qui est nommé *fils de Gorion*, eut ordre de demeurer à Jérusalem, & que celui, qui est nommé *fils de Matthathias*, s'en alla en Galilée. Si *Hegesippe* s'y est trompé, il a commis une grosse bévue, que *Ben Gorion* a mal à propos suivie.

VIII. Pour les fautes de mémoire, que *Joseph* peut avoir commises, comme croit *Munster*, en sorte qu'il pourroit avoir mis dans son histoire Greque des choses, qui ne s'accordent pas avec l'Histoire Hébraïque ; il n'y a aucune apparence, parce

Tome XXIII. I qu'ayant

qu'ayant écrit la Greque, après l'autre, il devoit avoir celle-ci devant les yeux, en écrivant en Grec, pour ne pas se contredire.

IX. *Munster* a bien vû qu'on lui objecteroit les noms modernes, qu'il y a dans le *Ben-Gorion*, & les autres absurditez, qui s'y trouvent. Il a donc été obligé de dire, que quelque Imposteur avoit gâté cet Ouvrage de la sorte. Mais rien n'empêche qu'un Imposteur ne soit l'Auteur de tout ce livre, où il n'y a aucune marque certaine d'antiquité; & ce qu'on reproche à *Ben-Gorion* est, comme je l'ai déjà dit, répandu par tout son Ouvrage, qu'il faudroit étrangement mutiler, pour en ôter tout ce qui sent les siècles postérieurs à *Joséph.*

X. Mr. *Breithaupt* est néanmoins du sentiment de *Munster*, & ajoute même quelques raisons, pour montrer l'antiquité de ce volume. Ainsi il marque qu'il y a une description de deux sortes de *beliers*, dont les Romains se servoient pour abatre les murailles. Voyez le Chap. XV. du Livre VI. de l'Edition de Mr. *Breithaupt*, & le Chap. LXX. pag. 302. de celle de Mr. *Gagnier*. Le premier croit que cette description est si exacte,

Et, qu'elle ne peut avoir été faite que par un homme, qui avoit vû ces machines. Mais il semble qu'il pourroit avoir appris comment elles étoient faites, de quelcun qui s'en étoit fait une idée, sur ce qu'il en avoit lû dans les Anciens, dont on pourra voir les passages dans les notes de *Godescalc Stewechius* sur *Vegete* Liv. IV. ch. 14. & dans les *Poliorcétiques* de *Juste Lipse*, Liv. III. Dial. I. Je doute même fort de ce qu'il dit, que l'on attachoit des poids au bout de derrière du béliet, qui le faisoient pencher à terre, outre que des hommes le tiroient embas. Cela est très-propre à rompre la force du béliet, qui doit se mouvoir horizontalement, pour frapper le mur avec plus de force, & non de bas en haut. C'étoit aux assiégez à faire cela, & non aux assiégeans. *Joseph* avoit décrit une sorte de belier au Liv. III. ch. 15. de la Guerre Ju daïque. Qu'on y prenne garde, & l'on soupçonnera fort, que *Ben-Gurion* n'en n'avoit jamais vu. Il se pourroit néanmoins qu'il y eût eu de ces machines, au X. siècle, dans les Arcenaux; & dont on servoit encore, en ce tems-là.

XI. Mr. *Breithaupt* ne croit pas qu'un Juif moderne eût voulu rendre à *Jean Baptiste* le témoignage, qu'il lui rend Liv. V. ch. 45. Mais *Joseph* le lui avoit déjà rendu, dans ses *Antiquitez Judaïques* Liv. XVIII. ch. 7. Il est vrai qu'il n'avoit pas dit qu'*Herode* le fit mourir, pour l'avoir censuré de ce qu'il avoit la femme de son frere. Mais rien n'empêche que *Ben-Gorion* n'ait pris cette circonstance de ce qu'il en avoit ouï dire aux Chrétiens, parce que cela ne regarde pas la Religion Judaïque. Il faut remarquer ici que, selon les Editions de Constantinople & de Venise, S. Jean Baptiste est nommé כהן גדול *grand Sacrificateur*; expression, qui ne signifie que le *Souverain Pontife* des Juifs, qui est une dignité que S. Jean Baptiste, comme l'on sait, n'a jamais eue. Mais *Munster*, qui s'étoit entêté de faire disparoître de ce livre, autant qu'il lui étoit possible, les marques d'imposture, que l'on y voit, a effacé ces deux mots. Il est aussi dit du même, dans les Editions Juives, אשר נמבל *qui étoit baptisé*; mais *Munster* a mis אשר עשה מבילה *qui faisoit le baptême*, pour ôter d'ici une expression pour le moins équi-

voque , si elle n'est pas fausse. Mr. *Breithaupt* remarque qu'on peut prendre le participe de la conjugation *Niphal*, dans un sens actif, & traduire, *qui baptizoit*.

XII. Le même remarque , que *Reinesius* a crû qu'il se pouvoit faire qu'un Juif, converti au Christianisme , avoit fait au second siecle cette version Hebraïque de *Joseph*. Mais je ne fais si *Reinesius*, qui étoit bon Critique , avoit jamais lû *Ben-Gorion*. Je doute fort, que, s'il l'eût lû , il eût pu douter que l'Impositeur ne fût beaucoup plus récent.

XIII. Le Cardinal *Baronius* a, comme on l'a déjà dit , assuré qu'il y avoit à Rome un exemplaire de *Ben-Gorion* , où le témoignage , en faveur de *Jesus-Christ*, que l'on trouve dans nos Exemplaires de *Joseph*, a été rayé avec un canif. Mr. *Breithaupt* remarque , que Mrs. *Huet* & *Wagenfeil* assurent qu'il y a des gens, qui ont vû cet exemplaire. Mais comme ils ne nomment point ces gens-là , on ne peut pas examiner s'ils étoient dignes de foi , ou non ; & quand on verroit aujourd'hui un Exemplaire, dans Rome, où ce passage se trouveroit rayé ; il faudroit

bien regarder le feuillet, où cette rature seroit, avant que de le croire écrit de la même main, que le reste. C'est une *fraude pieuse*, qu'il est si facile de faire, qu'il faut être extrêmement sur ses gardes, en une semblable occasion. D'ailleurs, depuis que *Cassaubon* l'a reprochée à *Baronius*, si le Cardinal avoit eu raison, on auroit affecté de montrer cet exemplaire MS. à tous les Savans Protestans, qui ont été depuis à Rome.

XIV. Mr. *Breithaupt* met, entre les choses, qui peuvent prouver l'antiquité de cet Ouvrage, ce qui y est raconté, dans le second Livre, de *Nectanebo*, Roid'Egypte, de la guerre qu'*Artaxerxe* fit en ce pais-là, & de *Candace*, Reine d'Ethiopie. Mais par malheur, tout cela est tiré de la version Latine du Livre *des actions d'Alexandre*, dont on a déjà parlé; & qui paroît être l'Ouvrage de quelque Moine ignorant & menteur du sept, ou huitième siecle, & non d'un bon Auteur. C'est ce que l'on pourra voir au long, dans l'Edition de Mr. *Gagnier*, au Livre II.

XV. On cite encore ici l'histoire de *Thepbo* Iduméen, qui alla en Italie, & qui est racontée au Chap. II.
du

du I. Livre. Mais on voit bien que c'est une fable Rabbinique, qui ne pouvoit pas tomber dans l'esprit d'un homme, qui auroit eu seulement une légère connoissance de l'Histoire Romaine. Si quelque Rabbin, comme *Moïse ben-Nachman*, ont pris cette fable pour vraie; il ne faut pas s'en étonner, puis qu'on fait que les Juifs n'ont eu aucune étude des Histoires des Payens.

XVI. Ce n'est pas assez, que de dire que quelque Imposteur a ajouté ce qu'il a trouvé à propos à ce livre, de l'antiquité duquel il n'y a aucunes preuves certaines, comme on l'a déjà remarqué. Si le Rabbin *Hazarja*, qui avoit appris des Chrétiens, comme il le dit, les fautes qu'il y a dans cet Ouvrage, contre l'Histoire Romaine, a cru néanmoins que le fonds de l'Ouvrage pouvoit être vrai; son autorité n'est pas de plus grand poids, que celle de *Munster*, ou plutôt que les choses mêmes.

Au reste, Mr. *Breithaupt* a eu raison de suivre plutôt les Editions Juives de ce livre, que celle de *Munster*, qui, comme on l'a vu, est mutilée & imparfaite; & cela plutôt par l'entêtement de ce savant homme, qui

avoit lui même corrigé cette histoire à sa mode, qu'à cause des défauts de son Exemplaire, comme on l'a déjà dit.

A l'égard de l'utilité du Livre, il vaut mieux la rechercher dans le style Hebreu, qui est en effet beaucoup plus conforme à celui du Vieux Testament, que le style ordinaire des Rabbins; que de la faire consister dans les choses mêmes, qu'on peut lire dans les *Machabées*, & dans *Joseph*, beaucoup plus utilement qu'ici.

Le stile de la version de Mr. *Breithaupt* est aussi bon, que le peut être celui de la version d'un livre Hebreu, de l'expression duquel on s'éloigne, avec raison, le moins que l'on peut. Il n'a pas laissé de redresser quelque fois son Auteur, qui auroit paru trop ridicule, si l'on avoit suivi ses expressions de trop près. Par exemple, au Liv. V. ch. 1. p. 352. où *Ben-Gurion* dit, que *la dignité imperiale s'appelloit en Grec Imperousia*, מַקְרִיאַת אִמְפֶּרוֹסִיָּא, il a mis dans sa version *Autocratoria*. Il soupçonne néanmoins qu'il faudroit peut-être lire ici אִוְלִיפִּיאַס *olympias*; mais le sens seroit encore pire, puis que ce mot n'a aucun rapport à la dignité imperiale. Monfr. *Breithaupt* a aussi changé

ג'ע אולימפואירס *Olimpouiras en Olympias*, Liv. IV. ch. 17. au commencement. Mais cela ne sauve pas l'impertinence du Juif qui a écrit cet endroit, (que nôtre Auteur attribue à l'Impositeur, qui, selon lui, a gâté *Bén-Gorion*) puis qu'il y prend toujours, par une erreur monstrueuse, *Olympias* pour le nom d'un vieux Consul de Rome.

Mr. *Breithaupt* a suivi ici l'exemple de *Munster*, en divisant autrement cet Ouvrage, qu'il ne l'est dans les Editions de Constantinople & de Venise; où il est coupé en Livres trop longs, & en Chapitres, dont le nombre n'a point de rapport aux Livres, mais qui est suivi dès le commencement jusqu'à la fin du Volume. Sa division est beaucoup plus commode, pour les citations.

On doit louer Mr. *Breithaupt*, de ce qu'il a joint le texte Hébreu à sa version; afin qu'on en pût profiter, pour le stile Hébreu. Le caractère en est petit, mais assez net. Il a suivi l'Edition de Venise, comme la plus belle & la plus correcte. Il y a néanmoins quelque chose de retranché, de peur de l'Inquisition. Par exemple, au Liv. VI. ch. 59. p. 887.

il a dans l'édition de Constantinople, selon la version de Mr. *Gagnier*, immédiatement après les vers rimez : *Et expergiscetur cum bono suo magno (Messia) quando vindictam sumet de omnibus gentibus, sicut scriptum est in libro Prophetæ ejus : Et dabo ultionem meam in Edom, per manum populi mei Israël. Iterum dicit : & erit domus Jacob ignis & domus Joseph flamma, domus autem Esau in stipulam, ut, accensi in hos, consumant ipsos.*

Comme on fait que les Juifs appellent Rome *Edom*, on a ôté ces mots, dans les Editions de Venise & de Cracovie; quoique Mr. *Breithaupt* ne le remarque pas. On peut voir là-dessus la pag. 353. de celle de Mr. *Gagnier*.

L'Auteur de celle, dont nous parlons, y a joint des notes au dessous de chaque page; où il explique le texte, autant qu'il l'a jugé nécessaire, & où il ajoute avec soin les endroits de *Joseph*, de *Tacite*, d'*Hegeſippe*, & de l'*Abregé de Josippon*, où il est parlé de la même chose, afin qu'on les puisse comparer. Il nous promet encore de plus longues remarques sur cet Auteur; & il paroît, par

par celles qui sont imprimées , qu'il est en état de donner de très-bonnes choses, à l'occasion de *Josippon*. Peut-être néanmoins qu'il y aura des Lecteurs , qui aimeroient mieux , qu'il prît un meilleur Auteur , pour exercer son esprit & son érudition ; mais il est juste qu'on laisse à chacun la liberté, en ces sortes de choses. Quoique nous n'ayons pas cru devoir dissimuler nôtre sentiment sur *Ben-Gorion* , & qu'il soit tout contraire au sien ; nous ne laisserons pas de dire ici , que nous sommes entre ceux , qui lui sont obligez de son travail , & qui tâcheront de profiter de ses lumieres , & de son Edition de *Ben-Gorion*.

Il croit , après de savans hommes , comme il le témoigne à la fin de sa Préface , que dans les Rabbin *Ben-Gorion le grand* est le livre qu'il a publié , pour le distinguer de l'Abregé que *Sebastien Lepusculus* (il y a *Musculus*, mais c'est une faute d'imprimerie) fit imprimer à Bâle en 1559. in 8. Cependant Mr. *Gagnier* a prouvé le contraire , comme je l'ai déjà dit , & même par un des passages du *Juchasin* , que l'on cite ; où il est dit que l'on trouve dans le grand *Ben-Gorion*,

rion, que le Souverain Pontife du temps d'Alexandre, s'appelloit *Ido*; car *Ben-Gorion*, dans le livre, dont nous avons parlé, l'appelle *Chonia* חֲנַיָּה, au lieu que dans le Latin de *Joseph* il est nommé *Jaddus*. Voyez dans l'Edition de Mr. *Breithaupt* le Livre II. chap. 7. au commencement, Je vois que dans cet endroit ce nom est écrit חֲנַיָּה, & traduit *Ananias*, au lieu que Mr. *Gagnier* l'appella חֲנַיָּה *Chonja*. Je ne sais lequel écrit mieux ce mot, parce que je n'ai que l'Edition du premier.

Je conclus de-là que ceux, qui seront curieux d'examiner cet Auteur Hebreu à fonds, doivent avoir les deux Editions, & même, s'il leur est possible, l'Edition de Constantinople, ou de Venise; car on ne peut pas se fier à l'Edition de *Munster*, qui n'est ni correcte, ni exacte.

ARTICLE V.

NOVUM TESTAMENTUM,
post priores STEPH. CURCEL-
 DEI, *tum* & *Doctorum* Oxonien-
 sum labores, quibus *Parallela* Scrip-
 turæ loca, nec non *variantes lectio-*
nes ex plus c. MSS. Codd. & anti-
quis

quis versionibus collectæ exhibentur. Accedit tantus locorum parallelorum numerus, quantum nulla adhuc, ac ne vix quidam ipsa profert præstantissima editio Milliana; variantes præterea ex MS. Vindobonensi, ac tandem Crisis perpetua, quâ singulas variantes, earumque valorem, aut originem, ad XLIII. Canones examinat. G. D. T. M. D. cum ejusdem Prolegomenis & notis in fine adjectis. Amstelædami ex Officina Wetsteiniana, 1711. in 8. pagg. 686. avec les Préfaces & les Notes. Se trouve chez Henry Schelte.

LE Sr. *Wetstein*, Libraire de cette Ville, connu par les belles Editions qu'il a données de plusieurs bons Auteurs, avoit publié un Nouveau Testament Grec en 1698. in 12. avec les Indices de feu Mr. *Leusden*, Professeur à Utrecht. Il étoit en très petits caractères, mais comme il étoit fort correct, il a été bien reçu du Public; & le Libraire a été obligé de penser à cette nouvelle Edition, qui n'est pas moins correcte, & où il y a d'autres choses, qui la feront estimer. Elle est d'un caractère un peu plus gros, & d'une netteté extraordinai-

I 7 re,

re, sans abreviatures, comme la précédente, mais plus agréable à l'œil; non seulement à cause de la grosseur du caractère, mais encore parce que le papier est meilleur.

L'Edition de feu Mr. *Mill* lui a donné occasion de penser à faire quelque chose de meilleur, que ce qu'il avoit fait auparavant, que j'indiquerai en peu de mots. Premièrement, il a suivi le texte de l'Edition d'*Elzevier*, en 1633. dont Mr. *Leusden* avoit pris la peine de corriger les fautes d'impression. En second lieu, il a mis au dessous les passages parallèles, qui se trouvoient dans l'Edition de Mr. de *Courcelles*, & ceux que feu Mr. *Mill* y avoit ajoûtez, qu'il a examinez avec soin, & comparez avec d'autres Editions, ce qui lui a donné lieu d'y corriger beaucoup de fautes. Ce savant homme avoit omis plusieurs des passages, qui étoient dans l'Edition de Mr. de *Courcelles*, & dans celle d'Oxford de 1675. apparemment par inadvertence, puis que ces passages étoient citez très à propos. On les a tous mis, dans cette Edition. Outre cela Mr. *Mill* avoit affecté inutilement, sur les Evangiles, de marquer non seulement le com-
men-

commencement du passage parallele, mais
 encore châque verset ; ce qui n'étoit
 nullement nécessaire, parce que dès
 que l'on fait où se trouve le com-
 mencement du passage, cela suffit
 pour tout le reste. En troisiéme lieu,
 on a mis, en cette Edition, les Diver-
 ses Leçons de l'Edition d'Oxford
 en 1675. où il y en a moins que dans
 l'Edition du Dr. *Mill*, mais beau-
 coup plus que dans celle de Mr. de
Courcelles. Dans le fonds on peut
 dire que ce qu'il y a, de plus impor-
 tant, se voit dans les Varietez d'Ox-
 ford ; quoi qu'il soit veritable que
 diverses de ces Varietez se trouvent
 appuyées par d'autres MSS. ou par
 des citations des Anciens Peres, dans
 l'Edition du Dr. *Mill*. Outre cela,
 ces Varietez sont marquées plus
 distinctement, & avec plus d'exac-
 titude, car il y avoit beaucoup de fau-
 tes en ceci dans l'Edition d'Angle-
 terre. Il y a encore ici des Varietez
 d'un MS. de la Bibliotheque de Vien-
 ne en Autriche, de six cents ans, re-
 cueuillies par l'Auteur des *Prolegome-
nes*, & des Remarques, dont nous
 parlerons ; après avoir dit que l'on
 voit en cette Edition non seulement
 deux Cartes, dont l'une est des lieux
 desquels

desquels il est parlé dans les Evangiles ; & l'autre , de ceux où S. Paul & les autres Apôtres ont été , & dont il est fait mention dans les autres livres du Nouveau Testament ; mais encore deux figures , l'une de la ville de Jerusalem , & l'autre du Temple , dans l'état , où ils étoient du tems de Nôtre Seigneur.

L'Auteur des *Prolegomenes* , qui n'a pas voulu se nommer , & que je ne nommerai pas non plus , nous donne d'abord quarante trois *Canons* , ou Regles ; selon lesquelles il croit qu'on peut juger des Varietez de Lecture , que l'on trouve dans les MSS. & choisir la meilleure. L'Auteur y montre aussi l'origine des fautes , que les anciens Copistes ont commises ; par où l'on peut connoître la raison des Varietez , que l'on voit dans les Exemplaires MSS. qui nous restent , & se déterminer dans le choix , qu'on en doit faire. On ne peut guere , ce me semble , disconvenir que la plupart de ces Canons ne soient bien fondez ; mais comme dans ces sortes de choses , il n'y a pas toujours des raisons décisives , qui fassent nécessairement pencher d'un côté , ou d'autre ; il se trouvera
sans

sans doute des gens, qui, sans des-
approuver son dessein, n'approuve-
ront pas toutes les regles de nôtre
Auteur. Châque Lecteur a le même
droit de juger que lui, & pourvu
qu'il apporte à cet examen une con-
noissance exacte du stile des Apôtres,
de leur doctrine, telle qu'elle est
dans le Nouveau Testament, sans
laisser surprendre par des préjuges
modernes; il est en état de se satis-
faire soi-même, & peut-être de ra-
mener les autres à ses sentimens.
Tout cela se doit faire sans aigreur,
et dans une esprit de justice & d'é-
quité.

Il semble que nôtre Auteur ait eu
plus mauvaise opinion du travail de
Mr. de Courcelles, qu'il n'auroit eu,
s'il l'avoit bien connu. Il dit dans
son Canon XIII. *que les remarques
de Mr. de Courcelles, touchant les
diverses leçons, ne peuvent pas être re-
gardées comme des diverses leçons; par-
ce qu'il ne marque pas d'où il les a,
pour savoir s'il les a tirées de MSS. ou
des exemplaires imprimez. On les peut
aussi regarder, ajoute-t-il, comme un
seul exemplaire.* Si Mr. G. D. T. M.
D. disoit que cet habile homme n'a
pas marqué, après chacune, de quel
MS.

210 BIBLIOTHEQUE

MS. ou de quelle Edition elle est tirée, il diroit une verité, dont on pourroit être convaincu, en ouvrant le livre. C'est aussi ce que Mr. de *Courcelles* avouë dans sa Préface p.35. col. 2. de l'Edition qu'on en voit ici. Il dit que la petitesse des marges l'a empêché de mettre les noms des exemplaires; en quoi il y a apparence qu'il a suivi le goût d'*Elzevier*, qui avoit peut-être peur que cela ne grossît trop son Edition. Il se trompoit, en cela, comme on l'a vû par l'Edition d'Oxford; il valloit beaucoup mieux que celle d'*Elzevier* eût une feuille ou deux de plus, s'il le falloit, que d'omettre les noms des MSS. & des Editions, & Mr. de *Courcelles* auroit bien fait d'obliger le Libraire de laisser mettre ces noms. Mais il ne s'ensuit pas de là, que l'on puisse nier que ce ne soient des Diverfes Leçons, ou qu'on les puisse regarder comme un seul Exemplaire; puis que ce sçavant homme a nommé dans sa Préface les MSS. & les Editions dont il s'est servi; d'autant plus que depuis l'Edition d'Oxford de 1675. & celle du Dr. *Mill*, où les noms des MSS. & des Editions sont marquez, on peut voir où se trouvent

vent les Varietez de Lecture que Mr. de *Courcelles* avoit citées. Il n'y en a aucune, qui soit de quelque conséquence, qui ne se voye, dans le recueil de Mr. *Mill*.

Tout le monde ne conviendra pas, avec l'Auteur, que l'on doive suivre scrupuleusement, dans le texte, les Editions d'*Alcala*, ou de R. *Etienne*, comme il le dit dans son Canon xxxviii. Ni ceux qui furent employez par le Cardinal *Ximenès*, ni R. *Etienne*, ou ceux qu'il consulta, n'étoient inspirez, ni autorisez de personne; pour fixer de leur autorité, pour tous les siècles à venir, le texte du Nouveau Testament; & Mr. *Simon* les a accusez en plus d'un endroit de mauvaise foi, comme on le peut voir, dans sa *Dissertation sur les MSS. du Nouveau Testament*. Pour moi, s'il faut dire mon sentiment, je croirois qu'on feroit mieux de prendre, pour exprimer le texte, les plus anciens Exemplaires MSS. tel qu'est l'*Alexandrin*, avec ceux que l'on peut trouver d'une semblable antiquité à Rome, ou en d'autres lieux; pour suppléer au commencement, qui manque en celui d'*Alexandrie*, sans y rien changer d'ailleurs;
&

& mettre au deffous les Varietez des autres. On ne pourroit pas accuser ce Texte de partialité , ou censurer l'Editeur de son mauvais choix , ou du dessein de favoriser les sentimens d'aucune Secte moderne. On peut même dire , sans faire tort ni aux Savans d'Alcala , du tems du Cardinal *Ximenès* , ni à R. *Etienne* , & à ceux , dont il suivit les conseils ; que l'on est à présent plus en état de juger des veritables leçons , qu'ils ne l'étoient ; soit parce que nous avons plus de secours d'anciens MSS. qu'ils n'en avoient , soit parce que la Critique & ses regles sont aujourd'hui mieux connues qu'alors , & que l'on entend le Nouv. Testament , mieux qu'ils ne faisoient. Cela n'empêcheroit pas que , pour l'usage ordinaire , on ne pût se servir des Editions des *Etiennes* , & d'autres semblables , auxquelles on est accoutumé. L'on ne doit pas s'imaginer que cela pût faire douter de l'authenticité du Texte du Nouveau Testament , ni nuire à la créance d'aucun dogme de la Religion ; puis que l'on fait à présent , avec certitude , que toutes les Varietez de Lecture , que l'on a , n'y donnent aucune atteinte.

Mr.

Mr. G. D. T. M. D. entreprend quatre choses, dans ses *Prolegomenes*, qui suivent les *Canons*, dont on vient de parler; c'est de traiter 1. de ceux qui ont fait des recueils des *Varietez de Leçons* du texte du Nouveau Testament; 2. de la qualité des MSS. 3. de la confirmation de ses *Canons de Critique*; 4. de l'usage de cette Critique. Je n'ai pas assez de place, pour entrer dans le détail de tout cela, & il vaut mieux qu'on le lise dans l'Original, qui est court & instructif.

Je ferai seulement quelques remarques, en faveur de Mr. de Courcelles, que l'Auteur, comme je l'espère, ne prendra pas en mauvaise part; puis que cet habile homme étoit frere de ma Grande-mere. On dit donc ici,
 „ qu'il y a des Savans, qui soupçon-
 „ nent, que quelques-uns des der-
 „ niers Critiques n'aient ramassé des
 „ Leçons souvent futiles, & des fau-
 „ tes d'orthographe, pour rendre la
 „ foi du Nouv. Testament suspecte;
 „ ou pour avoir au moins la liberté
 „ de prendre de tel MS. qu'il leur
 „ plaira de choisir, les Diverses Le-
 „ çons, qui conviennent le mieux à
 „ eux & à leurs dogmes. Ce qui est
 „ à peine douteux des Sociniens.”
 J'a-

J'avouë que je ne connois aucun Auteur Socinien , qui m'ait paru avoir dessein de rendre *suspecte la foi du Nouveau Testament*. Ce seroit contre leurs propres principes , puis qu'ils prétendent , aussi bien que nous , que c'est là l'unique fondement de leur foi , & qu'ils rejettent plus expressément , que tous les autres Protestans , toute autorité de Conciles , tant anciens , que modernes. Pour ce qui est de la liberté de choisir la maniere de lire , qui leur paroît plus conforme à ce qu'ils appellent la Verité ; je ne vois pas non plus qu'ils en prennent plus que les autres. Chaque parti a autant d'inclination qu'eux à trouver bonnes les leçons , qui semblent favoriser ses sentimens ; & je ne vois pas que les uns aient beaucoup à reprocher aux autres , à cet égard. Mais dans le fonds , le choix entre les Varietez de Leçon ne dépend pas de là , mais de l'Antiquité des MSS. du sens , & de l'usage de l'Auteur , dont il s'agit.

„ Plusieurs , continue nôtre Au-
 „ teur , attribuent la même chose à
 „ *De Courcelles* , & prétendent qu'il
 „ l'a montré en divers passages ,
 „ comme sur Rom. I X. & I Jean V.

Ces

Ces gens - là font assurément tort à la mémoire de ce savant Théologien, qui ne fait que rapporter les Varietiez, qui étoient venues à sa connoissance; sans dire laquelle il jugeoit la meilleure, & sans en supprimer aucune. Qu'on lise les Varietiez, sur les Chapitres marquez, & l'on en conviendra.

„ Il est suspect à d'autres d'avoir
 „ inferé, parmi les autres, quelques
 „ Leçons, qui sont de son invention.
 Mr. de Courcelles dit formellement, dans sa Préface, qu'il a mêlé, parmi ses Varietiez, quelques conjectures d'*Henri Etienne* & d'autres. Mais il ne les confond nullement, avec les Varietiez des anciens MSS. & il s'exprime en maniere, que l'on voit bien qu'il propose une conjecture. Il nomme *Erasme*, *Henri Etienne*, *Cassaubon*, *Grotius*, *Heinsius*, en rapportant leurs conjectures; qu'il donne pour telles, sans les approuver, ni les rejeter. Quelquefois il se contente de dire que quelques personnes, *quidam*, conjecturent, ou jugent qu'il faut lire d'une certaine maniere. Il ne fait nullement cela, sans en avertir le Lecteur; puis qu'il le dit dans le titre de l'*Appendix* de ses

ses Diverses Leçons, qui est à la fin de chaque Tome de l'Edition de l'an M DC LVIII. Si on les a mises en suite, dans la seconde Edition, sous chaque page, on n'a rien changé dans les expressions de Mr. de Courcelles, qui font connoître que ce sont des conjectures:

„ Sur ces paroles, le savant Saubert, dans ses Prolegomenes sur les Diverses Leçons de S. Matthieu, pag. 35. remarque ceci: *ces simples conjectures, destituées de tout suffrage de l'Antiquité, ne doivent être, en nulle manière, admises dans le texte; à moins que nous ne voulions ouvrir à toute sorte d'hétérodoxes un champ, dans lequel ils exercent leurs brigandages à leur fantaisie, & leur donner occasion de traiter l'Ecriture, comme les Cordonniers font le cuir.* “ Mr. Saubert a raison, mais ce qu'il dit n'a point de rapport à ce que Mr. de Courcelles a fait; car Mr. de Courcelles n'a rien du tout changé dans le texte. Il n'est pas permis d'y mettre quoi que ce soit, par conjecture; quoi que l'on ait reproché aux * Docteurs d'Alcala de

* Voyez Mr. Simon, dans sa Diff. des MSS. du N. T. p 98.

de l'ayoir fait , & qu'on les suive presque aveuglément. On a aussi reproché la même chose à *Theodore de Beze*. Mais il n'a jamais été dérangé de mettre dans des remarques des conjectures modestes , & fondées en raison. C'est ainsi qu'on ont usé tous les habiles gens.

On ajoute à cela le jugement, que *Theodore Meier*, autrefois Professeur à Helmstad , a fait de l'Edition de *De Courcellen*: Il y a des gens, dit-il, qui par une vaine diligence ont entrepris d'amasser des nouveaux de diverses leçons. Comme s'il falloit composer pour diverses leçons les fautes des Imprimeurs , & les corruptions des scribes ! Ce Théologien parle comme un homme , qui n'avoit point examiné cette sorte de choses ; comme on le voit assez , dans les Préfaces des Editions d'Oxford & du Dr. *Mill* , où cette objection est bien réfutée. Personne ne s'y peut plus tromper à présent. Il ajoute , que dans la nouvelle Edition du Nouveau Testament ; que les nouveaux Philibien ont donnée à Amsterdam , il y a bien cent passages corrompus , seulement par une mauvaise distinction , ou ponctuation. C'est là , selon lui , un dessein plein de sagesse ;

pour provigner l'hérésie. Je ne voudrois pas répéter des paroles aussi emportées & aussi calomnieuses, que celles-là; & qui viennent d'un homme, qui n'entendoit rien dans cette matiere. Je défie qui que ce soit de produire aucun passage, dans lequel *Mr. de Courcelles* ait corrompu à dessein le texte du Nouveau Testament. Il a suivi avec fidelité les Editions précédentes d'*Elzevier*, faites sur celles des *Etiennes*. Si dans les *Appendix* de ses Varietez, il a produit quelques conjectures d'*Henri Etienne*, ou d'autres, touchant la ponctuation de très-peu de passages, où il n'a pas même mis aucune marque d'approbation; on ne peut pas lui en faire un crime, sans injustice. Ainsi le jugement calomnieux du Professeur de *Helmstad* ne méritoit pas d'être ici. Si en parlant de *Calvin*, ou de *Beze*, on mettoit les choses aigres, que quantité d'Auteurs Catholiques Romains & Lutheriens en ont dites, on ne le trouveroit pas bon.

Mr. G. D. T. M. D. semble craindre que cette grande quantité de Varietez de Lecture, qu'il y a dans les Editions de l'Evêque d'Oxford, & du Dr. *Mil*, ne nuisent à l'autorité du

du Nouveau Testament. Il me semble, au contraire, qu'elles servent à la confirmer; parce qu'il paroît par-là que le N. T. n'a pas été corrompu d'une manière, qui puisse nuire à la Religion; puis que toutes ces Varietéz n'introduisent aucun nouveau dogme, ni n'en font disparoître aucun ancien; de sorte qu'on voit par-là que la vérité céleste est venue jusqu'à nous, sans altération. Je ne croi pas non plus qu'il soit nécessaire d'interposer son jugement, sur chaque Varieté. Il me paroît même plus sûr & plus modeste d'en laisser le jugement au Lecteur; parce que chacun a droit de juger pour soi-même, en cette occasion, & que personne n'est obligé de s'en soumettre au jugement d'un autre. Si Mr. de *Courcelles* avoit dit quelles manieres de lire lui plaisoient d'avantage, il n'auroit pas évité la censure de ceux, qui n'auroient pas été de son sentiment; non plus que Mr. *Mil*, que nôtre Auteur critique, pour avoir préféré quelques anciennes manieres de lire, à celles des Editions communes. Il ne faut pas croire non plus que tous les Canons de nôtre Auteur passent desormais pour des

220 BIBLIOTHEQUE

loix, & que son jugement serve de règle à la Postérité,

La seconde partie de ses Prolegomenes concerne les principaux MSS. cités dans cette Edition; sur lesquels il rapporte les jugemens de divers sçavans hommes, comme on le verra, car nous ne pouvons pas nous y arrêter.

La troisième contient la confirmation des *Canons*; dont on a parlé; soit par des raisons, soit par des autorités. On doit convenir de la plus grande partie, comme je l'ai déjà dit, & comme je l'ai même fait voir, en parlant d'autres choses, dans l'*Ars Critica*, que l'Auteur cite quelquefois.

Enfin on trouve l'explication des Lettres & des chiffres, que l'on voit après les Varietiez de Lecture, qui sont dans cette Edition sous les pages, & dont on ne comprendroit pas l'usage sans cela.

Le Libraire, au reste, a très-bien fait d'ajouter ici les Préfaces de Mr. de *Conraettes*, & de Mr. *Fell*, Evêque d'Oxford, à quoi il a même joint le contenu de l'Ouvrage de Mr. *Whitby* contre le Dr. *Mill*, qui, selon le sentiment du Libraire, & de bien

bien d'autres personnes , auroit pû être plus ménagé , sans qu'on y trouvât à redire.

Outre cela, on trouve à la fin du Volume quelques notes Critiques de l'Auteur ; qui servent à confirmer ce qu'il a dit , ou à la discussion de divers passages particuliers.

ARTICLE VI.

HISTORIA PHILOSOPHIÆ
Vitas, Opiniones, resque gestas & Dicta Philosophorum sectæ cujusvis complexa, Auctore THOMA STANLEYO. Ex Anglico sermone in Latinum translata, emendata & variis Dissertationibus atque Observationibus passim aucta. Accessit præter Auctoris. A Leipzig chez Th. Fritsch. 1711. in 4. p. 1322. Se trouve chez H. Schelte.

COMME nous avons parlé autrefois au VII. & au X. Volumes de la *Bibliothèque Universelle*, de l'Histoire Philosophique de *Thomas Stanley*; il ne sera pas besoin que nous nous y arrêtions long-temps. Il suffira de marquer ce qu'il y a de plus dans

dans cette édition , que dans l'Angloise.

Premierement , la version Latine est d'un style net & clair , & paroît venir de la main d'un homme , qui possède autant les matieres , que la Langue de laquelle il a traduit cet Ouvrage. Quoi qu'il ne se nomme point , il est certain que ce travail , qui a été grand , comme je l'ai éprouvé moi-même , lui pourroit faire honneur dans l'esprit de tous ceux , qui sont capables de juger de cette sorte de choses. Il y a encore ici des additions considerables , & des remarques , qui rendent cette version plus utile que l'Original Anglois ; comme nous le verrons , après avoir dit un mot de la vie de l'Auteur , qu'on y a ajoutée.

Il seroit à souhaiter que le Traducteur de cet Ouvrage eût eu des memoires de ceux , qui ont connu *Thomas Stanley* , pour en donner une vie complete. Tout ce qu'il en a pu savoir , c'est qu'à l'âge de quatorze ans il alla étudier à Cambrige , dans le *College de Pembroke* ; qu'après avoir fait ses études , il alla voyager hors de son país ; qu'il s'appliqua à la Poësie Angloise , dont il publia quel-

quelques Essais, en traduisant quelques petits Poèmes Latins ou Grecs en Anglois ; qu'il se maria encore très-jeune , & qu'il ne laissa pas de s'appliquer fortement à l'étude, comme auparavant. L'Ouvrage, dont il s'agit, en est une preuve ; car il n'a pu recueillir les vies de tant de Philosophes, & dire leurs sentimens avec beaucoup de netteté ; sans un très-grand travail, & une très-forte attention, qui sont des choses rares dans les jeunes gens. Nôtre Auteur prend occasion de là, faite d'autres matériaux, pour remplir cette vie, de faire un petit abrégé de l'Histoire de la Philosophie, & de marquer l'économie de cet Ouvrage. *Stanley* n'étoit âgé que de vint-huit ans, lors qu'après avoir achevé son Histoire de la Philosophie, il se mit dans l'esprit de travailler sur *Eschyle*, qui parut avec ses remarques en 1663. Ceux, qui l'ont lû, savent que c'est le plus difficile des Tragiques Grecs, à cause des mots rares, qui s'y trouvent, & de la hardiesse de son style. Son *Agamemnon*, en particulier, est si obscur, qu'il y a très-peu de gens, qui soient capables de le bien entendre. Cependant *Stanley* en vint heu-

224 BIBLIOTHEQUE

reusement à bout, & s'est acquis beaucoup de réputation par-là. Il se préparoit apparemment à en donner une édition plus ample, lors qu'il mourut; puis que dans la belle Bibliothèque de Mr. l'Evêque d'Ely, on trouve des Commentaires de Stanley sur ce Poëte, écrits de sa main, en 8 volumes *in folio*. Il a encore laissé des remarques mêlées, sur plusieurs anciens Auteurs Grecs & Latins, comme *Sophocle*, *Euripide*, *Callimaque*, *Etienne de Byzance*, *Juvenal*, *Perse*, *Hesychius* &c. un Commentaire sur les caractères de *Théophraste*, & une Dissertation sur les *Dîmes* qu'Abraham paya à Melchisedec. S'il y a quelque chose là, qui puisse être donné au jour; il seroit à souhaiter que quelque Savant d'Angleterre se chargeât de cette peine. Si l'on rimprimoit son *Eschyle*, avec les additions qu'il peut avoir laissées, on feroit plaisir à tous ceux qui ont des Bibliothèques, & qui achètent volontiers cette espece de livres; car l'Edition, qui a paru, est fort chere & fort rare. Celui qui entreprendroit de rendre ce service au Public, devroit aussi tâcher de le régaler d'une vie de cet habile homme,

qui

qui ne peut être bien faite, qu'en Angleterre.

Pour revenir à la traduction de l'Histoire de la Philosophie, comme ce n'est presque qu'un recueil, composé des propres paroles des Auteurs citez dans les marges, traduites en Anglois; il a fallu que le Traducteur cherchât ces passages dans les Originaux, ce qui n'est pas sans difficulté; parce que *Stanley* ne cite pas fort exactement, & que les Imprimeurs y ont encore apparemment fait de nouvelles fautes. Autrement il faudroit traduire une version, & l'on s'éloigneroit trop de l'ancien Original. Lors que le Traducteur a cru que son Auteur s'étoit éloigné du sens des anciens Originaux, il en a averti le Lecteur, par de petites remarques, qui sont au dessous des pages. Quelquefois même il a suppléé quelque chose dans le Texte, qu'il a renfermé entre des crochets, afin qu'on le pût distinguer du reste. Il a omis, dans la vie de *Socrate*, la Comédie des Nuées, que *Stanley* avoit inféré toute entière en Anglois; parce que ceux, qui la voudront lire, la doivent chercher dans *Aristophane*. On a aussi omis la traduction des *Hypo-*

typoses Pyrrhoniennes de Sextus Empiricus, qui étoit après la vie de *Timon*; parce qu'il vaut mieux qu'on lise l'Original de ce Philosophe, qu'une simple traduction, & qu'il n'est pas extrêmement rare.

En recompense on a ajouté ici quelques pieces pleines de savoir & de jugement, que j'indiquerai, en peu de mots. I. Dans la vie de *Socrate*, il est parlé de ce qu'il appelloit son *Démon*, ou son *Génie*, comme parlent les Latins; & cela a donné occasion au Traducteur d'insérer ici * une belle Dissertation de Mr. *Olearius*, à présent Professeur en Théologie à Leipzig, sur ce sujet. Il y rapporte ce que les Anciens ont cru des *Démons*, ou des *Génies*; après quoi, il met ce que l'on trouve dans *Platon*, dans *Xenophon*, & dans d'autres Auteurs, du *Génie de Socrate*, & il explique au long les divers sentimens, qu'il y a eu sur cette matiere, sans dissimuler les raisons de chaque opinion. Il conclut enfin qu'à juger de la chose, par les discours de *Socrate*, il est vrai-semblable que par son *Démon* il entendoit une Nature intelligente, qui l'avertissoit d'éviter

* Pag. 130.

viter de certaines choses. C'est aussi ce que j'ai soutenu, dans le Ch. III. de mes *Silves*, où j'ai tâché de donner le véritable caractère de ce Père de la Philosophie; & je n'ai rien encore vu, qui me puisse faire changer de sentiment.

II. Il y a aussi, à la fin de la même vie de *Socrate*, une Dissertation, contre *Leo Allatius*; qui a soutenu contre le sentiment commun de toute l'Antiquité, qu'il n'étoit pas vrai que *Socrate* n'eût rien écrit. Il étoit, comme il semble, tombé dans cette pensée, seulement pour donner plus de prix aux Lettres supposées de *Socrate*, & des *Socraticiens*, qu'il a publiées. Mr. *Olearius* l'a très-bien réfuté, soit par l'autorité des Anciens, soit par le style de ces Lettres, & par les choses mêmes, que l'on y trouve. Il y a grande apparence que la plupart des Lettres, attribuées aux anciens Philosophes, sont aussi supposées, par quelques Sophistes.

III. Dans la vie d'*Heraclite*, il y a une Dissertation du même, touchant le Principe des choses naturelles, & une autre touchant la formation de toutes choses, selon les sentiments de ce Philosophe.

K 6 Quan-

Quantité d'Auteurs ont dit, qu'il établissoit le feu, pour le Principe de toutes choses; d'autres ont assuré, que c'étoit l'air; & ces sentimens, qui paroissent d'abord contraires, peuvent être conciliez; comme Mr. *Olearius* le remarque; en disant qu'*Heracrite* reconnoissoit, pour Principe de tout, des particules très-subtiles, qui sont en un perpetuel mouvement; qu'il appelloit, à cause de cela, αἴζων πῦρ, *un feu toujours vivant*, & qu'il comparoit quelquefois à l'air; de sorte que son sentiment ne différoit pas beaucoup de celui d'*Epicure*. Il prétendoit que ces corpuscules se mouvoient, par la force de la Destinée. Mais là-dessus, il semble qu'*Heracrite* ne devoit point reconnoître de Dieu, puis qu'il ne parloit que de la matiere; & c'est aussi de quoi *Aristote* l'a accusé, aussi bien que quantité d'autres Philosophes, dans sa *Metaphysique* Liv. I. chap. 23. Cependant nôtre Auteur montre qu'il est très-probable qu'*Heracrite* a entendu la Divinité, par les mots de *Destinée*, & de *Nécessité*. C'est par la volonté & sous la conduite de cette Divinité, que le monde a été formé, selon *Heracrite*, comme

me Mr. *Olearius* le fait voir, en expliquant les termes obscurs, dont ce Philosophe s'étoit servi à dessein. Nous ne pouvons pas ici entrer dans le détail, & l'Original mérite d'être lû par ceux, qui aiment à s'instruire de l'Histoire de l'ancienne Philosophie.

IV. Il y a à la fin une Histoire de la Philosophie *Eclectique*, ou de choix; qui étoit une maniere de philosopher, dans laquelle on prenoit de toutes les Sectes ce qui paroissoit raisonnable, sans s'attacher à aucune. On en fait Auteur *Potamon* d'Alexandrie, que *Suidas* fait vivre du tems d'Auguste. Il eut des Sectateurs parmi les Payens, & parmi les Chrétiens, si on peut appeller *Sectateurs* des gens, qui renonçoient à toute sorte de Secte. Cette Philosophie bien entendue devoit être la seule en vogue; car enfin, excepté les principes généraux du raisonnement, quelques lumieres de Métaphysique, & ce que l'expérience nous a appris de la Nature, qui sont des choses, qu'il n'est pas possible à la droite Raisson de rejeter; tout le reste est exposé au choix & au goût des hommes, qui doivent prendre de tous les

230 BIBLIOTHEQUE

les Philosophes ce qui leur plaît davantage ; soit pour ce qui regarde la méthode, soit pour ce qui concerne les choses.

Cet Ouvrage de *Stanley* peut beaucoup servir à cela, parce qu'il n'y a pas seulement l'histoire de chaque Philosophe, mais celle de sa Philosophie, avec assez d'exactitude, pour un Volume de cette grosseur. On peut dire que cette Version vaut mieux que l'Original, parce que celui, qui l'a faite, a cherché les passages des Anciens, & a puisé dans les sources ; ce qui lui a donné lieu de redresser bien des endroits, où *Stanley* s'étoit trompé. C'est ce que j'ai éprouvé aussi moi-même, il y a plusieurs années, en traduisant sa *Philosophie Orientale*, que l'on a aussi mise ici. Ceux qui se donneront la peine de lire tout ce Volume, y profiteront plus, qu'ils ne pourroient s'imaginer, sur tout s'ils méditent un peu ce qu'ils lisent ; & je serois fort d'avis que ceux, qui étudient en Philosophie, se fissent une nécessité de s'instruire par là des sentimens des Anciens, pour être en état d'en juger.

A R.

ARTICLE VII.

*Opuscula varia de LATINITATE VETERUM JURISCONSULTORUM. Junc-
tim edidit & animadversiones adjecit
CAR. ANDREAS DUKERUS.
A Leide 1711. in 8. pagg. 552.
avec les Préfaces & les Indices.
Se trouve chez Schelte.*

CE Recueil est composé de cinq parties. La I. contient les 29. derniers Chapitres du Livre VI. des *Elegances de la Langue Latine de Laurent Valla*, dont on voit d'abord un Chapitre, dans lequel il censure quelque expression des anciens Jurisconsultes, comme peu Latine: II. On voit après la réponse qu'*André Alciat*, célèbre Jurisconsulte du XVI. siècle, y a faite, dans ses Livres de *Verborum significatione*: III. La réplique que *François Floride Sabin* lui a faite, en faveur de *Valla*: IV. La censure de *Jaques Cappel*, en faveur des Jurisconsultes, qu'il soutient parler aussi bon Latin, que *Ciceron*: V. Les remarques de Mr. *Duker* sur tout

tout cela, qui sont au dessous des pages, où il examine ce que ces trois Auteurs disent ; qu'il approuve , ou desapprouve , par des autorités des Anciens , ou des raisons tirées de l'Analogie de la Langue Latine.

Le Livre de *Cappel* étoit devenu fort rare, & Mr. *Duker* a fait plaisir au Public de le rendre plus commun ; soit à cause de la matiere, soit à cause de la rareté de l'Ouvrage, qui lui a été fourni par Mr. de *Binkersboeck*, qui a une très-belle Bibliothèque, sur tout de livres de Droit. Le Livre de *Cappel* avoit été imprimé à Paris in 8. en 1583. sous ce titre: *Veterum Jurisconsultorum, adversus Laurentii Vallæ reprehensiones defensio* J. C. P. I. C. A. lettres que Mr. *Duker* interprete ainsi : J A C O B O CAPPELLO, PARISIENSI JURISCONSULTO, AUCTORE. Il a été pere de deux fameux Théologiens François, *Jaques Cappel*, Professeur à Sedan, & *Louis Cappel*, Professeur à Saumur. On verra les raisons de la conjecture de Mr. *Duker*, qui est très-probable, dans sa Préface ; où il instruit les Lecteurs, de l'occasion qu'il a eue de publier ces pieces, & de ce qu'il y a fait, pour
en

en rendre la lecture plus agréable & plus utile.

Comme il croit que *Valla & Sabin* ont repris, en plusieurs endroits, sans raison, la Latinité des anciens Jurisconsultes, qu'ils n'entendoient pas assez : il convient que leur Latinité avoit été un peu corrompue, par les tems auxquels ils ont vécu. *Capel* lui même, qui l'avoit égalée à celle de *Cicéron*, fait assez voir qu'il ne faut pas prendre ce qu'il en dit à la rigueur ; puis qu'il a ajouté à la fin un Recueil, intitulé : *Verba non satis probata Latinitatis, aut non ex recepta significatione, vel contra Grammaticorum Regulas, à Jureconsultis usurpata* ; où il rapporte des *Digestes* quantité de mots, qui sont contraires au bel usage de la Langue Latine. *Mr. Duker* a aussi fait des notes sur ce Livre, pour confirmer, ou pour réfuter ce que dit *Capel*.

Il y a encore deux pieces du même Auteur ; la première des répétitions des mêmes termes, que l'on trouve dans les *Digestes* ; & la seconde des Etymologies du Droit Civil, dont il y a beaucoup, qui sont contre les règles, quoi que conformes à la signification des mots. *Mr. Duker* n'a pas

234 BIBLIOTHEQUE
pas fait des Notes sur ce dernier Traité.

Tout ce qu'il y a ici est bien écrit, & l'on peut lire, avec plaisir & avec avantage ; ce que les Auteurs, que l'on a nommez, ont écrit, même quand il se trompent. La Préface & les Notes de Mr. *Duker* ne cedent pas aux Auteurs, qu'il publie, soit pour le stile, soit pour l'exakte connoissance de la Langue Latine ; & après avoir vû cette premiere production de sa plume, on souhaitera qu'il continue à faire part au Public des fruits de ses études ; contre le dessein, qu'il avoit de ne rien écrire :

— *Stulta est clementia, cum tot
ubique*

*Vatibus occurras, peritura parcere
charta.*

Si je pouvois donner un Extrait de ce Livre, on verroit que ce n'est pas en vain, que je parle de la sorte. Ceux qui n'ont point de connoissance du Droit, ne laisseront pas de lire cet Ouvrage, avec utilité ; pourvu qu'ils souhaitent de s'instruire de la pureté de la Langue Latine. Ils le joindront, avec raison, aux Traitez du *Thesaurus Cultæ Latinitatis*, & à ceux

ceux que divers Savanshommes ont écrit , de *Latinitate verè & falsè suspecta.*

ARTICLE VIII.

Livres dont on parlera dans la suite de ce Volume.

1. *The Reasonableness of Conformity to the Church of England &c. by Benjamin Hoadly. A Londres 1703.*
2. *A Brief Defense of Episcopal Ordination, by the same. A Londres 1707.*
3. *A Discourse of Church Government &c. by John Potter. A Londres 1707.*

JE parlerai de ces deux Livres, dans la seconde partie de ce Volume. J'ai mis seulement leurs titres ici, pour avoir occasion de desabuser quelques personnes; qui ont publié, en Angleterre, que ceux qui m'avoient envoyé le livre intitulé, *les Droits de l'Eglise Chrétienne &c.* qui y a fait tant de bruit, m'avoient donné une recompense, pour en parler. Il n'y a jamais rien eu de plus faux, &

& je puis protester, en honête homme, & devant Dieu, que je n'ai jamais eu, pour parler de ce Livre-là, ni d'aucun autre, de promesse, ni de récompense. Ceux qui ont publié le contraire, ont publié un mensonge, soit qu'ils l'aient inventé eux mêmes, ou qu'ils aient été trompez, par quelque autre. Je puis encore dire, que je ne sâche pas qu'il y ait personne, qui m'ait envoyé d'Angleterre aucun livre, dans la vue de faire imprimer en suite en Anglois l'Extrait, que j'en aurois fait; quoi qu'il soit vrai que l'on a fait traduire quelques-uns de mes Extraits, & qu'on les a publiez en Anglois, à Londres. C'est une chose, que je ne puis pas empêcher qu'on ne fasse, & dont on ne me doit pas rendre responsable. D'ailleurs je ne dis jamais rien, qui ne soit avantageux au Gouvernement & à l'Eglise d'Angleterre, comme ils sont établis par les Loix; & il n'y a personne, ni deçà, ni delà la mer, qui leur souhaite plus de bien, que moi.

4. *A Treatise concerning the Principles of Human Knowledge, &c. by George Berkley. A Dublin 1710.*

F I N.

**BIBLIOTHEQUE
CHOISIE,
POUR SERVIR DE SUITE
A LA
BIBLIOTHEQUE
UNIVERSELLE.**

Par JEAN LE CLERC.

ANNÉE MDCCXI.

TOME XXII.

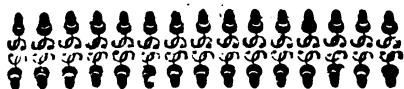
Seconde Partie.



**A AMSTERDAM,
Chez HENRI SCHELTE,**

MDCCXI.

THE
JOURNAL
OF
THE
ROYAL ANTHROPOLOGICAL INSTITUTE
OF GREAT BRITAIN AND IRELAND
VOLUME 10
PART 1
1880
LONDON
PUBLISHED BY THE INSTITUTE
21, BEDFORD SQUARE, W.C.



I N D I C E

D E S

L I V R E S

E T D E S

A R T I C L E S

*De la Seconde Partie du
Tome XXIII.*

- I. **T**ome V. des ACTES PUBLICS
d'ANGLETERRE. in fol. 237
- II. *Lettres de Mr. LENFANT, du*
P. VOTA & de la fenê Reine de
PRUSSE. 327
- III. *Voyage de Mr. le Chevalier*
CHARDIN en PERSE. 3. voll.,
in 4. 348
- IV. *Commentaire de Mr. WHITE*
sur ESAIE. in 4. 422
- V. VIBIUS SEQUESTER de Mr.
HESSELIUS. in 8. 435
- VI. *Les Fables de PHEDRE en La-*
tin & en François, avec les notes de
Mr. LE FEVRE. in 8. 440
- VIII.

I N D I C E.

| | |
|--|--------------|
| VII. VELLEIUS PATERCULUS
d'Oxford. | 446 |
| VIII. CYMBALUM MUNDI <i>de</i>
<i>des</i> PERRIERS. | 453 |
| IX. CONTES du même | <i>Ibid.</i> |
| X. Réflexions Morales &c. | 462 |
| XI. Etat des Duchez de <i>Florence</i>
&c. | <i>Ibid.</i> |
| XII. Mémoires anecdotes de la Cour
& du Clergé de <i>France</i> &c. | 463 |
| XIII. Histoire de l' <i>Academie</i> , pour
l'an 1709. | <i>Ibid.</i> |
| XIV. Théâtre de la guerre du Nord. | 464 |

A V E R T I S S E M E N T.

ON trouve chez H. Schelte *les*
Sentimens de quelques Theologiens
de Hollande &c. leur *Défense* , & le
Traité de l'Incredulité , de l'Auteur de
 la B. C. On n'a pas pu mettre ici une
 petite piece intitulée *Editio Suidæ*
Cantabrigiensis, contra cavillationes
Zoili Lugdunensis. On la verra dans
 le Tome suivant.

B I.

BIBLIOTHEQUE CHOISIE.

ARTICLE I.

*Extrait du V. Tome du Recueil des
Actes Publics d'Angleterre, conte-
nant 19. années du Règne d'Edouard
III. depuis le Commencement de
1338. jusqu'à la fin de 1356.*

 **Q**E Cinquième Tome con-
tient un très-grand nom-
bre de Pièces, qui peuvent
être d'un grand usage, pour
l'éclaircissement de divers événe-
mens du Règne d'Edouard III. l'un
des plus considérables de l'Histoire
d'Angleterre. Mais comme il n'est
pas possible de parler, dans un Ex-
trait, de tous ces Actes qui, outre
qu'ils sont en trop grand nombre,
ne sont pas également importants,
je me bornerai à quelques-uns de
ceux qui peuvent servir à éclaircir
quelque fait obscur ou douteux, ou
légué par les Historiens.

Tome XXIII. Part. 2. L Les

238 BIBLIOTHEQUE

Les affaires, qu'*Edoüard III.* avoit avec la *France*, étant comme le centre, où toutes les négociations aboutissoient ; il est nécessaire de commencer par cet Article, comme le plus important, & celui dont tous les autres dépendent en quelque manière. . .

Affaires d'Edoüard avec la France, depuis le commencement de 1338, jusqu'à la fin de 1356.

* Quoi qu'*Edoüard* eût employé plusieurs années à se préparer à la guerre contre *Philippe de Valois* ; que dès l'année précédente 1337, eût manifesté le dessein, qu'il avoit de lui arracher la Couronne ; ce ne fut pourtant qu'au mois de Septembre 1339. qu'il put se mettre à la tête de son armée. Comme son intention étoit d'attaquer *Philippe*, par la *Flandre* ; ce fut aussi dans les *Pais-bas*, & en *Allemagne*, qu'il tâcha principalement de fortifier sa ligue, par des alliances avec les Princes de ces quartiers-là. L'Empereur *Louis de Bavière*, les Ducs de *Brabant* & de *Gueldre*, le Comte de *Haynaut*, les *Fla-*

* Année 1338.

Flamans, qui étoient alors gouvernez par *Jaques d'Artevelle*, & les Princes *Allemands* voisins de la *Flandre*, étoient ceux dont l'alliance pouvoit lui être la plus avantageuse, pour faire réussir son entreprise. Il avoit déjà fait quelques Traitez avec plusieurs d'entre eux, ainsi qu'on l'a vu dans l'Extrait du Tome précédent; mais il étoit nécessaire qu'il allât lui-même dans les Pais-bas, pour confirmer toutes ces alliances, & pour prendre avec ses Alliez de justes mesures, pour l'exécution de ses projets. Il partit donc d'*Angleterre*, au mois de Juillet 1338, pour se rendre à *Anvers*, où il séjourna plus d'un an, afin d'y régler toutes ses affaires. Peu de jours après son arrivée, il alla s'aboucher à *Cologne*, avec l'Empereur, qui lui conféra le titre de *Vicaire de l'Empire*. On a vu dans l'Extrait précédent, que le Comte de *Haynaut* avoit souhaité qu'*Edouard* fût revêtu de cette Dignité, & sans doute le Roi lui-même crut qu'elle lui seroit utile, pour engager plusieurs Princes *Allemands*, dans la Ligue.

Ces affaires l'ayant occupé jusqu'au mois de Septembre * 1339. ce ne

* Année 1339.

L 2

fut

fut qu'en ce temps là qu'il se mit à la tête de ses troupes , pour entrer dans les terres de *France*. On trouve , dans un des Actes de ce Recueil , que le 26. du même mois , il étoit à *Marchienne* , entre *St. Amand & Doñay* , d'où il s'avança dans le *Cambresis* ; & ce fut là qu'il apprit que *Philippe de Valois* s'approchoit , avec une nombreuse armée. La supériorité des ennemis n'empêcha pas qu'*Edouard* ne passât l'*Escaut* , pour les aller rencontrer ; desorte que les deux armées se trouverent bien-tôt assez près l'une de l'autre , pour donner bataille. *Philippe* fit même à *Edouard* un défi , qui fut accepté sur le champ ; & le jour & le lieu étoient déjà marquez , pour décider la querelle , par un combat général ; lorsque *Philippe* se retira tout d'un coup , sans vouloir combattre. On prétend qu'il fut intimidé , par des lettres de *Robert Roi de Naples* grand Astrologue , qui lui prédisoit un mauvais succès. Quoi qu'il en soit , *Edouard* se voyant déchu de l'espérance de donner bataille , se retira de son côté dans le *Haynaut*. Ce fut de cette manière que le termina cette première Campagne , sans effusion de sang.

Edouard

Edoüard passa le reste de cette année à *Anvers*, où des affaires importantes l'arrêterent, jusqu'au mois de Février de l'année 1340. • La négociation qu'il avoit commencée, pour faire entrer les villes de *Flandre* dans la Ligue, étoit ce qui l'occupoit le plus. Dès l'an 1331, il avoit fait avec elles un Traité, qui ne les engageoit qu'à observer une exacte neutralité ; mais enfin il vint à bout de mettre les Flamans dans son parti, à condition qu'il prendroit le titre de *Roi de France*. La raison de cette condition étoit, que les Emissaires de *Philippe* avoient inspiré à ce peuple un scrupule, qui leur faisoit regarder comme un grand crime, de porter les armes contre le souverain Seigneur de la *Flandre* ; de sorte qu'ils croyoient se mettre à couvert de ce reproche, en reconnoissant *Edoüard*, en cette qualité. Depuis ce temps là, *Edoüard* prit le titre de *Roi de France*, & fit écarteler ses armes de celles de *France*, & d'*Angleterre*. Il n'est pas bien étrange qu'*Edoüard* se laissât porter à prendre ce titre, puis qu'il avoit cessé de le donner à *Philippe* ; depuis qu'il

L 3

avoit.

• Année 1340.

avoit fait connoître le dessein , q
avoit de faire valoir ses droits
cette Couronne, ainsi qu'on le ve
dans la suite.

Le temps qu'*Edouard* passa da
son Roiaume , jusqu'à la prochai
Campagne, fut employé en prépar
tifs pour la guerre, à emprunter
l'argent de tous côtez , & à prend
des précautions pour maintenir s
Alliez dans la Ligue , & ses suje
de *Guyenne* dans la fidélité. Aprè
avoir pris toutes ces mesures, il par
tit d'*Angleterre* le 22. de Juin , pou
se rendre dans les *Pais-bas*, menan
avec lui une flotte de 300. voiles
Deux jours après son départ, il ren
contra sur la route de *l'Ecluse* , la
flotte de *France* , forte de 500. vais
seaux, qui l'attendoit sur le passage.
Malgré la superiorité des ennemis,
il ne laissa pas d'engager avec eux
un combat , qui dura toute la jour
née , & dans lequel la flotte *Fran
çoise* fut si entièrement détruite,
qu'il ne s'en sauva que trente vais
seaux. Ce combat naval se donna le
24 de Juin 1340.

Après cette victoire, *Edouard* se
mit à la tête de son armée, qui étoit
de cent-cinquante mille hommes ,
dont

dont il en détacha cinquante mille , sous la conduite de *Robert d'Artois* , pour aller à *St. Omer* ; pendant qu'avec le reste , il alla lui même faire le siège de *Tournai*. Il s'en fallut bien , que les succès de cette Campagne ne répondissent à de si grands préparatifs. *Robert d'Artois* , après avoir reçu un échec près de *St. Omer* , vit dissiper toute son armée ; qui étoit principalement composée des Milices de Flandre ; pendant que *Philippe de Valois* , qui s'étoit approché de *Tournai* , mettoit de si grands obstacles au siège , qu'*Edoüard* fut trois mois devant cette place , sans espérance de s'en rendre maître. Il ne lui fut pas même possible de donner bataille , quoi qu'il envoyât un Cartel de défi à *Philippe* , qui ne voulut pas l'accepter. Comme *Edoüard* ne voyoit aucune apparence de pouvoir prendre *Tournai* , & qu'il ne pouvoit lever le siège sans honte , il fut tiré de cet embarras par *Jeanne Comtesse Douairiere de Haynaut* sa belle-mère , & sœur de *Philippe de Valois* ; qui étant sortie d'un Couvent , où elle s'étoit retirée , négocia si heureusement , qu'elle fit consentir les deux Rois à une trêve ,

dans laquelle tous leurs Alliez furent compris. Cette trêve devoit durer jusqu'au 25. de Juin de l'année suivante.

Après une si grande levée de bouclier, *Edoïard* se trouvoit très-mor-tifié d'avoir été obligé de faire une trêve, qui rompoit toutes ses mesures, & qui rendoit inutiles toutes les dépenses, qu'il avoit faites jusqu'alors. Il avoit d'autant plus de sujet de s'affliger du mauvais succès de cette Campagne, qu'il se voyoit sur le point de perdre tous ses Alliez. Le Duc de *Brabant* avoit déjà retiré ses troupes, pendant le siège de *Tournai*. Les *Flamans* sembloient se repentir de s'être engagez dans la Ligue. L'*Empereur*, mécontent de ce que la trêve de *Tournai* s'étoit faite sans sa participation, menaçoit d'abandonner le parti, & sa défection entraînoit celle des Princes *Allemands*. A cela se joignoit un autre soin, qui n'occupoit pas moins *Edoïard*; c'étoit de trouver de l'argent, pour payer ses dettes, & d'en faire provision, pour recommencer la guerre, aussi-tôt que la trêve seroit expirée. C'étoit par les Conseils de l'*Archevêque de Cantorbery* son principal Ministre,,

maître , qu'il avoit entrepris cette guerre , & sur les promesses que ce Prélat lui avoit faites de ne le laisser manquer de rien. Cependant , il ne fut pas plutôt engagé au siège de *Tournai* , que l'Archevêque gagné , comme on le croit , par le Pape *Benoit X II.* qui étoit fort partial pour la *France* , non seulement ne lui en-voia point l'argent , qu'il lui avoit promis ; mais s'opposa même à la levée d'un subside , que le Parlement avoit accordé au Roi. Ce manquement de parole obligea *Edouard* à s'engager dans des emprunts considérables , pour lesquels il payoit un gros intérêt ; ce qui le mettoit hors d'état de se préparer , pour recommencer la guerre. * Dès qu'il fut de retour en Angleterre , il s'en prit à l'Archevêque , qu'il accusa d'avoir malicieusement mis des obstacles à l'exécution de ses desseins. Cependant , comme il avoit besoin du Clergé , il n'osa pousser à bout ce Prélat , qui en fut quitte pour quelques soumissions , après avoir inutilement tenté d'exciter le Peuple contre le Roi. Dans cet embarras , *Edouard* trouva le moyen de faire

L y

pro-

* Année 1341.

prolonger la trêve, jusqu'au 24. de Juin 1342. Il avoit besoin de ce temps-là, pour mettre en ordre ses affaires qui étoient fort dérangées, tant par le défaut d'argent, que par l'infidélité de ses Alliez. Vrai-semblablement cette trêve auroit été suivie d'une paix finale, si la mort du Duc de *Bretagne*, qui arriva dans ces entrefaites, n'eût produit des événemens qui firent concevoir à *Edouard* l'espérance de pouvoir attaquer *Philippe*, avec plus de succès, de ce côté-là. Comme l'*Angleterre* se trouva très-intéressée dans la querelle, qui s'émut à l'occasion de la succession du Duc de *Bretagne*; il est nécessaire d'expliquer en peu de mots, l'origine de cette querelle & l'occasion qu'*Edouard* eut de s'en mêler.

Arthur II. Duc de *Bretagne* avoit eu des enfans de deux femmes; de la première, *Jean* II. qui lui succéda, *Guy* qui fut Comte de *Ponthièvre*, & *Pierre* qui ne laissa point de postérité; & de la seconde, *Jean* qui fut Comte de *Monfort* en France, par le droit de sa mère. *Guy* second fils de la première femme d'*Arthur*, mourut en 1331, & ne laissant qu'une fille nommée *Jeanne*, que le Duc *Jean*

Jean I I. son Oncle donna en mariage à *Charles de Blois*, *Jean II.* étant mort au mois d'Avril 1341, la Bretagne fut disputée entre *Jean de Monfort*, & *Charles de Blois*; le premier soutenant que ce Duché lui devoit revenir, comme au plus prochain Héritier de *Jean II.* son frère: & *Charles de Blois* se fondant sur le droit de représentation, qui donnoit à *Jeanne* sa femme le même droit, que *Guy* son père auroit eu, s'il eût été en vie. Cette affaire aiant été portée en France, à la Cour des Pairs, la Bretagne fut adjugée à *Charles de Blois*, qui étoit neveu de *Philippe de Valois*. *Jean de Monfort* prétendant qu'on lui avoit fait injustice, eut recours à la protection d'*Edouard*; & après lui avoir fait Hommage, il se rendit en Bretagne, où il fit quelques progrès. Mais ce bonheur ne dura pas long temps, puis qu'à l'approche de *Jean Duc de Normandie*, que le Roi *Philippe* son Père avoit chargé de l'exécution de l'arrêt, donné en faveur de *Charles de Blois*, *Monfort* fut obligé de se retirer à *Nantes*; où il fut incontinent assiégé, pris, conduit à Paris, & renfermé dans la grosse Tour du Louvre.

248 BIBLIOTHEQUE

Cette affaire ne fut pourtant pas terminée, par la captivité de ce Prétendant. *Marguerite de Flandres* sa femme, prenant en main l'administration des affaires de son Epoux prisonnier, renouvela, au nom de son fils, âgé de quatre ans, l'alliance avec *Edouard*; à qui elle promit de livrer toutes les places de *Brétagne*, dont elle pouvoit disposer. En conséquence de ce nouveau Traité. *Edouard* envoya des troupes en *Brétagne*, sous la conduite du Comte de *Northampton*, pour se mettre en possession de ce Duché. Peu de tems après, il y envoya *Robert d'Artois* qui après s'être rendu maître de *Van*nes, fut assiégé dans la même ville & mourut des blessures, qu'il avoit reçues en défendant cette place qui fut emportée d'assaut. Comme le Comte de *Northampton* n'avoit pas assez de forces, pour se maintenir dans la *Brétagne*; *Edouard* prit résolution d'y mener lui-même un puissant secours, & s'étant rendu dans ce Duché, il y fit assiéger quatre places à la fois. Mais à l'approche du Duc de *Normandie*, qui s'avançoit à la tête d'une nombre

Année 1342.

armée, *Edouard* fut obligé de rassembler ses troupes en un seul corps, qui se trouva encore inférieur à l'armée *Françoise*. Il prit donc le parti de se retrancher ; & il le fit d'une telle manière, que le Duc n'osa jamais l'attaquer. Enfin, après que les deux armées eurent demeuré, comme en présence, une bonne partie de l'Hiver, avec beaucoup d'incommodité ; deux Légats du Pape moyennèrent une trêve générale, dans laquelle tous les Alliez, & Adhérens des deux Rois furent compris. Cette trêve qui fut conclue le 20. de Février 1343, devoit durer jusqu'à la fête de St. *Michel* 1346. On convint encore que les deux Rois envoyeroient à *Avignon* leurs Plénipotentiaires, pour y négocier la paix, devant le Pape, comme personne privée, & que cette Négociation commenceroit un certain jour, & dureroit un certain temps : Que le Pape envoyeroit un Nonce en *Bretagne*, pour y faire observer la trêve : Que la ville de *Vannes* seroit mise entre les mains du Nonce, pour la garder au nom du Pape, jusqu'à la fin de la trêve, & que

L 7

Jean

* Année 1343.

Jean de Monfort seroit mis en liberté.

Quoi que dès le 20. de Mai, *Edouard* eût nommé ses Plénipotentiaires pour la paix , & qu'il leur eût donné leurs instructions, & leur Plein-pouvoirs, un accident inopiné fit retarder leur départ. *Nicolas de Flisco*, Envoyé d'*Edouard* à la Cour du Pape, ayant été enlevé de sa maison, pendant la nuit, & emmené en France; *Edouard* voulut avoir réparation de cet affront, avant qu'il pût de faire partir ses Ambassadeurs, demanda, en même tems, un sauf-conduit qui les mit à couvert de pareilles violences. Mais le Pape n'ayant fait aucune démarche, pour punir ceux qui avoient enlevé l'Envoyé du Roi, & ne voulant point d'ailleurs accorder un sauf-conduit contre la forme ordinaire; les Plénipotentiaires Anglois demeurèrent dans leur île, ce qui fut cause que le terme pris, pour traiter la paix fut souvent prolongé.

Edouard * ne vouloit point commencer la négociation, avant qu'il eût vu en satisfaction, tant sur l'enlèvement de son Envoyé, que sur

* Année 1344.

fauf-conduit extraordinaire, qu'il demandoit pour ses Ambassadeurs. A cela se joignoit encore un autre sujet de plainte, touchant la détention de *Jean de Monfort*, que *Philippe* retenoit encore en prison, contre un article exprès de la trêve; sous prétexte que ce Prince ne pouvoit pas trouver des cautions, en France. Il est pourtant vrai-semblable que tous ces obstacles auroient été levés, s'il ne fût survenu un autre accident, qui causa la rupture de la trêve. *Olivier de Clisson*, Seigneur Breton, & dix autres Seigneurs ou Gentils-hommes Bretons ou Normans, ayant été arrêtez en Bretagne, par ordre du Roi de France, furent conduits à Paris; où ce Prince les fit décapiter, sans aucune forme de procès. Les Historiens François prétendent que ces Seigneurs étoient du parti de *Charles de Blois*, & qu'ils étoient allez volontairement à Paris, pour assister à un Tournoi; mais nous verrons dans la suite, que ce récit est contre la vérité, & qu'au contraire, ils étoient du parti de *Jean de Monfort*, & qu'ils furent arrêtez en Bretagne. Quoi qu'il en soit, *Edouard* demanda réparation de

252 BIBLIOTHEQUE

de cette violation de la trêve , & envoya des Ambassadeurs exprès au Pape , sur ce sujet. Cette affaire traina tout le reste de cette année , & une partie de la suivante ; sans que le Pape pût , ou voulût procurer à *Edouard* la satisfaction qu'il demandoit. Au contraire, il paroît de divers Actes de ce Recueil , qu'il le pressoit de faire la paix , sans y comprendre ses Alliez , & qu'il tâchoit de le rendre responsable de la rupture de la trêve , en mettant tout le tort de son côté. Enfin, après qu'*Edouard* eut attendu , un an entier , la satisfaction qu'il demandoit à *Philippe* ; voyant qu'il n'y avoit aucune apparence de l'obtenir , il lui fit déclarer le 24. Avril 1345, que la trêve étoit rompue. Cependant, comme il ne s'étoit point attendu à cette rupture , il ne put être en état de recommencer la guerre , que vers le milieu de l'année 1346.

Ce retardement * faillit à lui coûter cher , puis que *Philippe* s'en servit pour envoyer en Guyenne le Duc de Normandie son fils , avec une armée de cent mille hommes ; qui menaçoit de chasser entièrement les

* Année 1346.

les Anglois de cette Province. La bonne fortune d'*Edouard* fit que les progrès du Duc ne répondirent point à ce qu'on attendoit d'un si grand armement. Ce Prince ne fit autre chose, que prendre quelques Bicoques, le long de la Garonne; après quoi, il s'attacha au siège d'*Aiguillon*, où la brave résistance des Affiegez lui fit perdre bien du tems. Cependant *Edouard*, qui voyoit la *Guyenne* en grand danger, résolut d'y mener lui-même du secours. Dans ce dessein, il s'embarqua le 2. de Juillet, menant avec lui une armée d'environ trente mille hommes, parmi lesquels il y avoit quatre mille hommes d'armes. Quelque impatience qu'il eût d'aller secourir ses sujets de *Guyenne*, il ne lui fut pas possible d'exécuter ce dessein; les vents contraires l'ayant repoussé deux fois sur ses côtes. Enfin, voyant qu'il ne pouvoit poursuivre sa route, il résolut, par le Conseil de *Geffroy de Harcourt*, Seigneur Normand qui s'étoit réfugié auprès de lui, de faire descente en Normandie. Suivant cette résolution, il fit débarquer ses troupes à la *Hogue* dans le *Côtentin*, & comme les forces de *Philippe* étoient

toient éloignées , il eut le loisir de ravager la Normandie , sans trouver aucune résistance , que de la part du Comte d'*Eu* Connétable de France ; qui ayant voulu s'opposer à ses progrès , avec les Milices du Pais , fut battu , & fait prisonnier. Ensuite, *Edoüard* s'avança jusqu'à *Poissy* , d'où il envoya défier *Philippe* , offrant de le combattre , sous les murailles du *Louvre*. A la premiere nouvelle de débarquement d'*Edoüard* , *Philippe* avoit usé d'une diligence extraordinaire pour assembler une armée , qui se trouva bien-tôt de plus de cent mille hommes ; avec laquelle il forma le dessein d'enfermer les Anglois entre la *Seine* & l'*Oyse* , pour les couper le chemin du retour. *Edoüard* qui s'en aperçut , quoi qu'un peu tard , prit la résolution de se retirer dans le Ponthieu ; à quoi il trouva de grandes difficultez , puisqu'il n'avoit aucun passage sur la *Somme*. Il fut pourtant assez heureux , pour découvrir , & pour forcer le passage de *Blanquetaque* ; où il fût gardé par douze mille hommes , commandez par *Gondemar Fay*. Le soir même , après avoir passé son armée , il alla camper

Cressy, où il résolut d'attendre *Philippe*, qui l'atteignit dès le lendemain. Ce fut là, que se donna la fameuse bataille de *Cressy* le 26. d'Août 1346. *Philippe* y fut mis dans une entière déroute, après avoir perdu trente mille hommes, douze cents Chevaliers, le Comte d'*Alençon* son frere, le Roi de *Bobeme* son Allié, & quinze Princes, ou Grands Seigneurs des plus qualifiez du Royaume. On peut dire que cefut le Prince de *Galles* fils aîné d'*Edouard*, âgé seulement de quinze ans, qui gagna cette bataille; le Roi son Père s'étant contenté de se tenir à portée, avec un corps de réserve, pour le soutenir en cas de besoin; sans vouloir se mêler dans le combat, pour ne pas ravir au Prince son fils une partie de sa gloire.

Après cette grande Victoire, *Edouard* fit investir *Calais* le 5. de Septembre, & continua ce siège pendant onze mois; sans que *Philippe*, qui s'en approcha sur la fin, à la tête d'une armée de cent-cinquante mille hommes, pût trouver l'occasion de l'attaquer dans ses retranchemens, & encore moins de l'engager à une bataille en pleine campagne.

Penz

* Pendant qu'*Edouard* étoit occupé au siège de *Calais*, il y reçut la nouvelle que *David* Roi d'*Ecosse*, qui étoit entré en *Angleterre*, avec soixante-mille hommes, y avoit été défait, & pris prisonnier. Enfin, le 1. d'*Août* 1347, *Edouard* se rendit maître de *Calais*; d'où il chassa tous les habitants, pour y mettre en leur place une colonie Angloise.

Deux mois après la prise de *Calais*, les Légats du Pape moyennèrent une trêve depuis le 28. de *Septembre*, jusqu'à la fin de *Juin* 1348, après quoi *Edouard* s'en retourna triomphant en *Angleterre*. Dans cette trêve, comme dans la précédente, il avoit été convenu, que les deux Rois envoyeroient leurs Ambassadeurs à *Avignon*, pour y négocier la paix en présence du Pape, qui devoit servir de Médiateur. Mais les mêmes difficultez, qui s'étoient rencontrées auparavant, touchant l'envoi des Ambassadeurs Anglois, subsistant toujours; il fallut souvent prolonger le terme fixé, pour cette négociation, & par conséquent la trêve, qui fut plusieurs fois renouvelée. Une cruelle peste qui affli-

gea

* Année 1347. † Année 1348. & 1349.

gea la *France* en 1348, & l'*Angleterre*, en 1349. ne contribua pas peu, sans doute, à ôter aux deux Rois l'envie de recommencer la guerre; de sorte que la trêve fut à diverses fois prolongée, jusqu'au 1. d'Août 1350.

* Le Roi *Philippe* étant mort le 22. du même mois, *Jean* son successeur souhaita de renouveler la trêve, à quoi il ne trouva pas beaucoup de difficulté; l'*Angleterre* se trouvant dans un très-fâcheux état, à cause de la peste, qui avoit emporté presque la moitié du peuple. Cette trêve fut donc prolongée jusqu'au 1. d'Août 1351, & comme la ville d'*Avignon* étoit trop éloignée de l'*Angleterre*, & que d'ailleurs *Edouard* n'étoit pas trop content du Pape; les deux Rois convinrent de faire négocier la paix, en un lieu qui fût plus à portée de tous les deux. Pour cet effet, ils envoyèrent * leurs Ambassadeurs, l'un à *Calais*, & l'autre à *Guines*; & ce fut sous des tentes, qui furent dressées entre ces deux villes, que les Plénipotentiaires des deux partis conférèrent ensemble; pour chercher les moyens de

* Année 1350. † Année 1351.

de parvenir à une bonne paix.

La premiere chose, * dont ils convinrent, fut de prolonger la trêve jusqu'au 12. de Septembre 1352; mais ce tems n'étant pas suffisant, pour ajuster tous les differens; elle fut encore prolongée, jusqu'au 1. d'Août 1353, & enfin, jusqu'au 1. d'Avril 1354.

Pendant cette derniere prolongation, le Roi *Jean* sembla vouloir enfin conclurre la paix; en cedant à *Edoüard* la *Guyenne*, & les Comtez d'*Artois*, & de *Guisnes*, avec la ville de *Calais* & son territoire, en toute Souveraineté. C'est ce qu'on apprend clairement de l'Histoire d'Angleterre, & dont *Mezerai* ne fait aucune mention; mais divers Actes, qu'on trouve dans ce Recueil, faisant voir manifestement qu'*Edoüard* croyoit la paix faite; & n'étant nullement vrai-semblable qu'elle se pût faire, sans qu'il y trouvât quelque avantage; ce que les Historiens *Anglois* avancent paroît hors de toute contestation.

Quelque peu de proportion, qu'il y eût entre les premieres prétentions d'*Edoüard*, & les offres qu'on lui fai-

* Année 1352. & 1353.

faisoit : il les accepta pourtant. Il n'étoit plus question que de conclure ce Traité, d'une manière solennelle ; ce que les deux Rois ne crurent pouvoir mieux faire , qu'en le faisant confirmer par le Pape, à qui ils donnèrent pouvoir de les contraindre tous deux, par des censures ecclésiastiques, à l'observation de ce même Traité, qui devoit être signé en sa présence. Suivant ces Conventions, *Edouard* fit partir ses Ambassadeurs pour *Avignon*, avec des Pouvoirs très-amplés de signer le Traité, & de le soumettre lui-même à la Jurisdiction du Pape, pour ce qui regardoit l'observation. Mais l'espérance de cette paix s'évanouit bientôt, par le refus que firent les Ambassadeurs de *Jean*, de confirmer, devant le Pape, ce qui avoit été arrêté entre *Guisnes* & *Calais*.

Ce refus produisit une nouvelle rupture, *Edouard* ne voulant plus entendre parler de paix, quelques instances que le Pape fît, pour l'obliger à renouer la négociation. La résolution étant prise de recommencer la guerre avec vigueur, *Edouard* donna le Gouvernement de *Guyenne*

au

* Année 1355.

au Prince de *Galles* son fils, & l'envoya dans cette Province, pour commencer les hostilités ; pendant qu'il se préparoit à faire lui-même une seconde invasion en *France*, d'un autre côté.

Le Prince de *Galles*, * qui étoit alors âgé de vingt-cinq ans, étant arrivé en *Guyenne*, se mit à la tête d'une petite armée, & alla ravager le *Languedoc*, où il prit *Carcaffonne*, & *Narbonne*, & en emporta un grand butin, qu'il alla mettre en sûreté dans *Bordeaux*. Après s'être un peu rafraîchi dans cette ville, il en partit avec une armée de douze-mille hommes, dont trois-mille seulement étoient des Anglois naturels. Il traversa le *Perigord*, & le *Limousin*, & entrant dans le *Berry*, il alla se faire voir aux portes de *Bourges*; où il apprit que le Roi *Jean* s'avançoit à la tête de soixante-mille hommes. Cette nouvelle l'obligeant à penser à la retraite ; il voulut prendre un détour, pour se retirer en *Guyenne* par le *Poitou*; mais *Jean* usa de tant de diligence, qu'il l'atteignit enfin à *Mauvertuis* proche de *Poitiers*; où le Prince fut obligé de se retrancher, dans

* Année 1356.

dans un poste embarrassé de vignes,
 & de haïes, qui lui donnoient un
 grand avantage. Quoi qu'il fût sa-
 cile au Roi *Jean* d'affamer cette pe-
 tite armée, qui se trouvoit enfermée
 dans un pais ennemi; l'impatience,
 qu'il eut de venger les ravages que
 les *Anglois* avoient faits en France,
 ne lui permit pas de prendre cette
 ruse. Il voulut attaquer le Prince,
 dans ses retranchemens, & il eut le
 malheur d'être entièrement défait,
 par cette poignée d'*Anglois*, & de
 tomber lui-même entre les mains
 des ennemis; avec *Philippe* son qua-
 trième fils, âgé de quinze ans, &
 un grand nombre d'autres Seigneurs
 des plus qualifiez du Royaume. Dans
 cette bataille, qui fut si funeste à la
France, il n'y eut que six-mille Fran-
 çois de tuez; mais dans ce nombre
 se trouvèrent huit-cents Gentils-
 hommes, outre le Duc de *Bourbon*,
 Prince du sang, le Duc d'*Athenes*,
 Connétable de France, le Maréchal
 de *Nesle*, & plus de cinquante au-
 tres Grands Seigneurs. Après cette
 glorieuse victoire, le Prince de *Gal-*
les mena tranquillement ses Prison-
 niers à *Bordeaux*, & fit savoir cette
 grande nouvelle au Roi son père,
 Tom. XXIII. Part. 2. M qui

qui en fit rendre grâces à Dieu huit jours durant, dans toutes les Eglises d'*Angleterre*. C'est par là que finissent les Actes de ce volume, qui regardent la France. Nous verrons les suites de cette fameuse bataille, dans l'Extrait du Tome suivant.

L'Abregé, qu'on vient de lire, contient en gros la matière des Actes de ce Tome V. qui regardent la France. Il est tems présentement de parcourir les plus importans. Mais comme il n'est pas possible de s'arrêter sur tous, sans s'engager dans une longueur excessive; je me contenterai d'en indiquer seulement quelques-uns, & je n'insisterai que sur ceux qui peuvent servir à éclaircir quelque point de l'Histoire d'*Angleterre*. Pour une plus grande commodité, je les rangerai selon l'ordre des années, afin qu'en cas de besoin, on puisse avoir recours à ce qui a été rapporté dans l'Abregé, sur ces mêmes années.

Prolongation, * jusqu'au 24. de Juin, de la surseance qu'*Edouard*, à l'instance des Légats, avoit accordée à la France, jusqu'à Pâque.

Pag. 2.

Let.

* Année 1338.

Lettre d'*Edoüard* à l'*Empereur*, pour le prier d'accorder le titre de Roi au *Dauphin de Viennois*. Du 3. de Mars. Pag. 10.

Apparemment, le *Dauphin* avoit promis de s'engager à ce prix, dans le parti d'*Edoüard*.

Lettre d'*Edoüard* aux Archevêques de *Cantorbery* & d'*Torck*, pour leur demander le secours de leurs prières, & pour les requérir de l'excuser envers son peuple, touchant les grandes impositions, dont il est obligé de le charger. Le 28. de Mars. Pag. 20.

Ordre de faire armer les habitans de l'île de *Wight*, sur le point d'être attaquée, par la flotte Française. Le 15. d'Avril. Pag. 24.

C'est apparemment ce qui donna lieu à l'Acte suivant.

Révocation de la surseance accordée à la France, sur ce que *Philippe* a commencé le premier les hostilités. Du 1. de May. Pag. 35.

Traité entre *Edoüard* & les Villes, & Pais de *Flandres*. Pag. 53.

Dans ce Traité, les *Flamans* ne s'engageoient à autre chose, qu'à observer une exacte neutralité, entre les deux Rois ennemis. Mais

la date, qui est de l'an 1331, en est considerable ; en ce qu'elle prouve que dès ce tems-là , *Edoüard* avoit formé le dessein d'arracher la Couronne à *Philippe* , ainsi que je l'ai avancé dans l'Extrait précédent. Quoi qu'il n'y eût pas encore deux ans , qu'il avoit rendu son hommage à *Philippe* , & qu'il n'eût encore rien fait paroître de ses prétentions ; il dit dans cet Acte , en parlant de *Philippe* , *se prétendant Roi de France*. Ce Traité ne fut ratifié par *Edoüard* , que le 26. de Juin 1338. *Pag. 59.*

Plein-pouvoir à l'Archevêque de *Cantorbery* , & à quelques autres pour traiter avec *Philippe de Valois* , qu'il qualifie seulement *Consanguineum nostrum Francie* , sans lui donner le titre de Roi. Du 21. Juin. *Pag. 56.*

Lettre à l'Empereur , à qui *Edoüard* fait savoir , qu'il est sur le point de s'embarquer , pour se rendre dans les *Pais-bas*. Le 21. Juin. *Pag. 59.*

Mémoire qui marque le jour de l'embarquement du Roi , le 16. Juillet. *Pag. 65.*

Révocation de tous les Plein-pouvoirs , où *Philippe de Valois* est nommé *Roi de France*. A Anvers le 22. Juillet. *Pag. 66.*

Peu

Peu de jours après, *Edoüard* partit, pour aller à Cologne; où l'Empereur lui conféra le titre de *Viraire de l'Empire*. Je suis surpris que cette Patente ne se trouve pas, dans ce Recueil.

Bref de *Benoit XII*, dans lequel ce Pontife reproche à *Edoüard* son alliance avec *Louis de Baviere*, se prétendant Empereur, qui étoit excommunié. Il s'excuse aussi sur les Décimes accordées à *Philippe*, prétendant qu'il n'a pas eu intention d'assister ce Prince contre *Edoüard*, mais contre les *Allemands*, qui menaçoient d'envahir la *France*. Il en allegue pour preuve les termes mêmes de sa Bulle; comme si les expressions de cette Bulle rendoient ce secours moins efficace, contre *Edoüard*. *Id. Novemb. Pag. 88.*

Défense aux Plénipotentiaires Anglois de donner à *Philippe de Valois* le titre de *Roy de France*. Du 16. Novembre. *Pag. 93.*

Plein-pouvoir * aux mêmes Ambassadeurs, pour traiter avec *Philippe* qu'il qualifie seulement, *Philippum de Valesio Consanguineum nostrum*. Du 11. de Janvier. *Pag. 95.*

M 3.

A

* Année 1339.

A la fin de cet Aête , on trouve ce *Memorandum* : *Idem Archiepiscopus , Episcopi , & alii suprascripti , habent consimile Procuratorium , ad tractandum cum Excellentissimo Principe Domino Philippo Rege Francie Illustri.*

C'étoit apparemment , pour en faire usage , en cas qu'on pût convenir des articles de la paix. Cela fait voir en même tems , qu'*Edoüard* se seroit contenté de moins , que de la Couronne de *France*.

Lettres Patentes d'*Edoüard* , par lesquelles , en qualité de *Vicaire de l'Empire* , il déclare que le Comte de *Haynaut* n'est point obligé à lui fournir le secours , qu'il lui donne. Le 27. Sept. Pag. 123.

Un Ordre daté de *Markoing* (*Marchienne*) *infra Marchiam Francie*. Du 26. Sept. Pag. 124.

Promesse au Marquis de *Juliers* de le faire Pair d'*Angleterre*. Du 28. Novemb. Pag. 139. C'étoit au retour de la Campagne de 1339.

Bulle de *Benoit XII.* qui s'offre pour Médiateur entre les deux Rois. X. Cal. Jan. Pag. 146.

Plein-pouvoir pour * traiter avec les

* Année 1340.

les *Flamans*, qui avoient résolu d'entrer dans la Ligue contre la *France*.
Du 2. Janvier. Pag. 149.

En vertu de ce pouvoir, il fut fait, avec les *Flamans*, un Traité; par lequel ils s'engagèrent à se joindre à la Ligue, à condition qu'*Edoüard* prendroit le titre de Roi de *France*. On ne trouve point ici ce Traité; mais on en voit la Ratification, Pag. 155, datée de Gand, le 8. Janvier 1340.

Réponse d'*Edoüard* à une Lettre du Pape. *Sanctissimo &c, Edwardus Rex Francie, & Anglie, &c.*

Il paroît par cette Réponse, qu'en-
core qu'*Edoüard* prétendît avoir droit sur tout le Royaume de *France*, il se seroit pourtant contenté de beaucoup moins, si *Philippe* avoit pu se résoudre à lui faire quelques offres. *Pro certo tamen, de voluntate Partis adversæ, nec per dictos Cardinales, nec per alios, huc usque scire nequimus quod idem Philippus nobis quidquam facere voluerit, vel offerre. Et revera, si nobis oblationem, etiam mediocrem, tunc fecisset; ad vitandum guerrarum discrimina, & expensarum profluvia; super eâ responsionem rationabilem fecissemus. Sed jam non vi-*

dimus quid, per viam pacis, ulterius cum honore nostro facere valeamus. A Gand le 30. Janvier. Pag. 156.

Ordre de payer une certaine somme à *Nicolas de Flisco*, qui alloit à Avignon, pour les affaires du Roi. Le 30. Jan. *Anno Regni nostri Franciæ primo, Angliæ verò quarto-decimo. Pag. 156.*

Déclaration d'*Edoüard*, pour notifier aux François, que les Flamans l'ont reconnu pour Roi de *France*, & pour inviter les premiers à suivre cet exemple. *Id. Febr. Pag. 158.*

Il disoit, dans cette Déclaration, que pour ne pas sembler négliger les faveurs de Dieu, & pour se conformer à sa volonté, il avoit résolu de prendre le gouvernement du Royaume de *France*; qui lui étoit dévolu par la mort de *Charles le Bel*, & dont, pendant sa minorité, *Philippe de Valois* s'étoit emparé injustement & par violence. Il promettoit encore, de gouverner ce Royaume, selon les loix & les coutumes; qui étoient en usage du tems de *St. Louis*, son prédécesseur.

Autre Déclaration, qui marque en détail toutes les avances qu'il avoit faites à *Philippe*, & les injures qu'il

qu'il avoit reçûs de sa part. Pag. 160.

Mémoire qui marque le jour du retour d'Edouard en Angleterre , le 21. Fevrier 1340. Pag. 174.

Lettre à l'Archevêque de Canterbury , pour le sommer de se trouver au Parlement , & touchant le titre de Roy de France.

Non mirantes ex hoc quòd stylum nostram consuetum mutavimus , & Regem Franciæ nos facimus nominari ; nam diversæ subsunt causæ , per quas hoc facere necessariò nos oportet , & quas vobis , ac aliis Prælatiis & Magnatibus , nec non Communitatibus ejusdem Regni Angliæ ad dictum Parlamentum plenius exponemus. &c. Teste me ipso apud Harwich. 21. Feb. Pag. 174.

Bref de Benoit XII. qui exhorte Edouard à quitter le titre de Roi de France. *Nuper Excellentie Regis Litteris , dit ce Pape , nostro Apostolatui presentatis , & contentis in ipsis plenius intellectis , novus in eis descriptus Titulus , & Impressio sigilli Franciæ armis , & Angliæ sculpti , ut primâ facie videbatur , stuporis & admirationis magnam nobis materiam præbuerunt. Dans tout le reste de cette Lettre, le Pontife tâche, par toutes*

M s

les

les raisons, dont il peut s'aviser, de persuader au Roi de quitter ce titre.

3. Non. Mart. Pag. 175.

Lettres Patentes, par lesquelles *Guillaume Marquis de Juliers* est créé Pair d'Angleterre, sous le titre de *Comte de Cambridge*, avec une pension annuelle de 1000. l. Du 12. May. Pag. 184.

Il paroît de divers Actes de ce Recueil, qu'*Edoüard* avoit engagé sa Couronne, *Hereditariam & Præcellentiore*, à l'Archevêque de Trêves, pour 50000. florins, & celle de la Reine, avec une autre plus petite, à quelques Marchands de Cologne. Pagg. 101, 185, 409, 447.

Lettre d'*Edoüard* au Pape, à qui il se plaint de ce que *Nicolas de Flisco* son Envoyé a été enlevé d'Avignon & conduit en France. Il demande réparation de cet affront, & dit nettement au Pontife, qu'il ne doit point s'attendre à recevoir des Ambassadeurs de sa part, jusqu'à ce qu'il lui ait fait raison de cette violation du droit des Gens. Le 1. Juin. Pag. 188.

Lettre d'*Edoüard* au Parlement, à qui il notifie la victoire qu'il a remportée sur mer, le 24. Juin. Il lui fait

C H O I S I E.

27

fait aussi savoir qu'il marche à *Tournai*, avec cent mille hommes, & *Robert d'Artois* à *St. Omer*, avec cinquante mille. A *Bruges* le 9. Juillet. Pag. 197.

Mezerai parlant du Cartel de défi, qu'*Edouard* envoya au Roi *Philippe*, dit, qu'on lui répondit qu'un Seigneur ne reçoit point de défi de son Vassal. Mais ce ne fut point la réponse de *Philippe*. Voici le Cartel, & la Réponse.

P H I L I P D E V A L E Y S.

„ **P** Ar lonc tems avoms pursui par
 „ devers vous, par Messages, &
 „ toutes autres voyes, que nous sa-
 „ vissioms resonables, au fyn que
 „ vous nous vusiffiez avoir rendu
 „ nostre Droit Heritage de Fraunce,
 „ lequel vous nous avez lonc tems
 „ detenu, & a grand tort occupée.
 „ Et pur ce que nous veoms bien,
 „ que vous estes en entent de perse-
 „ verer en vostre injurieuse detenuie,
 „ sans nous faire rayson de nostre
 „ Demaunde;
 „ Sumus nous entrez en la Terre
 „ de Flandres, come Seigneur sove-
 „ rayn de ycele, & passé parmy le
 „ Pays. M 6 „ Et

„ Et vous signifioms que,
 „ Pris ovesque Nous le Eyde de
 „ Nostre Seigneur Jehu Christ, &
 „ nostre Droit, ovesque le poer du-
 „ dit Pays, & ovesque nos Gents
 „ & Alliez, regardans le Droit que
 „ nous avoms à l'Heritage, que
 „ vous nous detenez a vostre tort,
 „ Nous nous treoms vers vous,
 „ pur mettre droit fyn sur nostre
 „ Droitur Chalaunge, si vous voit-
 „ lez approcher.
 „ Et pur ce que si grand poer de
 „ Gentz assemblez, que veignent de
 „ nostre part, & que bien quidoms
 „ que vous averriez de vostre part,
 „ ne se purront mie longement te-
 „ nir ensemble, sans faire gref des-
 „ truction au Peuple, & au Pays,
 „ la quelle chose chascuns bons
 „ Christiens doit eschuer, & espe-
 „ cialement Prince, & autre qui se
 „ tignent Gouverneurs des Gentz,
 „ si desiroms mout,
 „ Que Brief Point se prist, pur
 „ eschuer mortalité des Christiens,
 „ ensi comme la querelle est appa-
 „ raunt à vous & à nous.
 „ Que la Descussion de nostre
 „ Chalaunge se fesist entre nos deux
 „ Corps, à laquele chose nous nous
 „ osroms,

„ ofroms , par les causes dessus di-
 „ tes , coment que nous pensoms
 „ bien le Graunt Noblesse de vostre
 „ corps, de vostre sens ; auxi & a-
 „ visement.

„ Et en cas que vous ne pourriez
 „ cele voye , que adonques fu mis
 „ nostre Chalaunge, pour affiner y-
 „ cele par bataille de corps de cent
 „ personnes des plus suffisants de
 „ vostre part , & nous autres tauns
 „ de nos Gentz Liges.

„ Et si vous ne voillez l'une voye
 „ ne l'autre, que vous nous assignez
 „ certaine journe devant la Citée
 „ de Tournay, pur combattre, poer
 „ contre poer, dedens ces 10. jours
 „ prochains après la date de ces
 „ Lettres.

„ Et nos offres dessus dites vou-
 „ loms par tout le Monnt estre
 „ connues, ja que ce est nostre de-
 „ syr, ne mye par orgul, ne surqui-
 „ dance, mais par les causes dessus
 „ dites, au fyn que la volonte Nos-
 „ tre Seigneur Jehu Christ monstre
 „ entre nous, Repos puisse estre de
 „ plus en plus entre Chrestiens , &
 „ que par ceo les ennemys Dieu fus-
 „ sent resistez , & Chrestiente en-
 „ fausce.

M 7

„ Et

„ Et la voye , sur ce que eslire
 „ voilles , des offres dessus dites ,
 „ nous voillez signefier par le Por-
 „ tour de ces dites Lettres , & par
 „ les vostres , en luy fesaunt hastive
 „ delivraunce.

„ Donee de souz nostre Privee
 „ Seal , à Chyn , sur les Champs de
 „ lees Tourney , le 26. de jour du
 „ mois de Juille , l'An de nostre
 „ Regne de Fraunce primer , & d'En-
 „ gleterre 14. *Pag. 198.*

Reponse de Philippe.

„ **P**HILIP, par la Grace de Dieux,
 „ Roi de Fraunce , a Edoüard
 „ Roi d'Angleterre.

„ Nous avoms veu vos Lettres ap-
 „ portees a nostre Court , de par
 „ vous , a Phelip de Valeis , en que-
 „ les Lettres estoient contenus as-
 „ cunes Requestes , que vous feistes
 „ al dit Phelip de Valeis.

„ Et,
 „ Par ceo que les ditz Lettres ne
 „ venoient pas à nous , & que les
 „ ditz Requestes ne estoient pas fai-
 „ tes à Nous , come apert cleire-
 „ ment par le tenor des Lettres,
 „ Nos ne vos feifoms nul Re-
 „ ponse,

„ pense, nient mye, pur ceo que nos
 „ avoms entenduz par les dits Let-
 „ tres, & autrement, que vos estes
 „ entrez en nostre Roialme, & a
 „ nostre People, mes de volente,
 „ sauntz nul rezon, & noun regar-
 „ dant ceo que Homme Lige doit
 „ garder a son Seigneur,

„ Car vous estes entrez en contre
 „ vostre Hommage lige, en nous
 „ reconnaissant, si com rezon est,
 „ Roy de Fraunce, & promis obeis-
 „ saunce fiel, come lon doit pro-
 „ mettre a son Seigneur Lige, si
 „ com appert plus clerement par vos
 „ Lettres Patentz, seales de vostre
 „ Graunt seale, les queles nos a-
 „ voms de par devers nos, & de
 „ queles vous devetz avoir a tant
 „ devers vous.

„ Nostre entent si est, quant bon
 „ nous sembler, de voz getter hors
 „ de nostre Roialme, & en profit
 „ de nostre People, & a ceo faire
 „ avoms ferme esporaunce in Ihesu
 „ Christ, dount tout puissance nous
 „ vient.

„ Que par vostre Entreprise,
 „ qu'elle de volente, & noun reso-
 „ nables d'esse empeschez la saint
 „ volage d'outre Meer, & graunt
 „ quan-

„ quantité de Gentz Chrestiens mis
 „ à mort , le service Divine apeti-
 „ sez , & Sainte Eglise en meindre
 „ Reverence.

„ Et du ceo qu'Escript avoiez ,
 „ que vous entendez avoir l'Ost des
 „ Flemings , nous quidoms estre
 „ certains , que les bones Genz , &
 „ les Comunes du Pais se porte-
 „ ront , par tiel manere , pardevers
 „ nostre Cofin le Count de Flaun-
 „ dres lor Seigneur faantz meine ,
 „ & Nos , lor Seigneur Soveraign ,
 „ qu'ils garderont lor Honure & lor
 „ loialte.

„ Et que ceo qu'ils ont mepris
 „ jusques a cy , ceo .ad a est par
 „ Malvais Conseil des Gentz ; que
 „ ne regardans pas au profit comune ,
 „ ne honure de Pays , meas au profit
 „ de eaux taunt seulement.

„ Donne sous les Campes , pres
 „ de la Priorie St. Andreu ; sountz
 „ le seal de nostre secret , en l'absen-
 „ ce du Graunt. Le 30. jour de
 „ Juyl , l'An de Grace 1340. *Pag.*
 „ 199.

„ Traité de trêve conclu entre les
 „ deux Rois , depuis le 25. Septembre
 „ jusqu'au 24. de Juin 1341. *Pag.* 205.
 „ Mémoire , qui marque le jour du re-
 „ tour.

tour d'*Edouard* en *Angleterre*, le 30. Novembre 1340.

Diverses Lettres * d'*Edouard* aux Prélats d'*Angleterre*, & au Pape, qui marquent les sujets de plaintes, que ce Prince avoit contre l'Archevêque de *Cantorbery*, & les malversations de ce Prélat. *Pag.* 225, 235, 236. En Février, & Mars.

Lettre de l'Empereur, qui s'offre pour Médiateur entre les deux Rois, & dit que *Philippe* a déjà accepté sa médiation. Il s'excuse sur ce qu'il s'est accommodé avec le Roi de *France*, & prend pour prétexte qu'*Edouard* a fait la trêve sans sa participation. Enfin, il revoke sa Patente, qui constituoit *Edouard* Vicaire de l'Empire. Le 25. Juin. *Pag.* 262.

Réponse d'*Edouard* à la Lettre précédente. Il dit à l'Empereur qu'à l'égard de la médiation proposée, il le prie de l'excuser s'il ne l'accepte pas ; ses droits étant d'une telle évidence, qu'il ne croit pas devoir les mettre en compromis. Touchant la trêve, il le prie de se souvenir, que par leurs conventions, il étoit autorisé pour faire la trêve, quand il le jugeroit à propos ; mais non
pas

* Année 1341.

278 BIBLIOTHEQUE

pas une paix finale. Il ajoûte, qu'il ne peut assez s'étonner de la révocation de la Patente ; puisque, selon leur Traité, il devoit jouir du titre de *Vicaire*, jusqu'à ce qu'il fût en paisible possession du Royaume de *France*, ou de la meilleure partie. Le 25. Juin. *Pag.* 262.

Prolongation de la trêve, jusqu'au 24. Juin 1342. *Pag.* 281.

Don fait à *Jean de Monfort* du Comté de *Richemond* en *Angleterre*, pour recompense de celui de *Monfort*, qui avoit été confisqué en *France*. Il paroît par cet Acte, qu'il y avoit un Traité d'alliance, entre *Edouard*, & *Jean de Monfort*. Le 24. Septemb. *Pag.* 283.

Commission donnée * à *Gautier de Mawmy*, pour se mettre en possession au nom du Roi des places de *Brétagne*. Du 10. Mars. *Pag.* 301.

C'étoit après la prise de *Jean de Monfort*, & en vertu du nouveau Traité fait avec *Marguerite* sa femme.

Envoi du Comte de *Northampton* en *Brétagne*. Du 27. Mars. *Pag.* 304.

Lettre sur l'élection du Pape *Clement VI.* Du 8. Avril. *Pag.* 310.

En-

* Année 1342.

Envoy de *Robert d'Artois* en *Brétagne*. Le 3. Juillet. *Pag.* 326.

Lettres Patentes qui établissent le Comte de *Northampton* Lieutenant pour le Roi en *France*, & en *Brétagne*, & lui donnent pouvoir de conférer des titres & des honneurs, dans le Royaume de *France*. Le 3. Juillet. *Pag.* 326. & 332.

Lettre d'*Edouard* à l'un des Légats, à qui il se plaint que *Philippe* avoit rompu la trêve, par des hostilités commises sur mer, & en *Guyenne*. 8. Août. *Pag.* 337.

Mémoire qui marque le jour du départ du Roi pour la *Brétagne*, le 5. Octobre 1342. *Pag.* 344.

Plusieurs Actes datez de la *Rosere* en *Brétagne*. Le 12. Novembre, *Pag.* 345. & suivantes.

Ordre aux Sherifs d'*Angleterre*, * de faire publier la trêve, jusqu'à la fête de *St. Michel* 1346. *Pag.* 357: Le 20. Février.

Mémoire, qui marque le jour du retour du Roi en *Angleterre*, le 2. Mars 1343. *Pag.* 363.

Bref de *Clement VI*, qui notifie au Roi, que suivant les Conventions de la trêve, *Philippe* a promis d'envoyer

* Année 1343.

voyer ses Ambassadeurs à *Avignon*, & le prie d'y envoyer aussi les siens. Il lui dit encore, que *Philippe* a offert de mettre *Jean de Monfort* en liberté, pourvû qu'il donne des Cautions pour son retour; mais que ce Prince n'a pû encore en trouver.
14. Cal. Jun. Pag. 385.

Plein-pouvoir donné par *Edouard* à ses Ambassadeurs, pour aller traiter devant le Pape, *non ut Judice, sed ut privatâ personâ, & Mediatore communi. Non in forma, nec figura Judicii, sed extrajudicialiter, & amicablement*. Le 20. May. Pag. 366.

Envoi d'autres Ambassadeurs au Pape, pour se plaindre que la trêve n'a pas été exécutée en tous ses articles, de la part de *Philippe*, & pour excuser *Edouard*; s'il ne fait pas partir ses Ambassadeurs, avant que d'avoir reçu satisfaction. 20. May. Pag. 367.

Lettre d'*Edouard* au Pape, dans laquelle il se plaint que ceux, qui ont enlevé *Nicolas de Flisco* son Envoyé, ont été pardonnez trop légèrement. Il lui dit franchement que les Grands de son Royaume s'opposent au départ de ses Plénipotentiaires, jusqu'à ce qu'on lui ait donné
la-

satisfaction sur cet article; & prend occasion de là de demander un sauf-conduit extraordinaire; dans lequel soient spécifiées diverses Clausés, qui mettent ses Ambassadeurs à couvert de pareilles violences. Du 6. de Juillet. *Pag.* 374.

Renouvellement du Plein-pouvoir, pour l'Ambassade solennelle d'*Avignon*. Du 29. Août. *Pag.* 381.

Lettre d'*Edouard* au Pape, à qui il se plaint de diverses infractions de la trêve. Il consent à la prolongation du terme assigné pour le Traité, & demande pour ses Plénipotentiaires le sauf-conduit, en la forme qu'il a déjà prescrite. Le 29. Novembre. *Pag.* 394.

Autre Lettre pour demander * le sauf-conduit. Le 3. Août. *Pag.* 419.

Plein-pouvoir à l'Evêque de *Norwich*, pour porter des plaintes au Pape, sur les infractions de la trêve. Du 3. Août. *Pag.* 419.

Bref de *Clement VI.* qui demande qu'*Edouard* lui envoie l'Ambassade solennelle qu'il lui a fait espérer, & que, selon les conventions, il y ait parmi ses Ambassadeurs, quelque Prince de son sang. Il le prie aussi
que

* *Année 1344.*

que l'un d'entr'e eux soit chargé de son secret , & qu'il ait ordre de le lui communiquer , promettant de le tenir , *quasi sub Confessionis sigillo*. 8. Id. Decemb. *Pag.* 433.

Réponse du Roi * à deux Légats , qui lui avoient écrit de *Lyon* , pour l'informer qu'ils lui étoient envoyez pour l'exhorter à la paix. Il leur dit , qu'il ne peut traiter , sans la participation de ses Alliez ; qu'il a déjà répondu la même chose au Nonce du Pape , par l'avis de son Conseil , & qu'il ne peut s'en départir. Le 28. Janvier. *Pag.* 439. Il paroît par là que le Pape le pressoit d'abandonner ses Alliez , ce qui regardoit sans doute *Jean de Monfort*.

Lettre d'*Edouard* au Pape , sur la violation de la trêve en *Bretagne* , par la mort des Seigneurs Bretons décapitez à Paris. Le 6. Mai. *Pag.* 653. Dans cette Lettre qui est fort longue , *Edouard* fait une brève recapitulation de tout ce qui s'étoit passé , depuis le commencement de la guerre , jusqu'à la trêve conclue en *Bretagne* ; après quoi il ajoute : „ Et „ *cum sic, spe Pacis arridente, sub* „ *dictarum Treugarum fiducia re-* „ *deun-*

* *Année 1345.*

„ deuntes in Angliam, dimissis pau-
 „ cis Ministris nostris in *Britannia*,
 „ pro regimine dictarum Partium,
 „ & Coadjutorum nostrorum, ibi-
 „ dem ordinassemus Nuncios nos-
 „ tros ad Sanctitatis vestræ præsen-
 „ tiam, pro Tractatu Pacis, trans-
 „ mittendos, prout confictum fue-
 „ rat; supervenerunt nobis nova
 „ certa non leviter pungentia men-
 „ tem nostram, de morte, videlicet,
 „ quorundam Nobilium nobis *Adhæ-*
 „ „ *rentium*, captorum in *Britannia*,
 „ & de speciali præcepto dicti *Phi-*
 „ „ *lippi*, Parisius ignominiosè morti
 „ traditorum; nec non de strage,
 „ & depopulatione magnâ Fidelium,
 „ & locorum nostrorum in *Britan-*
 „ „ *nia*, *Vasconia*, & alibi, ac Trac-
 „ tatibus subdolis & occultis cum
 „ „ *Alligatis* & subditis nostris, habi-
 „ „ tis, quos sic à nobis auferre & si-
 „ „ bi attrahere nitebatur; ac aliis, de
 „ „ facili non numerandis flagitiis, &
 „ „ injuriis, contra dictas Treugas,
 „ „ per partem præfati *Philippi*, tam
 „ „ in terrâ quam in mari factis, & at-
 „ „ temptatis; per quæ dictæ Treugæ
 „ „ violantur per partem dicti *Philip-*
 „ „ *pi*, notoriè dissolutæ. *Il ajoute un*
 „ „ *peu plus bas*: Ut taceamus de ex-
 „ „ cessi-

„ cessibus per Nuncium Sanctitatis
 „ Vestræ, pridem pro conservatione
 „ Treugarum prædictarum, missum
 „ in Britanniam, perpetratis; qui
 „ quod sedâsse debuit dissidium,
 „ propensius excitavit, non Conser-
 „ vatorem Treugarum, sed Partem
 „ contra nos & nostros potius se
 „ ostendens; super quo Sanctitas
 „ Vestra, (salvâ pace suâ) remedium
 „ non adhibuit, licet super hoc fuis-
 „ set, ut decuit, requisita.

Cette Lettre fait voir manifestement l'erreur, dans laquelle *Mezeray*, & les autres Historiens François sont tombez; en avançant que les Seigneurs *Bretons* décapitez à Paris étoient du parti de *Charles de Blois*, & qu'ils avoient été arrêtez à Paris même, où ils étoient allez volontairement, pour assister à un Tournoy; puis qu'on voit au contraire, qu'ils étoient du parti de *Jean de Monfort*, & qu'ils furent arrêtez en *Brétagne*. *Quorundam Nobilium*, dit *Edouard*, *nobis Adherentium*, *Captorum in Britannia*. Cette erreur, volontaire, ou non, est d'autant plus importante, que la mort de ces Seigneurs étant le principal fondement de la rupture de la trêve, si ce que
ces

ces Historiens avancement étoit vrai, on ne sauroit justifier *Edouard* d'avoir mal à propos rompu la trêve. En effet, quelle raison auroit-il pu avoir de se formaliser de la mort de quelques Seigneurs du parti contraire ; quand même, ainsi qu'*Argentré* Historien de *Bretagne* l'assure, ils auroient entretenu correspondance avec lui ? N'étoit-il pas permis à *Philippe* & à *Charles de Blois*, de punir leurs propres sujets ? Mais si ces Seigneurs étoient du parti de *Jean de Monfort*, & s'ils furent arrêtés en *Bretagne*, pendant la trêve ; comment peut-on excuser *Philippe*, sur cette infraction ?

Il semble que *Philippe* voulut donner quelque satisfaction à *Edouard*, en tirant *Jean de Monfort* de la Tour du Louvre, & en le laissant dans Paris sur sa parole. Mais *Jean*, qui ne se crut pas obligé de la garder, s'étant évadé de Paris, alla trouver *Edouard*, à qu'il fit un nouvel hommage en ces termes : *Je vous reconnais pour droituel Roi de France, & à vous comme à mon Seigneur Lige, & droituel Roi de France, fasse mon hommage pur la Duché de Bretagne, que je clame tenir de vous mon Sei-*
Tom. XXIII. Part. 2. N gneur

*gneur, & devienzt vostre Homme Li-
ge de die & de membre, & de terrien
honneur, à vivre & à mourir contre
toutes gentz. Le 20. May. Pag. 452.*

*Déclaration d'Edoüard sur les cau-
ses de la guerre, & pour justifier sa
conduite. Du 14. Juin. Pag. 459.*

*Hommage fait à Edoüard par Ges-
froy de Harcourt, Seigneur Normand,
qui s'étoit réfugié en Angleterre. Le
13. Juin. Pag. 459.*

Bulle de Clement V I. qui répond
à la Lettre d'Edoüard du 6. de May.
Cette Bulle est remarquable, en ce
qu'elle donne tout le tort à Edoüard,
dans la rupture de la trêve. C'est
ce qui m'engage à en examiner les
principaux articles ; parce que de
cet examen dépend l'éclaircissement
de ce fait, que les Historiens ont lais-
sé dans une grande obscurité ; ce
qui est un des principaux usages, qu'on
peut tirer de ce Recueil.

*Porro, dit ce Pontife, quia illi qui
dictas tunc Nobis missas Litteras dicti-
tarunt, rei veritatem forsitan ignora-
bant, multa posuerunt in eis, & ali-
qua tacerunt, in quibus erraverunt
notabiliter, factum taliter recitando.*

Voici les preuves, sur lesquelles il
se fonde, pour convaincre Edoüard,
qu'il

qu'il est l'infraction de la trêve.

1. Il lui reproche qu'il n'a pas exécuté les Conventions, par lesquelles il s'étoit engagé à lui envoyer des Ambassadeurs; entre lesquels il y auroit quelque Prince du sang Royal, & que *Philippe* avoit satisfait à ces deux articles.

Pour répondre à cette objection, on peut dire, qu'entre les Ambassadeurs, qu'*Edouard* avoit nommez, se trouvoient *Henry de Lencastre* Comte de *Derby* son cousin, & *Hughes Spens* fils d'une de ses cousines germaines. La nomination de ces Ambassadeurs se prouve par le Plein-pouvoir, qui leur fut donné, & qui se trouve à la page 381. de ce Recueil. Il est vrai qu'avant que de faire partir cette Ambassade solennelle, il envoya au Pape d'autres Ambassadeurs, pour se plaindre de quelques infractions de la trêve, & de l'enlèvement de *Elisee*; comme aussi, pour demander un sauf-conduit, en la forme qu'il le desiroit. C'est de là que le Pape prend occasion de lui objecter qu'entre les Ambassadeurs, qui ont été envoyez, il ne s'est point trouvé de Prince de la famille Royale. Mais qui ne voit que cette objec-

tion est illusoire; puis que ces Ambassadeurs n'étoient pas envoyez , pour traiter la paix? D'un autre côté , si *Edouard* ne fit pas partir ses Plénipotentiaires; c'étoit parce qu'on ne lui donnoit aucune satisfaction , sur l'enlèvement de son Envoyé , & que même, sans sa participation , le Pape avoit absous ceux qui avoient commis cette violence. En second lieu , *Jean de Monfort* étoit retenu en prison , contre les Conventions de la trêve. Enfin , le Pape refusoit de donner aux Plénipotentiaires *Anglois* le sauf-conduit , en la forme qu'*Edouard* le demandoit. Il ne devoit donc s'en prendre qu'à lui même, du retardement des Ambassadeurs *Anglois* , jusqu'au tems de la mort des Seigneurs Bretons.

2. A l'égard de l'exécution de ces Seigneurs , voici comment le Pape excuse ce fait. Il dit qu'en ayant écrit au Roi de *France* , *Philippe* avoit répondu , qu'il avoit fait punir ces Seigneurs , pour divers crimes qu'ils avoient commis , & pour avoir violé la trêve en *Brétagne*. Que d'ailleurs ces mêmes Seigneurs avoient assuré , qu'ils n'avoient aucune sorte de confédération avec *Edouard* , mais
seu-

seulement avec *Jean de Monfort*, & que ce Comte, qui étoit alors prisonnier à Paris, assuroit de son côté, qu'il n'avoit fait aucune alliance avec *Edouard*. La foiblesse de cette excuse est manifeste. *Philippe* pouvoit-il ignorer que la trêve s'étoit faite en *Brétagne*, à l'occasion de la guerre qu'*Edouard* y avoit portée, en faveur de *Jean de Monfort*? D'ailleurs, il n'est nullement vraisemblable que *Monfort* eût déclaré qu'il n'avoit point fait alliance avec *Edouard*, puisque c'étoit en vertu de cette alliance, que la liberté avoit été stipulée dans le Traité de Trêve, & que c'étoit vraisemblablement à cela seul, qu'il étoit redevable de la vie. En effet, sans la protection d'*Edouard*, il auroit été exposé à la rigueur des loix, pour avoir pris les armes contre son Souverain. Il n'auroit donc garde de se priver de cette protection, en déclarant qu'il n'avoit point fait d'alliance avec *Edouard*. Remarquons encore que *Philippe* avouoit que les Seigneurs décapitez étoient du parti de *Jean de Monfort*, & qu'il ne nioit pas qu'ils n'eussent été arrêtez en *Brétagne*, ainsi qu'*Edouard* l'assuroit dans sa Lettre au

Pape. Il est donc manifeste, que la *Brétagne*, & tous les Alliez & Adhérens des deux Rois étant compris dans la trêve, *Philippe* l'avoit violée; en faisant arrêter dans ce Duché des Seigneurs du parti contraire, & en les faisant mourir à Paris.

3. Le Pape dit à *Edoüard* que, comme il se plaint de quelques infractions de la trêve, *Philippe* s'en plaint aussi de son côté. En cela, il peut se faire que les deux partis avoient tort.

4. Sur ce qu'*Edoüard* étoit plaint, que *Charles de Blois* violoit la trêve, & que *Philippe* lui donnoit du secours, le Pape répond, que le Roi de *France* avoit assuré qu'il ne donnoit aucune assistance à ce Prince. Il ajoûte que *Charles de Blois* étant allé lui même à *Avignon*, avoit déclaré en sa présence, qu'il n'étoit point compris dans le Traité, qu'il n'y étoit point nommé, & qu'il n'avoit pas même été requis de le signer. Mais c'est encore une réponse illusoire, puisque la trêve faite en *Brétagne*, entre les deux Rois, comprenoit tous leurs sujets, & Alliez, ainsi qu'on le peut voir à la *Pag.* 357. de ce Recueil; quoi qu'ils n'y fus-

fussent pas nommez, & que les seuls Ambassadeurs des deux Rois eussent signé le Traité. Que si, sous prétexte que *Charles de Blois* n'avoit pas signé la trêve, & n'y étoit pas nommé, il lui étoit permis de continuer la guerre en *Brétagne*; il n'auroit pas été moins permis aux Partisans de *Monfort* de la continuer aussi. Ainsi cette trêve, qui avoit été principalement faite pour la *Brétagne*, n'auroit été qu'une illusion.

5. Sur les plaintes qu'*Edouard* avoit faites au Pape, à l'égard de son Nonce; *Clement* se contente de nier le fait, & de dire simplement qu'il auroit châtié son Nonce, s'il eût marqué quelque partialité.

6. Il est plus difficile d'excuser *Edouard* sur la plainte du Pape, que les *Anglois* s'étoient emparez par force de la ville de *Vannes*; après en avoir chassé les gens du Pape, qui devoient la garder, jusqu'à la fin de la trêve. Peut-être étoit-ce par représailles, pour quelque place, dont *Charles de Blois* s'étoit emparé. Pour le dire en passant, ceci peut servir à éclaircir, comment *Vannes* tomba entre les mains de *Jean de Monfort*, ce que l'Historien de *Brétagne* a ignoré.

Voila les principales raisons , sur lesquelles *Clement* se fondeoit , pour convaincre *Edoüard* qu'il étoit le premier Auteur de l'infraction de la trêve. Il ne parloit point dans cette Bulle , de l'enlèvement de *Flisco* ; sur lequel apparemment , il n'avoit aucune bonne excuse à donner. *Edoüard* pouvoit donc , sur cet article , comme sur les précédens , dire à son tour au Pontife , que ceux qui avoient dicté sa Bulle , avoient passé sous silence des articles importans , & déguisé la verité sur quelques autres. Il y auroit encore diverses observations à faire sur cette Bulle ; si je ne craignois de m'engager , dans une trop longue discussion. Ce que je viens de dire suffira , ce me semble , pour faire juger auquel des deux Rois on devoit attribuer la rupture de la trêve. XII. Cal. Aug. Pag. 460.

Lettre d'*Edoüard* au Pape , sur la Bulle précédente , à laquelle il dit qu'il prépare une réponse ; dont il ne doute pas que le Pontife ne soit satisfait. Du 11. Novemb. Pag. 483.

Cette Réponse ne se trouve pas dans ce Recueil ; mais on y voit que dans la suite il envoya un homme

me au Pape, * avec des instructions sur ce sujet. Du 8. Fevrier. Pag. 489.

Proclamation pour justifier la guerre contre *Philippe de Valois*. Ce qu'il y a de remarquable dans cette Proclamation, c'est qu'*Edouard* y dit, qu'incontinent après la mort de *Charles de Bel*; il consulta les Grands, les Prélats, & les Jurisconsultes de son Royaume, & que ce fut par leur conseil qu'il envoya des Ambassadeurs en *France*, pour demander la Couronne de ce Royaume. Il ajoute, qu'ils ne purent avoir audience, & qu'après avoir fait leurs Protestations, ils furent obligez de se retirer, ayant sujet de craindre pour leur vie. Ceci confirme ce qui a été avancé sur ce sujet, dans l'Extrait du Tome IV. Du 15. Mars. Pag. 497.

Conventions entre *Jean Duc de Normandie*, fils de *Philippe de Valois*, & les *Normans*, dans lesquelles ceux-ci s'obligent à suivre le Duc en *Angleterre*, avec 40000. hommes, pour faire la conquête de ce Royaume; avec diverses conditions de part & d'autre, en cas que cette entreprise réussit. Au Bois de *Vincennes* le 23. N 5 Mars,

Année 1346.

294 BIBLIOTHEQUE

Mars, l'an 38. Je ne sai ce que signifie cette date, s'il n'y a pas faute d'impression. Peut-être ces Conventions sont elles de l'an 1338.

Lettre de *Lionel*, fils du Roi, Régent en *Angleterre*, aux Maires, & aux Sherifs des principales villes du Royaume; pour leur notifier la victoire, remportée par le Roi à *Cressy*. Du 6. Septemb. Pag. 525.

Ordre d'amener * un grand secours au Roi, pour résister à *Philippe*, qui assembloit toutes les forces de la *France*, pour faire lever le siège de *Calais*. Du 3. Octob. Pag. 527.

Traité de trêve fait près de *Calais*, depuis le 28. Septembre 1347. jusqu'au 9. de Juillet 1348. Pag. 588.

Diverses † Prolongations de la trêve, & Plein-pouvoirs pour faire la paix jusqu'au 1. Août 1350.

Bref de *Clement VI*, sur la mort de *Philippe de Valois*, & pour exhorter *Edouard* à faire la paix avec *Jean*. Die 3. Non. Septemb. Pag. 680.

Plein-pouvoir pour renouveler, avec *Jean*, la trêve faite avec *Philippe* son père. Du 2. Novemb. Pag. 690.

Di-

* Année 1347. † Années 1348. & 1349.

Diverses * prolongations de la trêve, pour négocier la paix.

Lettre d'Edouard † au Pape, dans laquelle il paroît résolu de conclure la paix avec Jean. *Ita quod ex parte nostrâ, non reperietur, per Deigratiam, dissimulatio, dilatio, vel defectus, quod de nobis sentire velit vestre Moderatio circumspecta.* Du 8. Novembre. Pag. 772.

C'étoit lorsque Jean s'avança jusqu'à offrir la Guyenne, l'Artois, Guignes, & Calais, en toute Souveraineté.

Lettre à Innocent ‡ VI. sur son exaltation sur la Chaire de St. Pierre. Du 20. Juin. Pag. 753.

Plein-pouvoir donné par Edouard à ses Ambassadeurs, plus ample que les précédens; pour conclure la paix, & pour renoncer en son nom à la Couronne de France. Du 30. Mars. Pag. 779.

Prolongation de la trêve, depuis le 6. d'Avril 1353. jusqu'au 1. d'Avril 1354. sous les Tentes devant Guignes. Le 6. d'Avril. Pag. 784.

Pouvoir donné aux Ambassadeurs, plus ample que tous les précédens,

N 6

par

* Année 1351. † Année 1352. ‡ Année 1353.

par lequel il paroît manifestement qu'*Edouard* croyoit la paix faite. Voici ce que portoit ce Plein-pouvoir. „ Dantes, & concedentes eis,
 „ dem Procuratoribus, auctoritatem,
 „ & speciale mandatum, tractandi
 „ cum Adversario nostro, seu De-
 „ putatis, & Assignatis per eum,
 „ de pace finali inter nos & ipsum,
 „ per Dei gratiam, ineunda, & su-
 „ per omnibus Debatis, Litibus, &
 „ Controversiis, inter Nos & dic-
 „ tum Adversarium nostrum exorist.
 „ Specialiter super jure quod habe-
 „ mus, vel habere poterimus ad Co-
 „ ronam, & Regnum Franciæ, &
 „ pertinentia eorundem: Vel in eis
 „ transigendi, componendi, pacisci-
 „ scendi, & etiam juri Nobis in hac
 „ parte competenti, ex causâ Tran-
 „ sactionis, seu Compositionis, ac
 „ Recompensationis, nobis super
 „ hoc faciendæ, renunciandi &c. Et
 „ cum inter Nuncios utriusque Par-
 „ tis sic tractatum fuerit & finaliter
 „ concordatum, ut sic concordata,
 „ quantum ad nos attinet feliciter
 „ observentur, submitte Nos,
 „ Hæredes, & subditos nostros, ac
 „ Terras & Dominia quæcumque
 „ quæ jam habemus in Regno Fran-
 „ ciæ,,

cia, & quæ, virtute hujusmodi
 Concordiæ in eodem, continget nos
 habere, jurisdictioni dicti summi
 Pontificis, videlicet, ut ipse per
 censuras ecclesiasticas, & alias vias
 legitimas, ad observationem pro-
 missorum Nos, Hæredes, & subdi-
 tos nôtros, compellere valeat,
 & artare; & omnia sic concordata,
 auctoritate Apostolicâ confir-
 mare, homologare, & quâ cum
 firmitate vallare. Du 28. Août.
 Pag. 794.

Il est manifeste par ce Plein-pou-
 voir, qu'on avoit fait à *Edouard* des
 offres, qu'il jugeoit à propos d'ac-
 cepter; ce qui confirme ce que les
 Historiens *Anglois* ont avancé, sur ce
 sujet, & que *Mezerai* a cru devoir
 passer sous silence.

Procuration des Archevêques &
 Evêques d'*Angleterre*, à cinq Juris-
 consultes, pour consentir en leur
 nom au Traité, qui doit être signé
 devant le Pape, & que le Pontife
 puisse le confirmer par son autorité,
 & obliger à l'observation du même
 Traité, par les plus graves censures.
 Du 28. Août. Pag. 796.

Semblable Procuration de *Lio-
 nel*, & de *Jean*, fils du Roi, &
N 7
de

498 BIBLIOTHEQUE

de 85. Seigneurs Anglois. *Pag.* 797.

Cette négociation ayant traîné tout le reste de l'année 1354, *Edouard* se vit enfin frustré de ses espérances ; par le refus, que fit le Roi *Jean* de confirmer ce qui avoit été arrêté devant *Guisnes*.

Lettre d'*Edouard* * aux Prélats Anglois , par laquelle il les informe que les Ambassadeurs des deux Couronnes s'étant assemblez entre *Guisnes* & *Calais*, ils étoient convenus des articles de la paix , & qu'il avoit été arrêté , que les Ambassadeurs se rendroient auprès du Pape, pour les faire confirmer par son autorité ; mais que les siens , après avoir long-tems attendu, avoient été obligez de s'en retourner ; ceux de *France* ayant refusé de confirmer ce qui avoit été arrêté. Du 1. Juin. *Pag.* 816,

Envoi du *Prince de Galles*, en qualité de Lieutenant du Roi, dans cette Province. Du d'Août *Pag.* 816.

Patente qui établit *Henry de Lan-astre*, Lieutenant du Roi en *Brétagne*. Du 14. Septembre. *Pag.* 827.

Réponse du Roi à une Lettre du Pape

* Année 1354.

Pape qui le pressoit de renouer la négociation de la paix. *Edouard* lui dit , qu'après avoir été si manifestement trompé , par son ennemi ; il ne peut présentement , qu'il a repris les armes , rentrer dans une nouvelle négociation , sous une espérance très-incertaine. Du 28. May. Pag. 851.

Pour donner pourtant quelque satisfaction au Pape, qui ne cessoit point de le solliciter à la paix ; *Edouard* donna pouvoir au *Prince de Galles* , son fils , qui étoit déjà en *Guyenne* , de traiter avec la *France*. Du 1. Août. Pag. 859.

Il y a grande apparence que ce n'étoit que pour se délivrer de cette importunité , qu'il renvoya l'affaire au *Prince* son fils , qui étoit déjà occupé à ravager les Provinces de *France*.

Lettre d'*Edouard* aux Prélats de son Royaume , pour leur donner connoissance de la grande victoire , que le *Prince de Galles* avoit remportée près de *Poitiers* , & de la prise du *Roi Jean*. Du 10. Octobre. Pag. 859.

Lettres Patentes qui établissent *Philippe de Navarre* , Gouverneur de *Nor-*

Normandie pour Edoüard. Du 30^e Octob. Pag. 871.

Ce Prince étoit frère de *Charles Roi de Navarre*, que le Roi *Jean* détenoit en prison, dans le Chateau d'*Arleux* en *Cambresis*.

Affaires d'Edoüard avec l'Ecosse :

DANS l'Extrait du Tome précédent, nous avons laissé l'*Ecosse* en un très-fâcheux état. * *Edoüard* maître des principales places, y re-gnoit sous le nom d'*Edoüard Baillol*, qui portoit le titre de Roi, mais qui n'étoit qu'une ombre de Souverain, tandis que le Roi *David* étoit réfugié à la Cour de *France*; qui cherchoit plutôt à faire durer la guerre en *Ecosse*, qu'à la terminer par quelque puissant secours. Depuis qu'*Edoüard* avoit manifesté ses desseins contre la *France*, *Philippe de Valois* auroit bien souhaité de pourvoir faire une puissante diversion en *Ecosse*; mais il étoit trop tard, puisqu'il fal-loit qu'il pensât à se défendre lui-même, contre une ligue, qui s'étoit formée contre lui, pendant qu'*E-doüard* l'avoit amusé d'une vaine es-

pé-

* Année 1338.

pérance de paix , ainsi qu'on l'a vu
 dans l'Extrait précédent. Par cette
 raison , les secours qu'il pouvoit don-
 ner aux *Ecoffois* n'étoient pas bien
 confiderables. Cependant *Robert Stu-*
art , Régent en *Ecoffe* pour le Roi
David , voyant qu'*Edouard* alloit être
 assez occupé en *Flandres* , conçut
 quelque espérance de pouvoir profi-
 ter de cette diversion ; & ayant as-
 semblé quelques troupes , aussi-tôt
 qu'il scût qu'*Edouard* avoit passé la
 mer , il recommença les hostilités
 en *Ecoffe*. Le peu d'opposition , qu'il
 rencontra de la part de *Baillol* , à qui
Edouard n'avoit laissé que peu de for-
 ces , & quelques heureux succès que
 ses armes eurent au commencement ,
 lui ayant donné la facilité d'augmen-
 ter son armée , il prit la résolution
 d'assiéger *Pertb* ; ce qu'il exécuta
 * l'année suivante , à-peu-près dans
 le tems qu'*Edouard* commençoit sa
 première Campagne en *Flandres*. La
 prise de cette place , qui lui coûta un
 siège de trois mois , ayant obligé
Baillol de se retirer vers les Frontières
 d'*Angleterre* , le Régent profita
 de ses avantages ; pour attaquer la
 forte ville de *Sterling* , qu'il prit par
 com-

* Année 1339.

composition; après quoi il se rendit encore maître d'*Edimbourg*, par un stratagème.

Edouard étant trop occupé * aux préparatifs de la Campagne, qu'il devoit faire en *Flandres* en 1340, pour pouvoir penser à l'*Ecosse*; *Stuart* profita de la conjoncture, pour faire une irruption dans le *Northumberland*, d'où il emporta un grand butin. En suite, pendant qu'*Edouard* étoit devant *Tournai*, le Régent d'*Ecosse* s'empara de *Roxborough*, & enfin de toutes les autres places, que les *Anglois* tenoient en *Ecosse*; desorte qu'il ne leur resta plus que *Barwick*.

Les *Ecossois* † ayant été expressément compris dans la trêve, qui s'étoit faite devant *Tournai*; aussi-tôt qu'elle fut expirée, *Edouard* prit la résolution d'aller encore une fois ravager l'*Ecosse*, pendant que la trêve, qu'il avoit prolongée avec la *France*, duroit encore. Dans ce dessein, il se rendit à *Newcastle*, où il attendit inutilement sa flotte, qui portoit des provisions pour son armée. Une violente tempête, qui dissipa cette flotte, ayant rompu ses me-

* Année 1340. † Année 1341.

mesures; il se vit obligé d'accorder une trêve aux *Ecossois*, à condition qu'ils se soumettoient à sa domination; si le Roi *David* n'étoit pas de retour en *Ecosse*, dans un certain tems, avec une armée capable de livrer bataille. *Buchanan* prétend que *David* étoit déjà en *Ecosse* incognito; & qu'il fit même une irruption en *Northumberland*. Quoi qu'il en soit, *Edouard*, qui avoit en tête l'affaire de *Brétagne*, dont il a été parlé dans l'Article précédent, accorda une nouvelle trêve au Roi *David*, & se retira.

Ce fut pendant cette trêve, * sur la fin de 1342. qu'*Edouard* alla porter la guerre en *Brétagne* où il fit au mois de Février 1343. une trêve, qui devoit durer jusqu'à la St. Michel 1346; & dans laquelle l'*Ecosse* fut comprise. On a vu, dans l'Article précédent, que cette trêve fut rompue à l'égard de la *France*, dès l'année 1345, & qu'*Edouard* descendit en *Normandie* en 1346.

Pendant qu'*Edouard* † ravageoit la *Normandie* & les environs de *Paris*, *David* rompit la trêve de son côté, par une irruption qu'il fit faire en

An-

* Année 1342. † Année 1346.

Angleterre, pendant qu'il se préparoit à faire lui-même une plus puissante diversion. C'est ce qui paroît manifestement, par un Acte de ce Recueil, que je rapporterai dans la suite.

Après la bataille de *Cressi*, *Edouard* ayant mis le siège devant *Calais*, *Philippe* qui ne pouvoit pas être si tôt prêt, pour faire lever ce siège, engagea le Roi *David* à faire une puissante diversion en *Angleterre*; dans l'espérance qu'*Edouard* seroit obligé d'accourir dans son Royaume, au secours de ses sujets. Il falloit bien que *David* fût déjà tout préparé, puisque six semaines après la bataille de *Cressi*, il étoit déjà en *Angleterre*, à la tête de soixante-mille hommes, & s'étoit même avancé jusqu'à *Durham*. La diligence que les *Anglois* firent, pour s'opposer à cette invasion, fut si grande, que par les soins de l'Archevêque d'*Yorck*, & de quelques Seigneurs des quartiers du Nord, ils se virent bien-tôt en état de livrer bataille aux *Ecossois*. Dans ce combat, qui se donna tout proche de *Durham*, l'armée d'*Ecosse* fut mise dans une entière déroute, avec perte de quinze-mille hommes, &

& le Roi *David* fut lui même fait prisonnier.

La perte que les *Ecossois* avoient faite , & la prison de leur Roi , les avoient mis hors d'état de résister aux armes *Anglois* ; si la *France* n'eût pris soin de les faire comprendre dans la trêve de *Calais* , & dans les fréquentes prolongations de cette trêve, qui dura jusqu'en 1354, comme on l'a vu dans l'Article précédent. Pendant ces trêves , on tâcha de procurer au Roi *David* sa liberté , par diverses négociations ; qui après avoir duré plusieurs années , * furent enfin terminées par un Traité , qui se fit en 1354. *Edouard* s'engageoit , par ce Traité , à mettre *David* en pleine liberté ; moyennant une rançon de quatre-vingts-dix mille marks Sterling payables dans neuf ans , & pour lesquels *David* devoit donner diversgages. C'étoit précisément dans le temps qu'*Edouard* se croyoit sur le point de conclure la paix avec le Roi *Jean* , selon les articles arrêtés entre *Calais* & *Guisnes*. Mais comme *Jean* n'avoit pas dessein de confirmer ces Articles , il engagea les *Ecossois* , à recommencer les hostilités ; en faisant distribuer quarante-mille

mille écus parmi les Grands , ainsi
 que *Buchanan* l'assure. Dans le tems
 donc , que *David* alloit être mis en
 liberté , *Stuart* s'empara par surprise
 de *Barwick* , & y fit mettre le feu.
 Cette rupture improvée obligeant *Edo-
 uard* à prendre d'autres mesures ,
 il fit renfermer *David* plus étroite-
 ment dans le Chateau d'*Odibam* , &
 marcha vers les frontières des deux
 Royaumes , pour recouvrer *Barwick* ;
 ce qui ne lui fut pas difficile , puis-
 que les *Ecossois* l'avoient abandonné.
 L'expédition d'*Edouard* ne se ter-
 mina pas à *Barwick*. Il se rendit en-
 core maître d'*Edimbourg* , & de
Roxborough , & ravagea impitoya-
 blement quelques Provinces d'*Ecosse*.
 Si la rupture du Traité , commencé
 avec la France , ne fût arrivée , en ce
 tems-là ; il y a grande apparence
 qu'*Edouard* se seroit rendu maître de
 toute l'*Ecosse*. On ne peut du moins
 douter qu'il n'eût ce dessein , quand
 on considère que dès ce tems-là , il
 commença ses négociations avec
Baillet ; pour se faire céder tous les
 droits que ce Prince pouvoit avoir
 sur ce Royaume , comme il paroît
 par quelques Actes de ce Recueil.
 Cette négociation qui vrai-sembla-
 ment

ment fut interrompuë, par les préparatifs qu'*Edouard* fut obligé de faire, pour recommencer la guerre contre la *France*, * fut renouvelée en 1356. *Edouard* s'étoit servi jusqu'alors du nom de *Baillol*, pour faire la guerre à l'*Ecosse*; mais enfin il leva le masque, & il voulut agir en son propre nom. Pour cet effet, il se fit ceder par *Baillol* le Royaume d'*Ecosse*, avec toutes ses dépendances; moyennant une pension annuelle de deux mille livres sterling, qu'il lui donna pour récompense de cette couronne imaginaire. C'est par-là que finissent les Actes de ce Tome, qui regardent l'*Ecosse*. Nous allons présentement parcourir les principaux.

On voit † dans l'année 1338. un Acte, qui fait voir la dépendance de *Baillol*, à l'égard de l'*Angleterre*. C'est une prière, ou plutôt un ordre à *Baillol* de donner le Gouvernement de Perth à *Thomas Ughtred*, en ces termes: *Cum pro reipublica ac vestram & nostrorum subditorum commodo & utilitate, de Consilio nostro ordinaverimus quod Dilectus & Fidelis noster Thomas Ughtred habeat consuetudinem villæ Sancti Johannis de Perth* in

* Année 1356. † Année 1338.

308 BIBLIOTHEQUE

*in Scotiâ Vestram amicitiam
requirimus & rogamus , quatinus ei-
dem Thomæ custodiam villæ prædictæ ,
per Litteras vestras Patentes , in for-
mâ debitâ , committi faciatis. Teste
Custode Angliæ. Du 4. Août. Pag.
70.*

* Ordre de payer à *Baillol* pour sa
subsistance trente sous par jour , en
tems de paix , & cinquante en tems
de guerre. *Teste Custode. Du 3. May.
Pag. 109.*

Pardon accordé à *Thomas Ughtred*,
pour avoir rendu la ville de *Pertb*
aux ennemis. Du 29. Octobre. *Pag.
131.*

Assignation † à *Baillol* de quaran-
te sous par jour , en tems de paix , &
de soixante , en tems de guerre.

Divers congez au *Comte de Mur-
rai* prisonnier en *Angleterre*.

Pouvoir donné ‡ à *Henri de Len-
castre* de faire la paix , ou la trêve ,
avec les *Ecossois*. Du 10. Octob. *Pag.
286.*

Ordre d'assembler une armée con-
tre l'*Ecosse*. Du 4. Novemb. *Pag.
290.*

Sauf-conduit § pour quelques En-
voyez

* Année 1339. † Année 1340. ‡ Année
1341. § Année 1342.

voyez de *Davia Brus* venant en *Angleterre*, pour traiter avec le Roi.
Du 20. Mars. *Pag.* 303.

Ordre * d'observer exactement, avec les *Ecoffois*, la trêve conclue en *Brétagne*. Du 20. Mai. *Pag.* 367.

Ordre d'assembler des troupes, pour s'opposer aux *Ecoffois*; qui après avoir fait une irruption en *Angleterre*, & s'être retirez, assemblent toutes leurs forces, pour faire une nouvelle invasion. *Teste Custode*. Du 20. Août. 524. Cette date est remarquable, en ce qu'elle fait voir que le Roi *David* avoit commencé les hostilités, même avant la bataille de *Cressi*, qui ne se donna que le 26. du même mois.

Lettre du Regent d'*Angleterre* à l'Archevêque d'*Yorck*, pour le remercier de la victoire de *Durham*. Du 20. Octobre. *Pag.* 528.

Il paroît de cette Lettre, que ce Prélat ne s'étoit pas contenté de donner ses soins à la levée des troupes, pour résister aux *Ecoffois*; mais qu'il s'étoit trouvé à la bataille. *Vestras, insuper, fidelitatem & strenuitatem probatissimas, pro honore nostri nominis, & tuitione Rei nostrae publicae Anglicanae contra hostiles invasiones*

Tome XXIII. Part. 2. O *Scoto-*

* Année 1343. † Année 1346.

310 BIBLIOTHEQUE

Scotorum Inimicorum & Rebellium nostrorum, modernis temporibus præexpertas, sudoribus Bellicis, præsertim in nostra absentia, claras factas, cum intimis gratiarum actionibus in Domino commendamus.

Dans un autre Acte, qui se trouve à la Pag. 692, le Roi dit: *Attendentes grata & laudabilia obsequia, quæ venerabilis Pater Willelmus de la Zouche Eborum Archiepiscopus multipliciter nobis fecit, nec non Locum Magnum, quem nobis & toti Regno Angliæ, pro defensione ejusdem Regni, præsertim in conflictu Dunelmensi, noscitur tenuisse.*

Ordre pour conduire *David Brus* à la Tour. Du 15. Decembre. Pag. 537.

Honneur * conferé à *Jean Coup-land*, qui avoit pris *David Brus*. Du 20. Janvier. Pag. 542.

Ordre pour faire le procès aux Comtes de *Meneteb* & de *Fyffe*, qui après avoir pris le parti d'*Édoüard*, avoient été pris dans la bataille de *Durham*. Pag. 549.

Jugement qui condamne ces deux Comtes à la mort, & Répit accordé au Comte de *Fyffe*, parent du Roi. Du 22. Février. Pag. 550.

De-

* Année 1347.

Depuis l'année 1348. jusqu'en 1351. on trouve divers Actes, qui regardent les négociations destinées à procurer la liberté de *David Brus*. Protestation de * *Baillol*, que le Traité, qui se négocioit avec *David Brus*, ne pût pas porter de préjudice à ses droits, acceptée par *Edoüard*. Du 4. Mars. Pag. 699.

Sauf-conduit pour *David Brus*, allant en *Ecosse*, avec la permission du Roi. † Du 4. Septembre. Pag. 722.

Continuation des négociations, pour la liberté de *David*.

Concession à *Baillol* ‡ que le Traité, qui se négocie avec l'*Ecosse*, ne puisse point lui porter de préjudice. Du 8. Mars. Pag. 748.

Lettres Patentes d'*Edoüard*; § par lesquelles il consent que toutes les avances, que *Baillol* pourra faire dans le Traité, qui se négocie avec lui, touchant la cession du Royaume d'*Ecosse*, ne lui porteront aucun préjudice, en cas que le Traité ne se conclue pas. Du 30. Juin. Pag. 788.

Conventions entre les Commissaires Anglois & Ecossois; touchant la

O 2

li-

* Année 1351. † Année 1352. ‡ Année 1353. § Année 1354.

liberré de *David Brus*. 1. Que *David* sera mis en liberté , pour aller où bon lui semblera. 2. Qu'il payera au Roi *Edouard* 90000. marcs Sterling , dans neuf ans , 10000. chaque année. 3. Qu'il y aura trêve entre l'*Angleterre* & l'*Ecosse* , jusqu'à l'entier payement. 4. Qu'*Edouard Baillol* sera compris dans la trêve. 5. Que *David* livrera vingt Otages. Les autres conventions regardent la qualité des Otages , & la sûreté du payement. A *Newcastle* le 13. Juillet 1354.

Ratification d'*Edouard*. Du 5. Octobre. *Pag.* 800. Ratification du Prince de *Galles*. *ibid.* Ces Conventions furent rédigées en forme de Traité solennel , qui fut signé à *Barwick* le 12. de Novembre de la même année. *Pag.* 812. Il est surprenant qu'aucun Historien *Anglois* , ou *Ecossois* n'ait parlé de ce Traité.

En conséquence de ce Traité , *David* fut conduit à *Newcastle* pour être mis entre les mains des *Ecossois* , & il paroît de divers Actes de cette même année , qu'on n'attendoit que l'arrivée des premiers Otages , pour être échangez avec ce Prince.

Ce

Ce * Traité n'ayant pas été exécuté, à cause de la surprise de *Barwick*, arrivée vers le milieu de *Décembre* 1354, *Robert Stuart* Regent d'*Ecosse*, voulut renouer cette négociation, en 1356, comme il paroît d'un Plein-pouvoir donné par ce Régent à ses Envoyez le 17. Janvier 1356. *Pag.* 822. Cette affaire traîna jusqu'à l'année 1357. que *David* fut enfin relâché, ainsi qu'on le verra dans le Tome VI.

Cession de *Baillol* à *Edouard* du Royaume d'*Ecosse*, & de toutes ses dépendances. A *Roxborough*. Du 20. Janvier. 1356. *Pag.* 832. & suivantes.

Conventions entre *Edouard*, Roi d'*Angleterre*, & *Edouard Baillol*, par lesquelles le premier s'engage à payer à *Baillol*, en récompense de la Couronne d'*Ecosse*, une pension annuelle de deux-mille livres Sterling, payable en quatre termes. A *Bambury*. Du 20. Janvier. *Pag.* 836.

Proclamation d'*Edouard*, qui promet de maintenir les loix & les coutumes d'*Ecosse*, sans y rien changer. Du 15. Mars. *Pag.* 846.

On trouve dans la *Pag.* 859. qu'*E-*
O 3
doüard

* Année 1356.

314 BIBLIOTHEQUE

Edouard demanda du tems à *Baillol*, pour lui payer le second quartier de sa pension; à cause des grandes dépenses, qu'il étoit obligé de faire.

Commission pour traiter avec les *Ecoffois*, sur la liberté de *David Brus*.

Du 25. Mars. *Pag.* 847.

Sauf-conduit pour les Envoyez d'*Ecosse*. Du 13. Decembre. *Pag.* 875.

Autres affaires étrangères.

Pendant les 19. années, dont on trouve les Actes dans ce volume, *Edouard* eut une infinité d'affaires à négocier, avec divers Princes, sur tout par rapport à son affaire principale; je veux dire la guerre contre la *France*. Mais comme on ne sauroit expliquer les sujets de toutes ces négociations, sans s'engager dans un trop long détail; je me contenterai d'indiquer les Princes ou autres, avec qui il eut à négocier pendant ce tems-là; afin que ceux, qui pourront avoir besoin de quelqu'un de ces Articles, puissent consulter le Recueil même.

Il y a donc des négociations, avec l'Empereur *Louis de Baviere*, les villes de *Flandres*, le Duc de *Gueldre*,
le

le Marquis de *Juliers*, le Duc de *Brabant*, particulièrement touchant un mariage projeté entre *Edoüard* fils aîné du Roi, & une fille du Duc. Il y a de l'apparence que le Pape refusa la dispense pour ce mariage, quoi qu'elle lui eût été souvent demandée.

Il y en a avec le Comte de *Haynaut*, beaufrère d'*Edoüard*. Après la mort de ce Comte, il y eut un différend entre ses deux sœurs, dont *Marguerite* l'aînée étoit veuve de l'Empereur *Louis de Baviere*; & *Philippe*, qui étoit la cadette, avoit épousé *Edoüard III*. Elles prétendoient toutes deux à la succession du *Haynaut*, de la *Hollande*, & de la *Zélande*; sur quoi on trouve divers Actes, dans ce V. de Tome.

On y voit des négociations avec *Alphonse IX*. Roi de *Castille*, principalement touchant le mariage de *Jeanne* fille aînée d'*Edoüard*, avec *Pierre*, qui fut ensuite sur nommé le cruel, fils aîné d'*Alphonse*. Ce mariage ayant été enfin arrêté, après de longues négociations; la Princesse mourut à *Bordeaux*, en allant trouver son Epoux.

On trouve encore, dans ce Recueil,

316 BIBLIOTHEQUE

cueuil, quelques Actes, qui font mention d'une flotte d'*Espagne*, qui faisoit beaucoup de desordres dans la *Manche*, & qu'*Edouard* alla combattre en personne. L'avantage qu'il eut, dans ce combat, procura une trêve de 20. ans avec les Espagnols, en 1351.

Il y a de plus des traitez, avec le Roi d'*Arragon*, le Roi de *Portugal*, le Roi de *Majorque*, *Philippe* de *Navarre* frère de *Charles le Mauvais*, les Ducs d'*Autriche*, le Marquis de *Brandebourg*, *Charles* IV. Empereur, le Comte de *Geneve*, le Dauphin de *Viennois*, *Geffroi* de *Harcour*, & divers Seigneurs de *Guyenne*, & particulierement avec le Seigneur de *Le Bret*, ou d'*Albret*.

On trouve encore, dans ce Tome, divers Actes, qui concernent la *Brétagne*, & l'alliance avec *Jean de Monfort*; un Traité fait avec *Charles de Blois*, qui ayant été fait prisonnier à la bataille de *Rien* en 1347, fut conduit en *Angleterre*, où il demeura jusqu'en 1356, qu'il obtint sa liberté; moyenant une rançon de sept cents mille écus, payable en divers termes, dont *Edouard* lui quitta la moitié; à condition qu'il payeroit exactement l'autre moitié, à chaque terme. On

On y trouve encore divers projets de mariage des enfans d'*Edouard*. Tout ces Articles fournissent la matière d'une infinité de pieces, qu'il seroit trop long d'expliquer dans un Extrait.

Affaires Domestiques.

L'Interieur de l'*Angleterre* ayant été dans une profonde paix pendant ces 19. années, il ne s'y est point passé d'événement qui ait eu aucune suite. Toute la matière de cet Article se réduit donc à quelques Actes détachés dont voici quelques-uns des plus importans.

Ordre * de se saisir de tout l'É-tain de *Cornouïlle*, & de *Devonshire*, pour servir aux fraix de la guerre, en donnant des sûretés aux Propriétaires. Du 10. May. *Pag.* 39.

Emprunts faits par le Roi aux Abbaïes, consistant en diverses pieces d'argenterie, appartenant aux Eglises.

Permission de fouiller dans le Païs de *Cornouïlle*, pour trouver des mines d'or; ou d'argent; à condition que les Propriétaires en feront les

O 5. fraix,

* Année 1338.

traix , & que le Roi aura le tiers de l'or , ou de l'argent , quand ils seront épurez.

Défense * de payer ni les Créanciers du Roi , ni les Assignations données sur ses revenus , jusqu'à son retour.

Permission aux Tisserands en laine de faire du drap , sans être sujets à aucune vexation , de la part des Officiers du Roi.

Révocation d'un statut du Parlement , faite par la seule autorité du Roi ; sous prétexte qu'il n'y avoit avoit donné son consentement , que dans la crainte que le Parlement ne se séparât sans finir les affaires publiques. Du 1. Octobre. *Pag.* 282.

Révocation ‡ d'un Jugement donné contre *Jean Maltravers* , sur ce que , contre les loix du Royaume , le Condamné n'avoit pas été oui dans ses défenses. Du 28. Decembre. *Pag.* 600.

Il y a grande apparence que c'étoit le même *Maltravers* , qui avoit été accusé d'avoir tué *Edouard II* ; car il est dit dans cet Acte que cet homme étoit venu trouver le Roi à l'*Ecluse* ,

* *Année 1339.* † *Année 1341.* ‡ *Année 1347.*

eluse, en *Flandre*. Mais cette Révo-
cation ne regardoit que la forme,
puis qu'*Edouard* ne l'accordoit qu'à
condition qu'il se présenteroit de-
vant la Cour, quand il y feroit cité.

Etape * des laines établie à *Calais*.
Du 28. Decembre. *Pag.* 600.

Lettre de créance aux Ambassa-
deurs des Electeurs, pour leur noti-
fier la réponse du Roi au sujet de
l'offre, qu'on lui faisoit de l'élever à
l'Empire. Du 10. May. *Pag.* 622.

On ne trouve point ici cette re-
ponse, mais on sait d'ailleurs qu'il
refusa cette Dignité.

La peste † qui affligea l'*Angleterre*,
pendant l'année 1349. fournit la ma-
tière de quelques Actes dont il y en
a deux remarquables.

Le premier est une défense de
quitter le Royaume à cause de la
contagion, du 1. Decembre 1349.
Pag. 668.

Le second est un ordre pour obli-
ger les hommes & les femmes, qui
ne pouvoient pas vivre de leurs re-
venus, & qui n'exerçoient aucune
profession, à se mettre en service,
aux gages ordinaires des lieux où ils
se trouvoient, à peine d'être empri-

O 6

fon-

* Année 1348. † Année 1350.

sonnez ; jusqu'à ce qu'ils eussent trouvé des cautions, pour leur obeissance. Cet ordre étoit fondé sur ce que la peste ayant emporté la plupart des Domestiques, il étoit très-difficile d'en trouver, & que ceux qui vouloient bien servir, en prenoient occasion de rançonner les Maîtres. *Pag. 693.*

Affaires avec la Cour de Rome, ou qui concernent la Religion.

LES Usurpations des Papes, au sujet de la Collation des Bénéfices, & quelques differens entre les *Archevêques*, au sujet du port de la Croix, font la principale matière du peu de Pieces, qui se trouvent dans ce Tome par rapport à la Religion. Voici celles, qu'on peut regarder comme les plus importantes.

Un ordre à l'*Archevêque de Canterbury* de révoquer certaines censures, dénoncées aux Commissaires chargez par le Roi de faire des informations, touchant les malversations de ses Ministres, dont ce Prélat étoit le principal.

* *Quod si facere non curaveritis, ad*

205

• *Année 1341.*

vos tanquam Inimicum, & Rebellem nostrum, & pacis Regni nostri perturbatorem, quantum de jure poterimus capiemus. Du 6. Mars. *Pag.* 234.

Notification à deux Chapelains & Commissaires du Pape, de certains Articles qui regardent les droits & les prérogatives Royales; afin qu'ils ne les violent pas, dans les jugemens des causes, qui seront portées devant eux. *Pag.* 335.

Lettre où *Edouard* prie instamment le Pape de révoquer certains ordres contraires aux prérogatives de la Couronne, lesquelles il est résolu de maintenir. *Pag.* 363.

Ordre d'arrêter tous ceux, qui porteront dans le Royaume des Bulles de Provision, pour des Bénéfices dépendans de la collation du Roi. *Pag.* 371.

Défense, en conséquence d'une résolution du Parlement, d'exécuter les Mandemens du Pape, touchant les Provisions des Bénéfices accordées à des Etrangers. *Pag.* 377.

Ordre d'arrêter tous ceux, qui portent des Bulles dans le Royaume. *Pag.* 381.

Lettre au Pape sur ce sujet, où
O 7 l'on

* Année 1342. † Année 1343.

l'on voit ces mots : „ Novit igitur
 „ Deus Veritas, esse verum, quod
 „ tam Proceres, & Nobiles, quàm
 „ Communitas Regni nostri Angliæ,
 „ nuper in Parlamento nostro apud
 „ Westmonasterium congregati, at-
 „ tendentes *Provisorum exercitum,*
 „ *qui Regnum nostrum Angliæ in ex-*
 „ *cessivâ multitudine jam invasit*, &
 „ perpendentes ac dolentes damp-
 „ num & præjudicium intolerabilia,
 „ quæ dicto Regno, ex hujusmodi
 „ Provisionibus, provenerunt, & pro-
 „ venire timentur per amplius in fu-
 „ turum, & impatientes dictorum
 „ doloris & præjudicii; proposue-
 „ runt querelosè & clamosè unani-
 „ miter, quod talia diutiùs tolerare
 „ non poterant, nec valebant. *Pag.*
 „ 382.

Autre Lettre au Pape, beaucoup
 plus forte, sur le même sujet, où
 on lit ces paroles : „ Sed, quod do-
 „ lendum est, ipsius vineæ propagi-
 „ nes degenerant in labruscas, & ex-
 „ terminant eam Apri de sylva,
 „ dum per impositiones, & Provi-
 „ siones Sedis Apostolicæ, quæ so-
 „ lito graviùs invalescunt, ipsius
 „ peculium, contra piam volunta-
 „ tem & ordinationem Donatorum,
 manus.

manus occupant Indignorum, &
 præsertim Exterorum; & ejus Di-
 gnitates & Beneficia pingua per-
 sonis conferuntur alienigenis, ple-
 rumque Nobis suspectis; qui non
 resident in dictis Beneficiis, &
 vultus commissorum eisdem pe-
 corum non agnoscunt, Linguam
 non intelligunt; sed animarum
 curâ neglectâ, velut Mercenarii,
 solummodò temporalia lucra quæ-
 runt, & sic diminuitur Christi
 cultus, animarum cura negligitur,
 subtrahitur Hospitalitas, Ecclesia-
 rum jura depereunt, ruunt Ædi-
 ficia Clericorum, attenuatur de-
 votio Populi. Clerici dicti Regni,
 viri magnæ litteraturæ, & conver-
 sationis honestæ, qui curam ani-
 marum possent ibi salubriter pera-
 gere, & forent pro nostris, & pu-
 blicis Consiliis opportuni, studium
 deserunt, propter promotionis
 congruæ spem ablatam, quæ Di-
 vinæ scimus non esse placita vo-
 luntati Nos autem An-
 glicanæ depressionem Ecclesiæ, &
 exhæredationem Coronæ Regiæ,
 & mala prædicta quæ diutiùs tole-
 rata adicerent verisimiliter gravio-
 ra, patulo cernentes intuitu, ad
 „ vos

„ vos successorem Apostolorum
 „ Principis, qui ad pascendum, non
 „ ad tondendum Oves Dominicas,
 „ ac ad confirmandum, & non de-
 „ primendum Fratres suos manda-
 „ tum à Christo suscipit, ista dese-
 „ rimus, votivis affectibus suppli-
 „ cantes quatinus &c. *Pag.* 385.

Mémoire * sur un homme qui a-
 voit été arrêté, portant neuf Bulles
 de Provision. *Pag.* 433.

Quelques fortes † que fussent les
 remontrances qu'*Edouard* avoit fait-
 tes au Pape, il paroît que ce Pontî-
 fe n'y avoit eu aucun égard; ce qui
 obligea le Roi à se procurer quelque
 satisfaction, par une autre voye.
 Pour cet effet, il fit saisir tous les
 revenus des Bénéfices possédez par
 les Etrangers, pour servir aux fraix
 de la guerre; sur quoi il écrivit au
 Pape une Lettre d'excuse, qui se
 trouve *Pag.* 491.

Les Papes ne se contentoient pas
 de pourvoir aux Bénéfices vacans:
 ils se réservoient encore, sous di-
 vers prétextes, la collation des Ar-
 chevêchez, des Evêchez, & de tous
 les meilleurs Bénéfices, & accor-
 doient des Lettres de Provision,
 avant

* Année 1344. † Année 1346.

avant qu'ils vinssent à vaquer, de peur d'être prévenus. On trouve ici diverses Bulles, contenant de semblables Provisions.

Bulle qui ordonne de mettre l'Evêque de *Worcester* en possession de l'Archevêché d'*Yorck*, aussi-tôt qu'il sera vacant. *Pag. 744.*

Autre pour remplir l'Evêché de *Worcester*, quand il vaquera par la translation de l'Evêque à l'Archevêché d'*Yorck*. *Pag. 745.*

Bulle de Provision, pour un Canoniat de l'Eglise de *Lichfield*, quoi qu'il n'y en eût point de vacant, & pour la première Prébende vacante: *Non obstantibus de certo Canonorum numero, & quibus libet aliis Statutis, & Consuetudinibus ejusdem Ecclesie contrariis, juramento, confirmatione Apostolicâ, vel aliâ quâcumque firmitate roboratis.* *Pag. 513.*

* Défenses aux Prélats de permettre qu'on leve dans leurs Diocèses des *Procurations*, pour les Cardinaux Légats, employez en France aux négociations de la paix. *Pag. 558.*

Permission de lever ces *Procurations*, à cause des bons services que

* Année 1347. † Année 1348.

que les Légats avoient rendus au Roi. *Pag.* 631.

Ordre * pour empêcher l'Archevêque d'*Armagh*, se prétendant Primat d'*Irlande*, de faire porter la croix devant lui, dans *Dublin*.

Permission au même Prélat de n'affister pas aux Parlemens assemblez à *Dublin*, à cause des differens qu'il avoit avec l'Archevêque de cette ville.

Défenses † au Nonce de lever les premiers fruits des Bénéfices pour le Pape, sous prétexte des Collations, ou Réservations de la Cour de Rome. *Pag.* 747.

Lettre à *Innocent VI.* sur son exaltation. Du 20. Juin. *Pag.* 752.

‡ Défense de troubler l'Archevêque d'*Yorck*, sur le port de la Croix dans *Londres*. *Pag.* 753.

§ Il paroît d'un Acte, qui se trouve parmi ceux de l'année 1355, qu'il y avoit encore à *Bourdeaux* des Clercs tonsurez, qui étoient mariez.

Il y a une permission à *Jean Blome* de faire fouïller dans l'enceinte du Monastère de *Glaston*, pour y chercher le corps de *Joseph d'Arimathee*.

Cette

* Année 1349. † Année 1353. ‡ Année 1354. § Année 1356.

Cette permission étoit fondée sur une Révélation, que *Blome* disoit avoir eüe sur ce sujet. An. 1344. Pag. 458.

A R T I C L E II.

Lettres de Mr. Lenfant, du P. Vota Jেসuite, & de la feuë Reine de Prusse.

I. Lettre de Mr. Lenfant, à l'Auteur de la B. C.

EN faisant l'autre jour, *Monsieur*; la revuë de quelques papiers, je rencontraï, sous ma main, une Lettre de l'illustre *P. Vota*, Confesseur du Roi de Pologne, à la feuë Reine de *Prusse*, de très-glorieuse mémoire, avec la réponse de cette incomparable Princesse. Je relûs l'une & l'autre, & il me sembla qu'elles méritoient bien d'être tirées de la poussière du Cabinet, pour occuper une place dans la *Bibliothèque Choisie*. Mais il faut, pour cela, vous en dire en deux mots l'occasion.

Il y a quelques années, que le *P. Vota* vint à Berlin ; pour quelle affaire,

faire , je l'ignore. Comme ce Jésuite a beaucoup d'esprit & d'éloquence , un savoir assez universel , une vivacité peu commune , même à la fleur de l'âge , mais tout à fait extraordinaire , dans un âge aussi avancé que le sien ; sa conversation ne pouvoit être , que très-agréable. Elle plut fort à la Reine , qui , outre plusieurs beaux talens , avoit celui de distinguer le mérite & de faire ses plus grandes délices de la conversation des gens d'esprit & des Savans. Elle eût été même capable de les former , par la grandeur de son génie , la pénétration de son esprit , l'étendue de ses connoissances , sur quantité de choses , qui ne sont pas ordinairement de la portée des Dames , un goût & discernement supérieur ; mais sur tout par ces manières également nobles & polies , qui devroient être le caractère de la Science.

On peut aisément juger , que la Controverse fut quelquefois de la partie. La Reine se fit un plaisir d'entendre conférer entre eux des Ecclesiastiques de l'un & de l'autre parti , sur des matieres à la verité assez rebattues ; mais qui , pour être
com-

communes , n'en sont pas moins importantes. Elle fit venir plusieurs fois ses Chappelains Allemands & * François , tantôt l'un , tantôt l'autre ; afin qu'il n'y eût rien de tumultueux , dans la conversation , & que le *P. Vota* , qui étoit seul , ne fût pas opprimé par le nombre des combattans. Les Conversations furent quelquefois des assauts , où de part & d'autre on se porta d'assez rudes coups ; mais il n'y eut point de combat décisif. Châcun étoit bien content d'avoir fait son coup de lance , & l'on se séparoit bons amis & tous prêts à recommencer au premier signal. Les Théologiens de la Reine firent les honneurs de chez eux , dans tout ce qui pouvoit regarder le personnel ; mais comme ils ne se trouverent pas d'humeur à pousser plus loin la politesse , ni à rien relâcher sur des matieres , où *il credere* n'est pas *di cortesia* ; le *P. Vota* souffroit impatiemment des contradictions , auxquelles il n'étoit pas accoutumé.

Il rencontra des esprits *felons* , réfractaires à la prétendue *infaillibilité de l'Eglise* , & que tout le poids de l'au-

* *Mrs. de Beaufobre & L'enfant.*

l'autorité des Peres & des Conciles fut incapable de faire plier, pour un seul moment. Son zele l'emporta quelquefois beaucoup au delà des bornes de la modération, comme il en convient lui même dans sa lettre; mais il faut avouër auffi que jamais courroux ne partit d'un plus beau principe. *Agreeable colere ! digne ressentiment !* La Déesse, qui présidoit au combat, en sourit plus d'une fois.

Olli subrisit vultu, quo cuncta serenat.

C'est sur ces sallies de zele, que le *P. Vota* fait ici des excuses à la Reine. Elle fit l'honneur à l'un de ses Chappelains de lui communiquer cette Lettre, & dans le dessein qu'elle avoit d'y répondre, elle lui demanda des éclairciffemens sur certains faits, qui avoient été avancez dans les Conférences, & que l'on verra prouvez plus au long, dans cette réponse. Le *P. Vota* la reçut & j'ai souvent ouï dire à la Reine, qu'il avoit promis plus d'une fois d'y répondre. Je ne doute pas qu'il ne l'ait fait. C'est dommage qu'une auffi bonne piece ait été enveloppée dans les troubles de Pologne, comme il faut nécessairement que
cela

cela soit arrivé. Quoi qu'il en soit, j'ai cru devoir la publication de cette Lettre à la mémoire d'une Reine, qui a été assez généreuse, pour défendre elle même sa Religion, & les Théologiens, qui l'avoient soutenue, en sa présence & par son ordre. Le *P. Vota* lui même ne peut le trouver mauvais, puis qu'elle lui fait honneur, & au fonds n'y a-t-il pas des occasions, où l'on peut s'emporter, sans blesser la bien-séance des mœurs? Ce seroit un grand bien, si l'impression de cette réponse de la feuë Reine pouvoit faire recouvrer la réplique du *P. Vota*. Je suis, *Monsieur*, &c.

A Berlin le 6. Octobre 1711.

II. *Lettre du P. Vota à la Reine de Prusse.*

MADAME,

JE me sers de l'occasion de Mr. le Lieutenant Colonel de *Masso*, pour me présenter, par cette Lettre aux pieds de Votre Majesté & lui réitérer les témoignages de ma reconnaissance éternelle, pour les grâces infinies, dont elle m'a comblé.
Je

Je lui demande pardon, que j'ose si si tôt lui renouveler mes importunités ; après l'avoir si longuement ennuyée par mes discours, interrompus par une si desgréable toux ; que la présence de V^{otre} Majesté m'a pourtant quasi entierement guérie , lors que la dispute la plus échauffée la devoit irriter.

Mais à propos de disputes , j'avouërai à V^{otre} Majesté, que parmi tant de contentemens, dont sa Royale Cour m'a été si liberale; il m'est resté un chagrin assez sensible , que l'engagement de défendre l'honneur des premiers Peres de l'Eglise, & des * quatre grands Conciles Ecumeniques, auxquels toute la Chrétienté Catholique & Non-Catholique porte tant de respect, ait attiré sur ces Messieurs, que d'ailleurs j'estime & j'honore, des réponses proportionnées au grand tort , qu'on faisoit à toute l'ancienne Eglise, non encore divisée en partis.

Si jamais j'ai l'honneur de retourner aux pieds de V^{otre} Majesté, comme elle m'a fait la grace de me le commander ; j'espere qu'ils convien-

** Les 4. Conciles Ecumeniques n'ont jamais été attaquez, dans ces Conferences.*

viendront avec moi à ne pas provoquer des expressions aigres , par des termes injurieux aux plus grands Saints de l'Antiquité & aux Luminaires les plus éclatans de l'Eglise. Un semblable rencontre ne m'est jamais arrivé , en quarante années de Controverse , avec les premières têtes , à Rome , à Paris & ailleurs ; où la civilité & la courtoisie ont toujours été du pair , avec la doctrine. Je me flatte que ces dignes personnages voudront bien demeurer mes bons Amis , comme je suis leur sincère estimateur , & incapable de conserver la moindre rancune : comme effectivement j'en suis exempt , dans le plus fort même de la dispute. Et quand nous nous verrons ensemble , à la présence de Votre Majesté , nous nous accorderons dans la recherche paisible & édifiante de la Verité ; suivant le mouvement , que le grand génie & le merveilleux esprit de Votre Majesté , en tant de sortes de sciences , voudront bien nous donner.

Au reste , *Madame* , je me console dans la solitude de ce voyage , par me raconter à loisir à moi même les incomparables prérogatives de Votre

Tom. XXIII. Part. 2. P Ma-

Majesté & les bontez généreuses ,
 qu'Elle m'a témoignées. Ce seront
 mes plus doux entretiens & le recit,
 que je ferai au Roi , & à toute la
 Pologne des vertus d'une Reine ,
 qui fait l'admiration de l'Europe ;
 en priant Dieu qu'il la conserve , au
 delà des siècles. Je suis, *Madame* ,
 avec la plus grande soumission,

de Votre Majesté

A Stargard le
23 Mars 1703.

Le plus humble,
 plus obeissant, &
 plus obligé servi-
 teur.

VOTA

III. Lettre de la Reine de Prusse au P. Vota.

VOUS êtes toujours le même ,
Monsieur , c'est à dire , l'homme
 du monde le plus obligeant ; & vous
 ne recevrez jamais nulle part tout
 l'accueil , que vous méritez. Quoi
 qu'il soit fort malaisé d'être insen-
 sible aux louanges d'une personne de
 votre

votre goût & de votre poids; je vous avoué pourtant que ce qui m'a le plus touchée, dans votre Lettre, c'est la délicatesse, sur les petites escarmouches, que vous avez eues avec nos Théologiens, pendant votre séjour en cette ville. Je reconnois là-dedans un caractère d'honête homme & de Chrétien, qui relève beaucoup les rares qualitez de votre esprit. Je puis bien vous en offrir autant, de la part de ces Messieurs, & je vous répons qu'il n'y aura point de controverse entre vous, à cet égard. Ce qui se dit d'un peu fort, de part & d'autre, dans ces occasions-là, ne sert qu'à rendre la conversation plus vive & ne doit point altérer l'estime, que l'on se doit mutuellement, & que personne ne refuse à vos grands talens.

Au reste, je ne suis pas surprise, qu'en un fort petit espace de tems, vous ayez ouï dire, en pais de liberté, quantité de choses, qu'on n'entendrait pas, pendant quarante ans, en pais d'autorité; car ce sont deux pais, où l'on parle des Langues bien différentes. Mais, si je puis vous en dire ma pensée, je comprends à peu près ce qui engage insensiblement

ment ces Messieurs à sortir un peu du *decorum* de la *Paternité*, dans leurs expressions sur le sujet des *Peres*. Comme on est accoutumé à regarder parmi nous l'Ecriture Sainte, comme la seule regle de la Foi, sur laquelle il faut examiner & *Peres* & Conciles; ils n'étoient pas sans doute trop contents de voir, que vous lui donnassiez si peu de part, dans toute cette affaire, & que vous parlassiez si desobligemment de la Raison, dont la seule autorité devroit regner dans le Monde & à laquelle vous avez même tant d'obligation. Cependant comme on peut être bons Amis & soutenir chacun son sentiment, ils se font forts de prouver qu'ils n'ont rien avancé, sur le sujet des *Peres* & des Conciles, qui n'ait été dit & publié plus d'une fois, non seulement par des Auteurs de notre Communion, que vous n'êtes pas obligé de reconnoître; mais même par des Auteurs Catholiques &, ce qui m'a le plus surprise, par des Jesuites.

Comme le plus fort de vos conversations roula sur l'autorité des *Peres* de l'Eglise Latine, & en particulier sur celle de S. *Augustin* & de S. *Jerôme*; c'est par-là qu'il faut com-

commencer ; car pour les Peres Grecs, autant qu'il m'en souvient, il en fut peu parlé, dans vos diverses conférences. Je me souviens seulement qu'un jour vous parutes scandalizé d'une proposition, qui fut avancée seulement en passant, par l'un de ces Messieurs, au sujet de l'Eglise Greque. C'est que plusieurs d'entre ces Peres étoient grands Origénistes, la plupart Platoniciens, fort adonnez à des Allegories à perte de vuë, très-peu versez dans le stile du Nouveau Testament, qui est un Grec de Synagogue & tout rempli d'Hebraïsmes. Ce discours vous parut extrêmement paradoxé, & ne manqua pas d'exciter ce zele & cette vivacité, qui m'a si souvent charmée, & que ces Messieurs admiroient eux mêmes, quoi qu'ils en fussent la bute. Mais ils m'ont assuré encore depuis, qu'ils n'ont rien avancé là-dessus, qui ne s'accorde avec le sentiment des plus habiles Critiques de ce siecle.

Je reviens donc à *S. Augustin*. Il ne faudroit pas, disent ces Messieurs, aller plus loin, que le Dictionnaire de *Mr. Bayle*, pour trouver des Auteurs de votre Société, qui ont parlé

de ce grand Evêque , avec plus de liberté , qu'ils n'ont fait , & que même ils ne voudroient faire. Si vous prenez la peine de lire les articles * *Adam & Augustin* de ce Dictionnaire, vous serez convaincu, qu'ils n'ont rien avancé là-dessus , que de très-soutenable.

Mais ces Messieurs n'en demeurent pas là , car ils m'ont assuré que le Cardinal *Noris* , qui ne peut être inconnu à votre Réverence , a été obligé de publier une Apologie de *S. Augustin*, particulièrement contre les Jésuites; où il se plaint qu'ils ont accusé *S. Augustin* d'une obscurité affectée dans les matières de la foi, de contradictions , d'inconstance & quelquefois même d'erreurs formelles & très-importantes. Le P. *Adam*, Jésuite célèbre, dans le xvii. siècle, a avancé des choses si fortes contre *S. Augustin*, que le Cardinal *Noris* dit là-dessus , qu'il † faut avoir un cœur de pierre , pour entendre ces paroles si injurieuses , non seulement sans indignation, mais même sans horreur. Le P. *Annat* aussi Jésuite , qui a été le Confesseur de Louis XIV. & Provincial

* Jean Adam Jésuite. † *Vindic. August. Cb. I. p. 4. 5.*

cial de son Ordre, a été un des plus hardis de tous, sur ce sujet, & j'ai été, je vous avoué, toute épouvantée d'apprendre qu'il avoit bien osé alleguer * plus de trente Docteurs, de compte fait, Papes, Cardinaux, Evêques & autres Théologiens de France, d'Italie, d'Allemagne; *il devoit dire aussi du Japon,* ajoute le Cardinal Noris; qui ont accusé S. *Augustin* d'un grand nombre d'erreurs. Mais ce qui m'a frappé sur tout, c'est que le P. *Annat* a prétendu faire voir, que ses accusations, contre S. *Augustin*, ne roulaient pas seulement sur les matières de la Grace, de la Prédestination, & du Franc Arbitre; mais sur les articles les plus fondamentaux, au jugement de l'une & de l'autre Communion. Ce Jésuite † allegue même là-dessus l'autorité de deux grands hommes, l'un du XIII. l'autre du XVI. siècle; ce qui fait voir, pour le dire en passant, que ce n'est pas d'aujourd'hui qu'on n'a pas épargné S. *Augustin*.

Le premier de ces Auteurs est un certain *Jean Scot*, qu'ils disent qu'on appelloit de son tems le Docteur Sub-

P 4

til.

* Noris, ubi sup. p. 44. † Ibid p. 102.

til. Il dit, en parlant de *S. Augustin*, qu'il faut bien examiner contre quels *Hérétiques les Saints ont parlé*; car, ajoute-t-il, quand *S. Augustin* écrit contre *Arius*, il semble presque pencher vers *Sabellius*; & quand il écrit contre *Pelage*, il semble incliner du côté des *Manichéens*. L'autre Auteur c'est *Cornelio Musso*, Evêque de *Bitonte*, célèbre au *xvi. siècle* & qui parut, avec beaucoup d'éclat, au Concile de *Trente*. Il parle de *S. Augustin*, à peu près dans les mêmes termes que *Jean Scot*; sur quoi le Cardinal *Noris* fait une réflexion, que ces Messieurs trouvent essentielle au sujet, dont il s'agit entre vous & eux. C'est que *Jean Scot* & *Cornelio Musso*, disent seulement que *S. Augustin* sembloit pencher vers l'erreur opposée à celle qu'il réfutoit; au lieu que le *P. Annat* franchit le pas, en disant que ce Pere s'y jettoit entièrement. Il ne s'agit pas, disent ces Messieurs, de savoir si ces accusations sont justes, ou non; c'est au Cardinal *Noris* & à vous, Monsieur, qui en êtes autant capable, que qui que ce soit, à justifier *S. Augustin*. Mais ce qu'ils en concluent c'est que les Ministres ne sont pas les pre-

premiers téméraires à cet égard, s'il y a de la témérité, puis que l'Eglise Catholique & sur tout la Société leur en a donné l'exemple.

De *S. Augustin*, je passe à *S. Jérôme*. Ces Messieurs soutiennent encore, comme ils l'ont fait, en votre présence, qu'on ne peut pas se rapporter, sur le sens de l'Ecriture, à des Auteurs, qui l'ont expliquée aussi négligemment, & qui ont même parlé des Apôtres, avec aussi peu de respect, qu'a fait *S. Jérôme*. Le malheur est qu'ils citent & qu'ils veulent absolument en venir à la vérification des faits, que vous leur contestiez. Voici le fait ; il est trop mémorable, pour ne l'avoir pas retenu. Ils disent donc que *S. Jérôme*, dans son Commentaire, sur le Ch. II. de l'Épître aux Galates, accuse *S. Pierre* & *S. Paul* de *simulation* & même d'*hypocrisie* ; que *S. Pierre*, pour plaire aux Juifs, faisoit semblant de vouloir qu'on observât la Loi cérémonielle, & que *S. Paul*, pour complaire aux Gentils, fit semblant de quereller *S. Pierre* à ce sujet ; qu'ainsi l'hypocrisie de *S. Paul* leve le scandale de l'hypocrisie de *S. Pierre*. *S. Augustin*

P 5

en

* en fait des reproches à S. *Ferôme*, & voici ce que S. *Ferôme* lui répond, pour s'excuser : † „ J'ai, dit-il, suivi „ les Commentaires d'*Origene* (no- „ tez, m'ont-ils fait remarquer, „ que S. *Ferôme* a été depuis un des „ grands adversaires d'*Origene*) de „ *Didyme*, d'*Apollinarius* de Lao- „ dicée, qui est depuis peu sorti „ de l'Eglise, d'*Alexandre*, ancien „ Hérétique &c. Et, pour vous „ avouer franchement la vérité, „ continue S. *Ferôme*, j'ai lu tout „ cela & après avoir ramassé bien „ des choses, dans ma tête, j'ai fait „ venir mon Secrétaire ‡ & je lui „ ai dicté tantôt mes pensées, tantôt „ celles d'autrui; sans me souvenir „ ni de l'ordre, ni quelquefois des „ paroles, ni même du sens. Le même S. *Ferôme* dit encore, dans son Commentaire sur le III. Ch. de l'Epître aux Galates; „ je n'écris „ pas moi même, je fais venir mon „ Secrétaire, & je lui dicte tout ce „ qui me vient dans la bouche. Que „ si je veux un peu rêver, pour dire „ quelque chose de meilleur, il „ fronce le sourcil, & toute sa con-
te-

* *Epist. xxviii. Ed. Paris.* † *Ibid.*
Ep. Lxxv. ‡ Ou, mon copiste.

„ tenance me dit assez , qu'il s'en-
„ nuye d'être là.

Je vous prie , mon Réverend Pe-
re , j'en appelle à votre équité , à
quelles gens voudroit-on nous ren-
voyer , pour l'intelligence de l'Ecri-
ture & de la Religion ? Qui croirai-
je , de S. *Jerôme* Origeniste , ou de
S. *Jerôme* ennemi d'*Origene* , & de
sa doctrine ? Comment pourrai-je
démêler ce qu'il a pris d'un Héreti-
que , ou d'un Orthodoxe ; puis qu'il
cite l'un & l'autre , à tort & à tra-
vers , sans aucune marque de distinc-
tion ? Le moyen que je puisse devi-
ner , si ce sont ses propres pensées ,
ou celles d'autrui , qu'il nous debite !
puis qu'à peine le fait-il lui même.
Et à quoi connoîtrai-je , si son
Secretaire étoit de belle humeur , ou
si , ayant quelque autre affaire en
tête , il falloit que l'Ecriture Sainte
& la Religion cédaient à son impa-
tience ? A vous dire la vérité , si cela
est , je ne trouve pas mieux mon
compte à S. *Jerôme* , qu'à S. *Augus-
tin* ; & je ne suis pas trop surprise ,
qu'en certains momens , où l'on ne
fait pas toute l'attention , qu'on de-
vroit , à ce que les noms de *Pere* &
Saint ont de vénérable , on s'éman-

cipe à s'expliquer un peu librement, sur ces grands Docteurs de l'Eglise.

Comme vous faites aussi mention des Conciles, dans votre Lettre & que vous trouvez que ces Messieurs n'en ont pas parlé, avec assez de respect, il faut que je vous rapporte ce qu'ils m'en ont dit; car ils ont tant d'estime pour vous, qu'ils seroient bien fâchez que vous crussiez qu'ils ont rien avancé légèrement. Ils disent donc que, si les Conciles étoient, comme ils devroient être, des Assemblées libres, où l'Ecriture Sainte & la Raison fussent écoutées uniquement; au lieu des passions, des préjugés & des intérêts humains; ce seroit la meilleure voie de décider les Controverses. Mais ils soutiennent en même tems, que, depuis le premier Concile de Jerusalem, l'expérience a toujours montré le contraire. J'ai même été presque scandalisée d'un mot, qu'ils font dire à S. Gregoire de Nazianze, qui pourtant étoit, comme vous le savez beaucoup mieux que moi, un Pere fort orthodoxe. Il disoit * que jamais Assemblée Ecclesiastique n'avoit eu un heureux succès &, il prit même
la

* *Greg. Nazianz. de Vita sua.*

la résolution de ne se trouver plus dans ces Assemblées de *Grues* & d'*Oies*, qui se font une guerre cruelle. Il lâcha ce terrible mot, à l'occasion du second Concile Ecumenique, qu'il compare à un Cabaret & à d'autres lieux, que la pudeur empêche de nommer. Nos Ministres n'en ont jamais tant dit à beaucoup près, & ils en feroient bien fâchez. Ils admettent les quatre Conciles Ecumeniques, non pas véritablement, à cause de leur autorité, qu'ils ne reconnoissent point pour infailible ; mais parce que leurs décisions leur ont paru conformes à l'Ecriture Sainte. *Theodoret* n'avoit pas grande opinion du Concile de Nicée, * puis qu'il l'alleguoit, pour prouver qu'on ne devoit rien attendre de bon des Conciles, si Dieu ne renversoit les machines du Démon. Il y eut tant de chaleur & de précipitation au Concile d'Ephese, qu'il doit plutôt être regardé comme un brigandage, que comme une Assemblée Ecclesiastique. Le second Concile d'Ephese cassa ce qu'avoit fait le premier, & il fut lui même cassé, par celui de Calcedoine, ce qui n'est pas

* *Theod.* Ep. Ep. cxii. p. 982.

pas une grande marque d'infailibilité.

Mais pour finir cette longue tirade, que j'ai retenue des discours de ces Messieurs; j'ai été bien surprise d'apprendre d'eux, qu'un de vos Auteurs, nommé le P. *Halloix* Jésuite, de Liege, parlant dans son Apologie pour *Origene*, du V. Concile Ecumenique, a bien osé dire que *Justinien*, inspiré par le Diable, avoit été l'Auteur & le Fauteur de ce très-pernicieux Concile, assemblé malgré le Pape & qu'il vaudroit mieux que ce Concile n'eût jamais été & qu'il ne subsistât plus; après quoi, il ajoute que le VI. & le VII. Conciles Ecumeniques ont été entraînez dans l'erreur, par le V. aussi bien que les Papes *Pelage II.* & *Grégoire le Grand*, qui l'ont approuvé.

Mais que direz-vous de moi, *Monsieur*, de m'être ainsi embarquée sur l'Océan Ecclesiastique? C'est sur la bonne-foi de mes Pilotes; s'ils m'ont fait égarer, je vous crois assez de mes Amis, pour me remettre dans le bon chemin. Je souhaite, au reste, que Dieu vous conserve la vie & la santé, pour reprendre quelque jour celui de Berlin,

fin , où vous trouverez toujours des esprits disposés à la recherche de la Verité , de la maniere , que vous le proposez si bien , à la fin de vôtre Lettre &c.

ON * voit là une Controverse , assez difficile , traitée d'une maniere fine & agréable , sans que l'on puisse se plaindre qu'il y manque l'essentiel ; c'est à dire , la solidité. S'il étoit permis de comparer deux têtes couronnées , à cet égard ; il me sembleroit qu'il y a plus de sincérité & de justesse , dans cette petite Lettre de la feuë Reine de *Prusse* , que dans la longue Lettre , que *Jacques I.* Roi de la *Grande Bretagne* fit autre fois écrire au Cardinal du *Perron* , par *Isaac Casaubon* ; où il joint les Peres à l'Ecriture Sainte , comme s'ils servoient beaucoup à la décision des Controverses , qui sont à présent entre les Chrétiens , & que l'on dût le soumettre à leur autorité. Ceux qui parlent de la sorte me paroissent hazarder beaucoup , de quelque parti qu'ils soient , s'ils veulent suivre ce principe ; car assurément il faudroit , si cela étoit , renoncer à bien des dogmes que l'on croit essentiels , & en

* *Remarque de l'Auteur de la B. C.*

348 BIBLIOTHEQUE

en embrasser d'autres , que l'on ne croit point capitaux ; au moins si l'on vouloit agir sincerement. Il est bien plus sûr de s'en tenir à l'Ecriture Sainte , que l'on peut lire & entendre facilement , à l'égard de l'essentiel , comme à l'unique regle du Vrai & du Faux , en matiere de Religion ; que de s'en remettre au consentement d'Auteurs , que l'on n'a guere lus , & où l'on trouveroit toute autre chose , que ce qu'on s'imagine , si en les examinait avec sincerité & avec exactitude.

A R T I C L E I I I.

I. *Voyages de Mr. le Chevalier CHARDIN en Perse & autres lieux de l'Orient. Tome. 1. contenant le Voyage de Paris à Ispahan, capitale de l'Empire de Perse ; enrichi d'un grand nombre de belles figures en taille douce, représentant les Antiquitez & les choses mémorables du pais. A Amsterdam chez de Lorme, 1710. in 4. en 3. voll. dont le premier a pagg. 280. avec 18. figures, & in 12. en 10. voll. Se trouve aussi chez Schelte.*

C'EST

C'EST ici un voyage , dont on n'avoit encore vu, que la premiere partie, contenue dans ce premier volume, il y a quelques années. Cette partie paroît de nouveau corrigée & augmentée, & suivie de deux autres, dont je parlerai plus au long, après avoir dit quelque chose de celle-ci.

Ceux qui en ont vu une * partie (car elle est fort augmentée dans cette Edition) savent que Mr. le *Chevalier Chardin* y raconte non seulement ce qui lui est arrivé, mais qu'il y décrit encore les païs, par où il a passé ; le génie, les coutumes & les moeurs des peuples, soit à l'égard de la Politique & de la Religion, soit à l'égard des usages particuliers ; les marchandises, que l'on y trouve & que l'on y vend ; la situation des lieux, ce qu'on dit de leurs anciens noms, les bâtimens remarquables que l'on y voit, les animaux, les plantes &c. Il est plus court sur ce qui regarde la Physique, que sur le reste, apparemment parce qu'il ne s'y étoit pas appliqué. Comme il savoit le Turc & le Persan, il expli-

* Elle fut imprimée à Londres in fol. en 1686. & imitée en 12. à Amsterdam & à Lion.

plique ce que veulent dire les noms propres, & les appellatifs de ces Langues, mieux que ne font les autres voyageurs. Il touche même quelquefois des points, qui concernent les Antiquitez, & mêle ce que les Anciens ont dit des lieux dont il parle, avec ce qu'en disent les Modernes. Comme il ne s'est pas beaucoup appliqué à l'étude du Latin, du Grec & de l'Hebreu, il a apparemment eu recours à d'autres pour ces matieres, sur lesquelles on l'a souvent mal informé; sur tout à l'égard de l'origine des mots, qu'il cherche dans des Langues, dont il ne viennent pas, & qu'il écrit d'une maniere souvent fautive. Mais il ne faut pas s'arrêter à cela, qui est la moindre & la plus petite partie de son Ouvrage. Outre ce qu'on a dit, il fait souvent l'histoire des pays en général & rapporte quantité d'avantures remarquables des particuliers, comme il les avoit apprises dans les Livres Persans, ou comme on les lui avoit racontées sur les lieux. Il y a encore quantité de choses & de faits, touchant le négoce des Européens en Perse. Cette variété de materiaux est extrêmement divertissante,

tissante, pour ceux qui sont curieux de cette sorte de choses. Elles pourroient être mieux rangées, & si tout étoit coupé par des Livres & des Chapitres, où chaque chose fût placée, sans être répétée ailleurs hors de sa place, l'Ouvrage seroit plus court & plus agréable à lire. Mais on y trouve d'ailleurs tant de choses curieuses, & utiles, qu'on pardonnera failement ce défaut, qui ne concerne que la Méthode; qui n'est ordinairement bien connue, ni pratiquée, que par les gens de Lettres, & dont encore petit nombre savent se servir, comme il faut. La plupart des choses, qu'il y a dans ces trois volumes, ne regardent que la Perse & les Persans; mais il y a tant de singularitez, qu'en ne se plaindra pas de la longueur. L'Auteur avoit voyagé non seulement en Marchand & en homme, qui cherche à faire sa fortune, comme *Tavernier*; mais en homme curieux, & qui avoit dessein de faire part à l'Europe de ce qu'il verroit de plus remarquable. C'est ce qui fait qu'il donne quantité de plans & de figures de ce qu'il a vû, qui divertissent les yeux des Lecteurs, en les instruisant de ce qu'ils

ne

ne pourroient pas bien comprendre , par une simple narration , ni même par la plus exacte description. On ne se repentira pas d'avoir acheté & d'avoir lû ces Voyages ; pour peu qu'on ait de goût , pour ces sortes de choses.

Il seroit impossible d'en faire un Extrait exact , sans une excessive longueur. Je ne ferai qu'indiquer les matieres que l'on trouve ici , après avoir dit un mot de l'Auteur & du tems auquel il a fait ces Voyages , & de leur but. Il est né à Paris , le 16. de Novembre 1643. Il alla , pour la premiere fois , en Perse en 1664. & n'en revint qu'en 1670. Il apprit le Turc & le Persan , mais quoi qu'il eût déjà ramassé beaucoup de Mémoires , il ne se crut pas assez bien instruit de la Perse , pour entreprendre de la décrire. Il se contenta de donner au Public un recueuil de divers événemens , dont il avoit été témoin oculaire ; & auxquels il donna le titre de *Couronnement de Soliman III. Roi de Perse*. Cette piece parut à Paris , chez Pralard en 1671. in 12. Il recommença son second voyage , cette même année & le finit en 1677.

Il

Il assure , dans sa Préface , que la forte envie , qu'il avoit de bien connoître la Perse , & d'en donner une Relation exacte & fidele lui fit employer tout ce tems à etudier le plus assidument , qu'il lui fût possible , la langue du Pais ; à connoître les moeurs & les coûtures de ses peuples ; à y converser avec les Grands & les Savans , & à rechercher tout ce qu'il jugeoit digne d'être connu. Il croit connoître *Ispahan* , qui en est la Capitale , mieux que Londres ; où il avoit demeuré vint-six ans , lors qu'il fit cette préface. *Charles II.* le fit Chevallier , quelque tems après , qu'il s'y fut établi. Il parle même Persan , presque aussi aisément que François , ce qui lui a donné lieu de s'informer d'une infinité de choses , que le commun des voyageurs ignore. Il a vû presque tout le grand Empire des Persans , puis qu'il l'a traversé dans sa longueur & dans sa largeur , & qu'il a parcouru les mers Caspiennes & Oceane , qui le bornent au Nord & au Sud , d'un bout à l'autre , & ses frontieres en Armenie , en Iberie , en Medie , en Arabie , & vers le fleuve Indus. Pour le reste , il s'en est

est informé, avec exactitude, de ceux qui y avoient été.

Ce n'est pas qu'il ait voyagé, comme *Pietro della Valle*, par pure curiosité ; il y avoit porté des pierreries montées en France, des Montres, des Orloges & d'autres Curiositez, pour les y vendre, & même de l'argent, pour y acheter des pierreries & d'autres choses, sur lesquelles il pouvoit faire du profit en Europe, comme il le témoigne dans son Voyage. Mais en faisant son négoce, il pensoit aussi à faire une relation de ce pais-là. Le Public lui en est redevable, & il faut avouer qu'on n'avoit vû jusqu'à present aucune relation de Perse, aussi exacte que celle-ci.

Il promet encore trois Ouvrages, qui seront sans doute très-agréables au Public, lors qu'ils paroîtront. Le premier est une *Geographie Persane* ; le second une *Histoire abrégée de Perse*, tirée des Auteurs Persans ; & le troisiéme des *notes sur divers endroits de l'Ecriture*, où il est fait allusion aux coûtumes, & aux opinions des Orientaux, ou dans lesquels il y a des expressions, qui peuvent être éclaircies, par le langage
de

de ces Peuples. Mr. le *Chevalier Chardin* aura fans doute soin de communiquer ses remarques à quelcun, qui entende bien l'Original de l'Ecriture, pour n'être pas trompé par les Versions, ou par quelcun, qui ne l'informe pas bien de ce qu'il y a dans Hebreu, ou dans le Grec.

I. LE premier volume n'est autre chose qu'un Journal du Voyage, que l'Auteur fit de *Paris* à *Ispahan* en 1671. où il mêle à ses propres aventures la description des pays & des lieux par lesquels il a passé, avec les histoires, qu'il en a pu apprendre des habitans. Le Roi de Perse l'avoit fait son Marchand, par des Lettres patentes de l'an 1666. & l'avoit chargé de faire faire en Europe plusieurs bijoux de prix, dont il lui avoit donné des modeles de sa propre main. Mais ce Prince vint à mourir, pendant que Mr. le *Chevalier Chardin* étoit en Europe; ce qui lui causa beaucoup de perte, parce que son Fils, qui lui avoit succédé, n'étoit pas entêté de pierres & d'ouvrages curieux, comme son Pere l'avoit été.

I. Cependant * l'Auteur ne laissa pas

* Pag. 1. & suiv.

pas de partir de Paris le 17. d'Avril 1671. pour la Perse avec ces bijoux, & de l'argent ; pour négotier dans la Perse & dans les Indes. Il alla avec un associé, nommé *Raïfin*, qui étoit un Jouaillier de *Lion*, à *Liverne* & de-là à Constantinople. Il passa par *Smyrne*, & cela lui donna lieu de donner une description de la Compagnie Angloise du *Lévant*, & du négoce que les Hollandois y font ; parce que *Smyrne* est le principal Comptoir, que ces nations aient dans le *Levant*. En parlant * des *Avanies*, ou des *Amandes*, qu'on leur fait payer de tems en tems, quand on les surprend en fraude ; il dérive ce mot du Persan *Avani*, qui est le nom des courriers de la Cour, & qui signifie des gens qui prennent tout ce qu'ils trouvent ; parce qu'ils contraignent le peuple de leur fournir des chevaux, à chaque traite. On appelloit autrefois ces Courriers *Angari*, dont *Avani* pourroit bien être une corruption. Voyez, sur le premier de ces mots, la Préface sur l'*Etymologicon* de *Martinius*.

Etant arrivé à Constantinople, il y apprit bien des choses, touchant la

* Pag. 5. Col. 3.

la conduite des Ambassadeurs de France à la Porte, & sur tout de Mrs. de la Haye Pere & Fils, & de Mr. de Nointel, de l'administration des Premiers Visirs Cuperli, ou Coprogli, & de la guerre de Candie, qui fut prise par le second des Visirs de ce nom. On lira cet endroit, avec plaisir.

2. L'Auteur * ayant résolu d'aller en Perse, en passant par la Mer Noire, la Mingrælie & la Georgie; s'embarqua sur un vaisseau, qui alloit à Caffa, & de là à Azac, pour y conduire un Commandant Turc. Il prend occasion de là de décrire le Bosphore de Thrace, dont la navigation est la plus agréable du monde; à cause de la beauté des côtes, que l'on voit à droit & à gauche, & dont on a une description & une Carte composée par Pierre Gilles, qui étoit un savant homme du X. V. siècle. Mr. Charadin donne envie à son Lecteur d'aller voir des lieux si charmants, par où il le conduit agréablement, en marquant tous les endroits remarquables. Il décrit aussi Caffa capitale de la Tartarie Crimée, & toute cette Presqu'île, qui n'a pas à beaucoup
Tom. XXIII. Part. 2. Q près

* Page 21. & suite

près les mêmes agrémens. * Les *Cherkes*, ou les *Circassiens*, ou les *Abcas*, comme les *Turcs* les appellent, sont les premiers peuples que l'on voit à la gauche; en faisant voile vers la *Mingrelie*, comme on le peut voir dans la Carte. Ce sont des peuples tout à fait Barbares, & qui vivent de brigandage, & des esclaves qu'ils vendent aux *Turcs*, & qui sont souvent leurs plus proches, comme leurs femmes & leur enfans. Ils ont été autrefois Chrétiens, mais on n'y voit aucun reste de la Religion Chrétienne, ni même apparence d'aucune autre. Ils sont voisins des † *Mingréliens* du côté de l'Orient, peuples, qui ont un peu plus de Christianisme; mais qui sont ignorans, superstitieux & Barbares. Les *Turcs* nomment ce pays *Odissé*, & ses habitans *Mingréls*. C'est la *Colchide* des Anciens. La débauche des femmes y est excessive, & l'ivrognerie & le brigandage y passent presque pour des vertus. C'est un pays pauvre, & tyrannisé au dernier point, par le Prince & par la Noblesse. Il n'y croît presque rien de bon que du vin, que l'on tire de céps qui montent sur les

* Pag. 39. † Pag. 40. & suiv.

les arbres ; ce qui empêche que les raisins ne se pourrissent , dans un pays , qui est extrêmement humide. Au lieu de pain de froment , on y mange du *Goma*. Les hommes y sont très-bien faits & les femmes fort belles , mais débauchées , fieres , fourbes & cruelles. L'Auteur en raconte des histoires , & des coutumes , qui font voir leur humeur. * „ Qui „ veut deux femmes à la fois , les „ épouse , & beaucoup de gens en „ épousent trois. Chacun entretient „ autant de Concubines , qu'il veut ; „ les femmes & les maris sont réci- „ proquement fort commodes l'a- „ dessus. Quand un homme prend „ sa femme , sur le fait , avec son „ galant ; il a droit de le contrain- „ dre à payer un cochon , & d'ordi- „ naire il ne prend pas d'autre ven- „ geance. Le Cochon se mange „ entre eux trois. Cette nation sou- „ tient que c'est bien fait d'avoir „ plusieurs femmes , & plusieurs con- „ cubines ; parce qu'on en a , disent- „ ils , beaucoup d'enfants ; qu'on „ vend argent comptant , ou qu'on „ échange pour des hardes , ou pour „ des vivres. Elle croit encore que

Q 2

* Pag. 47. col. 1. „ c'est

„ c'est charité de tuer les enfans nou-
 „ veaux nez ; quand en n'a pas le
 „ moyen de les nourrir & ceux , qui
 „ sont malades ; quand on ne les
 „ sauroit guérir. On verra , en li-
 „ sant l'Original , que ces prétendus
 Chrétiens sont pires que les Maho-
 metans , & ont des manieres plus
 dégoûtantes , plus injustes & plus
 cruelles. On jugera aussi de leurs
 brigandages , par ce qu'ils firent à
 l'Auteur & à son Associé ; qui ne
 se tirèrent de leurs mains , que com-
 me par miracle.

L'Auteur reçut des mémoires sur
 la Religion de ces peuples , en Ita-
 lien , par *D. Giuseppe Maria Zampì*,
 de Mantoue , Préfet des Missionai-
 res de Mingrelie , * dont il donne
 ici la traduction. Cette piece n'étoit
 pas dans l'Edition précédente. On
 y pourra voir au long les supersti-
 tions de ces peuples. Ils auroient
 besoin d'être convertis à la Religion
 Naturelle ; ou à l'opinion de la né-
 cessité des bonnes mœurs , jointe à
 la crainte d'un Dieu , qui aime la
 vertu , & qui hait le vice , qui re-
 compense l'un & qui punit l'autre ;
 avant qu'ils entendissent parler de la

Re-

* *Pag. 50. & suiv.*

Religion Chrétienne, telle qu'est celle des Missionnaires; qui les rempliroit d'opinions, dont ils ne manqueroient pas d'abuser. Avant que d'être Chrétien, il faut être homme & homme assez éclairé, pour ne pas croire légèrement tout. Il y a un * petit Royaume, qu'on nomme *Imette*, qui est à l'Orient de *Mingrelie*. Les peuples y vivent de la même manière, que les *Mingreliens*. Le Roi de ce pais là étoit autrefois maître de toutes les côtes orientales de la *Mer Noire*; mais les peuples, qui habitent cette étendue de pais, se diviserent au XVI. siècle, & se sont depuis presque toujours fait la guerre.

3. Mr. le Chevalier † Chardin décrit en suite les dangers, auxquels il fut exposé parmi ces Brigands; où bien loin de trouver la *toison d'or*, il pensa plusieurs fois perdre tout ce qu'il avoit, & ne s'en tira qu'avec beaucoup de peine. Je doute fort que les Missionnaires s'exposent à de plus grands dangers pour le salut des âmes, comme ils disent; que ceux dont nôtre Auteur fut environné, pour faire sa fortune, & dont il se

Q 3 déga-

* Pag. 81. † Pag. 83. & suiv. 163. & suiv.

dégagea , en perdant peu de chose. Cet endroit n'est gueres moins intéressant , que les descriptions des pays , qu'on souhaite le plus de connaître ; & ceux , qui veulent faire de semblables voyages , y pourront beaucoup profiter. On y verra aussi les aventures fumeuses des Princes * de *Mingrelie* , depuis qu'ils se furent soustraits à la domination des Rois de *Imerette*.

Par occasion , notre Auteur remarque à la p. 104. c. 2. que le Pont Euxin a 200. lieues de longueur juste , de l'Est à l'Ouest , & relève *Herodote* , qui lui donne onze mille cent stades , ce qui fait , dit il 462. lieues. C'est un peu moins , comme on le verra si l'on met 24. stades par lieue , & que l'on multiplie 462. par 24. Au reste notre Auteur excuse *Herodote* , en expliquant ce qu'il dit , d'une navigation qui se fait fort près de la terre & en suivant l'inégalité des promontoires & des golfes. On a nommé cette mer , la mer noire , à cause des tempêtes & des dangers de la navigation , comme le remarque Mr. le Chevalier *Chardin* ; & comme les autres Voyageurs en

* Pag. 94. & suiv. † Pag. 110. & suiv.

sonviennent. Il a aussi raison de dire que son plus ancien nom étoit la mer d'*Askenas*, qui étoit petit fils de *Japheth* : mais ou il y a quelque faute ici, ou il se trompe, lors qu'il dit que les Grecs changèrent ce nom en celui d'*Euxin*, ou *Pont Euxin*, terme qui signifie intraitable & qui ne souffre personne, à cause des fréquentes & furieuses tempêtes, qu'il y a sur cette mer. Les Grecs l'ont d'abord nommé *Axenos*, par corruption, pour *Askenas*, & comme ce mot Grec signifioit qui ne reçoit point les étrangers ; & que cela ne se trouvoit pas véritable des habitans de côtes de cette mer, sur tout depuis qu'il y eut des colonies Greques ; ce nom fut changé en *Euxenos*, qui signifie tout le contraire. C'est une chose trop connue, pour s'y arrêter davantage.

4. Pour aller de *Mingrelie* en *Georgie*, il faut passer un pais fort rude : qui enferme une partie du mont *Caucase*, dont on trouvera la description dans notre Auteur. Après avoir parlé des trois plus grandes montagnes de l'Asie, du mont *Imaus*, du mont *Taurus* & du *Caucase* ; il dit que plusieurs Auteurs con-

Q 4. fon-
* Pag. 110. & suiv.

fondent ces trois parties, & il est vrai au moins que divers des Anciens confondent ces trois noms : comme on le peut voir, dans le *Thréfor Géographique d'Abraham Ortelius*, au mot *Taurus*. Il ajoûte „ *Plin* entr' „ autres & *Quinte-Curse*, qui mettent le *Caucase* dans les Indes. „ *Strabon*, qui parle de cette montagne, dans le Livre XI. de sa „ *Géographie*, dit que quoique ces „ Auteurs s'accordent en cela, on „ ne doit pas néanmoins les en croire ; parce qu'ils n'en ont usé ainsi, „ si, que par flatterie, afin de mieux „ louer Alexandre ; à qui il étoit „ sans doute bien plus glorieux d'avoir „ poussé ses conquêtes jusqu'au „ delà des montagnes des Indes, que „ d'avoir simplement traversé les „ montagnes voisines du *Pont Euxin*. Il est vrai qu'il étoit plus glorieux à Alexandre d'avoir fait ce que dit Mr. *Chardin* ; mais il est vrai aussi qu'Alexandre n'a jamais approché du véritable *Caucase*, & même qu'il n'est jamais entré dans les parties méridionales de l'Arménie, qui est au midi de cette montagne. La flatterie des Grecs a consisté en ce que ne connoissant rien de plus fameux, ni de plus

plus éloigné à l'Orient, que le *Caucase*, célèbre par la fable de *Prométhée* & de *Jason*; ils crurent bien faire de dire qu'Alexandre étoit allé jusqu'au *Caucase*, comme *Strabon* le marque assez clairement. Notre Auteur dit encore „ qu'il croiroit „ que cette méprise seroit une faute „ de Géographie, que *Quinte-Curſe* „ auroit faite de bonne foi; comme „ lors qu'il fait venir le *Gange* du „ midi, & qu'il prend le *Jaxartes*, „ pour le *Tavais*. Je le croirois, „ dis-je, *continue-t-il*, si, dans le „ Livre VI. il ne mettoit pas le „ mont *Caucase* entre l'Hyrkanie & „ le fleuve du Phafe. Il faut convenir que *Quinte-Curſe* a fait cette faute, parce qu'il a confondu, par une méprise étrange, le *Pont Euxin* & la mer *Caspie*, & qu'il a mis près de la seconde les païs, qui sont proche de la premiere. Cela a été la source de plusieurs fautes, contre la Géographie, qu'il a commises, comme je l'ai montré dans la dernière section de la troisième Partie de l'*Ars Critica*. Mais je ne trouve pas, qu'il ait fait venir le *Gange* du Midi. Il dit au contraire qu'il coule vers le Midi, Liv. VIII. C. IX, 5. *Ganges amnis*,
Q 5.

*amnis, ab ortu eximius, ad meridiana-
nam regionem decurrit.* Ce n'est que,
par la faute des Copistes, qu'on lit,
dans les éditions peu exactes: *à me-
ridiana regione.*

5. Je croi qu'il y a de même une
faute de Copiste, dans Mr. Chardin,
quand il dit * au commencement
de la description de la *Georgie*,
„ qu'elle confine aujourd'hui du côté
„ d'Orient à la Circassie & à la
„ Moscovie, du côté de l'Occident
„ à l'Armenie Mineure. Cela est
vrai à l'égard de l'Armenie, mais
la Circassie est aussi à l'Occident,
aussi-bien que la Moscovie, qui est
au Nord-ouest. On n'a qu'à jeter
les yeux sur la Carte de l'Auteur.
On ne s'arrêtera pas à la description
de la *Georgie*, qui est un très-bon pais
soumis à présent à la Perse, & gou-
verné par un descendant des anciens
Princes de *Georgie*; qui étoient Chré-
tiens il n'y a pas long-tems, & dont
les peuples sont encore de la même
Religion; quoi que fort gâtée & dans
la spéculation & dans la pratique,
comme l'Auteur le fait voir. Il
donne aussi l'histoire de la conquête
de ce pais-là, par les Persans, dont

on

• *Bag. 120. & seq.*

on n'étoit guere instruit auparavant. Comme le peuple du *Georgie* est beau & bien-fait & qu'il a même de l'esprit ; la Cour de Perse est pleine de femmes & d'Esclaves de ce pais-là, qui y ont les principaux emplois, comme Mr. le Chevalier *Chardin* le dit, en plusieurs endroits.

Il donne ici * la Patente, qu'il avoit du Roi de Perse *Abas II.* & il en explique les expressions, qu'on ne pourroit entendre autrement ; ce qu'il fait aussi, dans la suite de ce voyage, à l'occasion d'autres pieces semblables. Ceux qui se divertissent à considerer les manieres Orientales trouveront du plaisir à dire ces pieces, avec les notes. Ils liront aussi la description de *Tiflis*, capitale de la *Georgie*, & du festin que le Prince fit à la noce de sa niece, avec la même satisfaction.

Comme † l'Auteur vouloit aller à *Iriuan* en *Arménie*, il reçut un ordre du Prince à un de ses Officiers, de le conduire jusques là. Cet Officier est nommé *Ensis Aga*, sur quoi notre Auteur remarque qu'*Ensis* a la même signification que *Mr.*, qui signifie *Seigneur*, &c. après quoi il

Q 6

ajoute,

* *Pag. 35. & suite* † *Pag. 144.*

ajoute, „ qu'on peut voir au Deut.
 „ Ch. II, 10. que ce nom est très-
 „ ancien, en quelques unes de ces
 „ significations, & qu'il signifie pro-
 „ prement *effroyable* en Hebreu.
 Mais il y a עמין *Emim*, au passage
 du Deuteronomie, & c'est le nom
 d'une nation; ce qui n'a pas de rap-
 port avec עמין *emin*.

6. Etant * parti de *Tiflis*, il dé-
 crit son voyage jusqu'à *Iriuan*, &
 tout ce qu'il rencontra de remarqua-
 ble en son chemin, & par occasion
 les coutumes des peuples, chez qui il
 étoit. Il vit, par exemple, une mai-
 son de *Sephy* Roi de Perse, qui com-
 mença à regner en 1627. de laquelle
 il donne le dessein; & un *Caravan-
 serai*, près d'un pont; ce qui lui don-
 ne lieu de décrire les *Caravanserais*,
 ou logemens des *Caravans*, qui sont
 encore plus communs en Perse, que
 dans le reste de l'Orient. On en
 voit des figures, dans la suite, &
 sur tout dans la description d'*Is-
 pahan*. Il fait une remarque là-dessus,
 qui mérite d'être rapportée: „ *Sé-
 „ rai*, dit-il, qui est un terme de
 „ l'ancien Idiome Persan, signifie
 „ un Palais, un grand logis, id. ou
 „ est

* Pag. 146. & *suiv.*

est venu le mot de *Serrail*, pour
dire le *palais des femmes du Roi*,
ou des *Grands*. Ainsi *Caravanse-
rai*, veut dire *Hôtel*, ou *Palais
des Caravanes*. Les Persans di-
sent que les *Palais* & les *Hôtelle-
ries* s'appellent du même nom,
pour faire souvenir les hommes
qu'ils sont voyageurs sur la terre;
sur quoi je me souviens d'un conte,
que j'ai lu, dans un Auteur
Persan, d'un Derviche, ou Re-
ligieux Mahometan, qui voyageoit
en Tartarie. Etant arrivé dans la
ville de *Balk*, il s'en alla loger
dans le palais Royal, le prenant
pour un *Caravanserai*. Il y entre
& ayant regardé de tous côtez, il
se va placer sous une belle galerie,
met bas son petit sac & son petit
tapis qu'il étend, & il s'assied dessus.
Des Gardes l'ayant apperçu, lui
crierent de se lever, lui deman-
dant en colere, ce qu'il prétendoit
faire là? Il répondit qu'il vouloit
passer la nuit, dans ce *Caravanse-
rai*. Les Gardes se mirent à crier
plus fort, qu'il s'en allât, que ce
n'étoit pas là un *Caravanserai*, mais
le *Palais du Roi*. Le Prince, qui
se nommoit *Ibrahim*, étant venu à
passer

passer là-dessus, rit de la méprise
du Derviche, & l'ayant fait appel-
ler lui demanda comment il avoit
si peu de discernement, que de ne pas
distinguer un Palais d'un Caravan-
serai. Sire, dit le Derviche, que
V. M. souffre que je lui demande une
chose. Qui a logé premierement dans
cet Edifice, quand il a été fini? Ce
sont mes Ancêtres, replica le Roi.
Après eux, Sire, reprit le bon hom-
me, qui y a logé? C'est mon père,
repartit le Roi. Et après lui, dit
le Religieux, qui en a été le mai-
tre? Moi, répondit le Roi. Et
de grace Sire, dit le Derviche, qui
en sera le maître après vous? Ce
sera mon fils, dit le Prince. Ab!
Sire, repartit le Religieux, un
bâtiment qui change si souvent d'ha-
bitans, est une Hôtellerie & non pas
un Palais.

7. En parlant de son arrivée en
Arménie, * l'Auteur donne la divi-
sion de cette Province. Il décrit en
suite la ville d'Iravan & en donne le
dessin. Elle est à 48 lieues de
Tiflis, & la capitale de la Provin-
ce. On voit à deux lieues l'Eglise
de le Couvent d'Esmiran, lieu sa-
cré.
* Pag. 150. & suite

cré pour les Arméniens ; dont ils disent beaucoup de fables , qu'on verra dans l'Auteur , aussi bien que quelques unes de leurs superstitions. Ces peuples ont quantité de jeunes , qui font une grande partie de la Religion des Orientaux , sans qu'ils en soient meilleurs pour cela. L'Auteur dit à cette occasion , qu'entretenant le feu Grand-Duc de Toscane , sur les Religions des peuples de l'Orient , * ce Prince lui dit : *je voi que ces Chrétiens-là sont bien chargez de jeunes , les Mahometans de prieres , & nous autres Catholiques de Fêtes.* A l'occasion de la nôce † d'un Intendant du Gouverneur de l'Armenie , où il fut invité ; il décrit les réjouissances , que l'on y fit , & la maniere de vivre des Danseuses , qui sont des Courtisanes publiques ; dont il y a un nombre prodigieux à *Ispahan* , quoi que les Mahometans croient que c'est un métier défendu. Il parle ‡ aussi des trois sortes de mariages des Persans , qu'ils contractent avec des femmes légitimes , ou avec des femmes qu'ils prennent pour un tems , ou avec leurs Esclaves. Cet endroit mérit

* Pag. 157. col. 1. † Pag. 159. & suiv.
‡ Pag. 164. & suiv.

merite d'être lu, si l'on veut voir un exemple de la lubricité des Orientaux. * On verra ensuite la description de la fête du Nouvel-An, qui se célèbre à l'Equinoxe du Printems.

L'Auteur parle aussi fort au long de la vente qu'il fit de quelques bijoux au Gouverneur d'Armenie, & il s'étend fort sur cette matière, aussi bien qu'en divers autres endroits de ce Voyage, comme vers la fin de ce volume. C'étoit le principal but, que Mr. *Chardin* se proposoit, & ceux qui veulent aller en Orient, dans une semblable vue, y pourront beaucoup profiter. Les Persans prévenus, comme il paroît, & apparemment avec raison, que les Européens leur surfont beaucoup leurs marchandises & tâchent de les surprendre, marchandent étrangement & usent de toutes sortes d'artifices, pour acheter à bon marché. Les Européens impatiens y sont souvent surpris.

L'Auteur ayant † dessein d'aller à *Ispahan*, par *Tauris*, s'achemina de ce côté là, & décrit le chemin qu'il fit.

* Pag. 172. & suiv. † Pag. 179.

fit. * En parlant du fleuve *Aras*, qui est l'*Araxe* des Anciens & qui sépare l'Arménie de la Médie, il dit „ qu'on a bâti diverses fois des „ ponts dessus à *Julfa*, & en d'autres „ endroits, mais que quelques „ forts & massifs, qu'ils fussent, „ comme il paroît à des Arches, „ qui sont encore entières, ils n'ont „ pu tenir contre l'effort du fleuve. „ Il est si furieux, ajoute-t-il, lors „ que le dégel le grossit des neiges „ fondues des monts voisins, qu'il „ n'y a ni digue, ni autre bâtiment „ qu'il n'emporte. On voit par-là que ce n'est pas sans raison que *Virgile*, dans son *Enéide*, Liv. VIII, 728! lui donne cette épithète, *pontem indignatus*, l'*Araxe* qui ne souffre point de pont.

8. Après cela, † on trouve la description de la ville de *Tauris*, de son commerce & de son territoire, avec ce que les Persans disent de son Histoire. L'Auteur décrit en suite le chemin qu'il fit de cette ville à *Sultanie*, ‡ dont il donne aussi la figure. Il passa de-là à *Casbin* & à *Kom*, villes qui étoient sur sa route, en allant

* Pag. 181. col. 1. † Pag. 183.

‡ Pag. 195.

à *Hyaban*, & ne manque pas de faire leur description & leur histoire. On verra, en comparant les noms des lieux, que l'on trouve depuis le Pont *Euxin* jusqu'ici, avec ceux que l'on voit dans nos Cartes modernes, qu'elles ont encore besoin d'une très-grande réforme : & si l'âge permet à l'Auteur de donner sa Géographie. Personne n'ouvrira sans doute beaucoup plus de fautes dans nos Géographes. Pour la comparaison, que l'on en pourroit faire avec les Anciens, on ne sauroit en tirer grande lumière ; parce que les Provinces de l'Empire de Perse leur étoient peu connues, que les noms des villes y sont très-mal écrits, & qu'ils ont beaucoup changé depuis.

Il y a près de * Com un très-beau Mausolée, où est ensevelie *Fatmé* fille de *Moufa*, Sectateur d'*Ally*, qui se retira là pour fuir la persécution, que les Califes de Bagdad faisoient à ceux de sa secte. Sa fille passoit pour une *Massouma*, comme parlent les Persans, c'est à dire, pour une personne, qui ne pechoit plus ; & l'on va en pèlerinage à son tombeau, pour demander à Dieu des graces,

par

* Pag. 203. & suiv.

par son intercession. Ce tambour
a été rebâti depuis peu, d'une manie-
re très-magnifique, & est très-bien
entretenu. Il est au milieu d'une
Mosquée superbe, pour les mate-
riaux & pour l'art. *Sephy* & *Abas II.*
sont enterrez en deux autres Mos-
quées, qui sont à ses côtes. C'est
un endroit d'une beauté charmante,
dont on lira la description, qui est
accompagnée des desseins de ces
beaux bâtimens, avec plaisir, dans
l'Auteur; car on n'en sauroit donner
d'idée, en peu de mots. L'Auteur
rapporte les inscriptions en vers,
qu'on y trouve, dont les unes sont
à la louange du Roi *Abas II.* qui
fit bâtir ces Mausolées, qui, comme
elles disent, font perdre l'idée du Pa-
radis, à ceux qui les regardent; avec
des *Chronostiques*, qui marquent le
temps auquel ils ont été bâtis. Les
autres contiennent l'éloge d'*Aby*, le
Patriarche des Persans, en vers très
sublimes, & à qui il ne manque que
la vérité. Il y en a aussi, qui ne
renferment que des Moralitez & des
pensées Spirituelles; car c'est l'usa-
ge des Persans de mettre de ces pen-
sées en Lettres d'or, sur les murail-
les des Mosquées, & des autres
beaux

beaux bâtimens, comme on le verra, sur tout dans le Tome III. de Mr. Chardin. Il y en a de fort belles, & qui sont bien tournées, comme celles-ci : *TOUT ce qui n'est pas Dieu, n'est rien. DIEU, & c'est assez. TOUTE loüange non rapportée à Dieu est vaine; & tout le bien, qui ne vient pas de lui, n'est qu'une ombre de bien. LE Roi, qui ne rend pas justice est comme la nuée, qui ne donne point de pluie. LE Riche, sans charité, ressemble à l'arbre, sans fruit; le pauvre, sans patience, au fleuve sans eau; l'homme pieux, sans chasteté, à une chandelle sans lumière; la femme, sans pudeur, à une viande sans sel &c.* On voit aussi, en cet endroit, les oraisons, qu'on fait dire aux Pèlerins, qui viennent voir le tombeau de *Fatmé*.

De Com. notre Auteur alla dans une ville nommée *Cachan*, dont il * donne le dessein & la description, aussi bien, que du beau Caravanse-
rai, qu'on y voit.

9. Enfin l'Auteur † rapporte ce qu'il a prit, ce qu'il fit & ce qui arriva à *Ispahan*, pendant qu'il y fut, à commencer depuis le 24 Juin 1672.

Il

* *Pag. 214. & suiv. † Pag. 216. & suiv.*

Il y trouva des Lettres des Indes, qui contenoient le mauvais succès du voyage d'une Escadre Françoisé envoyée en ce pais-là, pour se saisir de l'île de *Banda* à l'Est de *Sumatra*, & y établir un port propre à ruiner le commerce des Hollandois dans les Indes; pendant qu'on pensoit, en France, à les détruire aussi en Europe. L'Auteur rapporte au long le contenu de ces Lettres. Il y a aussi * des mémoires, touchant le premier établissement de la Compagnie des Indes en France, en quoi l'on suivit les lumières d'un nommé *François Carem*, qui avoit été au service de la Compagnie de Hollande, qui étoit un homme de tête & qui avoit de grandes vues.

Il y a aussi ici plusieurs aventures de la Cour de Perse & une longue narration de la manière, dont Mr. *Gherdin* vendit pour une somme considérable de pierreries au Roi de Perse, à son *Nazir*, ou Grand Maître de sa Maison, & à quelques autres. On y voit encore l'entrée des Envoyés de *Moscovie*, des Compagnies des Indes Orientales de France & d'Angleterre, & de quelques autres.

— Au Pag. 225. & suiv.

tres. Il y a de plus quantité de choses, concernant le Commerce des Européens en Perse, auxquelles nous ne pouvons pas nous arrêter.

II. *Volume second contenant une description générale de l'Empire de Perse, & la description particulière des Sciences & des Arts, qui y sont en usage; du Gouvernement politique, militaire & civil, qui s'y observe; & de la Religion, qui s'y exerce. Pagg. 454. avec 15. figures.*

On peut encore moins faire un Extrait de ce Volume, que du précédent, à cause de la multitude des matières, qui ne sont pas indignes de la curiosité du Lecteur, & entre lesquelles il est difficile de faire aucun choix. On se contentera donc de dire que ce Volume est divisé en quatre parties. La première contient une description générale du pays, du climat, de l'air, du terroir, des plantes, des drogues, des fruits, des fleurs, des métaux, des minéraux, des animaux domestiques & sauvages, des oiseaux & de la chasse, des poissons, du naturel des Persans, de leurs mœurs & de leurs coutumes, de leurs exercices & de leurs jeux, de leurs habits, & de leurs

avec 15. figures.

mobilier, de leur luxe, de leur nourriture, des liqueurs qu'ils boivent, des arts mécaniques & des métiers, de leurs bâtimens, des manufactures, du négoce, où il est traité des poids, des mesures & de la monnaie. La seconde partie regarde les sciences & les arts libéraux des Persans, leurs Ecoles & leur Colleges, les Langues dont ils se servent & la Persanne & l'Arabique en particulier, leur Ecriture, leur Grammaire & leur Rhétorique, leur Arithmétique, leur Musique, leur Mathématique, leur Astronomie & Astrologie : dont l'Auteur traite fort au long, parce que les Persans en sont extraordinairement entêtés ; leur Divination, leur Philosophie, leur Morale ; dont l'Auteur rapporte plusieurs belles maximes, suivies des fables du fameux *Locman*, qu'on croit être le même qu'*Esope* & qui ont déjà paru en Arabe & en Latin, par les soins de *Thomas Erpenius* ; & de la lettre d'avis aux Rois, pour le bon gouvernement, par un de leurs Poètes les plus célèbres, nommé *Obes Scabir*, leur Géographie & leur Histoire, leur Poésie, dont on donne un échantillon, par la traduction du

com-

380 BIBLIOTHEQUE

commencement des Oeuvres du même Poëte ; leur Médecine , qui est la Galénique , & leur peinture , qui est l'un des arts , qui sont le plus imparfaits en Perse. La troisième partie contient la description du Gouvernement Politique , Militaire & Civil des Persans ; dont je ne donnerai pas les chapitres en détail , parce que l'on comprend assez ce que l'on y peut chercher. Je dirai seulement que l'on y voit non seulement quelle est la conduite de l'Etat , mais encore l'administration particulière de la Maison du Roi , & tous les Emplois de la Cour. Dans le Chap. XIX. Mr. le Chevalier *Chardin* nous apprend quelles Religions sont souffertes en Perse. La dernière partie consiste en une longue description de la Religion & de la Théologie des *Chias* , ou de ceux de la secte d'*Ally* , qui est la secte que les Persans suivent , & dont notre Auteur donne l'origine & l'histoire dans la Préface. Les Persans disent communément qu'il y a sept commandemens de Dieu. 1. *de ne lui donner point de compagnon* : 2. *de ne tuer point* : 3. *d'honorer son Père & sa Mere* : 4. *de ne prendre point le bien*

bien d'autrui : 5. de ne tomber point dans la Sodomitie : 6. de ne toucher point la femme de son prochain : 7. de ne toucher aucune femme libre , sans l'épouser par contract auparavant. Ils ont apssi certains articles , tant de créance , que de pratique , que nôtre Voyageur nomme leur *Symbole*. Ceux qui en mettent le plus disent qu'il y en a cinq , qu'il faut croire , & cinq qu'il faut pratiquer. Les cinq points de créance sont 1. *Mabarrefet Koda* , la connoissance de Dieu : 2. *Adalet Koda* , la justice de Dieu : 3. *Neboxet* , la Prophetie : 4. *Imamiet* , la succession des Imams , ou la Lieutenance : 5. *Mabad* , la résurrection. Les cinq points de pratique sont 1. la *Netteté* du corps ; 2. la *Priere* : 3. l'*Aumône* : 4. le *Jeune* : 5. le *Pelerinage*. Quoi que ce soit là ce qui compose la Foi Mahometane , presque tous les Docteurs Persans croyent que pour être sauvé , il suffit de croire en Dieu , à Mahomet & à Aly ; encore que pour être *fidele* , il faille recevoir les points de foi & de pratique , que l'on vient de rapporter.

1. Je ne puis pas entrer dans le détail de ce que je viens de dire en
Tom. XXIII. Part. 2. R. gé-

général ; je ne prendrai que quelques endroits de ce volume , pour en donner une idée au Lecteur. La Perse , dans * l'état où elle est , prend depuis la Georgie , au quarante cinquieme degré de latitude , jusqu'au vint quatrieme degré , vers l'embouchure de fleuve Indus ; & cette étendue a bien cinq-cents cinquante lieues Persanes , ou sept-cens cinquante lieues de France de chemin. C'est là la plus grande longueur de la Perse. Sa largeur , qui est depuis l'Océan jusqu'à la mer Caspie a bien trois cents lieues de moins. Les Geographes Persans lui donnent une beaucoup plus grande étendue , parce qu'ils prétendent que cet Empire possède de droit tout ce qu'il a possédé autrefois.

Le nom moderne de ce païs-là est *Irann* , & *Iran* , mot de la langue des Tartares , desquels les Persans modernes sont descendus. On appelle le Roi de Perse *Padcha Iran* , ou Empereur de l'*Iran* , & le Grand Vizir *Iran Medary* , le Pole de la Perse. C'est là le nom le plus ordinaire , mais le plus ancien est *Farsi*. Quelques uns le tirent de *Pharas*

(80

* Pag. 4.

(& non de *Pberes*, comme il y a dans nôtre Auteur, peut-être par une faute d'impression) & prétendent que Cyrus le nomma ainsi, parce qu'il partagea l'Empire de Babylone, entre les Persans & les Medes. Les Persans Modernes ont raison de rejeter cette Etymologie, comme nôtre Auteur nous l'apprend; car il n'est pas vrai que Cyrus partagea l'Empire, entre les Medes & les Perses; comme on le peut voir par le dernier livre de l'Education de Cyrus de *Xenophon*. Il remarque en suite que le mot de *Fars* signifie Cavalier, en ancien Persan, comme en Arabe, d'où l'on appelle aussi en Persan moderne un Ecuier *farasch*. C'est de même en Hebreu, où פָּרָס signifie la même chose. Mr. le Chevalier *Chardin* croit cette Etymologie la meilleure, parce que tout le Royaume & particulièrement la partie, qui porte le nom de *Perse*, abonde en chevaux & en porte les plus beaux du monde. Il ajoute que Cyrus fut le premier, qui accoutuma les Perses à aller à cheval. La difficulté est que ce pays-là s'appelloit *pharas* avant Cyrus, comme il paroît par *Daniel*, & par le I. Livre

384 BIBLIOTHEQUE
de *Xenophon*, dans l'Ouvrage que
j'ai déjà cité.

Le país de Perse est aride , sterile,
montueux & peu habité , à parler en
général. La douzième partie n'en
est pas habitée , & à deux lieuës des
plus grandes villes , on ne trouve
pas plus d'habitations qu'à vint lieuës.
Mais c'est au Midi sur tout , qu'il
manque de peuple & de culture , &
qu'il se trouve de grands deserts , ce
qui vient du manque d'eau. On en
manque presque par tout , & l'on
est contraint de ramasser l'eau du
ciel , ou d'en chercher bien avant
dans les entrailles de la terre. Par
tout où il y a de l'eau , le país est fer-
tile & agreable. Aussi les Persans
savent-ils la chercher sous terre , &
faire des canaux souterrains , qu'ils
appellent des *Kerises* , pour l'amener
des lieux éloignez. S'ils ne le font
pas autant qu'ils le pourroient , c'est
que le país n'est pas assez habité , &
que les Persans sont paresseux , com-
me l'Auteur le dit en plusieurs en-
droits. Ils ne sont pas non plus ha-
biles dans l'Agriculture , & il n'y a
presque que les *Guebres* , ou les resi-
des des anciens habitans Adorateurs
du Feu , qui soient fort attachez à
l'Agri-

L'Agriculture. Il y a même de grands pays , qui seroient très-fertiles , du côté de la Turquie & des Indes , si on les cultivoit ; mais les Persans les laissent incultes , afin d'empêcher que les Turcs & les Indiens n'entrent par-là dans leur pays. Ces solitudes sont comme les remparts de la Perse ; qui a peu , ou point de places fortes.

Il nous apprend les vices & les vertus des Persans , & il paroît qu'ils ont beaucoup de bonnes qualitez , parmi les mauvaises ; de sorte qu'on peut attribuer leurs défauts plutôt à la Religion & à l'éducation , qu'au naturel des peuples. Ils sont assez adroits dans les Arts , pour ce qui regarde les choses nécessaires à la vie. Dans le reste , ils n'approchent nullement des Européens , comme on le verra au long , dans cette Partie ; qui nous a fait connoître ce peuple , beaucoup mieux , que nous ne faisons auparavant. Il faut donner cette louange à Mr. le Chevalier *Charadin* , que personne n'avoit écrit jusqu'à présent si exactement des Persans , que lui. Ni *Pietro della Valle* , ni *Olearius* , ni les autres , que l'on a vus , n'en approchent pas.

R. 3.

2. Ils

386 BIBLIOTHEQUE

2. Ils ne sont pas fort habiles dans les Sciences spéculatives, quoi qu'ils aient quelques Auteurs Grecs traduits en Persan. Ils sont néanmoins très-ingenieux, & propres aux Sciences, s'ils avoient des maîtres capables de les leur enseigner en leur Langue. Leur entêtement prodigieux, pour l'Astrologie Judiciaire, est un mal, qu'ils ont hérité des anciens Peuples de l'Orient, & qui est très-nuisible. Ils n'osent rien faire, sans consulter les Astrologues, qui leur font accroire qu'ils connoissent, par les Astres, les momens heureux, pour entreprendre ce en quoi l'on souhaite de réussir. Par là ils perdent les occasions d'agir, & se gênent d'une manière également pitoyable & ridicule. Les Astrologues sont les sangsues de la Perse. Ils tirent de très-grandes sommes de la Cour, qui ne fait rien, sans leurs avis, & le peuple leur est aussi tributaire. On le verra au long, dans notre Auteur, qui a traité cette partie de leurs Sciences avec soin.

Après cela * on ne sera pas surpris d'apprendre de lui que leur Philosophie est fort imparfaite, & qu'il

ne

* Ch. XI. p. 152.

ne savent que ce qu'ils ont lu dans les livres de quelques Anciens Philosophes Grecs, traduits en leur Langue. L'Auteur fait mention de certains *Sompbis*, comme il les nomme, qui font profession d'une Philosophie mystérieuse, qu'il croit être celle de *Pythagore*. On les a ainsi nommez, parce qu'ils alloient vêtus d'étoffe de poil de chevre, qu'on appelle *Sompb*; selon l'usage des Orientaux, qui veulent vivre d'une manière austère. On rapporte encore d'autres Etymologies de ce nom, mais puis que les Persans savent le mot de *Philosophie*, qu'ils prononcent *Philosofi*, les *Sompbis* pourroient bien avoir tiré leur nom de celui de *sompas*, sage. Il est difficile de savoir ce qu'ils pensent, parce qu'ils en font un mystère, & que leurs livres sont très-obscur. Il y a apparence qu'ils sont éloignez des sentimens communs, car sans cela ils n'auroient que faire de cacher leur doctrine. * Ils disent, comme Mr. *Chardin* nous l'apprend, que la vraie sagesse ayant pour but le repos de la Société, aussi bien que celui de l'esprit, il ne faut point troubler la tranquillité publique, en

R 4

s'éle-

* Pag. 154. col. 2.

s'élevant contre les dogmes reçus. *Si vous ne doutez point, disent-ils, de l'opinion de vos Peres, tenez vous y, elle vous suffit; & si vous en doutez, recherchez la verité doucement & sans inquieter les autres.* Le mal est que, par cette maxime, on doit condamner toute sorte de changement en mieux; si, par malheur, il cause quelque desordre dans la Société, ce qui ne manque guere d'arriver, lors que ce sentiment est de quelque importance. Mais il est vrai qu'il faut apporter, en toutes choses, du calme & de la prudence; en sorte qu'on ne puisse pas être justement accusé de vouloir causer du desordre.

Les *Souphis* disent encore, que les *sentimens des Sages* sont de trois sortes. La premiere consiste dans les opinions du pais, comme la Religion dominante & la Philosophie reçue. La seconde dans les opinions, qu'il est permis de communiquer à ceux qui sont dans le doute & qui recherchent la Verité. La troisieme, dans celles qu'on garde pour soi & dont on ne confere qu'avec les gens, qui sont du même sentiment. Cela n'est pas mal pensé, parce que la multitude n'est presque jamais capable de la Verité toute pure; mais

il

il faudroit aussi que ceux , qui la conduisent, ne fouillassent point dans les pensées des Savans ; pour les trouver coupables de sentimens , qu'on prétend être punissables par les Lois. La prudence de ceux , qui conduisent les autres , dégenere alors en superstition & en tyrannie ; & ceux qui se soumettent à leurs décisions , sans les croire justes , deviennent des fourbes & méprisent enfin la Verité , quelque importante qu'elle soit. Il est certain encore qu'il n'est pas besoin de dire tout à ceux , qui n'ont aucun doute , & qui font d'ailleurs bon usage du peu qu'ils savent. On ne fait que les embarrasser , en leur découvrant des veritez , qui sont au dessus de leur portée. Mais il y a des gens , à qui on est obligé de dire ce qu'on ne leur diroit pas ; parce que , sans cela , on ne peut pas les guérir des doutes qu'ils ont , à l'égard des veritez les plus importantes. Ils voyent le foible de certaines pensées communes , dont ils se moquent avec raison ; mais comme ils ne connoissent rien de meilleur , ils rejettent le bien avec le mal , si l'on ne sort pas avec eux de la ronte commune. Ceux qui connoissent un

R 5

peu

peu le Monde, & qui sont instruits du fonds des choses, savent qu'il y a bien des occasions, où il en faut user ainsi. Enfin il peut y avoir des choses, dont on ne doit parler qu'à ceux qui sont du même sentiment, ou qui ont assez de discrétion, pour se taire; mais il faut que ce soient des choses, qui ne sont pas fort utiles pour la Société.

Les *Souphis* appellent le doute la *Clef de la connoissance*, sur quoi ils alleguent cette sentence: *Qui ne doute point, n'examine point; qui n'examine point, ne détectera point; qui ne détecture point est aveugle & demeure aveugle.* On pourroit faire voir que cela est tiré de *Platon*, ou d'*Aristotele*.

On dit que ces *Souphis* croient que Dieu n'est autre chose que l'*Âme du Monde*, & que tout ce qui est n'est qu'un habit, qui couvre l'essence éternelle & infinie de Dieu. L'*Auteur* produit là-dessus un distique *Perse*, qui contient, à ce qu'on dit, tout le mystère de la doctrine des *Souphis*; c'est qu'il n'y a qu'une seule essence, mais mille formes; & que la forme d'aucune chose n'a point de réalité. Ceux qui entendent la *Philosophie Pythagoricienne* & la moderne savent

savent que cela est très-*veritable* en un sens, à l'égard des corps. Mais si l'on entendoit par cette *essence* la nature même divine, ce seroit le *Spinozisme*, qu'on prétend regner assez ; parmi les Philosophes des Indes.

Nous n'avons pas encore des lumières suffisantes, pour bien juger des sentimens de ces gens-là ; parce qu'il ne va pas assez de gens d'étude, ou qui aient assez de pénétration, & de connoissance de leurs langues, pour bien comprendre ce qu'ils disent. On leur prête souvent les sentimens des Européens, ou ceux, dont on a quelque connoissance, seulement à cause qu'il y a quelque petite ressemblance.

Les Mahometans zelez, qui est une sorte de peuple extrêmement furieux, accusent les *Souphis* de ne croire, ni Dieu, ni résurrection ; mais les *Souphis* le nient & se fâchent contre ceux, qui parlent d'eux, de la sorte. Un Prédicateur à *Ispahan*, comme dit notre Auteur, prêchant un jour, dans une place publique, parla furieusement contre les *Souphis*, les traita d'Athées, dit qu'il s'étonnoit qu'on les laissât vivre, & que ce seroit une action plus agré-

ble à Dieu de tuer un *Souphi*, que de conserver la vie à dix hommes de bien. Cinq, ou six *Souphis*, qui étoient parmi les Auditeurs, se jetterent sur lui, après le sermon, & le battirent extrêmement; & comme on voulut les empêcher, ils répondoient : *un homme, qui prêche le meurtre, doit-il se plaindre d'être battu?*

D'ailleurs ces *Souphis* semblent être des Fanatiques, qui se vantent d'avoir des communications avec Dieu. Ils s'assemblent, comme dit l'Auteur, les soirs, pour faire des *commemorations de Dieu*, (c'est ainsi qu'ils parlent) & voici de quelle maniere ils font leurs dévotions. Ils se prennent par la main & tournent en branlant la tête, & en criant de toutes leurs forces, l'un à l'autre, *Hou, Hou*, c'est à dire, Dieu, ou l'*Etre par soi même*. Ils font cela jusqu'à ce qu'ils écument & qu'ils tombent à terre. Ils font d'autres contorsions semblables, par lesquelles ils se mettent hors du sens; & ils appellent cela se mettre en extase, & s'unir à Dieu. Ils disent qu'ils entrent encore d'une autre maniere en transport, qui est de se tenir la tête droite

droite inclinée, & se regarder fixement le bout du nez. Je me souviens d'avoir lu quelque chose de semblable, dans les Relations des Indes, de Mr. *Bernier*. Ils prétendent aussi, en se détachant des choses de la terre, en faisant de longs jeûnes & très-rigoureux & d'autres austeritez semblables, qu'ils ont commerce avec Dieu, & qu'il leur révèle bien des choses; comme l'avenir & les pensées les plus secrètes des autres hommes. On pourra consulter l'Auteur, pour ce qui regarde leurs autres pratiques.

La Morale * étant une Science que l'usage de la vie & un peu de méditation peut apprendre aux hommes; les Persans y excellent, plus que dans les autres. L'Auteur, comme je l'ai dit, en rapporte un grand nombre de sentences, dans lesquelles les Orientaux renferment une partie de leur sagesse. J'en rapporterai quelques unes des plus remarquables.

„ LES discours des sages se distinguent des discours des fous; en
 „ ce que ceux-là tendent à la paix
 „ & ceux-ci à la dispute.. U N E N-
 R 7 „ nemi

* *Ck. XI. p. 37.*

394 BIBLIOTHEQUE

„ nemi sage vaut mieux qu'un Amé-
 „ fou. On mérite de passer pour
 „ sage, pendant qu'on recherche la
 „ sagesse ; mais celui, qui croit la
 „ posséder, est un sot. Un sage in-
 „ terrogé, de qui il avoit appris la
 „ sagesse, répondit : je l'ai apprise
 „ des aveugles, qui ne remuent pas
 „ le pied, qu'ils n'aient tâté le ter-
 „ rein. Le Savant connoît l'Igno-
 „ rant, parce qu'il a été lui même
 „ ignorant ; mais l'Ignorant ne con-
 „ noît point le Savant, parce qu'il
 „ ne l'a jamais été. L'IGNORANCE est
 „ une roffe, qui fait broncher à cha-
 „ que pas celui, qui la monte &
 „ qui rend ridicule celui qui la mei-
 „ ne. DEUX sortes de faim ne s'af-
 „ fouvissent jamais, celle des scien-
 „ ces & celle des richesses. LA faim
 „ est un nuage, d'où il sort une pluye
 „ d'éloquence & de science ; la sa-
 „ tété est une autre nuée, d'où il
 „ sort une pluye d'ignorance & de
 „ grossiereté. QUAND le ventre est
 „ vuide, le Corps devient esprit ;
 „ mais quand il est plein, l'Esprit
 „ devient corps. A fix caracteres on
 „ peut connoître le fou, à ce qu'il
 „ se fâche sans sujet, qu'il parle mal
 „ à propos, qu'il se confie à chacun,
 „ qu'il

„ qu'il parle sans raison , qu'il re-
 „ cherche ce qui ne lui importe pas,
 „ qu'il ne distingue pas son ami d'a-
 „ vec son ennemi. SERVIR Dieu par
 „ intérêt , est un service de mar-
 „ chand ; par crainte , c'est un ser-
 „ vice d'esclave ; par amour & par
 „ reconnoissance , c'est un service
 „ d'homme libre. RENDRE le bien ,
 „ pour le bien , est une action d'A-
 „ ne ; rendre le mal , pour le mal ,
 „ est une action de Chien ; rendre
 „ le mal , pour le bien , est une ac-
 „ tion de Démon ; rendre le bien ,
 „ pour le mal , est une action du
 „ Créateur. ON recherche le mon-
 „ de , ou pour ses honneurs , ou
 „ pour ses richesses , ou pour ses
 „ plaisirs ; vivez retiré du monde ,
 „ vous aquerrez de l'honneur ; con-
 „ tentez vous de ce que vous avez ,
 „ vous voilà riche ; méprisez-le , & vous
 „ trouverez le véritable plaisir , qui
 „ est le repos. MALHEUR au navire ,
 „ qui se hazarde de sortir , sans payer
 „ les droits ! & malheur à l'homme ,
 „ qui part de cette vie , sans y avoir
 „ senti de l'affliction !

On voit encore dans la description
 d'*Ispahan* , qui est au commencement
 du III. Tome , plusieurs autres ma-
 ximes

ximes de Morale , qui ne sont pas moins sentées. L'Auteur croit qu'en les traduisant, on leur fait perdre de leur grace ; mais ce qui est véritablement solide en Persan , ne l'est pas moins en François.

Il y a aussi des choses fort remarquables, sur la Médecine des Persans. On fera bien de lire le Ch. XV. * où elles se trouvent. Il n'y a point de país en Orient , où l'on estime plus la Médecine, qu'en Perse, & où il y ait plus de Médecins. On y dit communément que les Médecins & les Astrologues dévorent le país. Le Roi en a un grand nombre à ses gages , dont la dépense ordinaire est de plus de deux millions cinq-cents mille livres ; sans l'extraordinaire, qui consiste en présens , en charges & en autres bienfaits. On joint les Médecins & les Astrologues, parce que les premiers dépendent fort des seconds. Les Persans sont si ridiculement entêtez des Astrologues, qu'il n'exécutent point les Ordonnances des Médecins ; à moins que l'Astrologue ne leur dise que l'heure est bonne, pour cela. Mais s'ils se traversent pen-

* *Pag.* 196.

dant la maladie , ils sont utiles les uns aux autres , à la mort. L'Astrologue l'attribue à l'incertitude de la Médecine, & le Médecin dit que l'Astrologue n'avoit pas pris l'heure favorable, pour donner les remèdes ; ou avoit empêché de les donner, lors qu'elle l'étoit. Les Astrologues disent *que leur sort est bien fâcheux , en comparaison de celui des Médecins ; parce que si l'Astrologue fait une faute , le Ciel la découvre , mais que la Terre couvre celles des Médecins.*

Les Cimetieres en Perse sont la plupart hors des villes , mais il y en a quelques uns dans *Ispahan* , & ailleurs. Les Persans disent là-dessus , qu'il y avoit un Médecin à *Ispahan* , qui ne passoit jamais dans le cimetiere de son quartier , sans se couvrir le visage de son mouchoir , & que comme on lui demanda pourquoi il en usoit ainsi , il répondit : *c'est qu'il y a ici bien des gens , qui y sont arrêtez par mon Ordonnance , & que j'ai peur , que si quelqu'un me reconnoissoit , il ne me prit au collet.* Ces peuples aiment fort la raillerie , & l'on en trouve quantité d'exemples ici & dans le *Dictionnaire Oriental de* Mr.

Mr. d'*Herbelot*. Aussi ne manquent-ils point de politesse, comme l'Auteur le fait voir par tout; & si l'on en ôte les cruautés de la Cour & de ses Officiers, on n'a guere de sujet de les traiter de barbares.

3. Le Gouvernement de la Cour est tout à fait despotique, & les Rois ivres, ou extravagans prétendent que leurs ordres soient exécutez à la rigueur & sur le champ. Leurs ordres sont d'arracher les yeux, de couper les mains, de décapiter, d'éventrer &c. Il faut lire cet endroit, dans l'Original; car on ne sauroit en faire d'extrait, sans être trop long. S'il y a de grands desordres à la Cour, par le caprice & la cruauté des Rois; on voit que le peuple vit assez tranquillement & n'y est pas foulé comme en Turquie; quoiqu'il soit vrai que les Gouverneurs abusent quelquefois de leur autorité, comme par tout. Le *Despotisme* ne se fait sentir, dans toute son étendue, qu'à la Cour, & le Peuple a souvent justice des Gouverneurs, & jouit assez tranquillement de ce qu'il a. Un des plus grands desordres c'est que l'on ne fait presque rien, que par des présens, & qu'avec de l'argent on obtient

obtient tout. Aussi ne va-t-on demander ni grace, ni justice, sans porter quelque chose; selon le bien que l'on a & l'importance de ce que l'on demande.

Notre Auteur a fait ce qu'il a pu, pour découvrir quel est le revenu du Roi de Perse, mais il ne l'a jamais pu savoir au juste. Il y a des gens qui disent * que tout ce qu'on paye de droits, & tout ce qu'on fait de présens au Roi revient à environ trente deux millions de livres, monnoie de France, en argent. Mais l'Auteur ne garentit pas ce calcul. Il soutient néanmoins que les richesses de ce Prince sont immenses, ce qui ne vient pas de la grandeur des ses revenus; car à cet égard les richesses du Grand Seigneur & celles du Grand Mogol vont bien au delà; mais c'est parce que le Roi de Perse ne dépense pas la vingtième partie de ce, qui entre dans son trésor. Il est nourri & défrayé, généralement parlant, sans presque rien déboursier; de manière qu'il ne paye rien, de ce qu'il consomme, en argent comptant. Tout ce qu'il doit est payé en assignations, sur quelques uns de ses revenus,

* *Ch. VII. p. 252.*

venus. Ses troupes, sa maison, les artisans qui sont à ses gages & les choses mêmes, qu'il achete pour le plaisir, sont payées en assignations, comme les autres; à moins que, par une faveur singulière, on n'obtienne d'être payé du trésor. Outre cela, le Roi donne souvent des marchandises en payement, & c'est ce que ses Ministres proposent toujours dans l'occasion; & qu'ils tâchent par tous moyens de faire accepter, lors qu'il s'agit de grosses sommes. Les Marchandises, qu'on offre le plus communément, sont des turquoises, de la soie, des brocards d'or, du lapis Lazuli. Le Roi a de pleins magasins de tout cela; car comme il n'affirme point ses biens, & qu'il fait travailler la soie, qu'il reçoit pour son droit, ses magasins regorgent toujours de telles marchandises. Les magasins & le trésor du Roi plein d'argent monoyé, de pierreries & d'autres choses précieuses; outre une quantité immense de vaisselle d'or, font une partie très-considérable de ses richesses. Ainsi, selon l'Auteur, c'est le plus riche de tous les Monarques & qui est dans la plus grande abondance. Une autre chose qu'on

qu'on veut encore assurer , touchant les grandes richesses ; c'est qu'il a autant de revenu lui seul , que tout le reste de son Royaume & que ce revenu s'augmente journellement , par le moyen des confiscations.

Néanmoins * l'Auteur juge qu'il y a beaucoup d'humanité , dans toutes les lois & dans toutes les pratiques de la Perse , & bien au delà de ce qu'on pourroit s'imaginer d'un Gouvernement Despotique. Il n'y a point d'Empire , où l'on soit moins chargé de tailles & d'impôts. Les Sujets n'y payent rien par tête & les denrées les plus nécessaires à la vie sont franches de droits. Il n'y a rien de plus humain , que le traitement qu'on fait aux païsans. On peut dire que c'est une véritable Société , contractée entre le Seigneur & le sujet ; où la perte , comme le profit , sont également partagez , & dans laquelle les plus pauvres sont toujours ceux , qui souffrent le moins. On ne peut rien concevoir de plus doux , pour lever des droits , que de les donner en régie ; sans obliger les fermiers à les faire valoir un certain prix ; qui est proprement commettre les vexa-

tions,

* *Ch. IX. p. 265. col. 1.*

tions, dont ces sortes de fermiers accablent le peuple. Ajoutez à cela la manière facile, dont on y entretient les Troupes, sans qu'elles soient à charge à personne, comme l'Auteur l'a fait voir. Je ne m'y arrête pas, parce que la paix, dans laquelle elles vivent depuis long-tems, en est en partie la cause.

Il est certain que les Lois de Perse sont très-bonnes & très-avantageuses pour les Sujets, & lors qu'il y a sur le trône un Roi juste & vigilant, qui fait observer ces Lois, en empêchant les vexations injustes de ses Ministres. C'est ce que l'on vit sous *Abas* le Grand, qui, quoi qu'il trouvât son royaume presque tout usurpé sur lui, en sorte qu'il n'étoit pas reconnu à vingt lieues de sa capitale, & que son regne fût une suite continuelle de guerres; néanmoins il laissa la Perse riche, florissante, & fréquentée par les négocians de toutes les parties du monde, qu'il y avoit lui-même attirés. Aussi le plus petit peuple y est-il assez à son aise.

4. Mr. le Chevalier *Céradin*, comme je l'ai déjà dit, a donné, dans la quatrième partie de ce Tome, un Commentaire sur tous les Articles

de Croyance & de Pratique des Mahometans & des Persans en particulier. On trouvera sur le IV. Chapitre une explication très-étendue de toutes leurs purifications, tirée de la *Summe d'Abas*; par où l'on verra jusqu'où va leur superstition, à cet égard. Ils paroissent avoir beaucoup encheri sur les Juifs, de qui ils ont pris ces ablutions, & l'on sera surpris de leurs vaines subtilitez, sur une chose, qui, de sa nature est tout à fait indifferente.

Comme je ne puis nullement entrer dans le détail, & que cet Extrait est déjà trop long; je dirai seulement qu'ils font assez paroître d'esprit, dans les matieres les plus abstruses de la Théologie. Je me souviens d'avoir ouï dire à un Carme Déchaussé, nommé le P. *Ange de S. Joseph*, qui avoit été long-tems Missionnaire à *Ispehan*, qu'il disputent fort finement contre les Missionnaires, sur les Dogmes contestez entre les Chrétiens & eux. Notre Auteur donne un échantillon de leur subtilité au Ch. I. où il parle de Dieu. * Voici ce qu'il dit de leurs sentimens, touchant la Prédestination. Ils enseignent

* Pag. 319, col. 2. & suiv.

que la volonté de Dieu & son Décret éternel tiennent l'Homme dans le milieu, entre une entière liberté & la nécessité d'agir. Il n'est ni laissé absolument à lui même, ni forcé à agir d'une certaine manière. „ Dieu, „ disent-ils, veut quelque chose en „ nous & quelque chose de nous. „ Ce qu'il veut en nous, il nous l'a „ caché, on ne le peut savoir; ce „ qu'il veut de nous, il nous l'a „ révélé, on le doit apprendre. A „ quoi bon donc nous occuper de „ la recherche des choses cachées, „ qu'il ne nous est pas possible de „ savoir? Il faut s'attacher entièrement à ce que Dieu nous a révélé „ & qu'il veut que nous sachions. „ Entre leurs prières, il y a une, „ en ces termes: *ô Dieu, à toi appartiennent la gloire & les louanges de ma justification, si je suis obéissant; & à toi appartiennent le droit & la justice de ma condamnation, si je suis rebelle. Il n'y a pour moi, ni pour aucun autre, de quoi nous glorifier, en bien faisant; de même qu'il n'y a pour moi, ni pour personne, aucun sujet de justification, ou d'excuse, si nous faisons mal.* „ Ils tiennent le même milieu, „ sur

„ sur le Franc-arbitre , que sur le
 „ Décret éternel. Ils rejettent éga-
 „ lement ceux qui font de l'homme
 „ une souche de bois , qui ne remue ,
 „ que par l'impulsion de Dieu : &
 „ ceux qui en font un agent si libre ,
 „ qu'il ne soit incliné , ni porté à
 „ rien. Dieu , disent-ils , ne force
 „ point l'homme , mais il l'inspire
 „ & le dispose ; de sorte que si l'hom-
 „ me fait quelque chose de bien ,
 „ ce soit par cette seule disposition ,
 „ qui a mû sa volonté , laquelle soit
 „ morte d'elle même , à l'égard du
 „ bien , & qu'ainsi il ne lui en soit
 „ dû aucune louange. Il faut re-
 „ marquer qu'ils ne croient pas que
 „ Dieu sauve l'homme , parce qu'il
 „ prévoit ce qu'il fera , mais en con-
 „ séquence de son décret éternel.
 „ On voit par-là , selon la remarque
 „ de l'Auteur , qu'ils croient la Pré-
 „ destination ; mais que ce n'est pas
 „ si grossièrement , ni si brutalement ,
 „ que le font les Turcs. Ils appel-
 „ lent la suite de la Prédestination
 „ *Kasai-mobin* , c'est à dire , évène-
 „ ment nécessaire , & les choses que
 „ Dieu a suës par sa Prévision *Ka-
 „ sai-keir-mobin* , événement non-
 „ nécessaire.

Tom. XXIII. Part. 2. S Pour

„ Pour montrer que la cause ef-
 „ ficiente du salut n'est que le Dé-
 „ cret éternel , ils proposent cette
 „ Parabole , dans leurs Livres : Il
 „ y avoit trois freres , qui mouru-
 „ rent tous trois , en même tems ;
 „ les deux ainez étant avancez en
 „ âge , dont l'un avoit toujours vécu
 „ dans l'obeïssance de Dieu , l'autre
 „ au contraire dans la desobeïssan-
 „ ce ; & le troisiéme étant encore
 „ enfant , incapable de discerner le
 „ bien & le mal. Ces trois freres
 „ comparoissant au jugement de
 „ Dieu , le premier fut reçu en Pa-
 „ radis , le second condamné à l'En-
 „ fer , & le troisiéme envoyé en un
 „ lieu mitoyen , où il n'y a ni joie,
 „ ni peine ; parce qu'il n'avoit fait
 „ ni bien , ni mal. Celui-ci enten-
 „ dant la sentence , & les raisons
 „ sur lesquelles le Juge Souverain
 „ la fondeoit , s'écria : Seigneur , si
 „ tu m'eusses conservé la vie , comme
 „ à mon frere fidele , combien cela
 „ m'eut-il été meilleur ? J'aurois bien
 „ vécu , comme lui , & par consequent
 „ je jouirois , comme lui , du Bon-
 „ heur éternel. Mon Enfant , répon-
 „ dit Dieu , je te connoissois & je sa-
 „ vois , que si tu eusses vécu d'avantage ,

„ tu

„ tu eusses pris, au contraire, le train
 „ de ton frere infidele, & tu te serois
 „ comme lui, rendu digne des peines
 „ de l'Enfer. Le Condamné enten-
 „ dant cette réponse de Dieu, se mit
 „ à crier : *Ab! Seigneur, pourquoi ne*
 „ *m'as-tu donc pas fait la même grace*
 „ *qu'à mon Cadet, en me privant de*
 „ *la vie; dont j'ai fait un si mauvais*
 „ *usage, que je viens de recevoir la sen-*
 „ *tence de condamnation. Je t'ai con-*
 „ *servé la vie, réplica Dieu, afin de*
 „ *te donner le moyen de te sauver. Le*
 „ petit frere entendant cette replique
 „ reprit la parole, en disant : *Eh!*
 „ *pourquoi, Bon Dieu, ne me la con-*
 „ *servois-tu pas aussi à moi, afin qu'el-*
 „ *le fût un moyen de me sauver? Dieu*
 „ pour finir ces plaintes dit : *c'est que*
 „ *mon décret l'avoit autrement déter-*
 „ *miné.*

On pourroit mettre dans la bou-
 che de Dieu une meilleure réponse
 que celle-là, qui ne leve point la dif-
 ficulté; en lui faisant dire, qu'il n'est
 obligé de donner à chacun, que ce
 qu'il lui plaît, & qu'il n'y a aucune
 injustice à donner à l'un plus & à
 l'autre moins: comme il y en auroit
 à punir des fautes, qu'il n'auroit pas
 été au pouvoir de la Creature d'évi-

ter. Mais on voit que les Persans sentent les difficultez , & qu'ils parlent avec assez de finesse des sujets les plus relevez.

„ Ils font la même réponse, dit Mr. le
 „ Chevalier *Chardin*, sur la question,
 „ si Dieu est tenu de faire toujours
 „ aux hommes ce qui leur est le meilleur : & néanmoins ils ne veulent
 „ pas qu'on leur impute de rapporter
 „ au Décret éternel les mauvaises actions, comme les bonnes. Ils se
 „ tirent des conséquences, en faisant
 „ une distinction entre être *par le*
 „ *bon plaisir* de Dieu, & être *par son*
 „ *Décret*, & en disant qu'il y a une
 „ différence considérable entre l'un
 „ & l'autre ; différence, disent-ils,
 „ qui est encore plus grande dans la
 „ chose, que dans les termes. Ils
 „ comparent le Décret éternel à la
 „ volonté d'un malade, qui prend
 „ une Médecine ; car il la veut bien
 „ prendre, disent-ils, mais elle ne
 „ lui est pas agréable. Ils compa-
 „ rent ceux, qui attribuent * le mal à
 „ Dieu, aux anciens Mages & Igni-
 „ coles,

* L'Auteur dit *le bien & le mal à Dieu* ; mais il semble qu'ils veulent dire seulement *le mal*, comme il paroît par la suite.

„ eoles , & aux Manichéens leurs
 „ disciples , lesquels admettoient
 „ deux Principes, la Lumiere & les
 „ Ténèbres ; celle-là qui étoit le
 „ principe du bien , & celle-ci du
 „ mal. Ils rejettent , avec détesta-
 „ tion , ces sentimens , & ils disent
 „ que si Dieu se peut dire l'Auteur
 „ du bien & du mal ; c'est en ce
 „ sens , qu'il n'arrive ni bien , ni
 „ mal , que par la volonté de Dieu ;
 „ mais que le mal arrive par une vo-
 „ lonté de *permission* , & non par une
 „ volonté de *désir*. Ils marquent
 „ encore d'une autre façon cette dif-
 „ fERENCE. Nous attribuons à Dieu ,
 „ disent-ils , le bien & le mal , parce
 „ que c'est par là que toutes choses
 „ existent ; mais nous les attribuons
 „ aux Créatures , parce que ce sont
 „ elles qui les produisent.

„ Ces principes posez , ils con-
 „ cluent , au sujet des bonnes oeu-
 „ vres , qu'elles ne sont ni la cause ,
 „ ni même le moyen du salut ; qu'on
 „ ne peut pas dire qu'elles en soient
 „ le chemin , dans le sens qu'un ef-
 „ fet suit sa cause ; mais seulement
 „ qu'elles en sont un signe , & des
 „ marques du Décret de Dieu , en
 „ faveur de celui qui les fait : comme

410 BIBLIOTHEQUE

„ au contraire les mauvaises oeu-
 „ vres sont le signe de la réproba-
 „ tion. Ils citent, pour adoucir cet-
 „ te opinion, un Dialogue entre A-
 „ dam & Moïse, qui se trouve dans
 „ le Livre des Dits & des Faits de
 „ *Mahammed*, (c'est ainsi que pro-
 „ noncent les Persans) où cet Impos-
 „ teur les fait ainsi parler, au sujet
 „ des Oeuvres. *Vous êtes*, dit Moïse
 „ à Adam, *cette pure créature de*
 „ *Dieu, formée de sa main toute seule,*
 „ *en laquelle il souffla de son propre es-*
 „ *prit, pour être l'ame de ce corps in-*
 „ *comparable, & si merveilleux, qu'il*
 „ *le fit adorer par ses Anges, & qu'il*
 „ *le plaça dans le Paradis préparé pour*
 „ *les Créatures raisonnables; dans le-*
 „ *quel elles goûteroient des délices ines-*
 „ *tables, si son péché ne les avoit pré-*
 „ *cipitées du ciel en terre. Vous avez*
 „ *fort bien parlé, Moïse,* répond A-
 „ *dam, & vous vous êtes ce Moïse,*
 „ *que Dieu a choisi pour son Ambassa-*
 „ *deur, afin de porter au monde ses vo-*
 „ *lontez: vous ayant, pour cet effet,*
 „ *chargé du Pentateuque, où toutes*
 „ *choses sont expliquées & vous ayant*
 „ *fait approcher de lui, pour vous en-*
 „ *tretenir. Dites moi de grace une*
 „ *chose; combien trouvez-vous qu'il y*
 „ *avait*

77 avoit d'années, que Dieu avoit écrit
 77 de sa main le Livre de la Loi, avant
 77 que je fusse créé? Quarante ans, re-
 77 plica Moïse. Fort bien, répond
 77 Adam, mais dites moi encore, je
 77 vous prie, n'avez vous pas trouvé
 77 ces paroles dans ce livre : Adam se
 77 rebella contre Dieu & s'égara de
 77 la droite voie, dans laquelle le
 77 Seigneur l'avoit mis? J'y ai là ces
 77 paroles, dit Moïse. C'est là ce que
 77 je voulois vous faire dire de votre
 77 propre bouche, repartit Adam, afin
 77 de vous demander, après cela
 77 comment vous pouvez me con-
 77 damner, pour avoir fait une cho-
 77 se, que Dieu avoit écrit que je
 77 ferois, quarante ans avant que je
 77 fusse au monde; une chose, dis-
 77 je, que je sai qu'il avoit même
 77 arrêtée par ses décrets cinquante
 77 mille ans, avant que les Cieux &
 77 la Terre fussent créés?

Pour mieux entendre ce raisonne-
 ment, dit Mr. Chardin, il faut sa-
 voir que les Mahometans croient que
 les livres divins, ont été écrits avant
 la création & que Dieu les gardoit
 dans le Ciel, pour les envoyer au
 monde dans les tems marquez, com-
 me il le dit dans le Chap. II. Il faut

412 BIBLIOTHEQUE

ajouter à cela , qu'ils ont pris des Rabbins cette rêverie , comme plusieurs autres. A l'égard de la chose même , pour foudre la difficulté , il faudroit savoir concilier la Préséience Divine , avec la Contingence des Evenemens ; & c'est ce que les Persans feront encore moins que les Chrétiens , que cette conciliation embarrasse depuis plusieurs siècles. Quoi qu'il en soit , on voit par-là que les Persans ne sont pas si grossiers , que l'on s'imagine.

III. *Tome troisième, qui a 280. pagg. & 61. figg.*

LE troisième Volume contient trois parties ; une description d'*Ispahan* & du voisinage, le premier voyage de l'Auteur d'*Ispahan* à *Bandar-Abassi* & son retour , & un second voyage qu'il fit au même lieu. 1. La description d'*Ispahan* est très-étendue , & en donne une assez juste idée. Quoi qu'il n'y ait pas beaucoup de beaux bâtimens , excepté les Mosquées , les batimens Royaux , ceux des Grands Seigneurs , & les Caravanserais ; ce ne laisse pas d'être une belle ville , & d'une très-grande étendue , pleine de richesses immense & d'un peuple prodigieux. Elle ne
paroit

paroît pas au dehors tout ce qu'elle est, parce que les maisons y sont basses, qu'elles n'ont aucunes fenêtres sur la rue, & quelle ne sont bâties que de brique, la plupart cuite au soleil, & quelque peu au four, couverte de terre grasse blanchie; mais il ne se peut rien de plus riant au dedans, où l'on ne voit que dorures, & que couleurs les plus vives du monde, desquelles la fayence, dont les murailles sont revêtues, est peinte, sans parler des autres ornemens. On n'en sauroit donner d'idée, en peu de mots & sans les figures, que l'on voit ici; à cause de quoi, on renverra le Lecteur à l'Auteur; que l'on lira avec beaucoup de plaisir, pour peu que l'on ait de curiosité, pour ces sortes de choses.

On y trouvera plusieurs histoires arrivées à la Cour de Perse, qui n'en feront pas moins connoître le génie, que les descriptions générales, qu'ils y en a, dans le Tome précédent. On y verra * encore une histoire de l'Ambassade, faite sous le nom du Duc de *Holstein* en 1637: dont *Olearius*, qui en étoit Secrétaire, a publié la Relation, sans en

S 5

mar-

* Pag. 72. & suiv.

marquer néanmoins assez clairement l'origine & le fort. Il y a aussi quelques négociations d'autres Princes Chrétiens, en ce pais-là, qui n'étoit pas assez connu avant ce Voyage.

Ceux qui aiment les Moralitez y en trouveront de fort-jolies, & de fort solides. L'Auteur les avoit copiées des murailles, & des ornemens d'architecture, où il les avoit trouvées. Quoi que j'aye rapporté ci-dessus diverses pensées de cette sorte, j'en mettrai encore ici quelque peu. * *UNE goute d'eau tomba de la nuë dans la Mer, où elle demeura toute étourdie, en considérant son immensité. Helas ! dit-elle, en comparais-son de la Mer, que suis-je ? Sûrement, où la Mer est, je ne suis qu'un vrai Rien. Pendant qu'elle se consideroit ainsi, en son néant, une huître la reçut dans son ventre & l'y éleva. Le Ciel avança la obole & la porta à ce point, qu'elle devint la perle fameuse de la Couronne du Roi. † LES jours sont tous des enfans sortis du même pene, & toutes les nuits sont sœurs. Ne demandez point de ce jour & de cette nuit autre chose, que ce que l'on a vu*

* *Pag. 8. col. 2. † Pab. 14. col. 2.*

auparavant. * HATE toi d'arracher du terrain de ton cœur l'arbre de la malignité jusqu'à la racine. C'est l'ouvrage des premiers ans, ne le remets point aux derniers. Si tu dis que le mal est bien grand, pour en pouvoir promptement arracher les racines : je demande comment tu le pourras faire, lors que le mal sera devenu encore plus grand. LA vie est une Ivresse successive, le plaisir passe & le mal de tête demeure. † L'HOMME est plus excellent que les bêtes, par le don de la parole ; mais s'il parle mal, il est pire. PAR la repentance, on se sauve des mains de Dieu, mais jamais de la langue des hommes. ‡ RIEN n'est plus intime à l'homme, que Dieu, & rien cependant, qui lui soit moins connu. Chose étrange que Dieu soit si proche de l'homme & que l'homme soit si éloigné de Dieu ! QUELQUE haute qu'une beauté porte la tête, elle touche toujours des pieds à terre.

2. Dans le premier Voyage, que fit l'Auteur d'Ispahan à Bandar-Abassi, port du golfe Persique & l'unique port qu'il y ait en Perse ; il décrit tous les principaux lieux, par où il

S. 6. 2

* Pag. 23. col. 1. † Pag. 31. col. 1.
‡ Pag. 60. col. 2.

416. BIBLIOTHEQUE

a passé, ou dans lesquels il s'est un peu arrêté, avec ce qu'il y a pu remarquer de curieux. * Mais il n'y a rien de si remarquable, que les ruines d'un ancien Temple, auprès duquel on croit qu'étoit l'Ancienne *Persepolis*. On y voit des pierres d'une grandeur prodigieuse, très-dures & très-bien taillées, jointes ensemble avec tant de justesse, qu'on a de la peine a trouver les jointures; & des colonnes d'un ordre tout singulier. Il y a un très-grand nombre de bas reliefs, qui représentent la pompe d'un sacrifice, une Apothéose, & les actions des anciens Feros du pays, représentez en forme gigantesque, des voutes souterraines taillées dans le roc, dont on ne peut pas aller jusqu'au bout, des sépulcres dans lesquels on ne découvre aucun vestige de ceux qui peuvent y avoir été enterrez, & d'autres qui sont fermes & inaccessibles &c. On y remarque encore des caractères, qui n'ont rien de commun, avec les caractères de l'Orient, qui nous sont connus, & qui ressemblent à de clous, avec des têtes fendues en deux & un peu recourbées, dont les

uns

* Pag. 100, & suiv.

uns sont plus grands & les autres plus petits, & disposez diversement entre eux. Il semble que ce sont les jambes diverses des lettres. Je ne dis pas cela seulement, sur les figures que Mr. *Chardin* en donne. J'ai vû ici chez Mr. de *Bruyne*, fameux voyageur, des morceaux de ce rocher, avec quelques unes de ces lettres; & il a mis aussi la figure de ce monument, dans le 2. Tome de ses voyages, qui vient de paroître en Flamand, sur les desseins qu'il en fit lui même étant sur les lieux; & qui se rapportent assez à ceux, que Mr. le Chevalier *Chardin* en fit faire en Perse.

On n'en avoit encore vû aucunes figures semblables, & le Public est très-obligé à ces Messieurs, de la peine qu'ils se sont donnée. Mais cela n'empêche pas que ces mesures ne soient encore une énigme, dont je doute fort qu'on trouve jamais l'explication. Il est certain que ce monument est très-ancien, mais je ne voudrois pas lui donner quatre mille ans d'antiquité, comme fait nôtre Auteur, qui n'a pas fait réflexion que si peu de tems après le Déluge, on ne savoit pas faire des Ouvrages

418 BIBLIOTHEQUE

de cette sorte. S'il est permis de conjecturer, dans une chose aussi obscure que celle-là ; je croirois plutôt que c'est un Ouvrage des Rois des Parthes , qui ont été assez puissans , pour l'entreprendre , & qui ont régné dans un tems , où ils ont pu avoir des Architectes capables d'en venir à bout. Quoi que les statues, qu'il y a, dont j'ai vu des fragmens assez considérables, chez Mr. de Bruyn, n'aient pas la délicatesse & le dégagement des statues Greques , parce que les muscles n'y sont point distinguez ; les proportions ne laissent pas d'y être bien gardées. Le bonnet rond & plat au dessus, que l'on voit sur la tête de celui , qui paroît être le Souverain Pontife, n'est pas fort différent de celui qu'on voit dans les médailles, sur la tête des Rois des Parthes , à la couronne , & au diademe près. Outre cela on voit , en un endroit, une inscription Greque , que Mr. Chardin donne de la sorte : τοιοῦτο προσωπον μεταλαμβοιεν θεου αριστη σιλεως βασιλεων αριστη εσεν υιου θεου πακα υβα εως & dans une ligne plus bas τοιοῦτο προσωπον διοσ θεου, *tel est le visage du Dieu Jupiter.* Cette dernière ligne montre qu'il

qu'il faut lire, au commencement de l'autre, τοῦτο προσωπον, & au cinquième mot βασιλεως. Elle paroît avoir été mise sous l'effigie de je ne sais quel *Maselasnes* lieutenant du Roi des Rois (c'est le titre que prenoient les Rois des Parthes) dans la province qu'on nommoit *Ariana*, & qui étoit à l'Orient de la *Parthie*. C'est tout ce qu'on en peut dire, en devinant. Elle paroît avoir été copiée fautivement, sans parler de ce qui peut être effacé dans le rocher. Mr. *Chardin* croit qu'elle est du bas Empire, parce que les lettres sont mal faites. En effet, les S y sont comme des C. mais le reste sent assez l'antiquité & quand on rapporteroit cette inscription au premier, ou au second siècle, je ne vois pas qu'on pût montrer le contraire. Des gens doctes * ont dit à l'Auteur, qu'on pouvoit donner ce sens à cette inscription: *C'est ici le visage du divin Alexandre Roi des Rois de toutes les nations Asiatiques, fils du divin Philippe Roi*. Pour moi je n'y vois rien de semblable. Il y a au dessous des lettres d'un caractère inconnu, & qui ressemble au caractère des inscriptions de Palmyre.

J'ajou-

* Pag. 120. col. 1.

J'ajouterais à tout cela que l'inscription Greque, dont je viens de parler, pourroit bien n'être pas si ancienne, que les ruines du Monument de Persepolis; car rien n'empêche qu'on ne l'ait gravée long-tems après. Au reste je laisse à ceux, qui ont plus de loisir & de connoissance de ces sortes de choses, que je n'en ai, le soin d'approfondir davantage cette matiere.

Nôtre Auteur traite ici, * par occasion, des *Guebres*; c'est ainsi qu'on nomme les reste des anciens Persans, qui adorent encore le feu, & qui ont beaucoup d'autres superstitions. Feu Mr. *Hyde*, Professeur aux Langues Hebraïque & Arabique, dans l'Université d'Oxford, en a traité au long dans un Ouvrage intitulé, *Historia Religionis Veterum Persarum, eorumque Magorum*, & imprimé à Oxford en 1700. Il tâche d'y excuser le culte, que ces peuples rendent au feu, & prétend que ce n'est qu'un culte civil. Ces peuples sont si ignorans, & si peu instruits de leurs Antiquitez, qu'on n'en peut tirer que très-peu d'éclaircissement. Le Lecteur pourra consulter, outre Mr.

Char-

* Pag. 122, & suiv.

Chardin, l'Auteur que je viens de citer, qui a ramassé des Grecs & des Orientaux tout ce qu'il en a pû trouver. Il a donné là-même les caracteres de leurs Anciens Livres, avec la version de celui qu'ils nomment *Sad-der*, qui contient les regles de leur Religion. Les Guebres sont ordinairement laboureurs, & ils entendent le labourage, mieux que les Persans Modernes, qui sont trop voluptueux, pour prendre beaucoup de peine.

3. Le second voyage de notre Auteur à *Bandar-Abassi* contient non seulement quantité de particularitez, qui le concernent, mais encore beaucoup de choses, qui regardent la Cour de Perse, la Religion des Persans, leurs Fêtes, le négoce des Portugais en Perse, le projet qu'on avoit fait en France de négotier au Japon, selon les vuës de *François Caron*, qui n'a eu aucune suite, & autres choses de cette nature, qu'on lira avec plaisir. On n'avoit encore eu aucune description de Perse si étendue & si exacte que celle-ci, ni si diversifiée par d'autres choses, qui concernent les Orientaux & le négoce qu'on fait en ce pais-là.

A R.

ARTICLE IV.

A COMMENTARY on the Prophet
 ISAIAH, *Wherein the literal sense
 of his Prophecy's is briefly explain'd.*
 By SAMUEL WHITE M. A.
*Fellow of Trinity College in Cam-
 bridge; and Chaplain to the right
 Honourable the Earl of Portland.* A.
 Londres 1709. in 4. pagg. 526.

C'EST ici un nouveau Commen-
 taire sur le Prophete *Esaië*, dont
 on ne peut donner d'autre Extrait,
 qu'en marquant la méthode que Mr.
White a suivie, & qu'il défend dans
 sa Préface, qui est assez longue;
 mais pleine de raisonnemens justes
 & solides. Il témoigne que c'est la
 même, que celle de *Grotius*, qui est
 le plus judicieux de tous les Com-
 mentateurs. Ce grand homme garde
 par tout la signification propre des
 mots, & explique la pensée du Pro-
 phete conformément à la liaison du
 discours; ce qui ayant été négligé
 par le reste des Interpretes, ils don-
 nent leurs propres imaginations, au
 lieu du sens du Prophete. L'Auteur
 en-

entreprend de le montrer en sa Préface , par où il paroît qu'il n'y a rien d'assuré dans les Propheties , s'il est permis de donner aux mots tel sens , que l'on veut , & de n'avoir aucun égard à la suite du discours.

Par exemple, il est dit Ch. XXX. 31. qu'*Affur sera brisé par la voix du Createur*. Il n'y a point de Lecteur, qui, sans être aveuglé de préjugés, entende autre chose par-là , sinon la ruine de *Sennacherib*, ou de quelque autre Monarque d'Assyrie. Cependant les Anciens disent qu'il s'agit là du Diable, & Mr. *Whiston*, dans son recueil des Propheties, prétend qu'il s'agit du Turc, ou de l'Antechrist.

Au Chap. XXXI. 1. le Prophete annonce *malheur à ceux qui iroient en Egypte, pour y chercher du secours*. Il semble qu'il est assez clair, qu'il s'agit des Egyptiens proprement dits; cependant un Interprete entend par-là les Romains, & un autre tout le monde.

Au Chapitre XXV. 10. il est dit que *Moab sera foulé aux pieds*. Un fameux interprete entend par-là le Diable & les Damnez, sans qu'il y ait aucun sujet de s'éloigner du sens littéral.

424 BIBLIOTHEQUE

Il y a mille autres exemples semblables, & l'Auteur en rapporte encore quelques uns. Il rejette, avec raison, cette maniere d'expliquer l'Ecriture Sainte, qui en rend le sens entierement incertain. Par *Affar*, dit-il, on pourroit aussi bien entendre *Aurengzebe*, Roi des Indes, que *Satan*; par l'*Egypte*, les *Americains*, aussi bien que les *Romains*; & par *Moab*, les *Gots* & les *Vandales*, avec autant d'apparence que les *Damnez*.

L'autre chose, en quoi les Interpretes me s'aquient pas de leur devoir; c'est en ce qu'ils n'ont aucun égard à la liaison du discours, qu'ils interpretent un verset des Juifs & le suivant des Chrétiens, & qu'ils font parler ici le Prophete de son propre tems, & là de tout ce qui devoit arriver dans un Periode imaginaire de tems, jusqu'à la fin du monde. Ils le font sauter de sujet en sujet, & du Type à l'Antitype, comme si les versets étoient indépendans l'un de l'autre, comme les fables d'*Esope* qui n'ont aucune liaison ensemble, & comme si l'esprit divin lui avoit fait lâcher quelques mots sur une chose, & l'avoit obligé de parler à l'instant même d'une autre. Notre Auteur en.

en rapporte pour exemple Es. IX. 1, 2. que l'on a expliqué, sans avoir aucun égard à la liaison du discours, comme chacun pourra s'en assurer; en jettant les yeux sur les Commentaires de *Cornelius à Lapidé*, ou de quelque autre Interprète de cette sorte; car je n'ai pas assez de place, pour rapporter tout ce que notre Auteur en dit, non plus que d'autres passages, où il fait voir que ces Interpretes ont commis la même faute.

Il est vrai qu'il y a des passages, qui, selon la liaison du discours, & dans le sens littéral, signifient une chose, & une autre dans un sens spirituel & plus relevé; comme on le voit, par les applications qui s'en trouvent dans le Nouveau Testament. Mr. *White* le fait voir par quelques exemples, & sur tout par le célèbre passage de Ch. VII. où il est dit *qu'une vierge concevroit & feroit enceinte d'un fils, qui se nommeroit Emanuel* &c. dans lequel il est visible qu'il s'agit à la lettre d'une chose arrivée du tems d'Achaz; mais, selon le sens spirituel, de Jesus-Christ, comme notre Auteur le montre au long, & dans la Préface & dans le Commentaire. Puis qu'on voit que

ce

ce même passage est appliqué à Jesus-Christ, au Chap. I. de S. Matthieu & qu'en effet les paroles du Prophete quadrent beaucoup mieux à Jesus-Christ, qu'à l'enfant qui naquit du tems d'Achaz ; il faut convenir qu'outre le sens litteral, il faut rechercher ici un sens spirituel ; d'où il senfuit manifestement que les paroles des Prophetes peuvent avoir un double sens.

Mr. *Whiston*, qui s'est rendu célèbre, en renouvellant l'Arrianisme, de nos jours, a avancé deux Propositions toutes contraires, dans son explication de quelques Propheties. La premiere est, *que le style est toujours déterminé à une seule chose, & qu'il n'est pas susceptible d'une double vue, & d'une explication typique ;* chose dont la plupart des derniers Interpretes Chrétiens sont pleins. La seconde est *que le style des Propheties n'est pas toujours suivi & cohérent, en sorte qu'il n'y ait qu'une suite de raisonnement, ou des événemens suivis ; mais qu'il est souvent, ou moins selon l'ordre auquel elles sont enjambées, court, coupé & interrompu, par des matieres d'une toute différente nature.*

La

La premiere de ces Propositions est fondée sur la seconde, comme le remarque Mr. *White*, & ne peut pas subsister, sans elle; car pour cela il faut supposer que le Prophete change à tous momens de sujet, & qu'il parle de personnes differentes, sans prendre garde à la liaison du discours. C'est aussi ce que Mr. *Whiston* a fait, dans son *recueil des Propheties de l'Ecriture*, qui est à la fin de son *Essai sur l'Apocalypse*. Il rapporte, par exemple, les 4. premiers versets du Chap. XXIX. d'Esaie à la destruction de Jerusalem, par les Romains, & les quatre suivans, à la destruction des Turcs à Harmageddon; & pour le reste du Chapitre, il consent qu'on l'explique de l'invasion des Assyriens, dont le Prophete parle, dès le commencement du Chapitre. „ Je ne sai, dit „ notre Auteur, quand les Turcs „ seront détruits à Harmageddon, „ mais il s'est écoulé près de deux „ mille ans, depuis la destruction de „ Jerusalem par les Romains, & „ néanmoins l'Empire des Turcs „ subsiste encore. Supposons donc „ que le Prophete parlât ainsi aux „ Juifs : *Dans huit-cents ans d'ici,* „ *cette*

„ cette abominable ville de Jérusalem
 „ sera détruite par les Romains , qui
 „ la raseront ; & quelques milliers
 „ d'années après cela , les Turcs , qui
 „ ne seront qu'après plusieurs siècles ,
 „ seront détruits à Harmageddon ; qui
 „ ne l'auroit pris pour un extrava-
 „ gant ? & néanmoins il faut qu'il
 „ ait parlé de la sorte , selon Mr.
 „ Whiston. S'il étoit permis d'ex-
 pliquer ainsi les Propheties , on y
 trouveroit tout ce qu'on voudroit ;
 on en rencontreroit même , dans toute
 sortes d'Auteurs. On trouveroit ,
 dans ces vers de Virgile , une Pro-
 phetie touchant la guérison de la fie-
 vre , par le Quinquina.

*Hi motus animorum , atque hæc certa-
mina tanta*

*Pulveris exigui iactu compressa quie-
scent.*

Mr. White croit au contraire qu'il
 y a beaucoup de liaison dans les Pro-
 pheties d'Esaïe , & il le fait voir par
 une Analyse , qu'il en donne ; mais
 à laquelle nous ne pouvons pas nous
 arrêter. Tout se rapporte directe-
 ment & à la Lettre à des choses ar-
 rivées avant que Jésus-Christ vînt au
 monde , excepté une partie du LII. &
 du

du LIII. Chapitre, qui regarde directement Jesus-Christ, selon Mr. *White* & tous les autres Interpretes, quoï que *Grotius* l'ait entendue à la lettre de Jeremie.

En suite, il répond aux objections de Mr. *Whiston*, contre le sentiment commun du double sens des Propheties, & soutient contre lui, 1. qu'outre le sens litteral, on peut chercher un autre sens, pourvû qu'on ne viole pas les expressions du Prophe-
te; comme il paroît par diverses explications des Propheties, qui se trouvent dans le Nouveau Testament: 2. Qu'il n'est pas vrai qu'en attribuant deux accomplissemens aux Propheties, on les expose à toutes les explications creuses & arbitraires des Fanatiques; parce que l'on ne reconnoît un double sens, qu'en celles qui sont citées dans le Nouveau Testament, en un sens different de celui de la Lettre: 3. Qu'il n'est pas vrai non plus, que cette méthode nous expose aux insultes des Juifs & des Infideles, lors que nous nous en servons contre eux; puis qu'on ne les peut défendre, que par-là, comme celle du Ch. VII. d'Esaie, touchant l'enfant nommé Emanuel;
Tom. XXIII. Part. 2. T qui

qui doit visiblement s'entendre d'un enfant né du tems d'Achaz ; mais qui est conçue en termes , qui ne se trouvent accomplis dans toute leur étendue , que dans la naissance de Jesus-Christ , comme l'Auteur le fait voir ; en ajoûtant que les Juifs ont aussi reconnu un double sens , dans l'Ancien Testament : 4. Qu'il est faux que ce double sens n'a aucun fondement , dans le Nouveau Testament , comme il paroît par Gal. I V. 24. & 1. Cor. III. 9, 5. Qu'enfin on ne peut pas dire que ce double sens a été inconnu aux plus anciens Peres de l'Eglise , & n'a été introduit que pour sauver les bévuës des anciens tems ; puis qu'*Origene* & *S. Jérôme* l'ont reconnu , comme il le fait voir. Il auroit encore pû renvoyer *Mr. Whiston* à la remarque de *Grotius* , sur Matth. I. 22. où il cite des Passages de *S. Justin* , de *Tertullien* & de *S. Chrysostome* , qui montrent que ces Peres ont été dans la même pensée. On en pourroit produire plusieurs autres , si l'on se donnoit la peine de les chercher.

Il ajoûte à cela que quand tous les Peres auroient déclaré , qu'il n'y a qu'un sens dans les Propheties ; on ne

ne seroit pas obligé de se soumettre à leur autorité , à moins qu'ils ne nous eussent fourni les moyens de trouver l'unité de ce sens , dans les Prophetes.

Il n'y a qu'une difficulté , en cette matiere ; que l'Auteur touche à la p. XLII. de sa Préface. C'est que l'unique maniere d'entendre un Auteur , c'est de considerer ses paroles , par rapport à ce qui précède & à ce qui suit ; comme l'Auteur lui-même le fait voir , contre ceux , qui expliquent les Propheties , sans avoir d'égard à la liaison du Discours , qui en détermine le sens. Il avouë qu'il en faut user ainsi , dans l'explication des Auteurs Grecs & Latins ; mais il dit que les Anciens Hebreux avoient accoustumé , en parlant à la Lettre de quelque chose , de porter quelquefois leur vuë plus loin : comme les Juifs en conviennent , & comme ils en étoient persuadez du tems de Jesus-Christ.

* Mais il faut avouër , ce me semble , que pour pouvoir dire assurément qu'un passage a un double sens , dans la vuë même du Prophete , de qui il est ; il ne suffit pas de pouvoir

T. 2

ap.

* Remarques de l'Auteur du la B. C.

appliquer ses paroles, & même fort heureusement à un autre événement; parce qu'il n'y a point d'Auteur, où l'on ne puisse trouver des passages applicables à plusieurs choses, si on les détache de la suite du discours. Il faut de plus être animé du même esprit, que ce Prophete, qui y fasse découvrir ce que d'autres n'y découvroient pas; comme l'ont été les Apôtres. Ainsi il ne nous est pas permis à présent de faire ce que les Apôtres ont fait, à cet égard, parce que nous ne sommes pas inspirés. Il faut que nous nous contentions des passages, qu'il ont expliqués de la sorte; sans nous émanciper à en chercher d'autres, & à vouloir imposer à personne la nécessité de les entendre, selon nos conjectures. Nous ne pouvons nous servir aujourd'hui, que de preuves grammaticales; sans quoi toutes sortes de Fanatiques trouveroient ce qu'ils voudroient dans les Prophetes.

On doit encore ajoûter à cela deux choses, c'est que ceux, au tems desquels les Prophetes à double sens ont été la première fois publiés, ne pouvoient, sans révélation, en deviner le sens spirituel; & que néanmoins

moins on ne voit pas que cela ait été fait en leur faveur. Le seconde c'est qu'il se peut faire que les Apôtres se soient accommodés en quelque façon aux Juifs, & qu'ils aient employé contre eux des raisonnemens, qu'on nomme *ad hominem*. Les Juifs avoient accoutumé d'expliquer allegoriquement l'Ecriture, & il étoit permis aux Chrétiens d'en faire autant; pourvu que le fonds de la doctrine, qu'ils avançoient, fût véritable. Les Chrétiens pouvoient employer ces explications, en s'accommodant à leurs manieres, pour les gagner plus facilement; sans vouloir néanmoins qu'on regardât ces allegories, comme des raisonnemens mathématiques, & qu'on pût employer, pour convaincre les Payens. Je croirois qu'il faut mettre, dans ce rang l'allegorie d'*Agar*, du mont *Sinai*, & de *Jerusalem*, dont parle S. Paul. Gal. IV. 24.

Nôtre Auteur ne le croit pas, parce que S. Paul étoit inspiré. Mais les Auteurs inspirez peuvent s'accommoder à des opinions reçues, quand elles n'ont rien de mauvais, ou qu'elles leur servent à porter les hommes à la vertu & à la pieté, en

434 BIBLIOTHEQUE

les prenant par leurs propres principes. On en a un exemple, dans le discours que S. Paul fit aux Athéniens, où il cite *Aratus*, en donnant un bon sens à ses paroles, Act. XVII. 28. Il en est de même de l'inscription au *Dieu inconnu*, dont il est parlé au verset 23. du même Chapitre. On peut consulter les Interprètes là-dessus, & ce que j'ai dit sur le passage de l'Épître aux Galates, dans mes Additions aux remarques de *Hammond*. Au reste, comme je prends la liberté d'avancer ma propre pensée, sans la vouloir imposer à personne; il est juste aussi que je suive mes propres lumières. Je ne me choque point qu'on soit dans d'autres sentimens, & je rends aussi volontiers justice à ceux qui les préfèrent aux miens, qu'à ceux qui entrent dans ma pensée.

Le Commentaire de Mr. *White* est de bon goût, court & serré, & mérite d'être acheté par ceux, qui entendent l'Anglois & qui souhaitent de pénétrer le sens du Prophète *Esaïe*.

A R-

ARTICLE V.

Auteurs Anciens rimprimez

R VIBIUS SEQUESTER de *Fluminibus, Fontibus, Lacubus, Nemoribus, Paludibus, Montibus, Gentibus, quorum apud Poëtas mentio fit, ex recensione FRANCISCI HESSELI.* A Rotterdam chez Willis, MDXXI. in 8. pagg. 356. avec les Préfaces & les Indices. Se trouve à Amsterdam chez Schelte.

IL y avoit long-tems que *Vibius Sequester* n'avoit été imprimé, & il ne l'avoit même jamais été, avec assez de soin; de sorte que le Public est obligé à Mr. *Hesselius* de ce qu'il voit, pour la première fois, cet Auteur accompagné de notes perpétuelles & en aussi bon état, qu'on l'ait pu mettre. Il seroit à souhaiter que *Vibius* lui même eût autant pris de peine à faire son Ouvrage, qu'on en a pris à le publier de nouveau; il seroit assurément plus complet & plus utile, qu'il n'est.

T 4

Avant

436 BIBLIOTHEQUE.

Avant que de dire ce que c'est, il faut dire un mot de l'Auteur lui même. *Vibius Sequester* paroît avoit été un Grammatrien du septième, ou huitième siècle, comme on le voit par le stile de sa petite Préface & par celui de tout le Livre. On n'en fait pas autre chose, & s'il n'a fait que cet Ouvrage, la Posterité n'est pas fort intéressée à chercher qui il a été.

C'est un recueil des noms des Fleuves, des Fontaines, des Lacs, des Bois, des Marais, des Montagnes & des Nations, qui se trouvent dans les Poètes Latins, & ces noms sont rangez dans chaque classe par alphabeth; mais ce recueil est très-imparfait, & plein de bévuës grossières, au moins dans l'état, auquel il est parvenu jusqu'à nous, comme Mr. *Hesseli*us le remarque. L'Auteur le fit en faveur de son fils *Virgilien*, qui étoit peut-être aussi Grammairien: au moins son Pere dit, que *cette connoissance étoit nécessaire à sa profession*. A moins qu'il ne se soit perdu une grande partie de ce recueil, l'Auteur n'y employa pas une si grande peine qu'il dit, au commencement de sa Préface; & à moins

moins aussi que quelque ignorant n'y ait ajouté divers endroits, où il y a de grosses fautes, comme cela est arrivé aux anciens Dictionnaires, l'Auteur n'étoit guere capable de se bien acquiter de ce qu'il avoit entrepris. Il ne faut néanmoins pas lui faire l'injustice que de lui attribuer toutes les fautes, que l'on trouve dans les MSS. & dans les Editions. Il y en a, qui sont visiblement des copistes, comme Mr. *Hesselinus* & d'autres l'ont fait voir. On trouve encore, dans ce recueil, quelque peu de fragmens d'Auteurs, que nous n'avons plus. *Gerard Jean Vossius* a remarqué, dans son livre de la *Philologie* Ch. XI. 2. que le fameux *Bocace* avoit entierement copié; il y a plus de CCCL. ans, *Vibius*, dans un livre intitulé: *Joannis Bocaccii de Certaldo de montibus, silvis, fontibus, lacubus, fluminibus, stagnis, seu paludibus, de nominibus maris*; dans lequel il n'a pas daigné nommer une seule fois l'Auteur, qu'il a copié. Ce livre de *Bocace* a été imprimé à Rege en 1481. & à Venise en 1514. & il y a des fautes énormes, comme. *Isara Galilææ* (pour *Galliæ*) *fluvius est in Rhodanum fluens*. Je ne vou-

drois pas non plus attribuer à *Bocace* cette faute. C'est, selon toutes les apparences, une faute du Copiste, ou de l'Imprimeur. Mr. *Hesselinus* ayant expliqué ce Livre, dans ses leçons publiques à Rotterdam, nous donne les remarques; où ils corrigent le texte, tire de meilleurs Auteurs ce qu'il est bon de savoir, touchant les noms, qui se trouvent dans *Vibius*, ou renvoie à ceux qui en ont traité plus au long.

Il y a à la fin 1. une *Appendix*, touchant les sept Merveilles du monde, tirée d'un MS. de *Revinus*, & qui est copiée d'*Ampelius* & d'*Hyginus*, comme Mr. *Hesselinus* le remarque: 2. une autre des passages des anciens Scholiastes Grecs & Latins, qui ont du rapport à ce que dit *Vibius*, dans son recueil des noms: 3. une autre de semblables passages, qui en ont à l'addition touchant les sept Merveilles: 4. les passages des Poètes, où se trouvent les noms dont *Vibius* a parlé, dans l'un & dans l'autre Ouvrage: 5. Une collation de *Vibius* avec *Bocace*; 6. des remarques de Mr. *Claude*, petit-fils du fameux Ministre de Charenton, qui avoit eu dessein de publier *Vibius*: 7. des

7. des lettres de Mrs. Schmincke, Iffel & Duker , sur ce vers de Virgile, Ecl. I. 65.

Pars Scythiam & rapidam Creta veniemus Oaxem; où ils soutiennent, après Saumaise , qu'il s'agit , non d'une riviere de Candie , mais de Scythie , qu'on nomme plus communément *Oxus*, & que *rapidam creta* signifie qui entraîne de la craie, ou de la terre blanche, qui le rend trouble. *Vibius* a cru que c'étoit une riviere de Candie , d'où vient que dans des vers de *Varro Atacinus*, ancien Poëte Latin, cette île est nommée *tellus Oaxis*. Je serois de ce dernier sentiment, aussi bien que Mr. *Hesselinus*. Enfin il y a un *Index* des noms , qui se trouvent dans *Vibius*.

C'est ce qu'on trouve de suite , dans ce volume , à commencer depuis *Vibius* ; mais à la tête on voit 1. une Préface de Mr. *Hesselinus*, où il donne le plan de son Ouvrage, & parle des secours qu'il a eus, pour en venir à bout : 2. deux savantes Lettres de Mrs. *Reland* & *Paw*, où ils corrigent quelques endroits fort gâtés de *Vibius* , par des conjectures ingénieuses : 3. des additions aux Notes de Mr. *Hesselinus*.

Je ne puis entrer en aucun détail de tout cela. On doit savoir gré à ce dernier du soin qu'il a pris, pour corriger & illustrer un Auteur, qu'on ne trouvoit plus dans les Boutiques, & qui sera au moins autant recherché pour les remarques, & les autres additions, que pour lui même. *Mr. Hesselius* a fait voir, en attendant mieux, ce qu'il pourra faire sur un meilleur Auteur, lors qu'il voudra l'entreprendre, comme le Public l'attend de lui.

II. PHAEDRI FABULAE & P. SYRI *Mimisententiae*, hac quintâ Editione auctiores, cum Notis & Emendationibus TANAQUILLI FABRI. Accedit & Gallica versio ferè de novo reficta. A Amsterdam, chez la Veuve Marret, in 8. pagg. 312. avec l'Index & la Préface. Se trouve aussi chez Schelte.

VOICI une cinquième Edition des Fables de *Phedre*, en Latin & en François, avec les remarques de *Tanegui le Fevre*, qui ont été estimées de tous les connoisseurs; ce que le débit prouve assez clairement. Cette Edition est la meilleure & la
mieux

mieux disposée qui ait encore paru ; comme on pourra le connoître , en lisant la Préface & en feuilletant un peu le livre. Deux personnes y ont contribué. Un Disciple de Mr. le *Fevre* a 1. corrigé la version Françoisise de Mrs. de Port Royal , conformément aux remarques Françoisises & Latines de cet habile homme , & y a encore ajouté quelques corrections de sa façon , avec des notes Françoisises , qui sont marquées par des Étoiles : 2. il y a ajouté une petite vie de *Phedre* , & les principales Editions , qu'on en a faites : 3. il y a mis quelques éloges , que l'on a justement données aux Fables de *Phedre*.

Celui qui a eu soin de l'Edition , en cette ville , a 1. fait changer le texte Vulgaire , qui étoit dans les autres Editions ; & y a mis celui de l'Edition de Mr. *Hoogstrate* ; qui a suivi celle , qui a été faite sur les corrections de *Markardus Gudius* : 2. cela l'a engagé à changer la version Françoisise en quantité d'endroits , où elle ne répondoit pas à l'original : 3. il a corrigé plusieurs fautes d'impression , qui s'étoient glissées dans les notes de Mr. le *Fevre* :

T 7 4. il

4. il a marqué l'endroit, où se trouvent divers passages des Anciens, dont l'Auteur des notes n'avoit fait que rapporter les paroles : 5. il a fait mettre toutes les notes sous le Texte, excepté les petites remarques, que Mr. le *Feure* avoit faites, pour répondre à *Jean Scheffer* ; parce qu'elles ne regardent pas le Texte de *Phedre* : 6. il a corrigé divers endroits de la version Françoisse ; soit parce que la Langue a changé, depuis le tems auquel cette version fut faite ; soit parce que le sens n'étoit pas bien exprimé : comme dans le Livre I. Fab. XI. 6. où l'Anc est appelé *auritus*, & où l'Interprete François, trompé par ce diminutif, avoit traduit ridiculement *l'Animal aux petites oreilles* : 7. il a traduit quelques Fables, qui n'étoient pas honêtes, en termes honêtes, lors qu'il l'a pu, & a laissé les autres, sans y toucher : 8. il en a encore traduit cinq, qui ont été ajoutées par Mr. *Gudius* ; qui a fait des vers jambiques de la prose, qu'il a trouvée dans quelques MSS. de *Dijon*, sans y changer beaucoup. Il y a eu un certain *Rimicius*, dont
l'Ou-

* Remarque de l'Auteur de la B. C.

L'Ouvrage a été imprimé à Ulme, au xv. siècle, qui avoit copié les fables de Phedre, en les mettant en prose; comme *Isaac Nicolas Nevelet* l'a remarqué dans ses notes sur la Fable II. du Livre I. de *Phedre*. Mais ce livre est fort rare. Ceux qui l'ont pourroient peut-être augmenter le nombre de ses Fables, à l'imitation de *Gudius*, qui en avoit rétabli jusqu'à trente; mais dont on n'a trouvé que cinq dans son MS. qui étoit déchiré à la fin. Au reste, l'Auteur de cette revision de la Version Françoisé a donné, en sa Préface, des exemples de ce qu'il a fait, que l'on y pourra voir. Mr. le *Fevre* avoit ajouté à *Phedre* les sentences de *Publius Syrus*, avec une Préface & quelques petites notes. On les a aussi mises ici, mais on a suivi l'Edition de *Jean Gruter*, où elles sont plus correctes & plus augmentées, & l'on y a joint ses notes, auxquelles on a mêlé celles de Mr. le *Fevre*, qui sont distinguées par des étoiles. Les unes & les autres sont sous le texte. Voyez ce qu'on a dit de ces sentences au T. XVIII. Art. II. de cette *Bibliothèque Choisie*.

En

444 BIBLIOTHEQUE

En lisant la Fable H. du I. Livre, qui est des Grenouilles, qui demandoient un Roi à Jupiter, j'ai remarqué un endroit le plus facile & le plus clair du monde ; qui a néanmoins embarrassé d'habiles gens, faute d'attention. * Il est dit „ que „ Jupiter donna aux Grenouilles „ pour Roi un petit soliveau, qui „ étant jetté épouvanta, par le mouvement subit & par le bruit de „ l'étang, ce peuple timide.

— — — *illis dedit*

*Parvum sigillum, missum quod subito
† vadi*

Motu, sonoque terruit pavidum genus.

Il est visible que *subito* n'est pas un adverbe ; mais un adjectif, qu'il faut construire avec *sono*, comme *Gudius* l'a fort bien remarqué, & appuyé par l'autorité de l'Anonyme publié par *Rigaut & Nevelet* :

— — — *ausa secundas*

Rana preces subitum sentit in amne sonum.

La chose est claire. Cependant *Jean Meursius & Jean Gebhard* corrigeoient

* *Vers. 12. & suiv.* † *C'est ainsi que Rigaut a corrigé sur un MS. pour vadis.*

geoient *totum sonore* ; pour *motu sonoque* ; mais il est vrai qu'ils ne savoyent pas qu'au lieu de *vadis* il falloit lire *vadi*. Un autre Critique explique *motu sonoque*, par *sono motus*, ce qui est chercher de la difficulté, où il n'y en a point. D'autres perdent tout de même leurs paroles, pour expliquer au Lecteur ce qu'il entendoit bien, sans eux. *Nicolas Heinsius*, qui étoit plus habile qu'eux, en cette sorte de choses, corrige très-malheureusement *moto sonore*, comme si le mouvement subit de l'eau, joint au bruit, n'étoit pas la cause de la peur des Grenouilles ! Je ne dis rien du Copiste des fautes de l'Abbé *Danet* ; c'est un homme dont un Poëte a dit ridiculement ce que * *Velleius Paterculus* avoit dit de *Mithridate*, *vir non sine cura dicendus*. Pour moi, je ne suis pas Poëte ; mais je distingue le Sceptre de la Ferule ; & je ne crois point qu'il faille construire *subito* avec *missum*. Les Grenouilles n'eurent pas peur de ce que le foliveau entra subitement dans l'eau ; mais de ce qu'il y excita tout d'un coup du bruit & de l'agitation. Si ce pauvre homme ne se fait pas justifi-

* *Lib. II. c. 18.*

justice à lui même, il n'y a qu'à le renvoyer à l'Indice d'un de ses Collegues sur *Phedre*. Je ne releverois pas cela, si cet homme n'avoit oublié qu'en * parlant de *Phédre*, j'avois eu la discretion de n'en rien dire ; comme il l'a marqué, dans je ne sai quelle Préface.

Jean Frederic Gronovius, qui étoit un très-grand homme en matiere de Critique, a cru que *Phedre* avoit exprimé une seule chose par deux mots, & que par *motu sonæque*, on peut entendre le son excité, par le mouvement de l'eau. Le son fut excité par le mouvement de l'air & de l'eau, causé par le choc du soliveau, qui frappa la surface de l'eau. Ce seroit abuser de la patience du Lecteur, que de s'amuser à le prouver. Je n'ai fait cette remarque, que pour faire voir qu'il arrive quelquefois que de très-habiles gens se trompent dans une chose facile.

III. M. VELLEII PATERCULI
*quæ supersunt, cum variis Lectioni-
 bus optimarum Editionum, Docto-
 rum virorum Conjecturis & Casti-
 gationibus, & Indice locupletissi-
 mo.*

* *Bibl. Ch. T. IV. Art. 7.*

mo. *Accedit Adnotationum Libellus.*
A Oxford MDCCXI. in 8. pagg.
262. avec l'Index & les Préfa-
ces.

VELLEIUS *Paterculus* avoit paru à Oxford de cette même manière, en 1692. Le même qui avoit eu soin de cette Edition, le publie de nouveau, avec des Additions. Comme il y avoit, sous le Texte, les Varietez de Lecture des Editions, & les corrections, ou les conjectures des habiles gens; on les trouvera augmentées, par les soins de celui qui les avoit recueillies. Il avoit même eu dessein autrefois de publier les Notes entieres de divers habiles gens, qui ont travaillé sur *Velleius*; mais il s'est contenté de faire un extrait de celles, qui lui ont paru les plus importantes, qu'il a mises à la fin; apparemment parce que les diverses leçons & les conjectures, qui sont sous les pages, y occupent déjà trop de place. Autrement il auroit été plus commode qu'elles fussent au dessous, d'autant plus que *Velleius* est assez obscur, en plusieurs endroits, & extrêmement corrompu par les Copistes.

Il y a aussi ajouté en abrégé les Annales de la vie de *Velleius Paterculus*, publiées par feu Mr. *Dodwel* en MDCXCVIII. à Oxford, comme il les a lui même raccourcies, & ce que *Christophe Cellarius* en avoit recueilli, en moins de mots, que l'Auteur lui même. Cet Historien étoit né, l'an MCCXXXV. de la fondation de Rome, selon le calcul de *Varron*, & il mourut, comme il semble l'an DCCLXXXIV. ou le XXXI. de l'Ere Commune; pour avoir été, comme l'on croit, trop bon ami de *Sejan*, à qui il donne de très-grandes louanges, aussi bien qu'à *Tibere*. On verra des preuves de cette Chronologie, dans les Annales même de Mr. *Dodwel*. Son histoire n'est pas écrite si élégamment, que l'histoire de *Tite-Live*; mais elle ne laisse pas d'avoir ses beautés, & on y trouve des sentences très-bien tournées. L'Auteur fait sur ce qu'il raconte des réflexions fort jolies & fort sensées, & c'est dommage qu'il se soit perdu une si grande partie de son Histoire. La plupart du Livre I. contenoit un petit Abrégé de l'Histoire Universelle depuis le siège de Troie, & de celle de Rome en particulier, jusqu'à

qu'à la prise de Carthage. Le second va jusqu'au Consulat de Mr. *Vinicius*, qui fut Consul l'an de Rome DCCLXXXII. & à qui *Velleius* la dédia. Ce livre contient beaucoup de particularitez de la vie de Tibere. Je dit cela en un mot, en faveur de ceux qui pourroient l'avoir oublié.

On trouve à la fin de cette Edition un très-grand Index des matieres & des expressions, composé de la même maniere que celui, qui est dans la seconde Edition de *Jean Henri Boecler*, de Strasbourg, l'an MDCLXIII. mais qui n'est pas le même, comme on le verra à l'ouverture du livre. Tout ce qu'on trouve dans l'un n'est pas dans l'autre, & l'Editeur d'Oxford témoigne qu'il a augmenté le sien dans cette Edition. Les Curieux de cette sorte de choses voudront avoir l'un & l'autre.

On avoit dessein en *Hollande*, il y a quelques années de faire une nouvelle Edition de cet Auteur, sur un exemplaire corrigé de nouveau en quantité d'endroits, de la main de *Nicolas Heinsius*.

IV. *HIERON, ou Portrait de la condition des Rois, par XENOPHON. En Grec & en François, de la traduction de P. COSTE. A Amsterdam chez Schelte, in 8. pagg. 174.*

CE livre, comme tous ceux qui ont lû *Xenophon* le savent, est une des jolies pieces de cet excellent Auteur. Il feint un Dialogue entre *Simonide* & *Hieron*, Roi de Syracuse, où le Poëte demande au Roi, qui étoit venu à cette dignité, par sa vertu & par sa bonne conduite, si les Rois n'étoient pas plus heureux, que les Particuliers. *Simonide* paroît prévenu, comme on l'est communément, en faveur des Rois; & au contraire *Hieron* lui fait voir, en détail, que les Rois n'étoient pas plus heureux que les Particuliers, & que même ces derniers avoient sujet d'être plus satisfaits. *Simonide* lui donne enfin de très-bons avis, pour rendre ses sujets heureux & pour le devenir ainsi lui même. Si cet Entretien étoit long, ou seulement dans une Langue, qui fût moins connue, que la Langue Française,

çois, j'en donneroïs un Extrait ; mais il vaut mieux qu'en le lise entier en François, si on ne peut pas le lire dans l'Original.

Mr. Coste l'a traduit autant à la Lettre, qu'il lui a été possible, sans perdre les graces, qu'il faut garder dans un Dialogue, pour le faire lire en François. Il y a ajouté une Préface, qui fait connoître *Hieron & Simonide*, à ceux qui ne sont pas instruits de ce qu'ils étoient, & rend raison de sa version. Comme il y a ici des choses, que ceux qui ne savent que le François, n'entendroient pas ; il y a joint de petites notes, pour éclaircir ce qui leur pourroit faire de la peine. Outre cela, il y avoit quelques endroits, dans le Texte Grec des Editions communes, qui méritoient d'être retouchez, pour y trouver le sens de *Xenophon* ; & c'est ce que l'Interprete a fait, en consultant diverses Editions, & ceux qui ont écrit quelque chose, sur *Xenophon*, & qui en ont corrigé quelque passage. Mr. Coste parle, en cette occasion, d'une maniere modeste & retenue ; en quoi il mérite d'autant plus de louange, que les Critiques sont ordinairement trop hardis & trop décisifs. Il

452 BIBLIOTHEQUE

Il souhaite, que l'on efface la note qui est sur la pag. 28. où il est parlé d'une correction d'*Henri Etienne*, depuis ces mots : *Je ne fais au reste &c.* J'ai lu cet endroit, dans l'Edition de *Wechel*, avec les notes de *Leunclavius* & de *Portus*, qui reprennent tous deux *Etienne* ; mais qui ont tort, pour le moins à ce qu'il me semble. Le premier n'a point entendu ce que *Xenophon* veut dire, & le second ne l'entend qu'à force d'additions, dont cet Auteur n'a pas besoin ici. Mr. *Coste* a bien fait de mettre la correction d'*Etienne* dans le texte : ὅσπερ ἐν τῇ ἀπειρῳαὶ δίψῃ τῇ πιεῖν οὐκ ἂν ἀπλάβοι, ἔτι καὶ ὁ ἀπειρῳ ἔρωτῳ, ἀπειρός ἐστι τῶν ἡδίστων ἀφροδισίων : comme celui, qui ne sent point la soif, ne sauroit jouir du plaisir de boire : de même celui qui est exempt d'amour, est privé des plus doux plaisirs de *Venus*.

Il seroit à souhaiter au reste que ceux, qui sont les plus interessez dans la matiere, dont il s'agit dans ce Dialogue, se le fissent lire, aussi bien que les autres livres de cette nature ; ils apprendroient des bons Auteurs ce qu'il n'entendent jamais dire de ceux qui les approchent ; ou
parce

parce qu'ils ne le savent pas , ou
parce qu'ils n'osent le dire.

ARTICLE V.

1. CYMBALUM MUNDI, ou *Dialogues Satiriques sur divers Sujets*, par BONAVENTURE DES PERRIERS, *Valet de Chambre de Marguerite de Valois, Reine de Navarre. Avec une Lettre Critique, dans laquelle on fait l'Histoire, l'Analyse & l'Apologie de cet Ouvrage*, Par PROSPER MARCHAND *Libraire*. A Amsterdam chez le même MDCCXI. in 12. pagg. 154. avec la Préface.
2. CONTES & NOUVELLES & *Joyeux Devis de BONAVENTURE DES PERRIERS. Tome I. On a joint à cette Edition des Observations sur le Cymbalum Mundi de cet Auteur*. A Cologne MDCCXI. in 12. p. 310. *Tome II. p. 310.* L'un & l'autre se trouve aussi chez Schelte, & chez Bernard.

JE ne mets ce second titre, qu'à cause du précédent, parce qu'il y a, à la fin du II. Tome, & dans l'a-
Tom. XXIII. Part. 2. V. ver-

454 BIBLIOTHEQUE

vertiffement du I. des remarques sur le *Cymbalum Mundi*. Ces Contes font raconter d'une maniere , qui ne permet pas qu'on en parle ; quoi que le style en foit naïf , & des meilleurs du tems , auquel ils ont été écrits.

Le *Cymbalum Mundi* est un livre , qui a autant fait de bruit , dans le Monde , que le Grammairien *Apion* , que l'Empereur Tibere avoit auffi nommé * *Cymbalum Mundi* , & que des *Perriers* semble avoir imité , en fit autrefois. Presque tous ceux qui en avoient fait mention , jusqu'à présent , en avoient parlé comme d'un livre tout à fait impie & avoient traité l'Auteur d'Athée , peutêtre fans avoir vû le livre.

Mr. *Marchand* Libraire de Paris , établi en cette ville , en ayant recouvré un Exemplaire , le lut avec attention , & pensa à le donner au Public , pour le defabufer de la mauvaise opinion , qu'on en avoit. Pour cela , il rechercha , avec soin , tout ce

* La Cymbale confiftoit en deux Hemifpheres creux de cuivre ou d'autre métal , que l'on fraploit l'un contre l'autre , pour faire du bruit , sur tout parmi les Sacrificateurs de *Cybele*.

ce qu'il put découvrir touchant l'Auteur & ses Ouvrages , & les sentimens des Savans sur le *Cymbalum*. De cela il a fait une Dissertation exacte & judicieuse , où il traite de l'Auteur & de l'Ouvrage , & où , en rapportant le mal , qu'on a dit de ce dernier , il fait voir que les Auteurs se sont copiez les uns les autres , sans l'avoir lû , ou au moins sans l'avoir examiné avec assez de soin.

Bonaventure des Perriers mourut , comme on le montre , entre l'an 1535. & l'an 1544. d'une mort tragique , car il se perça lui même de son épée. Il avoit composé quelques autres Ouvrages en François , dont on donne les titres. Je renvoye les Lecteurs à la Dissertation de Mr. *Marchand* , qui est digne d'être lûe , & qui ne les ennuyera pas.

Le *Cymbalum* est , comme l'on verra , composé de quatre Dialogues. Dans le premier , l'Auteur représente *Mercur* descendant du ciel dans un Cabaret d'Athenes , pour y faire relier un livre , de la part de *Jupiter*. Ce livre lui est volé par deux hommes , qui entrent dans le même cabaret , & qui lui mettent dans son sac un autre méchant livre , touchant

les Amourettes des Dieux, en sa place. Le livre de Jupiter étoit intitulé de la sorte :

Quæ in hoc libro continentur.

Chronica rerum memorabilium, quas Jupiter gessit, antequàm esset ipse.

Fatorum præscriptum, sive eorum, quæ futura sunt, certæ dispositiones.

Catalogus Heroum immortalium, qui cum Jove vitam victuri sunt sempiternam.

Il se passe d'autres choses entre Mercure, l'Hôteffe & ces hommes; qui ne sont, comme il semble, que des broderies, pour embellir la farce.

Le second Dialogue est une raillerie des Chymistes, qui cherchoient la pierre Philosophale dans la poussière du Théâtre, où Mercure l'avoit jettée, après l'avoir broyée.

Le troisiéme introduit Mercure se plaignant du mauvais tour, qu'on lui avoit fait, en lui volant le livre des Destinées, & rencontrant Cupidon, qui lui dit que son livre est entre les mains de deux hommes, qui s'en servent à dire la bonne aventure. Après cela, Mercure fait parler un Cheval & se plaindre de celui,

lui, qui étoit chargé d'en avoir soin.

Le quatrième Dialogue est de deux Chiens, qui parlent entre eux de diverses choses & en particulier de la vie publique & de la vie privée, & de la curiosité que les hommes ont pour des choses nouvelles & extraordinaires.

Le tout est accompagné de beaucoup de plaisanteries & de menues circonstances, qui servent d'embellissement, comme on le verra en lisant ces Dialogues; qui sont fort courts, & qui ne sont pas indignes d'être lus de ceux, qui se plaisent au jargon burlesque du tems de *Marot*; dont l'Auteur imite fort la naïveté, autant que cela peut se faire, dans un stile de Cabaret.

J'avoué que je n'ai pu voir, dans ces Dialogues, le mal qu'on leur attribue, & je m'imagine que le libellage de l'Auteur pourroit bien avoir diffamé son livre. Peut-être aussi avoit-il conçu le bizarre dessein de faire parler le monde, en mettant un titre extravagant à son Ouvrage, & le remplissant de je ne sais quelles pensées embarrassées à dessein, & qu'il n'explique point, pour

laisser le Lecteur en suspens, & ouvrir un champ vaste aux imaginations tant soit peu soupçonneuses. Si pour soutenir ce dessein, il dit à ses Amis, qu'il y avoit bien du mystere dans son livre, & que chacun ne l'entendrait pas, mais qu'il s'y moquoit de bien des sottises des hommes; cela, joint au libertinage connu de *des Perriers*, put faire dire que ce ne pouvoit être qu'un livre impie, où il se moquoit de la Religion. C'est ce qu'*Henri Etienne* a dit, dans son *Traité Préparatif à l'Apologie pour Herodote*, sans avoir lû le livre, & en suite divers autres sur sa parole. Ainsi cet Ouvrage est en effet devenu le *Cymbalum du Monde*, comme l'Auteur l'avoit souhaité, c'est à dire, qu'il a fait beaucoup plus de bruit qu'il ne méritoit.

Un homme d'esprit & de savoir, qui a envoyé en Hollande les *Contes*, dont j'ai rapporté le titre, a crû sur la ressemblance du stile & du génie, qu'ils étoient aussi de *des Perriers*. Il croit le reconnoître dans l'Auteur des *Contes*, „ qui ne s'étoit, dit-
 „ il, chargé de Religion, qu'autant
 „ qu'il en falloit à la Cour de la Rei-
 „ ne de Navarre, pour y soutenir
 „ le

„ le *bene vivere* & *letari* de cette
 „ Princesse ; maxime qu'il établit ,
 „ dès son premier Conte.

Cette raison n'est pas tout à fait
 concluante ; mais j'avouë que cela
 pourroit être. „ Peut être , dira
 „ quelcun, continue l'Auteur de la
 „ Préface, que l'Auteur du *Cymba-*
 „ *lum* a plus voulu donner à penser,
 „ qu'il ne pensoit lui même, quand
 „ il a donné pour titre au livre des
 „ Destinées &c. Si cela est, il n'y
 faut pas chercher plus de mystere,
 que ce que j'ai dit. Mais, dit nôtre
 Auteur, „ ce titre ironique & ren-
 „ fermant une contradiction affec-
 „ tée , (*Chronique des choses mémo-*
 „ *rables que Jupiter a faites , avant*
 „ *que d'être lui même*) dit beaucoup.
 „ Vanini n'a pas oublié une maniere
 „ à peu près semblable d'anéantir
 „ la Divinité , par une définition
 „ contradictoire , dans son *Amphi-*
 „ *theatrum Sapientiæ*. Le vol du li-
 „ vre des Destinées pourroit bien
 „ être une raillerie injurieuse à la
 „ Divinité des efforts, que font les
 „ hommes , pour pénétrer en ses
 „ secrets, & peut-être une maligne
 „ insinuation, que les hommes, par
 „ la seule force de leur esprit , ont

„ pénétré aussi loin que Dieu. Si *des Perriers* a eu cette vue, elle est tout à fait ridicule ; car il y a de quoi railler les hommes & non pas Dieu, sur les efforts inutiles ; qu'ils font de pénétrer ses secrets. Je dis cela, dans la supposition qu'il y a une Divinité : mais si *des Perriers* croyoit qu'il n'y en a point, la pensée qu'on lui attribue ici, est encore plus absurde. Il faut que les railleries aient quelque fondement apparent, autrement elles sont froides & forcées.

„ Qui fait encore, si le livre des *Amourettes* &c. que les deux voleurs substituent à celui des Destinées, n'est pas une insinuation des faiblesses, qui paroissent dans la Divinité, de la manière, dont les hommes la conçoivent ? Je n'entends pas bien ceci, & j'avoue que je ne vois rien dans ce que disent les Chrétiens de la Divinité, qui ait aucun rapport avec les Amourettes des Dieux des Payens.

„ La Pierre Philosophale, dont on se moque, dans le Dialogue II. ne seroit-ce pas la Vérité ? Sans doute, continuera ce quelcun, *des Perriers* a voulu railler la conduite des Philosophes (peut-être des
„ Théo-

„ Théologiens Catholiques & des
 „ Réformateurs de son tems) dans
 „ la recherche de la Verité & dé-
 „ truire cette Verité elle même ,
 „ comme un Etre de Raison. En-
 „ fin tout ce qu'on débite, dans ce
 „ second Dialogue, s'applique bien
 „ plus naturellement à la Verité,
 „ qu'à l'art de transnuer les mé-
 „ taux ; compris sous le nom de
 „ *Pierre Philosophale*. Il est vrai qu'on
 „ pourroit appliquer cela à la recher-
 „ che vaine de la Verité ; mais comme
 „ l'Auteur n'a pas lâché un mot, qui
 „ puisse faire soupçonner qu'il a eu
 „ cette recherche en vuë, & que l'en-
 „ têtement de bien des gens sur la
 „ *Poudre de Projection* ; comme l'ap-
 „ pellent les Chymistes, mérite bien
 „ qu'on s'en moque ; je ne sai si l'on
 „ doit chercher autre chose. Quoi
 „ qu'il en soit, si *des Perriers* s'étoit
 „ proposé le but, qu'il me semble
 „ qu'il s'est en effet proposé, on voit
 „ qu'il auroit assez bien réussi.

On trouvera à la fin du 2. Tome,
 des remarques sur les vieux mots de
des Perriers, & sur quelques unes
 des matieres, dont il parle.

V 5 3. Ré.

462 BIBLIOTHEQUE

3. *Réflexions Morales, Satiriques & Comiques sur les Mœurs de Nôtre Siecle.* A Cologne MDCCXI. in 8. pagg. 368. avec la Préface. Se trouve chez les mêmes.

JE ne mets pas ce Livre-ci, pour en faire un Extrait. Les Satires, où il y a des Particuliers encore vivans assez clairement marquez, ne doivent pas entrer en cette *Bibliothèque*. Mais on ne peut pas douter qu'il n'y ait ici des choses générales, qui sont bien tournées & qui méritent d'être lues. L'Auteur s'est proposé, comme on voit, Mr. de la *Bruyere* pour modele, & l'a imité assez heureusement, à sa maniere. Il faut profiter de ce qu'il y a de bon & laisser le reste, si l'on n'en est pas content.

ARTICLE VI.

1. *L'Etat ancien & moderne des Duchez de FLORENCE, MODENE MANTOUE & PARME, avec l'histoire anecdote des intrigues des Cours de leurs derniers Princes. On y a ajoûté une semblable relation de la ville & légation de BOLOGNE.* A Utrecht chez Broedelet in

in 8. 1711. Se trouve aussi à Amsterdam chez Schelte.

2. *Memoires anecdotes de la Cour & du Clergé de FRANCE, par le Sr. JEAN BAPTISTE DENIS, ci-devant Secrétaire de Mr. l'Evêque de MEAUX. Avec l'Histoire du Differend du Cardinal de Noailles, avec les Evêques de Luçon & de la Rochelle, & les Jesuites. A Londres 1711. in 8. & se trouve à Amsterdam chez Schelte & l'Honorable.*

CES deux livres tiennent aussi beaucoup de la Satire, & les Auteurs eux mêmes seroient peut-être bien empêchez à prouver tous les faits qu'ils avancent; quoiqu'ils disent qu'ils n'avancent rien, que de vrai.

3. *Histoire de l'ACADEMIE Royale des SCIENCES, année MDCCIX. A Amsterdam chez de Coup, in 12. en deux volumes, qui se trouvent aussi chez Schelte.*

JE ne mets le titre de ce volume de l'Histoire de l'Academie, que pour avertir ceux, qui ont les autres de l'édition de Hollande, que celui-ci paroît. Cet admirable recueil est plus lû & plus connu, que la Biblio-

464 BIBLIOTHEQUE

theque Choisie, & il ne seroit pas nécessaire de donner cet Avis, s'il n'y avoit pas eu un assez long intervalle entre l'édition du précédent volume & celle de celui-ci.

4. *Theatre complet & particularizé de la Guerre du Nord, où Cartes Géographiques des Pais exposez à la présente guerre; avec une Instruction Géographique touchant ces Etats, les caracteres des Souverains, qui y règnent à présent & une Table très-ample, pour trouver aisément tous les endroits marquez dans ces Cartes. Par le Sr. R. de L. A la Haie MDCCXI. in 8. chez Scheurleer & Schelte.*

LE titre apprend ce qu'il y a dans ce livre, qui contient 17. Cartes. Le même Libraire a d'autres Atlas portatifs, pour l'Italie, l'Espagne, l'Allemagne, la France & les Pais bas.

AVERTISSEMENT.

J'AVOIS marqué, à la fin de la 1. Partie de ce Tome, que je parleroie de quelques livres Anglois, dans celle-ci. Je ne l'ai pas pu faire; mais on les verra dans le volume suivant

F I N.

TA-

T A B L E

D E S

M A T I E R E S

Contenues dans le XXIII.
Tome.

A.

- A**ctes des Apôtres, importance de ce livre. 1.
 & suiv. 7. & suiv. son but. 9.
- Affections naturelles rendent heureux & au
 contraire. 127, 131. & suiv.
- Alexandre, livre intitulé *Gesta Alexandri*. 176, 198.
- Allegories rejetées avec raison, dans l'explication
 de l'Ecriture Sainte. 4. & suiv.
- Americain, bon mot d'un Americain, concernant
 les Prêtres & les Ministres. 167.
- Amitié, entre dans toutes nos actions. 128.
- Amour propre excessif funeste. 133. & suiv.
- Anastase le Bibliothecai e falsifié dans l'histoire
 de la Papesse Jeanne. 59. & suiv.
- Angleterre, desordres qu'y causoient les Papes,
 en y pourvoyant aux Bénéfices. 322. & suiv.
- Apôtres, s'accoutument quelquefois aux senti-
 mens de ceux à qui ils parlent. 433.
- Araxe, description de ce fleuve. 373.
- Armeniens, leur Religion. 371.
- Ascension de Jesus-Christ au Ciel, ses circonstances
 & sa verité. 10. & suiv. pourquoi elle ne s'est
 pas faite aux yeux des incrédules. 16. & suiv.
- Athée, à qui l'on peut donner proprement ce
 titre. 96. garde les idées de l'honnête & du des-
 honnête. 105. ne peut être vertueux dans l'ad-
 versité. 110, 115, 120.
- Avanie, d'où vient ce mot. 356.

S. Au-

T A B L E.

S. Augustin, que plusieurs Auteurs C. R. en ont mal parlé. 337. & *suiv.*

B.

Baillet, cede le Royaume d'Ecosse à *Edouard* III. 307. argent qu'il lui donnoit pour sa subsistence. 308.

Beauté naturelle, dans les objets de Morale. 165.

Belier, machine mal décrite par *Josippon*. 195.

Bien des Créatures, ce que c'est. 97.

Bocace a copié *Vibius Sequester*. 437.

Bonheur de l'autre vie, de quelle importance.

113. & *suiv.*

Bonté des Créatures. 98. que c'est de rechercher le bien du Tout, dont elles sont parties, avec leur propre. 98. & *suiv.* qu'elle doit être volontaire. 100. & une suite des lumières de l'esprit. 102.

Bretagne, guerre à l'occasion de ce pays là. 246.

& *suiv.* 251. 282.

C.

Caravenserasi, la signification de ce mot. 368. jolie rencontre d'un *Derviche* là-dessus. 369.

Caucase mal placé dans les Indes. 364.

Chardin (Le Chevalier) son voyage en Perse. 349. & *suiv.*

Charles-Magne, son autorité dans Rome, dès qu'il fut Empereur. 63. & *suiv.* qu'il fut fait Empereur, par le peuple Romain. 64. sa vie. 78. & *suiv.* galanteries de ses filles. 81. son savoir. 83.

Charlotte Sophie de Bruntwik, Reine de Prusse, son éloge. 328. fait disputer le P. *Vota* Jésuite, devant elle, avec quelques Ministres. 329. Lettre que ce Jésuite lui écrivit, 331. réponse de la Reine. 334.

Circassiens, quels peuples. 358.

Compagnie des Indes de France. 377.

Conciles, que plusieurs Anciens & Modernes en ont mal parlé. 244.

Conscience, son origine. 130.

Courcelles (Etienne de) défendu. 209. 214.

David

T A B L E

D.

D *Avid Brus* pris. 305. mis en liberté par *Edouard III.* 312.

Dieu comment auteur du bien & du mal , selon les Persans. 408. & *suiv.* fausse idée qu'on en a dangereuse. 106. bonne utile. 108. & *suiv.* obéissance à lui rendue. 109. son existence fondement de la vertu. 111, 115.

Disposez à la vie éternelle, Act. XIII. 48. que veut dire cette expression. 24. & *suiv.*

E.

E *Edouard III.* Roi d'Angleterre , Histoire de 19. ans de son règne. 238. & *suiv.* passe en Flandre. 240, 242. prend le titre de Roi de France. 241, 269. bat la flotte de France. 242. assiege en vain Tournay. 243. mal servi par l'Achevêque de Cantorberi. 245. va en Bretagne. 248. descend en Normandie. 253. gagne la bataille de Cressy. 255. assiege & prend Calais. 255. & *suiv.* négociations de trêve & de paix. 255. & *suiv.* son défi à *Philippe de Valois*. 271. contestation qu'il eut avec *Clemen VI.* 286. & *suiv.* les guerres & les négociations avec l'Ecosse. 300. & *suiv.* alliances qu'il fit contre la France. 314. & *suiv.*

Edouard, Prince de Galles, sa bravoure à Cressy. 255. gagne la bataille de Poitiers. 260. & *suiv.*

Eginhart, la vie de *Charles-Magne*. 77. & *suiv.* ce qu'on sait de sa personne & de ses ouvrages. 73. & *suiv.*

Egyptiens, leur superstition venue du trop grand nombre des Prêtres. 149.

Emin, ce que veut dire ce mot. 367.

Enfans exposez à la suite des fautes de leurs peres. 52. mais non pas punis pour leurs pechez. *Ibid.* & *suiv.*

Enthousiasme en général ce que c'est. 147.

Ergamene, Roi d'*Ethiopie* se défait des Sacrificateurs. 153.

Ethio-

T A B L E

Ethiopiens, Rois de ce pais-là soumis aux Prêtres. 153.

S. Etienne, analyse de son discours aux Juifs. 18

F *Fars*, nom de la Perse, d'où il est venu. 383.

Fatmé, son Mausolée près de *Com.* 13740.

Elisco (Nicolas de) Ambassadeur du Roi d'Angleterre en Cour de Rome, enlevé. 150.

Foi, fondée sur de bonnes raisons, découvrir la disposition de ceux qui l'ont. 12. & suiv.

G.

G *Eorgie*, remarques sur ce pais. 363. & suiv. sa situation. 368.

Guebres, adorateurs du Feu. 120.

H.

H *Ebreux*, dessin & analyse de l'Epître aux Hébreux. 40. & suiv.

Heraclite, principe de toutes choses, selon lui. 228.

Homme, principes qui le font agir. 125.

Homme né pour la société & pour la Religion. 161.

Humeur douce & gaie plus convenable à un Théologien, qu'une humeur aigre & sombre. 155.

I *Dumézans*, selon les Rabbins, ont donné l'origine aux Romains. 182, 187.

Jean Baptiste, nommé mal à propos Grand-Prêtre. 196.

Jean, Roi de France, pris prisonnier. 261.

Jean VIII, monnaie où est son monogramme. 38. difficulté qu'il y a là-dessus. Ibid.

Jeanne Papesse, son histoire réfutée 39. & suiv. quand elle a été inventée. 60.

S. Jérôme parle mal des Apôtres. 341. la précipitation, avec laquelle il faisoit ses Commentaires sur la Bible. 342.

Imperousia, nom de la dignité Impériale, selon *Jesippen*. 200.

Imperius le même que *Cesar*, selon *Jesippen*. 179.

Joséph en Hébreu, livre fait par un Rabbín François

T A B L E.

soit plein de fautes & d'impertinences. 170.
& suiv. 174. *& suiv.* éditions de ce livre. 172.
Josippon, raisons de ceux, qui croient que c'est
 l'original Hebreu de *Joseph*, refutées. 92. *& suiv.*
Josippon le long, pour dire les livres Grecs de
Joseph. 175. 203. d'où il est dit ainsi, selon
 son traducteur Hebreu. 177. fils de *Matthias*
 & non de *Gerion*. 178. 193.
Iran, ou *Irann*, nom moderne de la *Perse*. 382.
Isphahan, sa description. 412.
Juifs, pourquoi rejetez 93. *& suiv.* 36. *& suiv.*
Juriconsultes Romains, leur Latinité defendue.
 231. *& suiv.*

L.

L Esq. IV. ses monnoies. 57.
 Liberté dans les pensées. 166.

M.

M Al que l'on voit dans l'Univers. 94.
 Médecins en *Perse*. 396. bon mot d'un
 Medecin de ce país là. 397.
Melchisedec, pourquoi dit sans pere, sans mere, sans
genealogie. 46. sans fin de jours, ni commenca-
 ment de vie. 47. *& suiv.* plus qu'*Abraham*. 50.
Mer Noire, sa longueur. 362.
Mezerai, fautes de cet Historien. 271. 284.
Mingrelie, remarques sur ce país-là. 358. *& suiv.*
Munster (Sebastien) sa mauvaise foi, dans l'édi-
 tion de *Josippon*. 170. *& suiv.*

N.

N Ature, sentimens qui lui sont contraires,
 d'où ils viennent. 104.
Nouveau Testament, que ni les Docteurs d'*Alca-*
la, ni *R. Etienne*, n'ont eu droit d'en fixer
 le texte. 211.

O.

O Ares, où est cette riviere. 439.
Oeuvres, ne sont pas la cause du salut, se-
 lon les *Persans*. 409.
 Opinions, différentes sortes d'opinions, dont
 on

T A B L E

on peut dire les unes & dont on doit taire les autres. 388. & suiv.

Ordonnez à la vie éternelle, voyez *Disposer*.

P.

P Affions contre la nature rendent malheureux. 134. & suiv. 137. & suiv.

Passif dans dans une signification réciproque. 25. & suiv.

S. Paul, l'importance de son Epître aux Romains 2. & de celle aux Hebreux. *Ibid.* l'obscurité de son style, d'où elle vient 29. & suiv. qu'il n'est pas l'Auteur de l'Ep. aux Hebreux. 40. Peres, de leur autorité dans les Controverses. 336. 337.

Perriers (Bonaventure des) remarques sur son *Cymbalum mundi*. 454.

Persans, dépendans des Mages. 152.

Persans, principaux articles de leur Religion. 380. & suiv. leur naturel. 385. leur entêtement pour l'Astrologie 386. leurs mariages. 376. leurs maximes morales. 376. 393. & suiv. 414. & suiv.

Perse, particularitez de ce país 378. & suiv. 382. & suiv. le gouvernement despotique y est établi. 398. richesses du Roi. 399. & suiv. que le peuple y est heureux. 401. & suiv.

Persepolis, Monument antique près de cette ville. 416. & suiv. inscription Greque, qu'on y voit. 418. & suiv.

Philippe de Valois, histoire de ses guerres contre *Edouard III.* 240. & suiv.

Philippe de Valois, la réponse, au défi d'*Edouard III.* Roi d'Angleterre. 274.

Philosophie Ecclésiastique. 229.

Phedre, remarque sur un passage de cet Auteur. 444.

Pont Euxin, comment nommé originairement. 363.

Prédestination, sentimens des *Persans* là dessus. 404. & suiv. parabole là dessus. 406.

Pré-

T A B L E.

Préscience de Dieu, dialogue entre Adam & Moïse là-dessus. 410. & *suiv.*

Propheties, comment il les faut expliquer. 422. & *suiv.* leur double sens. 425. 429. & *suiv.*

Propheties ne peuvent pas être entendues dans leur sens spirituel, sans révélation. 431.

Q.

Quinte Curse, ses fautes contre la Geographie. 364. & *suiv.*

R.

Romains, Epître aux Romains, en quoi elle est claire & obscure. 28. & *suiv.* son but général. *Ibid.* analyse de cette Epître. 31. & *suiv.*

Rome, sous le haut Domaine des Empereurs, n'obeissoit aux Papes que comme à ses Chefs. 68. quand ils s'en attribuerent la souveraineté. 69.

Rome, monnoie Romaine, avec les figures des Empereurs & des Papes. 62. & *suiv.* peuple de cette ville libre, sous les Papes. 66. & *suiv.*

S.

Scot (Jean) son jugement sur S. Augustin. 340.

Socrate, ce que c'étoit que son Démon. 226. qu'il n'a rien écrit. 227.

Souphis, Philosophes de Perse, leurs sentimens. 387. & *suiv.* action & réponse plaisante de quelques *Souphis*. 392.

Stanley (Thomas) sa vie. 222. ses Ouvrages. 223. & *suiv.*

Superstition, combien dangereuse. 105. & *suiv.*

Superstition, raisons de sa durée. 154. & *suiv.*

Superstition, comment entretenue & augmentée en Egypte. 149.

V.

Varietez de lecture, si elle diminuent l'autorité du N. T. 218.

Velleius Paterculus, remarques sur cet Auteur. 448.

Verus

T A B L E.

- Vertu* ne vient pas de la volonté arbitraire de Dieu. 107. bonheur de l'homme. 115, 118.
Vertu naturelle, en quoi elle consiste. 103. & suiv. 113.
Vertu, que l'on y est obligé. 121. & suiv. ceux qui en sont destituez ne peuvent être que malheureux. 123.
Vibius Sequester & son ouvrage. 435. & suiv.
Vice rend malheureux. 134. & suiv. 139.
Vota (le P.) Jésuite son éloge. 328. sa Lettre à la Reine de Prusse. 331.

Z.

Z Ele. démesuré. 148.

F I N.







